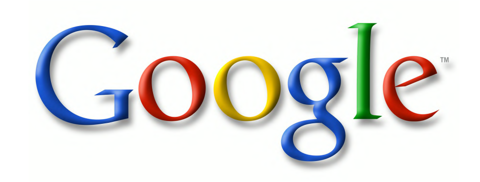
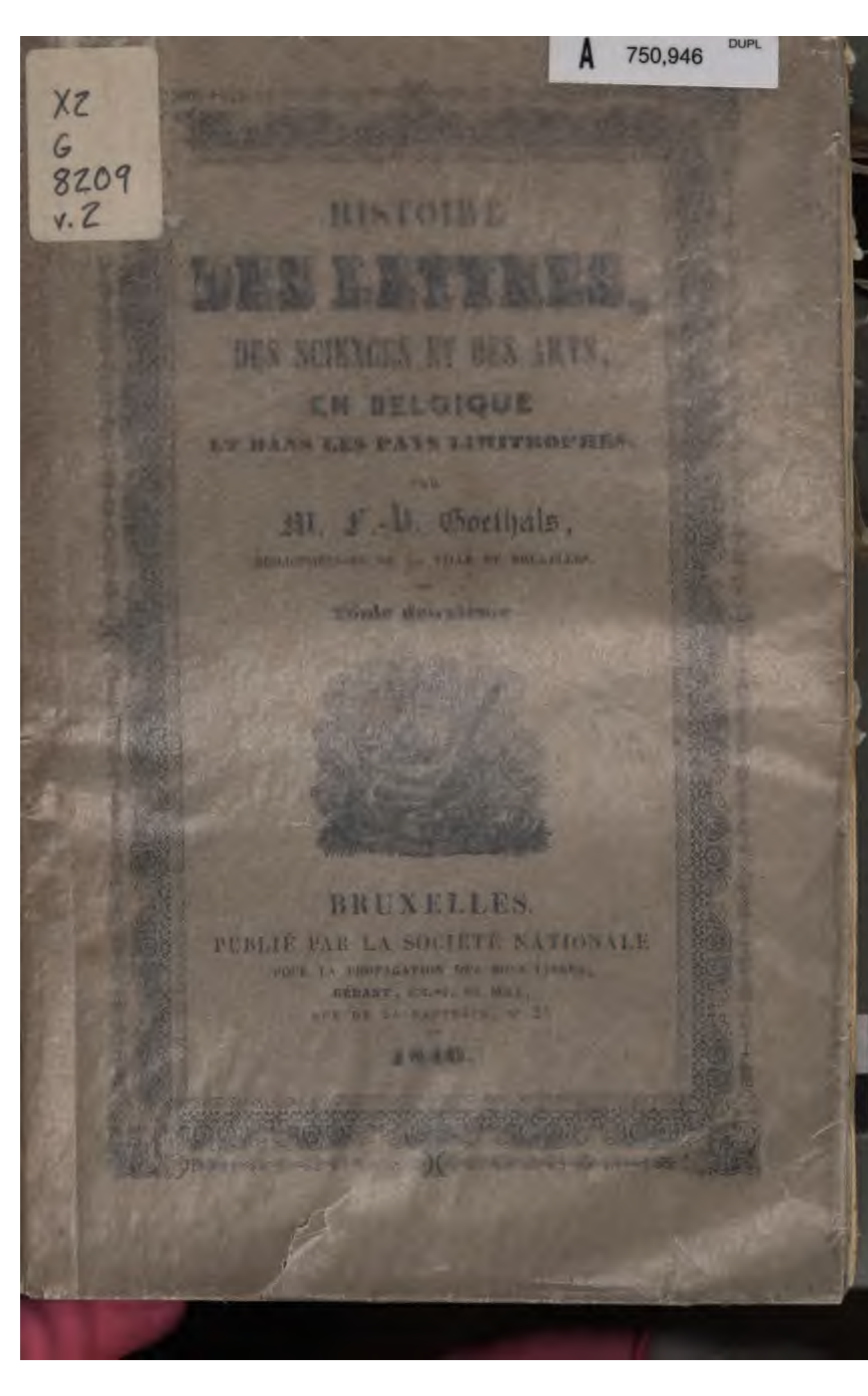




HISTOIRE DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS, EN BELGIQUE ET DANS LES PAYS LIMITROPHES,

M. F.-V. Goethals,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Tome deuxième.

BRUXELLES.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE

POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES,

1840.



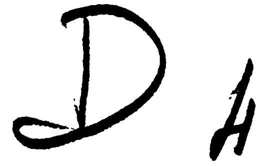
HISTOIRE
DES LETTRES,
DES SCIENCES ET DES ARTS.

Le dépôt a été fait conformément à la loi.

Ayant fait examiner le second volume de l'ouvrage intitulé : Histoire des Lettres, des Sciences et des Arts, etc., nous en permettons l'impression.

Malines, le 20 octobre 1840.

J.-B. PAUWELS, vic.-gén.



HISTOIRE
DES LETTRES,
DES SCIENCES ET DES ARTS,
EN BELGIQUE
et dans les pays limitrophes,

PAR

M. F.-V. Goethals,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

—

tome deuxième.

BRUXELLES.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE

POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES,

GÉRANT, CH.-J. DE MAT,

RUE DE LA BATTERIE, N° 24.

—

1840.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

NOTICES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

REGA (Henri-Joseph), médecin. . . . . . . mort en 1754.
BLENDE (Ferdinand-François-Philippe De), généalogiste.. . . . . » » 1784.
DE MUNCK (Joseph-Jacques), historien. . . . » » 1792.
LE GILLON (Jean-François), peintre d'animaux. » » 1797.
SPRUYT (Philippe-Lambert-Joseph), peintre et graveur. . . . . » » 1801.
MANN (Théodore-Augustin), physicien. . . . » » 1809.
VAN POUCKE (Charles), statuaire. . . . . . » » 1809.
VAN BEUGHEM (Charles-Antoine-François de Paule), poëte. . . . . » » 1820.
PAELINCK (Joseph), peintre.. . . . . » » 1839.

THIERRY.

Thierry, abbé de Saint-Trond, est un des prélats les plus recommandables du commencement du 12e siècle. Homme politique autant que religieux et littérateur, sa biographie est l'image la plus fidèle des mœurs et des goûts d'une époque si intéressante et si peu connue.

Il embrassa la vie monastique dans cette abbaye sous l'abbé Adelard II qui, littérateur et artiste, donnait tous ses soins à l'école qu'il avait formée tant dans l'intérêt des séculiers que des jeunes religieux. Thierry suivit ses leçons avec fruit; mais il semble que d'abord il ne se destinait point à l'état ecclésiastique : en embrassant la vie monastique, il ne fit que se soumettre à la discipline de la maison.

Lors de la mort de cet abbé, en 1082, le monastère fut agité de grands troubles à l'occasion du choix de son successeur. Plutôt que d'y prendre part, Thierry se retira à Saint-Pierre au Mont-Blandin près de la

ville de Gand. Le changement de monastère était ordinaire dans ce temps et même longtemps après, parce que les maisons religieuses n'étaient point soumises à la clôture. Thierry passa dix-sept ans au monastère de Saint-Pierre, en partageant son temps entre les devoirs de sa profession et la culture des lettres. Son séjour parmi les religieux de cette maison a fait penser qu'il en fut moine.

Les moines de l'abbaye de Saint-Bavon près de la même ville s'étant informé de la bonne littérature du frère émigré de Saint-Trond, l'engagèrent à retoucher une ancienne légende de leur patron. Thierry s'y prêta volontiers. La description des maux qui désolaient quelques monastères montre visiblement qu'il travaillait à cette biographie au temps de son exil volontaire à Gand. Il paraît aussi, par la préface, que ce fut son premier travail de cette nature. Il suivit exactement son modèle, comme on l'avait demandé. Seulement son ouvrage en diffère par le style. Celui de l'auteur original du 7[e] siècle est affecté et obscur en divers endroits : au lieu que celui de Thierry est clair et fleuri. Il composa encore au Mont-Blandin la vie de S[t] Trond, sur deux anciens documents. Cette époque est réellement celle de la rédaction de la plupart des légendes auxquelles les moines travaillaient avec une espèce d'engouement. Toute la littérature était romanesque. On a soutenu depuis peu que la plupart de ces lé-

gendes étaient des espèces d'apologue. L'idée est ingénieuse, mais il me paraît que les mœurs des peuples du 11ᵉ et du 12ᵉ siècles étaient trop simples, pour être à même de saisir le vrai sens d'une morale aussi subtile.

Thierry, homme de son temps, n'était pas un critique scrupuleux : ses légendes de Sᵗᵉ Landrade, abbesse de Bilsen au diocèse de Liége, et de Sᵗᵉ Amalberge ont été évidemment rédigées sous l'influence de cette mode ; on y trouve quantité de traits douteux, faux et incompatibles avec l'histoire générale. Toutes ces pièces étaient commandées; mais il traita aussi ces sujets, pour son plaisir, en vers latins.

Cependant Otbert, évêque de Liége, les principaux du clergé et des citoyens de cette ville ouvrirent enfin les yeux sur le déplorable état auquel l'abbaye de Saint-Trond était réduite, et formèrent le dessein d'y remédier efficacement ; mais était-il permis aux moines de s'adresser pour l'investiture à l'évêque de Liége, à qui ils n'étaient soumis que sous le rapport du spirituel ? Ou devaient-ils recourir à l'évêque de Metz, dont l'abbaye dépendait pour le temporel ? Le droit se prononçait en faveur de ce dernier ; mais la prudence exigeait qu'on négligeât la loi. Sûr de son clergé, des moines et des frères de Saint-Trond, l'évêque Otbert s'efforça d'introduire dans cette maison une bonne discipline en lui donnant un abbé capable de la gouverner selon l'esprit de l'Église.

L'on ne fut point partagé sur ce choix ; clercs et lais élurent unanimement leur frère Thierry, qui avait tout ce qui était nécessaire pour remplir dignement cette place. Il était de petite taille, mais dans la vigueur de l'âge et savait s'énoncer avec grâce. Outre la science qu'il avait acquise dans la maison même, sous Adelard, et qu'il avait perfectionnée depuis par ses études particulières, il parlait bien les deux langues vulgaires, la teutonique et la wallonne, qu'il lui était nécessaire de posséder pour l'administration temporelle et spirituelle. Ayant été élevé au milieu de ses électeurs, il connaissait mieux qu'un autre leurs besoins et leurs vrais intérêts. Cette considération militait grandement en sa faveur, surtout auprès de l'évêque Otbert. Par cet exposé, on peut juger du mérite de l'assertion de l'éditeur de Ph. Mouskes, lequel assure que la connaissance du roman et du thiois conduisait aux dignités ecclésiastiques. *Thierry, dit-il, qui les possédait, comme Notger, fut élu,* POUR CE MOTIF, *abbé de Saint-Trond.*

L'évêque Otbert se chargea de le faire consentir à son élection, et, ayant réussi, il le conduisit lui-même à Aix-la-Chapelle où était la cour impériale, pour qu'il reçût de l'empereur l'investiture par l'anneau et la crosse. Cette investiture était alors généralement pratiquée dans tout l'empire. C'était dans son origine une cérémonie purement civile, par laquelle les empereurs mettaient les évêques et les

abbés nouvellement élus, en possession des terres et autres droits temporels attachés à leurs églises à titre de fief. Mais Henri IV en faisait un abus intolérable, parce qu'à cette occasion il s'emparait des élections et vendait ou laissait vendre les évêchés et les abbayes à ceux qui en donnaient le plus d'argent. Poppon, évêque de Metz, ne fut point reconnu au sujet de l'investiture de Thierry, parce qu'il s'était mis en possession de son évêché sans l'empereur. Malgré l'excommunication d'Henri IV, le clergé de Liége n'avait cessé de le considérer comme le chef légitime de l'empire.

Thierry reçut de la main de ce prince le bâton pastoral, le 30 janvier 1099; après quoi l'évêque le ramena à Liége où il l'ordonna prêtre et lui donna la bénédiction abbatiale le 7 du mois suivant.

On a peine à comprendre l'affreuse désolation dans laquelle le nouvel abbé trouva son monastère. La plupart des biens en étaient dissipés et tous les édifices tombaient en ruine. Le peu de moines qui l'habitaient n'avaient ni lieu propre pour célébrer l'office divin, ni contre les injures des saisons. Loin qu'un si grand travail l'abattît ou le rebutât, il lui inspira plus de courage et de générosité pour remédier au mal. Il commença par réparer, comme il put, l'église afin d'y faire le service avec décence, et ne tarda pas à la munir des ornements et des vases sacrés les plus nécessaires. Il passa ensuite à la réparation ou plutôt à

la reconstruction des édifices, et n'oublia pas de relever l'observance régulière et d'augmenter le nombre des frères pour la mieux soutenir.

Cependant la position politique de l'abbaye n'avait pas cessé d'être critique. L'avoué Gilbert, comte de Duras, l'opprimait toujours par ses exactions auxquelles l'abbé devait se soumettre pour se le ménager, ayant un ennemi encore plus à craindre, Henri, duc de Limbourg, le principal fauteur des maux dont la maison était affligée et cependant son premier avoué.

Déjà celui-ci avait tenté plusieurs fois d'y introduire comme abbé, son favori l'ambitieux Hériman; mais toujours il avait trouvé de l'opposition de la part des religieux. Fâché de ces entraves, il prit enfin, à la faveur des troubles dont l'empire était agité par la déposition d'Henri IV, la détermination d'occuper de force le quartier de l'abbé et y plaça son protégé, résolu de le faire respecter par les moines ou de les lui sacrifier. Cependant ils eurent encore le courage de rejeter constamment cet intrigant que, sur leurs plaintes, l'évêque de Liége excommunia de même que ses adhérents.

Bien certain que le duc de Limbourg en voulait moins aux religieux qu'à leur abbé, Thierry se sauve de l'abbaye à son approche, vole au château de Duras auprès de son sous-avoué, et revient avec lui à Saint-Trond. Il parvint à rentrer dans son monastère,

mais l'intrus se maintint dans l'habitation abbatiale. Les habitants de Saint-Trond s'étaient prononcé en faveur de Thierry, et ils voulaient à main armée se jeter sur ses ennemis et tuer Hériman; mais Thierry modéra les excès du peuple et du comte Gilbert.

Après ce léger triomphe, Thierry prit son recours vers l'évêque Otbert, comptant sur le crédit dont ce prélat l'avait toujours honoré et sur l'influence qu'il avait sur le chapitre de Saint-Lambert. Instruit, aimable et d'une éloquence facile, Otbert s'était acquis l'amitié et l'estime des moines, des prêtres et du peuple. Son appel fut entendu; mais la prudence les empêcha de venger d'abord l'abbé de Saint-Trond; car l'évêché était lui-même dans une position critique. Ce ne fut qu'après des plaintes plusieurs fois réitérées qu'Otbert osa se décider à prononcer l'excommunication de l'intrigant Hériman.

Sur ces entrefaites, il arriva que l'empereur Henri IV, allant à Anvers pour se réconcilier avec le comte de Flandre, prit son logement dans cette abbaye. L'intrus dut alors lui céder le quartier qu'il occupait, où, après le départ du monarque, on l'empêcha de rentrer. Le duc Henri, passant par Saint-Trond, en fut informé, et entra dans de violents transports de rage, en jurant affreusement de venger l'affront fait à sa créature. Il ne tint que trop parole; il ordonna aussitôt à ses gens, avec des menaces terribles, de poursuivre à toute outrance les moines

ainsi que tous ceux qui dépendaient de l'abbaye. Il poussa même la fureur au point de désigner certains individus qu'il fallait pendre ou du moins priver de quèlques membres; aux uns les yeux devaient être arrachés, aux autres on devait couper le nez, les mains ou les pieds, à d'autres enfin le jarret. Le moindre mal qu'avaient à craindre ceux qui n'étaient pas portés sur cette liste de proscription, c'était d'être emprisonnés et d'être ensuite obligés de racheter leur liberté à très-haut prix. Les habitants, saisis d'effroi à ce cruel édit, n'osaient plus sortir de la ville, craignant d'être maltraités par les gens du duc.

Cependant à force de sollicitations et de promesses, des seigneurs qui étaient liés d'amitié avec l'abbé Thierry parvinrent à fléchir le duc; mais en accordant la paix à l'abbé et à ceux qui dépendaient de son monastère, il en exclut formellement le comte de Duras. Ce ne fut qu'après bien des négociations qu'il consentit enfin, le jour du Vendredi-Saint de l'an 1106, à le comprendre dans cette paix. Le même jour la somme d'argent qu'on s'était engagé à lui payer, lui fut remise. L'intrus ne fut pas oublié dans cet accommodement; Henri cependant se borna à exiger de l'abbé de Saint-Trond, après qu'Hériman aurait reconnu sa faute et en aurait fait une réparation convenable, qu'il le reçût avec bonté, en usant envers lui de beaucoup de condescendance.

Ces querelles, si communes entre les avoués et les

maisons dont la protection leur était confiée, nous donnent une idée de la situation des villes et des campagnes ainsi que du caractère des nobles sous le régime de la féodalité. On jouirait quelquefois d'une liberté bien grande, mais la tranquillité n'était jamais qu'une époque de transition. Ce qui arriva, peu de temps après l'accommodement dont nous venons de parler, complète ce triste tableau. Le comte de Duras vint à son tour demander à Thierry une forte indemnité, bien plus grande que la somme qui lui avait été promise par l'abbé dans le moment le plus terrible de ses malheurs. Confiant dans sa bonne cause, il refusa obstinément de payer la somme demandée; alors le comte de Duras engagea le haut-avoué qui était son seigneur, à revenir contre sa promesse, en substituant son ancien protegé Hériman au légitime abbé. La bonne foi ne gênait pas trop le prince Henri, et sans égard aux représentations que lui fit à se sujet Adalberon IV, évêque de Metz, successeur de Poppon, il travailla si bien, soit par lui-même, soit par d'autres, en cachant le véritable état des choses, qu'Adalbert, chancelier d'Henri IV, fit expédier un ordre royal aux évêques de Metz et de Liége, de substituer à Thierry le moine Hériman comme abbé de Saint-Trond.

Dans l'état d'abandon où il se trouvait, Thierry leva les mains au ciel en implorant le Très-Haut de vouloir lui inspirer une bonne idée. Il ne lui restait qu'un

moyen, et après avoir consulté ses religieux et malgré eux, d'après les conseils de Rodulphe, il se résolut à l'employer : Le 1er mars 1107, il supprima l'ancienne communauté de l'abbaye de Saint-Trond qu'il réforma selon la règle de Cluny ; il comptait échapper aux exigences des deux avoués. Les abbés de Saint-Étienne et de Saint-Laurent de Liége lui prêtèrent tout leur appui, mais l'évêque ne pouvait rien à cause de la lutte continuelle entre les gens d'église et la noblesse, surtout que les nobles, habitués à mépriser l'église qu'ils opprimaient, ne faisaient aucun cas de ses décrets ou de ses foudres.

Sur ces entrefaites, Thierry mourut, le 25 avril 1107, avant l'arrivée de son rival. Beriger, abbé de Saint-Laurent, fit la cérémonie de ses funérailles qui furent honorées d'un grand concours de la noblesse et des peuples du pays. Ses disciples en particulier firent éclater leur douleur, voyant qu'ils perdaient un abbé qui n'avait jamais eu pour eux que des manières gracieuses ; car il savait aimer les bons en leur donnant des marques de distinction et supporter les méchants avec une modération exemplaire.

Voici les écrits de l'abbé Thierry que le temps nous a conservés :

1° *Vita S. Bavonis egregii confessoris,* dans Surius, *Vitæ Sanct.,* Oct., page 4 ; Boll., *Acta Sanct.,* même mois, tome 1er, page 243 ; Ghesquiere, *Acta Sanct. Belgii,* t. 2, page 511, avec les notes et le com-



mentaire de l'édition précédente que l'on doit à Jean Perier. — 2° *Vita S. Trudonis, presbyteri et confessoris,* dans Surius, *Vitæ Sanct.,* Nov., page 505. Thierry composa cette biographie à la prière d'un certain Gérard et d'autres moines de Saint-Trond; et il ne fit que se servir, ainsi qu'il a été dit, de deux anciens documents dont il changea le style, en introduisant cependant dans le corps de l'ouvrage des faits que repousse une bonne chronologie, et des extraits de l'Écriture-Sainte: l'édition de Surius est unique. Dom Mabillon et J. Ghesquiere avaient trop de critique pour l'admettre dans leurs recueils. — 3° *Passio Rumoldi et Liberti martyrum,* dans Boll., *Act. Sanct.,* Juillet, tome 1er, page 241. Cette édition a effacé celle qui est insérée dans Surius, *Vitæ Sanct.,* même mois, page 24. Item, recueillie par Hugo Vardæus et publiée par Thomas Sirinus: Louvain, 1662, in-4°. De Munck, dont nous donnons la biographie dans ce volume, a fait un curieux parallèle entre les diverses biographies de S. Rombaut. Il y avait trois siècles entiers que le Saint n'était plus au monde, lorsque Thierry entreprit d'écrire son histoire d'après des traditions populaires; aussi cette biographie, admise comme autorité par plus d'un historien, est loin de pouvoir soutenir une saine critique: les Bollandistes l'ont classée dans leur recueil; cependant en histoire on doute; on ne suppose pas l'exactitude. C'est avec cet esprit de conciliation très-répréhensible,

à mes yeux, que l'histoire a été souvent traitée par des hommes d'un zèle peu scrupuleux. Il importe à l'historien de bien posséder la biographie des auteurs qu'il consulte, pour connaître le degré de confiance que son ouvrage peut mériter. Nous avons déjà posé dans le tome 2e, page 16, de nos *Lectures*, la manière dont beaucoup de légendes ont été rédigées. — 4° *Vitæ sanctæ Landradæ Virginis*, dans Surius, *Vitæ Sanct.*, Juillet, page 138, et dans Boll., *Acta Sanct.*, même mois, page 625, avec des notes de Jean Pien. J. Ghesquiere se borna à donner un nouveau commentaire avec une vie critique de la Sainte; cette pièce est insérée dans le tome 5e de son recueil. Jean Pien fait ressortir les fautes les plus grossières de ce nouveau roman de Thierry. C'est apparemment à raison de ces défauts que le judicieux Bénédictin Dom Mabillon n'a pas jugé à propos de le publier, quoiqu'il n'eût point de plus ancien document. Il vaut mieux en effet avouer que nous sommes dans une complète ignorance sur une époque que de vouloir la fixer selon nos goûts ou nos désirs. L'édition de Surius diffère beaucoup de celle de Jean Pien; la première, tout à fait conforme à la manière d'écrire de Thierry, semble être la plus authentique: elle renferme de longs passages de l'Écriture-Sainte. Jean Pien a eu tort de préférer la biographie la moins longue. — 5° *Vita S. Amalbergæ*, dans Boll., *Act. Sanct.*, Juillet, tome 3, page 90. Cette biographie est

attribuée à Thierry, parce qu'on y reconnaît sa manière et qu'il fit une longue résidence à l'abbaye de Saint-Pierre où la Sainte était honorée d'un culte particulier. Les moines du lieu, voyant qu'il était lettré, purent fort bien le prier de faire l'histoire de Ste Amalberge dont ils n'avaient point de légende. En effet l'auteur annonce dans sa préface qu'il ne put se refuser aux instances qu'on lui fit pour entreprendre cet écrit. Au reste cette légende, comme les autres ouvrages de Thierry, n'est rien moins qu'exacte. Dom Mabillon s'est borné à en donner un extrait, dans ses ses actes de l'ordre de Saint-Benoît, et Joseph Ghesquiere fut encore plus sévère, en n'insérant dans son recueil que le commentaire de Jean-Baptiste Du Sollier, qui avait extrait avec art et même avec critique les probabilités historiques. Mais le curé de Merelbeke, auteur d'une vie de Ste Amalberge en flamand, fut moins difficile et plus entreprenant; il enchérit singulièrement sur l'imagination de l'abbé de Saint-Trond. — 6° *De Translatione SS. Trudonis et Eucherii, Sermo,* dans Surius, *Vitæ Sanct.*, Novembre, page 515 : c'est le seul sermon qui nous reste de l'abbé de Saint-Trond. Ce S. Eucher, évêque d'Orléans, après avoir été exilé par Charles-Martel, mourut dans cette abbaye.

Ses œuvres poétiques ne sont pas connues; il en est de même d'un recueil épistolaire que les anciens biographes lui attribuent. Sanderus rapporte qu'il se

trouvait à l'abbaye d'Alne un manuscrit intitulé : *De Hierarchiis*, d'un abbé Thierry qui pourrait être l'abbé de Saint-Trond. Il doit avoir eu aussi sa part à la compilation qu'il fit faire par le moine Rodulphe qui lui succéda dans la prélature.

DE CLÈVES.

Clèves (Philippe de), seigneur de Ravesteyn et de Wynendaele, le fameux rival d'Engelbert de Nassau, naquit vers 1459, d'Adolphe de Ravesteyn et de Béatrice de Portugal qui apporta en dot à son époux, outre des droits éventuels au trône de Portugal, un revenu de vingt mille couronnes. Neveu de Jean, duc de Clèves, il l'était pareillement de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et de Marie, duchesse d'Orléans, mère de Louis XII.

Ayant perdu fort jeune sa mère, Philippe de Clèves fut élevé à la cour de son cousin germain Charles-le-Téméraire, sous les yeux d'Anne de Bourgogne, sœur naturelle de ce prince, qu'Adolphe de Ravesteyn avait épousée, en secondes noces, en 1468. Philippe de Bourgogne, autre enfant naturel du bon duc, lequel devint évêque d'Utrecht, fut son compagnon d'enfance et d'études. Ils furent tous deux élevés avec la jeune Marie, héritière de la puissante maison de Bourgogne.

Le sire de Ravesteyn et Jean de Clèves, son frère, étaient des capitaines habiles pour leur temps et dévoués à Charles-le-Téméraire, comme on l'était à une époque où toute la politique des grands vassaux et de maints petits seigneurs était de s'enrichir aux dépens des églises, des communautés religieuses et surtout du peuple qui semblait être destiné à être longtemps le jouet de quelques familles. Ces deux frères, qui réservaient Philippe pour mari à la riche héritière de Bourgogne, eurent l'art d'entretenir l'animosité ou plutôt l'antipathie de Charles-le-Téméraire contre Louis XI, roi de France, caressant ainsi la passion du père pour mieux servir leur ambition. En 1473, voulant récompenser les loyaux services des sires de Ravesteyn et de Clèves, Charles les autorisa à le précéder avec toute leur jeune famille dans les pompeuses solennités de l'ordre de la Toison d'Or, honneur insigne qui était bien capable de nourrir leur espoir de voir un jour Philippe commander en maître à toutes les provinces de la maison de Bourgogne. Malheureusement Philippe de Clèves était jaloux, envieux et hautain, et Marie, vive et légère, ne sympathisait point avec lui. Ces deux enfants n'étaient presque jamais d'accord dans leurs jeux et leurs ébats innocents. Marie en conçut envers son parent une aversion très-prononcée, qui ne fit que croître avec l'âge. Ce sont de ces petits incidents dont les parents tiennent rarement compte,

et qui viennent souvent déranger plus tard leurs calculs.

Charles-le-Téméraire songeait dès lors à la politique qui devait le guider dans le choix du mari de sa fille; la main de Marie était sollicitée par le dauphin de France, Nicolas de Calabre, Philibert de Savoye et Maximilien d'Autriche; celui-ci était le prince à qui Charles donnait la préférence. Fils de Frédéric III, roi des Romains, il faisait espérer qu'il hériterait de sa capacité politique et qu'il suivrait son système d'alliance contre la puissance croissante de la monarchie de France. Loin d'ajouter foi aux écrivains même nationaux, qui déplorent tous le mariage de Marie et de Maximilien, nous soutenons au contraire que de tous les prétendants de Marie, ce prince autrichien était le seul qui convînt à la princesse et au pays; ce fut en effet lui qui sentit le premier combien il importait au Belge, tant sous le rapport de la politique que dans l'intérêt du commerce, de s'unir étroitement aux peuples germaniques. Mais nous déplorons que Charles-le-Téméraire, au lieu de fouler le peuple comme il l'a fait dans tout son règne, n'ait pas tourné sa puissance contre les familles seigneuriales, le tourment du suzerain et les tyrans les plus despotiques et les plus cruels du peuple. Celui-ci sentait sa dure condition; mais il exprimait son désespoir comme les enfants, par des cris.

A la mort de Charles-le-Téméraire, les princes re-

nouvelèrent leurs prétentions à la main de Marie. Louis XI, qui, à la tête de troupes envahissantes, parlait au nom de son fils, réunissait bien des chances en sa faveur. Mais les deux frères de Clèves observaient attentivement toutes les menées et veillaient aux intérêts de leur famille. Jean de Clèves tenait cependant plus qu'Adolphe à cette alliance : nommé tuteur de Marie, il semblait compter sur la réussite de ses projets. La cour de Bourgogne était très-divisée à cet égard, et Louis savait profiter de ces divisions; dans l'incertitude de pouvoir procurer à son fils l'immense héritage de Marie, il fit semblant de ne pas le convoiter, et donna à l'illustre historien Philippe de Comines la commission de promettre à ses partisans de partager entre eux les provinces belgiques; et il excita, d'un autre côté, par ses agents secrets, le peuple au désordre.

Si les seigneurs espéraient de revenir au temps de la féodalité dont le souvenir leur était cher; si la noblesse, insensible au sentiment de l'honneur, s'avilissait au point de consentir à un odieux trafic, le peuple, fier de sa richesse et de son indépendance morale, se souvenait de ses vieux priviléges dans lesquels il avait eu une foi religieuse : il réclama un droit acquis au prix de son sang. Après avoir étouffé le feu d'un premier soulèvement à Gand, la cour de Marie envoya, auprès du roi, une ambassade composée des partisans de la France les plus dévoués et les

plus aveugles. L'inauguration de la princesse eut lieu à Gand en leur absence, le 25 février 1476, dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean: figuraient dans cette cérémonie Marguerite d'Yorck, belle-mère de Marie, Louis de Bourbon, Adolphe de Clèves, seigneur de Ravesteyn, suivi de son fils Philippe et de Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine de Beveren; on y voyait aussi Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, Jacques de Savoye, comte de Romont, et Adolphe de Gueldre, que le parti contraire aux Français et aux de Clèves avait retiré de la prison de Courtrai pour lui confier le commandement militaire des Gantois.

De retour de son ambassade, le parti français vit qu'il avait considérablement perdu. Pour déjouer le complot, les deux frères de Clèves jurèrent de se défaire d'Hugonet et d'Humbercourt, ces deux agents du roi de France, dont le crédit avait été immense sous feu le duc et qui, malgré le penchant de leur maître, n'avaient cessé d'intriguer pour le dauphin. Les prétextes ne manquaient pas; le pays, sans amour pour la domination bourguignonne, comprenait dans une exécration commune la noblesse du pays et une horde de seigneurs étrangers, qui, pour se vautrer plus commodément dans leurs jouissances luxurieuses, avaient concouru au déchirement des priviléges. D'ailleurs le peuple de Belgique était préparé à un soulèvement par le parti même contre lequel les

de Clèves voulaient agir. Secondé par le Sanglier des Ardennes et par le comte de Saint-Paul, qui avaient eu à se plaindre des ministres, Adolphe de Ravesteyn tira d'eux la plus terrible vengeance; mais il enleva à son fils le peu d'espérance qu'il pouvait avoir. Telles sont les causes de la mort de ces deux hommes d'état, dont le sort a excité, même de nos jours, tant de retentissement.

Le peuple se choisit dans toute la Belgique des victimes. Beaucoup échappèrent à sa juste vengeance. Les sires de Clèves, qui poussaient au désordre, n'étaient guère moins coupables que les malheureux qu'ils désignaient à la vindicte nationale. Le peuple, qui ne les avait jamais aimés, menaça bientôt de les y comprendre. Adolphe de Ravesteyn sortit à temps de la ville de Gand; et Marie se décida à ne pas accepter pour époux son fils qu'elle ne pouvait souffrir.

Tandis qu'une noblesse rivale et infatuée d'orgueil, depuis la mort de Charles-le-Téméraire, se poursuivait mutuellement avec un cruel et barbare acharnement, comme au temps de son odieux triomphe, de scandaleuse mémoire, Marguerite d'Yorck, veuve de ce prince, dans l'espoir de mettre un terme à leurs nobles excès, cherchait pour sa belle-fille un parti avantageux et éminemment national. Ne pouvant pas la donner à un prince anglais de ses parents, elle reprit le projet de son mari et la promit définitivement à Maximilien. Bientôt la jeune prin-

cesse exprima elle-même une volonté déterminée de n'avoir pas d'autre époux que le duc. Dès que Jean de Clèves fut certain que ce mariage, demandé instamment par les États, allait avoir lieu, il ne put cacher son dépit et il quitta la cour, tout brûlant de vengeance et de colère. Adolphe son frère, qui y était plus directement intéressé, de retour depuis l'apaisement des derniers troubles, reparut à la cour et y resta, ne doutant aucunement qu'il obtiendrait, tant pour son fils que pour lui, l'accueil et les faveurs qu'il avait eus autrefois des ducs de Bourgogne.

Le lendemain de son entrée dans la ville du Quesnoi, en juin 1477, le roi Louis prononça devant une assemblée choisie parmi le clergé, le magistrat et les bourgeois, un discours qui dépeint assez bien les partis de la cour de Bourgogne, et donne en même temps une idée de l'opinion que l'on avait du caractère de Philippe de Clèves. « *Mes amis,* leur dit-il, *si je viens en ce pays ce n'est que pour votre plus grand profit et avantage, dans l'intérêt de mademoiselle de Bourgogne, ma bien aimée cousine et filleule. Personne ne lui veut plus de bien que moi, et elle est grandement abusée de ne point mettre en moi sa confiance. Parmi ses mauvais conseillers, les uns veulent lui faire épouser le fils du duc de Clèves; c'est un trop petit prince et trop inconnu pour une si glorieuse princesse. D'ailleurs je sais*

qu'il a un mauvais ulcère à la jambe ; en outre ivrogne comme tous ces Allemands ; après boire, il lui cassera son verre sur la tête et lui donnera des coups. D'autres la veulent allier aux Anglais, à ces anciens ennemis du royaume, qui sont tous débauchés et gens de mauvaise vie. Enfin il y en a qui lui veulent donner pour mari le fils de l'empereur, ce sont les princes les plus avaricieux du monde. Ils emmèneront mademoiselle de Bourgogne en Allemagne, dans un pays rude et étranger où elle sera loin de toute considération. »

Maximilien, heureux et magnanime rival de Philippe de Clèves, sans faire attention à la conduite du père, et encore moins à celle de l'oncle, prit ce jeune seigneur à son service et lui confia, malgré sa jeunesse, une bande de cavalerie. Son arrivée avait relevé le courage des Belges, en mettant un frein à leurs passions ; le bon ordre commençait à se remettre. Leur nouveau prince était jeune, avait peu de connaissance des affaires et des hommes, surtout dans un pays qui lui était étranger ; mais il écoutait dans le principe de sages conseillers et montrait bonne volonté. Non-seulement il cherchait à gagner l'amour de ses peuples et des chevaliers qui étaient au pays ; mais il s'efforçait aussi d'établir des relations amicales avec la plupart des souverains, jaloux de sa fortune et de sa puissance. De toutes les familles belges, celle de Clèves était la mieux fa-

vorisée; elle obtint de Maximilien, les premières années de son règne, plus de vingt mille florins par an. Adolphe de Ravesteyn et sa femme s'étaient concilié sa confiance. Malheureusement Maximilien se laissa insensiblement entourer de seigneurs allemands, qui venaient en aventuriers dans un pays plus riche que le leur, et il eut l'inconcevable faiblesse de distribuer entre eux, avec prodigalité, de fortes sommes d'argent et des bijoux très-précieux, imprudence qui porte toujours ses fruits, souvent tardifs, chez un peuple jaloux de son honneur, de son indépendance et confiant en sa force. Maximilien avait mauvaise grâce en donnant pour excuse de sa conduite l'exemple de beaucoup de chevaliers dont les uns s'étaient donnés à la France et dont d'autres semblaient ne pas vouloir oublier leurs rancunes et leurs rivalités. Commandant à Valenciennes, Philippe de Clèves fit si bien manœuvrer ses cavaliers qu'ils furent toujours victorieux. Ses succès contribuèrent à procurer à Maximilien la trève du 11 juillet 1478.

Durant cette trève, Maximilien préparait la campagne prochaine; il sut profiter du zèle que les Belges mettaient à se distinguer à ses yeux. La plupart des seigneurs qui étaient demeurés fidèles à leur devoir, enchantés de sa jeunesse, de sa vaillance, de sa bonne mine et surtout des égards qu'il leur montrait, tandis que Charles les avait rebutés par sa

dureté, étaient impatients de se mesurer avec les Français, parmi lesquels ils voyaient leurs anciens rivaux de la cour de Bourgogne. Tel était l'esprit des chevaliers qui avaient l'habitude de manier l'épée et de vivre dans les camps. Ils n'étaient point encore envieux des étrangers accueillis par Maximilien, parce que ceux-ci n'avaient pas eu l'occasion de se montrer et de se faire connaître. Mais les États des provinces étaient moins aveuglés sur la conduite politique de Maximilien; ils calculaient avec inquiétude l'immensité des prétentions du duc qui, non content d'être le mari de la duchesse de Bourgogne, se considérait comme le souverain du pays. Il reçut leurs réclamations, mais sans y faire droit. Ses troupes prêtes et bien disposées, il se mit en marche vers Térouane. Philippe de Clèves était accouru au premier appel.

Ce fut le 25 juillet 1479, que toute l'armée belge se mit en mouvement : elle était remplie de haine contre les Français, contre leur roi perfide et cruel, contre tous ses capitaines, gens de rapine, sans miséricorde pour les peuples, nourris dans les guerres et ne connaissant d'autre Dieu que leur épée. Une autre cause d'indignation, c'était de les voir commandés par Philippe de Crevecœur, sire d'Esquerdes, lui qui avait été enrichi et illustré par la maison de Bourgogne, honoré de la Toison d'Or, intime conseiller du duc Charles, et qui avait trahi madame Marie sa fille, peu de jours après qu'elle avait reçu son ser-

ment, et lui avait donné sa confiance. Déjà l'armée avait fait agir son artillerie contre la ville de Térouane, lorsqu'on aperçut le mouvement de ce sire d'Esquerdes, en horreur chez les Belges à cause de sa félonie et de sa traîtrise; du haut de ses murailles la garnison criait maintes injures, menaçant les Belges des troupes qui allaient arriver de Blangi. Piqués de ces insultes, ils demandèrent à grande instance qu'on les menât contre les Français. En avant étaient cinq cents archers anglais soutenus par trois mille arquebusiers allemands. Puis l'infanterie, avec ses longues piques, fut mise sur une seule ligne, chaque troupe s'appuyant l'une contre l'autre et ne laissant que de minces intervalles, de manière que l'armée semblait disposée en herse. Le peu de gens d'armes, c'est-à-dire de cavalerie, qu'on avait, fut divisé en petites troupes de vingt-cinq environ pour escarmoucher sur les ailes et se porter où besoin serait. Philippe de Clèves, à peine âgé de 21 ans, se trouvait derrière l'aile gauche particulièrement chargé de la défense des vivres; il portait une robe de drap d'or, par dessus une brillante armure. La richesse de son costume le faisait remarquer par les cavaliers français, plus avides de butin que de gloire. On sait qu'après avoir enfoncé l'aile gauche, d'Esquerdes tomba avec impétuosité sur le parc des vivres, et que les gens d'armes belges durent céder au nombre et à la valeur des Français. Le jeune Philippe, qui attirait

par son costume tous les regards, fut rudement assailli et poursuivi jusqu'à la porte d'Aire par des gens d'armes qui croyaient que c'était le duc d'Autriche. Cette déroute jetait l'épouvante dans l'armée belge, qui aurait éprouvé une perte totale, si le comte Engelbert de Nassau n'était parvenu à rassurer les fuyards et à les ramener au combat. Parmi eux se trouvait de Clèves. Ils tombèrent à l'improviste sur la troupe du sire de Saint-André, et, après avoir culbuté ces pillards, décidèrent par une valeur bien soutenue la victoire en faveur de Maximilien. Cette bataille est appelée de Guinegate, du nom du village d'Enquinegatte, en Artois, où elle a eu lieu.

Les historiens en général se taisent sur la conduite de Philippe de Clèves, immédiatement après cette bataille; mais la chronique, un peu suspecte, il est vrai, de Maximilien, intitulée : *Les Guerres Merveilleuses,* complète sa biographie. « Le sire de Beveren, dit elle, avait appris que ceux de Térouane avaient chargé plusieurs chariots d'objets volés en Flandre; il en donna connaissance à Philippe de Ravesteyn, en disant : *Nous n'avons pas recueilli grand honneur à Blangi, eh bien ! que diriez-vous maintenant, si nous faisions une telle action d'éclat qu'il en rejaillît sur nous une gloire éternelle?* De Ravesteyn répondit : *Je désire que le berger puisse encore montrer son courage. Je suis jeune et ne*

fus jamais à une guerre plus terrible ; mais je compte bien qu'en cette circonstance je déploierai la bravoure dont je suis capable. Ils résolurent, à l'issue de cet entretien, de rassembler leur monde et de se rendre maîtres des chariots de Térouane. Dans le plus grand secret possible, ils firent leurs préparatifs et réunirent environ mille hommes bien armés. Ceci se passait à Saint-Omer, mais chacun dans la ville ignorait où devait se rendre l'expédition qui se préparait. Enfin, les sires de Beveren et de Ravesteyn sortirent une nuit de la ville, avec cinquante cavaliers et mille fantassins, et allèrent se poster dans une vallée près d'un bois, entre Hesdin et Térouane, où les chariots devaient nécessairement passer. Un bon guide leur indiqua un endroit où ils étaient tout à fait à couvert. Chaque passant était arrêté et retenu prisonnier, afin que l'on ne s'aperçût point de l'embûche. Ceux de Térouane chargèrent les effets sur les chariots, pour se rendre à Hesdin, car ils craignaient que le duc Maximilien ne vînt mettre le siége devant la ville; mais ce n'était nullement son intention. Enfin, tout étant placé et lié sur quarante chariots au moins, lits, coffres, objets en étain et autres, qu'ils avaient pris depuis quelque temps, des draps, des toiles, des habillements de tout genre, etc., cent lances accompagnèrent ce convoi; cinquante marchèrent en tête et les cinquante autres à l'arrière-garde. Le guide les vit avancer et courut

prévenir les sires de Beveren et de Ravesteyn, en annonçant qu'un détachement d'hommes armés marchait en avant. Nos gens s'étaient divisés en deux compagnies, et lorsque les lances de l'avant-garde furent près d'eux, ils les laissèrent tranquillement passer, mais se jetèrent immédiatement après sur les chariots, et tuant les conducteurs, firent en sorte que le convoi ne pût plus ni avancer ni reculer. Aussitôt on cria : *alarme! alarme!* L'avant-garde, à ces cris, revint sur ses pas pour porter secours, mais elle fut assaillie par nos picquenaires et par les arquebusiers, qui tuèrent leurs ennemis en détail. Les cavaliers furent bientôt à pied, presque toùs les chevaux ayant été abattus. Les cinquante lances de l'arrière-garde combattirent aussi vaillamment, et une compagnie de francs-archers se disposait à faire merveille, mais les nôtres les en empêchèrent. Ils se jetèrent les uns sur les autres avec tant de fureur, que les cavaliers furent désarçonnés. Nos fantassins traitèrent si mal les francs-archers, que la plupart restèrent sur la place. Philippe de Ravesteyn lui-même fit prisonnier le chef-homme et encore quatre ou cinq autres. Le sire de Beveren se comporta avec tout autant de vaillance; de sorte que les Français auraient bien voulu battre en retraite, mais ils ne le purent, les nôtres les serrant de si près, que bientôt cinquante lances au moins furent forcés de se rendre prisonniers. Les autres étaient morts en

combattant. Nos soldats obligèrent les Français à retourner les chariots pour les mener à Saint-Omer, où ils conduisirent également les prisonniers, en leur faisant traverser la plaine de Blangi, qui avait vu tomber un bien plus grand nombre de combattants. Les Français prièrent qu'on voulût bien les traiter avec douceur et ne pas les rançonner sans pitié.

» Ceux de Terouane voyant passer tout ce monde sur la plaine de Blangi, crurent reconnaître les hommes et leurs chariots chargés de butin. Bientôt les fuyards arrivèrent et apportèrent la nouvelle de ce qui venait de se passer et de la défaite essuyée par les cent lances. Ce malheur causa une grande douleur dans la ville, et tant de frayeur que si on les eût attaqués en ce moment, ils eussent rendu la ville aux Bourguignons. Leur courage était abattu, leur butin enlevé et leurs soldats tués, ce qui leur était encore la perte la plus cruelle.

» Cependant les sires de Ravesteyn et de Beveren rentrèrent à Saint-Omer, amenant avec eux les quarante chariots chargés et les cinquante prisonniers. Les spectateurs étaient dans l'étonnement que si peu de monde avait pu remporter un tel avantage; on comblait les vainqueurs de compliments et de louanges. C'était en effet une entreprise audacieuse d'avoir osé attaquer cent lances et d'avoir pu les battre et s'emparer de quarante chariots de butin. Maximilien apprit bien vite, dans la ville d'Aire où il se trouvait,

l'acte de bravoure de Ravesteyn et du sire de Beveren. Chantereine, Nassau, Fiennes et les autres capitaines s'accordaient à dire que c'était un brillant exploit et digne d'éloge. *C'est vrai,* dit Maximilien, *ils méritent vraiment de vivre d'une vie glorieuse après s'être emparé, avec si peu de troupes, de quarante chariots et d'un bon nombre de prisonniers.* »

Les efforts de Maximilien et de Louis, pour donner à leurs pays respectifs une unité intérieure et des alliances politiques, attirèrent sur leurs peuples des guerres et des soulèvements incessants; la plupart étaient mécontents de la marche des affaires; et la noblesse, avec son égoïsme invétéré et héréditaire, supportait avec peine la cour de Maximilien. Si la Flandre manifestait hautement son mécontentement par le refus du subside réclamé par le prince pour l'honneur du pays, le Brabant se montra moins sévère et l'accorda principalement pour la défense du Luxembourg, province d'une grande importance stratégique pour la Belgique. Philippe de Ravesteyn conduisit à Durbui la grosse artillerie que Jean Van Ranst, le sire de Berchem et Jean d'Immerseele avaient réclamée. De Ravesteyn et le prince d'Orange, en remettant de la part du duc l'artillerie entre leurs mains, s'exprimèrent en ces termes: *Messire Van Ranst et vous tous seigneurs Brabançons, nous vous avons amené ce que vous avez demandé à notre souverain. Comment maintenant avez-vous l'intention de vous y*

prendre pour vous emparer honorablement de la ville de Durbui? Avez-vous quelque bon projet? veuillez nous le communiquer, nous vous en prions en amis. Jean Van Ranst répondit : *Il ne faut pas nous en prier, nous sommes charmés de pouvoir vous communiquer nos intentions. Par amour pour notre prince, je vais vous dire à quoi j'ai pensé; si vous m'approuvez, nous pourrons agir en conséquence.* Tous se hâtèrent de dire : *Parlez, nous vous écoutons. Voici,* continua Jean Van Ranst : *Dans ce moulin à vent qui est placé là, hors de la ville, nous placerons deux de nos plus grosses pièces d'artillerie, pour battre en brèche les murs de la place, et lorsque cette attaque aura produit une partie de son effet, nos soldats seront envoyés du côté opposé pour livrer un assaut. Ceux du dedans croiront que l'attaque a lieu du côté où l'on sera occupé à tirer, et établiront leur résistance par là; mais ils se tromperont, car nous tomberons sur le corps de l'autre côté où j'ai fait mesurer la profondeur des eaux du rempart.* Le prince d'Orange et les autres seigneurs approuvèrent beaucoup ce projet, et les dispositions furent bientôt prises en conséquence. Le prince d'Orange, Philippe de Ravesteyn, Jean Van Ranst et les autres capitaines battaient en brèche les murs de la ville, tandis que les Brabançons montaient à l'assaut du côté opposé. Cette attaque réussit, et en peu d'heures la ville fut au pouvoir des Belges, à

l'exception pourtant de la citadelle qui continua à résister.

La mort de Marie de Bourgogne (27 mars 1482) vint tout à coup changer la situation politique de la Belgique. En faisant renaître les anciens partis et les rivalités des familles, elle jeta le trouble et la désunion parmi les peuples et excita les provinces les unes contre les autres. Si les bourgeois se méfiaient de Maximilien dont ils avaient eu l'occasion d'apprécier les prétentions anti-constitutionnelles, bien des seigneurs portaient envie à la famille de Clèves. Adrien Vilain, seigneur de Rasseghem, et Guillaume Bette, qui occupaient les premiers rangs de la magistrature de la ville de Gand, formèrent parmi les membres des États de Flandre une coalition dont le but apparent et avoué était le bien public, mais qui était destinée à agir contre tous ceux qui leur seraient contraires, de quelque état ou condition qu'ils fussent. Adrien Vilain, puissant échevin de la Keure, était un ennemi déclaré des de Clèves et il en voulait principalement à Philippe qui lui donnait de l'ombrage.

Sur ces entrefaites, le meurtre de Louis de Bourbon, évêque de Liége, répandit l'épouvante en Brabant. On voyait de quoi était capable Guillaume d'Arenberg, ce redoutable Sanglier des Ardennes, plus connu alors sous le nom de la Fière Barbe, qui, fort de l'appui du roi de France, réunissait autour de lui tous les mécontents et était en relation avec les ennemis

de Maximilien et de la maison de Bourgogne : le duc en était convaincu. Les États de Brabant, qui penchaient plus vers l'alliance germanique que vers celle de la France, s'alarmèrent avec raison de la conduite pleine de scélératesse du Sanglier, et ils envoyèrent, au commencement de septembre 1482, contre ce seigneur, les plus vaillants capitaines de Maximilien : Engelbert de Nassau, le comte de Hornes, son frère le comte de Montigny, Philippe de Clèves et d'autres.

Cependant les membres des États de Flandre les plus influents, qui avaient toujours observé dans la conduite de Maximilien une tendance anti-constitutionnelle, se prononçaient de jour en jour plus ouvertement contre ses prétentions à la tutèle de ses enfants. Sous cette querelle, traitée quelquefois de mesquine et partant présentée comme ridicule, se cachait une question de la politique la plus élevée et la plus intéressante. L'Allemagne, qui se régularisait tant politiquement que moralement (Voyez Jean Busch), cherchait à contracter une alliance intime avec les provinces belgiques, et, pour y parvenir, Maximilien ou plutôt Frédéric III, son père, avant de les incorporer toutes dans l'Empire, voulait se donner la tutèle des héritiers de la maison de Bourgogne et s'introduire ainsi comme souverain dans le gouvernement. Mais la conduite de Maximilien avait rendu impossible la réussite de ce projet. Les Flamands

avaient pris en aversion tous les capitaines étrangers qu'il traînait à sa suite et que les États étaient obligés de solder; ils avaient en horreur son luxe et sa prodigalité. Et d'ailleurs les Flandres étaient sous l'influence du roi de France, trop habile pour ne pas comprendre le but que se proposait Frédéric; mais le peuple était bien loin de sentir toute la portée de la difficulté où il s'agissait de l'avenir du pays. Après avoir agi depuis tant d'années contre Louis et contre la France, il était maintenant tout aussi empressé dans des sentiments contraires. Ce n'est pas que les Flandres eussent la moindre envie d'être jointes au royaume. Loin de là, mais elles voyaient dans le mariage de mademoiselle d'Autriche un moyen de détruire cette puissance de Bourgogne qui les avait opprimées, et dans l'ensemble du traité un moyen de se débarrasser d'un seigneur allemand avec des mœurs féodales qui ne vont point à un peuple industriel. Il fallait faire consentir le duc Maximilien à subir de si rudes conditions. Les messages de Louis y auraient été peu efficaces; la volonté hautaine des Flamands et l'embarras de plus en plus grand où se trouvait leur jeune prince eurent plus de pouvoir. Il se trouvait sans argent et sans appui au milieu d'un pays étranger. Tout ce qui avait composé la puissance et le gouvernement de la vaste domination de Bourgogne était maintenant dispersé et détruit. Enfin les États de Flandre, de Brabant, de Hainaut

et de toutes les provinces et seigneuries bourguignonnes, hormis le duché de ce nom, le Luxembourg et la Gueldre, s'assemblèrent à Alost et signifièrent à Maximilien qu'il fallait que ce mariage se fit. Il ne s'y détermina que sur l'avis des chevaliers de la Toison d'Or qu'il convoqua exprès. S'il n'avait écouté que son propre sentiment et les remontrances de plusieurs de ses courtisans, il aurait préféré une guerre civile à la honte du traité d'Arras.

Le 6 novembre 1482, Maximilien d'Autriche qui prit, pour la première fois, à ce moment, le titre d'archiduc, donna à quarante-huit députés qui lui furent désignés par les États, pouvoir de traiter de la paix avec le roi de France et de conclure le mariage de mademoiselle Marguerite avec le dauphin, aux conditions qui déjà avaient été réglées dans des conférences préalables. Ces députés reçurent aussi les pouvoirs des États avec une autorité spéciale, absolue et irrévocable, donnée au nom des pays pour lesquels les États se faisaient forts et aussi au nom des jeunes princes, attendu leur âge.

Le traité signé à Arras le 23 décembre 1482, ayant été ratifié par le roi en janvier suivant, une ambassade française vint recevoir les serments de Maximilien, de tous les grands seigneurs de sa domination, des États et des villes de Flandre, de Hainaut, de Brabant et de Zélande. Maximilien ne pouvait dévorer l'offense qui lui avait été faite à Alost et ne

voyait pas sans douleur la Belgique tombée dans les bras de la France. Ses courtisans, connaissant sa mauvaise humeur, l'excitaient continuellement à ne pas respecter cette paix qui lui avait été extorquée. Mais il hésitait à rompre avec quelques-uns de ses sujets et surtout avec le roi de France. A peine Marguerite était-elle arrivée à Lille avec son nombreux et élégant cortége, qu'il écrivit à la famille de Ravesteyn qu'il avait changé d'avis et qu'il entendait que sa fille ne fût pas remise à la cour de France. Cette jeune princesse était accompagnée de la femme d'Adolphe de Ravesteyn, un des quatre tuteurs de Philippe, duc de Bourgogne et père de Philippe de Clèves. Que pouvait Maximilien auprès de Flamands qui avaient pris leur parti : en prétendant inconsidérément s'épargner un affront, il en reçut un second. La noblesse ne pouvait voir sans indifférence la puissance toujours croissante de la bourgeoisie. Après ce double outrage, Maximilien se laissa entraîner par ses conseillers aux plus graves excès : il fit déclarer publiquement en la Maison-de-Ville de Bruxelles, par le docteur Jean Van Eynatten, *qu'il avait été contraint de faire la paix, et que ce qu'il haïssait le plus de tout le monde, était de bailler sa fille pour un personnage qui n'était pas en estre.* Dans le même temps, il fit arrêter les principaux députés des villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, et ceux qui avaient été à Arras, et en fit décapiter cinq ou six.

On apprit par leur procès que leur crime était d'avoir été influents dans l'assemblée d'Alost et d'avoir insisté pour le mariage de Marguerite avec le dauphin Charles, fils de Louis XI.

Dès lors le Brabant et la Flandre adoptèrent une conduite diamétralement opposée. La première province continua à reconnaître les prétentions de Maximilien et se maintint dans l'Empire; tandis que la seconde dénia à ce prince ses prétendus droits de tutèle, et exerça immédiatement de terribles représailles sur ses serviteurs et ses amis présumés. La conduite très-blâmable de Maximilien excuse tant soit peu celle des Gantois et des Brugeois, quelque déplorable qu'elle soit.

Adolphe de Ravesteyn suivit la fortune des villes: c'était la fortune de la bourgeoisie sans cesse aux prises avec l'aristocratie. Favorisé par la faiblesse du gouvernement, Philippe, fils d'Adolphe, se tint, au contraire, auprès de Maximilien, sans être dirigé par des vues d'une politique supérieure à son âge. Il serait difficile de trouver l'explication de sa conduite ailleurs que dans son caractère.

La mort de Louis, roi de France, hâta le retour de Maximilien qui avait passé quelque temps auprès de son père. Les événements prouvèrent qu'en le faisant, il avait agi avec sagesse (Voyez Philippe Wielant). Philippe de Clèves l'accompagna à Cambrai où ils descendirent à l'abbaye de Saint-Aubert; il y était le

1er février 1484, dans la chambre de l'archiduc, lorsqu'entra Lancelot de Berlaymont qui venait de compromettre la cause de Maximilien par l'arrestation des députés gantois. En lui en témoignant tout son déplaisir, Philippe lui fit sentir qu'il soupçonnait sa loyauté, et lui reprocha d'avoir épousé la fille de Guillaume de La Marck, ce sanguinaire et brutal ennemi des provinces belgiques ; la dispute s'échauffant, il s'écria, dans un accès de colère: *Il ne tient qu'à moi, Berlaymont, de me venger de vous, dans cette chambre même où votre vie est entre mes mains.* Berlaymont se crut trop heureux de se dérober à ses menaces, mais il n'évita pas la mort dont le coup semble avoir été prémédité ; trois gardes de Philippe, le rencontrant dans la cour de l'abbaye, l'assassinèrent sans pitié.

Les procédés des Flamands à l'égard des anciens serviteurs et des partisans de Maximilien, n'étaient pas plus humains que ceux du stadhouder du Brabant. L'attentat de celui-ci n'étant pas même désapprouvé par l'archiduc, on peut se faire une idée de l'immense crédit dont il jouissait.

Le trône de France était alors passé au fils de Louis, jeune enfant incapable de l'occuper dignement et qui, selon l'expression du chancelier de Maximilien, *n'était pas en estre.* Sa sœur, Anne de France, et Pierre de Beaujeu son époux, s'étaient chargés de la régence, malgré le duc d'Orléans qui prétendait y

avoir droit. Celui-ci se proposa d'abord de renouer la ligue que Louis XI avait constamment combattue et qui se composait, à la fin de son règne, de Maximilien, du duc de Bretagne et du roi d'Angleterre; il se tenait pour assuré du duc de Bretagne son cousin et de Pierre Landois, favori et trésorier de ce prince, et comptait sur Maximilien. Mais Anne de Beaujeu, cette femme extraordinaire qui avait hérité du génie de Louis, sut occuper l'archiduc en mettant contre lui les États de Flandre avec lesquels elle fit alliance. La première ligue avait été un effet de la tendance de la France et de l'Allemagne vers l'unité monarchique ou la centralisation des hauts pouvoirs, et elle allait donner aux souverains et aux peuples l'occasion de bien apprécier leurs besoins et leurs alliances. Excités au désordre par des agents secrets d'Anne de Beaujeu, les Flamands se croyaient blessés du manque de respect de Maximilien pour leurs priviléges; fatigués de sa légèreté, de sa prodigalité, de son inconstance, ils ne trouvaient en lui que des défauts, et ils étaient tout à fait aveuglés sur leurs intérêts matériels les plus chers qui leur commandaient impérieusement d'avoir des relations amicales et faciles avec l'Angleterre et de s'unir intimement à l'Empire germanique, avantages immenses que leur offrait l'archiduc. D'autre part, il importait à Maximilien d'écouter le duc d'Orléans, de le soutenir et d'occuper en même temps la Flandre française et l'Écluse, afin

d'étouffer le soulèvement de l'autre Flandre dans ses lacs.

Le jour que les écrivains de la secte *Document* se hasarderont de traiter cette époque de notre histoire, quel bouleversement ils y apporteront! En effet, si on ajoutait aveuglément foi aux pièces officielles, on croirait que la cour de France et les Flamands souhaitaient d'en finir avec Maximilien et que l'archiduc était très-peu conciliant. Le fait est que la situation de la France rendait un arrangement impossible.

Maximilien, qui ne comptait pas sur les Flamands, se disposait à une guerre sérieuse. Philippe de Clèves fit partie du conseil tenu dans la ville d'Ath, au sujet du siége d'Audenaerde. Dans cette assemblée on vit aussi Charles de Gueldre, Charles de Chimay, les sires de Ligny, de Montigny, de Trazegnies et plusieurs autres capitaines. On y convint de tâcher de gagner l'un des commandants des forts de cette place; et ayant réussi auprès de Gautier de Berchem, on chargea Philippe de Clèves de protéger la retraite des troupes allemandes, en cas de trahison.

Lorsque la ville d'Audenaerde fut rentrée sous la domination de l'archiduc, de Clèves fut envoyé à l'Écluse, qui était une place importante pour le commerce des Flamands. Bien secondé par ses capitaines, Maximilien pouvait s'attendre à voir ce peuple bientôt contraint à solliciter lui-même un

accommodement; et maître d'Anvers, du Brabant, du Hainaut, et tenant les clés de la France, il n'avait qu'à patienter. On voit clairement par là que la guerre était devenue un art; déjà on savait se prévaloir des endroits stratégiques; les armées étaient régulières et disciplinées; leur marche avait cessé d'être vagabonde. L'humanité gagna à ces changements.

Les événements qui se passaient en Hollande réclamaient une partie des forces de l'archiduc. Ayant distribué dans les principales villes les troupes dont il n'avait pas besoin, le commandement d'Enghien fut confié à Philippe de Clèves qui ne tarda pas à se mettre dans les bonnes grâces de la fille de Pierre de Luxembourg, cet implacable ennemi du malheureux Humbercourt, qui se rendit le complice des frères de Clèves. C'était un événement bien singulier que cette union entre les enfants de ces nobles meurtriers; et pour mettre le comble à cette singularité, Maximilien promit de doter Philippe des biens confisqués sur Jacques, comte de Romont, beau-frère de la future, lequel, cédant aux insinuations d'Anne de Beaujeu, avait consenti à conduire la rébellion des Gantois.

La paix entre l'archiduc et les Flamands fut signée à Bruges le 23 juin 1485, et promulguée le lendemain à la Maison-de-Ville, en présence du magistrat et de la noblesse qui avait suivi Maximilien, parmi laquelle se faisait remarquer Philippe de Clèves; ce fut par

cette paix que les biens du comte de Romont lui furent donnés.

Le 5 juillet 1485, Maximilien sortit de Bruges pour se rendre à Gand; arrivé à Mariakerke, à une lieue de cette ville, il vit venir son fils accompagné d'Adolphe de Ravesteyn. Maximilien prit à son côté le jeune prince, âgé seulement de sept ans, et ils entrèrent à Gand, précédés par Engelbert de Nassau, par Philippe de Clèves et par six autres capitaines, tout couverts de fer.

La crainte d'être maltraitée par les soldats allemands souleva vers le soir la petite bourgeoisie. L'appareil militaire déployé par Maximilien était en effet de nature à inquiéter un peuple soupçonneux et jaloux de son indépendance. Quoique le comte de Nassau, qui, s'inquiétant fort peu des priviléges, ne consultait que le vœu de son maître, proposât de sévir contre ce peuple remuant, Philippe de Clèves trouva que non-seulement la violence était inutile, mais qu'elle pouvait être dangereuse, et produire un effet opposé à celui que l'on se proposait d'obtenir.

Avant de partir pour l'Allemagne, où il devait recevoir la couronne de roi des Romains, Maximilien confia le gouvernement du pays et l'administration de la guerre à Engelbert de Nassau et à Philippe de Clèves, et celle de la justice à Jean Carondelet. Le jeune archiduc resta confié à la tutèle d'Adolphe de Ravesteyn qui n'avait cessé d'avoir pour lui les soins les plus tendres, même dans les temps les plus difficiles;

et de Mons où il s'était tenu depuis son départ de la ville de Gand, à l'occasion du tumulte, il fut conduit par les deux stadhouders du pays, à Bruxelles où ils fixèrent le siége principal du gouvernement.

Engelbert de Nassau méritait la confiance de Maximilien, parce qu'ils se ressemblaient sous plus d'un rapport : aimant les plaisirs et les fêtes, il était toujours en besoin d'argent, et, pour s'en procurer, il sautait, à pieds joints, sur les formes constitutionnelles; les sommes qu'il extorquait, sans répugner à aucun moyen, des villes ou des bourgeois, il les prodiguait sans discernement. Voici comme son caractère a été dépeint quelques années plus tard, dans un chapitre de l'ordre de la Toison d'Or : *Monsieur le comte de Nassau fut trouvé, et lui fut déclaré que de sa personne il était très sage, gracieux et courtois, avec ce très hardi, vaillant et très chevalereux; qu'il a fait à monseigneur le chef et à messires ses prédécesseurs plusieurs grands succès de guerre, au très grand péril de sa personne et à ses grands frais et dépens, et ainsi avait-il traité de paix avec ses ennemis et autrement, dont il était grandement à louer; mais qu'il était renommé et noté de tenir assez petite compagnie à sa femme et autrement d'être trop dameret; en l'exhortant qu'au temps à venir, qu'ainsi que le péché le laissait tant pour son âge que pour les maladies qu'il avait eues, qu'aussi de son côté il vou-*

lait délaisser le péché. Ce que le bon seigneur prit de bonne part et très humblement remercia monseigneur et messires, de leur exhortation et bon conseil et promit de le suivre. Si Philippe de Clèves n'avait pas ces défauts, il avait tous ceux des tyrans et des despotes : sombre et vindicatif, il calculait avec précaution les moyens d'atteindre sa victime, comme il le fit voir par sa conduite envers le seigneur de Rasseghem, à qui il ne pouvait pardonner d'avoir mis des entraves à son mariage avec Marie de Bourgogne. Ce seigneur qui de Tournay s'était retiré à Lille avec toute sa famille, croyant y être en sûreté, fut arrêté et conduit à Vilvorde où il resta, sans forme de procès, jusqu'à la bataille de Béthune. D'un côté, la nouvelle administration se signalait par des extorsions renouvelées sans cesse; et d'autre part, se multipliaient les attentats à la liberté individuelle; le pays était retombé aux siècles honteux qui précédèrent l'affranchissement des bourgeois; mais le peuple qui avait connu un meilleur gouvernement, ne pouvait se courber longtemps sous ce joug féodal.

De retour de Cologne où la couronne de roi des Romains lui avait été donnée le 9 avril 1485, Maximilien tint à Bruxelles un conseil à l'effet d'examiner mûrement la conduite des régents de France. Philippe de Clèves, pensant que la paix était préférable à la guerre, proposa d'envoyer près de ces gouverneurs des serviteurs dévoués et habiles, pour par-

venir à des relations amicales. Il n'avait rien négligé jusqu'à ce jour pour obtenir ce résultat, mais lorsqu'il pensait pouvoir s'en flatter, il fut convaincu que toutes les assurances des régents n'étaient que déceptions, et que bien réellement leur intention était d'avoir de Maximilien plus qu'ils n'avaient. C'est ainsi que sans déclaration de guerre, Maximilien reprit les hostilités avec la France. Il donna à Eng. de Nassau, et à Ph. de Clèves l'ordre de ravitailler Térouane, qui fut prise le 9 juin 1486. La rupture de la paix d'Arras excita de nouveau un grand mécontentement. Pour exécuter les ordres du roi, les deux capitaines ex-gouverneurs de la Belgique, parcoururent la Flandre Occidentale. Leur caractère est trop connu pour douter un instant de leurs procédés vis-à-vis du peuple. Quoique chargé spécialement du commandement de la ville de Douai, et de la garde de la frontière de Picardie, Ravesteyn en laissa la défense à un autre capitaine, et promena, de village en village, le despotisme militaire le plus absolu, ou plutôt il fit peser en tout lieu tout l'odieux de la féodalité. Il parcourut, comme seigneur, les villes de Bourbourg, de Gravelines et de Dunkerque, qui avaient appartenu au comte Jacques de Romont, dont la veuve demeurait en France (1487).

Sous de tels commandants qui ne s'entendaient pas, la cause de Maximilien empirait de jour en jour. Térouane, reprise par le sire d'Esquerdes, en-

traîna la perte de presque tout l'Artois. Vers la fin du mois de juillet 1487, eut lieu la funeste bataille de Béthune, dont le récit a été négligé par nos meilleurs historiens, quelle qu'en ait été l'influence. Comme on a accusé Philippe de Clèves de l'avoir préparée et d'avoir facilité notre défaite, pour se débarrasser d'Engelbert de Nassau, son rival à l'armée et son supérieur à la Cour, il importe de suppléer au silence des écrivains. Les principaux chevaliers et seigneurs qui assistèrent à la malheureuse bataille de Béthune furent, outre ces deux chefs, Charles de Gueldre, âgé d'environ vingt ans, et fils d'Adolphe, qui prenait le titre de *duc à venir*, et Philippe d'Hennin, seigneur de Bossut. Plusieurs autres d'une moindre extraction étaient accourus de leurs manoirs, au seul bruit d'une action; l'espoir du pillage et de faire prisonnier un chevalier dont on se ferait payer bien cher la rançon, stimulait seul le zèle et le courage de ces nobles gens d'armes; rarement l'honneur guidait leurs pas ou dirigeait leur épée; le peuple, méprisé par eux, était maltraité toutes les fois qu'ils le pouvaient impunément. Jacques Despars, dans son excellente chronique originale, dit avec raison et esprit que *les nobles de Douai et de Lille étaient accourus pour faire un petit profit sur Béthune* (OM TE DOEN EENE PROFAETSE).

Voici le récit de cette bataille, tel qu'il nous a été conservé par un écrivain français de l'époque. Guillaume De Jaligny, dont les mémoires ont été pu-

bliés par l'historiographe Godefroy dans le recueil relatif à l'histoire de Charles VIII :

« Le seigneur d'Esquerdes, deux jours après la prise de Térouane, ses gens d'armes étant encore avec lui, eut nouvelles d'une pratique qui se menait dans Béthune, qui était telle que Philippe monsieur de Ravesteyn, lequel était le principal chef de guerre du duc d'Autriche, dans les marches de Picardie, par le moyen d'un archer qui s'était venu rendre audit lieu de Béthune, avait fait pressentir d'un autre archer, qui était de la garnison de Béthune et logé dans une maison répondant aux murailles de la ville du côté de Flandre, s'il ne voulait point entendre à faire quelque bon service au duc d'Autriche, roi des Romains, et qu'il pourrait par ce moyen devenir un grand homme et avoir beaucoup de biens. Le dit archer de la garnison de Béthune était homme d'entendement, lequel dès qu'il ouït qu'on le voulait pratiquer, feignit d'y entendre et s'enquit de quelle façon il pourrait faire service au duc d'Autriche : celui qui le sollicitait lui déclara qu'attendu qu'il était logé dans une maison qui répondait à la muraille de la ville, aisément il pourrait faire un trou à ladite muraille, dont on ne se donnerait point de garde, et qu'il ne faudrait laisser en dehors que les principales pierres qui pourraient tomber avec le moindre effort qu'on y voudrait faire, et que par ce moyen on n'en apercevrait rien. Quand l'archer sut le moyen qu'on

voulait qu'il tînt, il répondit qu'il y entendrait volontiers, pourvu qu'on lui fît du bien, et qu'il en fût bien assuré; et conclut que celui qui le pratiquait, irait par devers mondit sieur Philippe de Ravesteyn, pour savoir le bien qu'on lui ferait, et pour en avoir sûreté. Pendant que l'homme de monsieur de Ravesteyn alla devers son maître, ledit archer, en gardant le serment qu'il avait au roi, notifia cette pratique au gouverneur de Béthune pour le roi, qui en fut fort joyeux, et dit à l'archer qu'il continuât sa pratique et qu'il lui déclarât tout ce qu'il ferait : et en toute diligence ce gouverneur fit savoir la pratique au seigneur d'Esquerdes, pour ce qu'il était lieutenant du roi dans tout le pays de Picardie. Ledit seigneur d'Esquerdes écrivit à ce capitaine de Béthune, que ladite pratique fût bien conduite, et qu'on trouvât moyen d'assigner jour audit Philippe monsieur de Ravesteyn pour venir à Béthune, afin de le prendre si l'on pouvait. L'homme de mondit sieur Philippe de Ravesteyn retourna et communiqua avec le susdit archer et lui apporta promesses et scellés à cette fin; sur quoi icelui archer donna consentement, promesse et sûreté de tout son pouvoir; et fut assigné jour audit Philippe monsieur de Ravesteyn : il advint si bien à point que le jour de l'assignation était au temps de la susdite surprise de Térouane; ledit de Ravesteyn fit ses préparatifs, mais, parce qu'en telles entreprises on est quelquefois trompé, il délibéra de n'y aller



point qu'il ne fût bien accompagné, et si fort qu'il pourrait résister à une forte puissance, si elle se présentait. Il assembla donc avec lui les principaux chefs et capitaines du duc d'Autriche, et les gentilshommes de sa maison, et ils se trouvèrent tous à un certain jour assigné ensemble entre Lille et Béthune; là étaient le duc de Gueldre, le comte de Nassau, le seigneur de Bossut et plusieurs autres gens de nom; ils se trouvèrent bien composer trois mille hommes, tant de pied que de cheval, qui marchèrent droit vers Béthune : ils ne se doutaient en rien du sieur d'Esquerdes, car ils le croyaient bien occupé à Térouane et à Saint-Omer, et qu'il ne sût rien de leur entreprise. Le capitaine de Béthune, qui savait la venue dudit Philippe monsieur de Ravesteyn, avait envoyé, comme dit est, à monseigneur d'Esquerdes pour la lui notifier, afin de s'y trouver et de le recevoir : de quoi étant averti, il fit préparer cinq cents hommes d'armes des plus gens de bien qu'il eût avec lui, car il en avait plus largement que cela; et avec ce nombre il partit de Térouane, pour se trouver au-devant dudit monsieur Philippe et de sa compagnie à leur bord de Béthune. Ledit Philippe monsieur de Ravesteyn et les autres qui étaient avec lui, quand ils approchèrent de Béthune, de deux lieues ou environ, se mirent en ordonnance pour marcher; ils avaient leurs gens de pied devant, dont la plupart étaient allemands, avec lesquels étaient descendus, pour leur donner plus de courage,



le duc de Gueldre et le comte de Nassau, tenant chacun une pique en la main. Avec leurs gens de cheval était ledit Philippe monsieur de Ravesteyn qui en avait la conduite. Or, ainsi qu'ils marchaient et ne pensaient point devoir être lors en aucune manière assaillis, étant près dudit Béthune d'une demi-lieue, mondit seigneur d'Esquerdes et monseigneur de Gié, maréchal de France, leur parurent tout à coup, accompagnés des susdits cinq cents hommes d'armes, lesquels ils virent s'avancer de plus en plus contre eux; incontinent ils s'arrêtèrent tout court pour aviser ce qu'ils auraient à faire en cette rencontre, et pour ce qu'ils découvrirent quelques marais assez près d'eux, ils conclurent de les gagner, marchant en bon ordre; mais le seigneur d'Esquerdes, qui n'avait lors avec lui que des gens de cheval, allait plus vite qu'eux et les surprit avant qu'ils pussent gagner lesdits marais; tellement qu'ils furent contraints de s'arrêter. Leurs gens de cheval étaient divisés en deux bandes, dont l'une était avec leurs gens de pied, et l'autre, en laquelle était ledit Philippe, plus arrière; lequel voyant que le seigneur d'Esquerdes et ceux de sa compagnie étaient si proches de leurs gens de pied et de cheval, et tout près de donner dedans, délibéra de se sauver et de n'attendre point le choc, pensant qu'une bonne fuite est plus sûre qu'une mauvaise demeure, et crois bien que son profit fut lors préféré à son honneur. Il emmena donc avec lui la bande de

gens de cheval qu'il avait et se retira. Cependant le duc de Gueldre et le comte de Nassau étaient à pied avec les piétons qui s'étaient tous serrés, délibérés d'attendre le coup et tenant bonne contenance; ils étaient, ce semble, de l'opinion d'un boiteux qui disait : *Maudit soit celui qui s'enfuira,* parce qu'il ne pouvait fuir. Auprès d'eux était une bande à cheval qui avait aussi tenu bon. Le seigneur d'Esquerdes et sa compagnie où étaient ledit seigneur de Gié, maréchal de France, monsieur le bâtard de Bourbon, Matthieu, le seigneur d'Urfé, grand écuyer, et plusieurs autres capitaines, étant approchés d'eux, n'arrêtèrent point qu'ils ne donnassent dedans, si âprement que d'abord, et sans beaucoup de résistance, ils rompirent et gens de cheval et de pied, et faisaient merveilles d'abattre et ruer gens par terre, et en tuaient comme bon leur semblait sans défense. Le duc de Gueldre et le comte de Nassau se donnèrent à connaître; aussi étaient-ils richement habillés, pourquoi ils furent sauvés, ce qui fut à grand' peine; et fut ledit comte de Nassau fort blessé; en peu d'heures les gens du roi demeurèrent les maîtres. Mais avant de cesser, il y eut beaucoup de gens tués sur la place; ceux qui restèrent furent faits prisonniers et amenés à Béthune. Le seigneur de Beaumont, de la maison de Polignac en Vivarais, remporta l'honneur d'avoir donné le premier dans les ennemis. Cette détrousse fut fort grande et profitable aux capitaines et gens

de terre, et fort avantageuse au service du roi; car les principaux capitaines du duc d'Autriche, et beaucoup de gens de sa maison y étaient, tellement que cela fut fort à son dommage et à sa grande confusion, et des pays de son fils. Le roi étant à Ancenis, durant le siége de Nantes, reçut incontinent les nouvelles de cette victoire, avec la prise de Térouane, qui ne furent pas celées par les assiégeants à ceux de la ville, qui en furent fort contristés et ébahis. Aussi le duc d'Autriche en fut de son côté tout troublé, et non sans cause; car cela l'affaiblissait grandement. »

Lors même que Ravesteyn ne se serait pas rendu coupable de la plus abominable traîtrise envers Engelbert de Nassau et le roi Maximilien, sa conduite dans cette circonstance n'en est pas moins répréhensible. On l'accusait non-seulement parce qu'on le connaissait capable d'une mauvaise action, mais encore parce qu'il était notoire qu'il en voulait à Eng. de Nassau. La bataille de Béthune eut les conséquences les plus fâcheuses.

Dès que les Flamands eurent reçu la nouvelle de cette défaite et qu'ils furent certains que Maximilien, depuis la perte de ses meilleurs capitaines et d'excellentes troupes, était dans l'impossibilité de résister à la fois à la France et aux événements de l'intérieur qui pourraient éclater, les mécontents et tout le parti des villes ou de la bourgeoisie se réunirent de nouveau pour tenter de secouer avec succès le joug qui

leur pesait. L'homme du choix de la bourgeoisie, le seul peut-être qui pût la servir dans les circonstances présentes, était Adrien Vilain, seigneur de Rasseghem, contraire à Maximilien et ennemi juré de Philippe de Clèves, qui l'avait fait enfermer, au nom du roi, à Vilvorde. Adrien de Liedekerke, son cousin, prit sur lui de le retirer de cette maison. Il s'associa, à cet effet, quatorze hommes affidés et déterminés, armés de toutes pièces, et vint avec trois seulement se promener dans les environs de la forteresse, comme sans intention et sans but. Il avait placé les autres dans une embuscade. Il saisit le moment où il savait que le gouverneur était à Bruxelles. Ce fut au commencement du mois d'août, quelques jours seulement après les désastres de Béthune, qu'il hasarda de se présenter à la porte de la forteresse et demanda au concierge la permission d'entrer. Celui-ci la lui refusa d'abord, mais de Liedekerke fit tant, par promesses et par belles paroles, témoignant un vif désir de voir cette fameuse forteresse, dont il avait souvent entendu parler, disait-il, qu'il parvint à gagner le concierge. Adrien de Rasseghem se promenait en robe de chambre et en bonnet de nuit au milieu de la cour. Liedekerke s'en approche. Partons, dit-il; son cousin le reconnaît et le suit. Le concierge jette de hauts cris; les trois affidés le poussent, le frappent à grands coups de poings: ils lui brisent presque la tête contre le mur et le laissent

à demi mort au milieu de la cour ; et avant qu'il eût le temps de se relever, ils étaient à cheval : au signal convenu leurs compagnons vinrent les rejoindre, et ils coururent longtemps sans se retourner. Ils se tinrent quelques jours à Tournay en attendant que la bourgeoisie eût préparé sa révolution. A la mi-août, le nouveau magistrat, élu sans l'intervention des commissaires royaux, fit simplement serment de fidélité au comte de Flandre et à la ville de Gand, sans même prononcer le nom de Maximilien ni observer d'autres formalités consacrées par un long usage. Le 26 septembre de la même année, Adrien de Rasseghem se présenta devant ce nouveau magistrat à qui il fit le récit des mauvais traitements qu'il avait essuyés. *Le même sort*, dit-il, *est réservé à tous ceux qui ont pris les armes contre le roi des Romains pour défendre leur liberté. Ce roi ne respecte, n'exécute aucune des conditions de la paix qu'il a jurée. Il n'y a plus de justice dans les tribunaux, plus de discipline dans les armées, plus d'ordre dans la finance. Il faut l'obliger à rendre compte de tous les argents qu'il a levés et qu'il a donnés à tous les Allemands qui les ont en partie dissipés, en partie envoyés en Allemagne. Philippe et Charles n'ont pas absorbé pendant tout leur règne autant d'argent que celui-ci pendant cinq ans. C'est un véritable gouffre où toutes nos richesses ont été s'engloutir.*

L'abbé de Saint-Pierre, le président du Conseil de Flandre et quelques échevins prirent sagement leur recours vers Maximilien, afin de terminer, par un pardon ou une amnistie, une difficulté qui pouvait devenir sérieuse. Le roi répondit qu'il l'abandonnait à Philippe de Clèves et à Philippe sire de Beveren, qui en prévinrent sur-le-champ les deux Vilain, en les invitant à se rendre auprès d'eux à Termonde; et quoiqu'on leur donnât toutes les garanties réclamées par eux, ils cherchèrent toutes sortes de prétextes pour s'excuser de ce voyage.

En présence des événements qui se préparaient à Gand, Maximilien partit pour Bruges avec Philippe de Clèves, qui l'avait invité dans l'espoir de la contenir. La prise de Courtrai par A. de Liedekerke, le 9 janvier 1487, vint répandre un effroi général, présage de plus grands sinistres. Maximilien envoya immédiatement contre ce seigneur son capitaine Philippe de Clèves, avec ordre de se porter, soit directement sur Courtrai, soit sur Ypres, selon les circonstances. Quoiqu'il fût entouré de chevaliers d'un courage éprouvé et de bons soldats, il ne marcha point contre les Gantois, et après avoir passé une nuit à Ypres, il revint à Bruges, disant que les habitants ne voulaient pas loger des gens d'armes.

Cependant l'esprit révolutionnaire se communiquait avec rapidité. Bien des bourgeois dans beaucoup de villes rendaient justice aux bons patriotes de

Gand. Bruxelles était sur un volcan. Les communes, fatiguées d'être sous le joug d'une aristocratie militaire, se débattaient contre leurs oppresseurs, et le jour qu'elles se crurent assez de force, elles réclamèrent brutalement leurs droits. La leçon fut terrible, et malheureusement elle a été perdue pour les gouvernants, parce que les écrivains n'ont pas eu le courage d'en faire sentir l'importance. Maximilien feignit assez longtemps de vouloir rendre raison aux Gantois; mais, prêtant l'oreille à des conseillers perfides et égoïstes, il cherchait à se procurer les moyens d'écraser le parti triomphant des communes; ces aristocrates étaient Jean Van Nieuwenhove, Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, Philippe de Bourgogne, Petit Salasar, Martin de Polheim et encore Philippe de Clèves. Ce dernier, dont l'ambition croissait avec l'âge et les circonstances, poussait maintenant aussi le roi à prendre des mesures violentes, afin de perdre à jamais sa cause et d'avoir bientôt sa part des débris de sa puissance; mais le peuple, qui ne pouvait se rendre raison d'une conduite aussi tortueuse, le comprit parmi les seigneurs qu'il accusait de trahison. Le jour de l'arrestation de Maximilien, le 9 février 1487, Philippe de Clèves, rudement menacé, eut le bonheur de se sauver de la ville au milieu d'un indicible tumulte.

Le 14 suivant, courut à Bruges un bruit de nature à exaspérer le peuple : on disait que, maître de

l'Écluse et des deux forts, de Clèves avait juré de s'y défendre au nom de Maximilien, comme père et tuteur de Philippe; quoiqu'il eût la précaution de faire savoir au nouveau magistrat qu'il tenait au contraire ces places au nom du duc Philippe, le peuple, dans ce premier moment, ne put ajouter foi à ses assurances, et l'on garda ses effets et tout ce qui lui appartenait. Cependant il disait vrai, et il exigea un serment dans le sens du peuple, non-seulement des troupes des forts, mais encore des bourgeois.

A la première nouvelle de l'emprisonnement du roi des Romains, les princes les plus proches de la Belgique, savoir: l'électeur de Cologne, le duc de Juliers et le landgrave de Hesse s'adressèrent aux Brugeois, en leur conseillant amicalement de mettre le roi et les siens en liberté, et en leur faisant sentir que la question soulevée par eux et par les Gantois pouvait causer la ruine du pays. Bientôt les archevêques de Mayence et de Trèves et le comte Palatin firent les mêmes démarches; et de concert avec l'évêque de Cologne, les ducs de Juliers et de Wurtemberg, ces prélats soumirent cette difficulté à l'assemblée des États Généraux, siégeant alors à Malines, résidence du duc Philippe. Monsieur de Clèves, après avoir commis la garde de l'Écluse à un de ses capitaines, s'était également rendu auprès des États Généraux pour se disculper des accusations qui circulaient contre lui: on disait entre autres, qu'il se conduisait

avec duplicité à l'égard du roi. Il se trouvait à l'assemblée, lorsque les députés de l'Empire annoncèrent que leurs commettants étaient résolus de procurer la liberté à leur chef, par tous les moyens en leur pouvoir; mais qu'avant de commencer les hostilités, ils essaieraient les voies de douceur, et qu'à cet effet ils se rendraient en personne à Gand et à Bruges. L'entrevue des députés aurait pu exercer une heureuse influence sur l'esprit des chefs de la révolution; c'était précisément ce que craignait le plus Philippe de Clèves: et il fit si bien, que les membres des États trouvèrent comme lui que cette démarche était contraire à la dignité du souverain, celui-ci ayant toujours agi avec les meilleures intentions et par amour pour les Flamands. Il paraît qu'on était dupe à Malines du bruit qui avait couru à Bruges, et qu'on ne soupçonnait même pas qu'il était du parti des communes. Les électeurs, et les députés qui les avaient accompagnés, s'en retournèrent donc sans avoir rien obtenu.

On a soutenu depuis que, lors des États Généraux de Malines, Philippe de Clèves, qui complotait déjà pour se donner le gouvernement du pays, avait arrêté avec les siens d'enlever le jeune duc et de le transporter à Gand; mais que les États en empêchèrent l'exécution. Comme on découvrit dans le même temps une tentative d'empoisonnement sur le prince, bien des personnes soupçonnèrent de Clèves

d'en être l'auteur. Bien qu'il en fût capable, il ne faut pas l'accuser avec trop de légèreté.

La cour de Malines avait envoyé le sire de Fontaines à Bruges, pour porter à Maximilien quelques paroles de consolation. Ayant été introduit auprès de lui, en présence des députés gantois, ceux-ci demandèrent au roi de convoquer pour le 12 du mois (mars) une assemblée générale des États à Gand, où l'on traiterait de la paix ; sur sa réponse qu'il ne pouvait commander, à défaut de liberté, ces députés s'adressèrent alors au sire de Fontaines en le priant d'engager les États de Malines à l'envoyer avec deux autres députés dans cette assemblée qui avait été choisie et fixée par les partisans des communes, tant de Hollande et de Zélande, que de Belgique. La petite cour de l'Écluse, dirigée par Adolphe de Ravesteyn, par le fils de ce seigneur, et par Philippe de Beveren, désirant traiter cette importante question dans la ville où était Maximilien, se prononçaient vivement contre l'idée de se réunir à Gand; probablement moins par amour pour les bourgeois, que par envie contre ceux qui les dirigeaient.

Cependant l'empereur Frédéric descend vers la Belgique, avec de bonnes troupes, pour venger son fils du traitement qu'on lui faisait subir, et pour rétablir les relations commerciales et politiques entre ce pays et le corps germanique. La crainte du châtiment fut bonne conseillère; les députés de l'assemblée

de Gand, après avoir dissipé un temps précieux en d'inutiles récriminations, se déterminèrent à suivre l'opinion exposée naguères par la petite cour de l'Écluse : le 14 mai 1488, ils arrivèrent à Bruges, et le 16 suivant, cette paix élaborée avec tant de peine fut signée. La liberté fut rendue au roi, à condition qu'il renonçât à la tutèle de son fils, et que Philippe de Clèves, le comte de Hainaut et le seigneur de Falkenstein restassent comme otages, le premier à Gand, et les deux autres à Bruges, jusqu'à ce que les conditions de la paix fussent exécutées. Le sire de Clèves pourrait prendre les armes pour les Flamands contre le roi, et serait dégagé du serment de fidélité qu'il lui a prêté, si le roi contrevenait à l'une ou à l'autre des conditions de la paix. Tout était déjà réglé, lorsque Philippe de Clèves vint à Bruges, et il arriva précisément au moment où sa présence était requise pour prêter serment au traité, c'est-à-dire dans l'après-midi de la signature.

Les troupes allemandes étaient arrivées aux portes de Bruges, attendant le roi qui alla les trouver; il renouvela devant elles et en la présence des membres des États son serment. Après avoir remercié ceux-ci des soins qu'ils avaient pris pour sa délivrance, il partit avec sa suite pour Maele. Philippe de Clèves qui l'accompagnait, l'ayant tiré en particulier lui dit : *Sire, actuellement vous êtes libre : je vous prie de me déclarer franchement vos intentions : avez-*

vous décidément résolu d'observer les conditions de la paix que vous venez d'accepter? Si ce n'est pas votre intention, je prendrai, de mon côté, le parti qui me paraîtra le plus expédient et le plus honnête. — *Mon cousin*, répondit le roi, *mon serment et ma promesse sont sacrés.* Après ce court entretien, ils se quittèrent, Maximilien se rendit à Maele et Philippe à Bruges, d'où il partit incessamment pour Gand.

Il fut reçu et installé dans cette ville comme capitaine général de Flandre.

Les peuples doivent être bien avertis, dit à cette occasion l'historien Sismondi, *toutes les fois qu'ils se sont armés contre leurs souverains, qu'aucune promesse, aucun serment, quelque solennel qu'il soit, ne peut garantir leur amnistie; qu'aucun engagement ou d'honneur ou de religion, qu'aucune sympathie pour des otages qui se sont dévoués eux-mêmes ne peuvent agir sur des hommes qui se croient au-dessus de la race humaine, et qui regardent l'honneur et la conscience comme destinés seulement à seconder leur pouvoir.* Cette observation, juste peut-être, ne s'applique pas à l'espèce. D'abord les devoirs politiques des Belges étaient mixtes, et un souverain qui mérite ce nom doit moins écouter les vœux des partis que les besoins réels de ses peuples, qu'il lui est toujours aisé de connaître et de satisfaire, lorsqu'il ne veut que le bien. Il importait hautement à l'Empire,

à l'Angleterre et à l'Espagne, d'empêcher les provinces belges de contracter une union trop étroite avec la France, qui se maintient avec peine et comme malgré elle, dans ses limites. Certes, Maximilien avait des torts immenses envers ses peuples, mais ceux-ci, et surtout les Flamands qui étaient les jouets de familles rivales, ne comprenant rien pour la plupart à leurs besoins politiques, se jetaient, à chaque soulèvement, dans les bras de cette puissance. L'histoire est la meilleure leçon des rois et des peuples. La superbe ignorance et le magnifique égoïsme, assis à côté du trône, ont fait tant de mal! Le moment était venu pour Philippe de Clèves, de prendre franchement un parti politique : celui de la Commune, qu'avait suivi son père, devait être aussi le sien; mais il y rencontrait plus d'un rival, soit parmi les hommes de sa qualité, soit parmi le peuple. Il chercha à renouer l'ancienne alliance entre la Flandre et la France. Son homme de confiance était son secrétaire Olivier De Kesele, qui se chargea de la mission épineuse de parler des affaires politiques du pays aux membres les plus influents des États de Brabant, de Hainaut, de Hollande et de Zélande. La plupart souhaitaient de voir les projets de Philippe de Clèves réussir; mais il n'est pas donné à tout le monde d'exposer pour le bien commun sa fortune et son avenir. Dans l'espoir d'entraîner dans les voies révolutionnaires les provinces irrésolues et craintives, les trois membres

de Flandre firent publier à Gand, à Bruges, à Ypres et dans d'autres villes la paix d'Arras, et ils engagèrent la cour de France à en faire de même. Avant de prendre ostensiblement une semblable détermination, cette cour s'empressa de donner, à cet égard, ses instructions au sire d'Esquerdes. Celui-ci laissa entendre que Charles VIII seconderait volontiers les généreux efforts de la Belgique, si toutes les provinces suivaient l'exemple des Flamands, et il abandonna à Philippe de Clèves le soin de comprendre toutes les parties du pays dans une et même confédération.

Nonobstant la paix de Bruges, les soldats de l'Empire n'avaient cessé leurs ravages et leurs dévastations; ils brûlèrent, le 27 mai, onze jours après la signature de cette paix, les villages aux environs de la ville de Gand, dont de Clèves était seigneur. L'empereur était avec eux, et, de son camp à Everghem, il envoya aux Gantois un héraut pour les sommer de le reconnaître et de le recevoir dans leur ville, comme seigneur suzerain de tous les pays situés au-delà de l'Escaut, et de lui envoyer sans délai le chancelier Jean Carondelet, et les autres seigneurs qu'ils tenaient dans les fers. Le magistrat répondit : *Que la ville de Gand était une république gouvernée selon ses lois, et que les souverains du pays étaient ses protecteurs, et non point ses maîtres. Il est du devoir des princes et nullement d'une ville telle que Gand de jurer obéissance. D'ailleurs l'exigence de*

l'empereur est une nouveauté dont notre histoire ne fournit aucun exemple. Dès que le peuple fut informé de ces propositions, un des magistrats de Gand, cordonnier de profession, se rendit secrètement aux prisons, avec le bourreau et un prêtre, dans le dessein de faire couper la tête aux plus coupables prisonniers, et de les envoyer à l'empereur dans des sacs de cuir. Cet horrible projet aurait été exécuté sans Philippe de Clèves, qui, en ayant été informé, accourut pour parer ce coup funeste.

Le roi de Romains, qui, depuis l'arrivée de son père, était fermement décidé à violer la paix qu'il avait jurée à Bruges, ne cherchait qu'un prétexte pour justifier sa conduite et sauver son honneur. Il aurait désiré attirer à son parti Philippe de Clèves : mais comment justifier à ses yeux la contradiction et l'inconséquence de sa conduite? Il lui avait juré, à lui-même, qu'il garderait inviolablement ses serments et ses promesses : il employa donc encore un subterfuge pour interpréter son serment. Philippe avait juré que, dans le cas où la paix serait enfreinte, il prendrait les armes pour les Flamands; mais, disait Maximilien, dans ces circonstances nouvelles où l'empereur prend les armes pour les intérêts de l'Empire, il ne s'agit plus de la cause des Flamands, mais de celle de l'Empire. C'était donc une nouvelle guerre qui avait un motif différent de celui de la première. Philippe en se déclarant, dans cette hypothèse, le protecteur

des Flamands, se déclarait l'ennemi de l'empereur; et Maximilien lui-même, en prenant les armes contre les Flamands, n'avait pas pour but d'enfreindre le traité de Bruges, ni de manquer à sa parole, mais d'obéir à son père et de défendre les intérêts et l'honneur de l'Empire. C'était par ces sophismes politiques que Maximilien tâchait, en excusant sa duplicité, de rendre Philippe complice de ses actions. Mais ce sujet ambitieux, qui sans doute n'était pas plus scrupuleux que le roi sur la religion du serment et la foi des promesses, refusa d'entrer dans les vues et dans le parti de Maximilien.

Le 9 juin 1488, les trois Membres de Flandres assemblés à Gand le nommèrent leur capitaine; et il s'empressa d'en instruire le roi: *Je me suis,* dit-il dans sa lettre, *aujourd'hui déclaré à la guerre, et, en suivant mon serment, j'ai promis auxdits Membres de les aider, assister et favoriser de tout mon pouvoir; ce que je vous signifie, à grand regret et de cœur très doulent : vous suppliant et requérant que me tenez pour excusé doresnavant; car en ce qui touche votre noble personne, comme votre humble et petit parent, je vous voudrais faire,* etc., etc. Le roi répondit de son camp de Cureghem le 14 suivant; après avoir exposé dans sa lettre la nature de la querelle entre l'empereur et les Flamands, il termine en ces termes : *Gardez que vous ne soyez maintenant et ci-après réputé celui qui nourrit et soutient la*

guerre, et qui est cause de la destruction totale du pays de Flandres; de toutes lesquelles choses vous advertissons volontiers, vous requerrant que veuillez en cette matière, qui est la plus grande que jamais avez eue en main, vous conduire sagement, bien en avons espoir en vous.

Le capitaine ne pouvait s'abstenir de répondre au roi au sujet des prétentions de l'empereur: cette justification lui importait autant qu'aux États de Flandre. *Et quant à la querelle,* dit-il dans une autre de ses lettres, *que l'empereur prétend avoir contre ceux de Gand, c'est une chose toute nouvelle, non vue, non sçue, et qui plus est, non requise ni oncques demandée par les empereurs ses prédécesseurs, et pourtant semble plus être controuvée pour avoir occasion et couleur de rompre la paix, et faire nouvelle guerre que pour le bien que l'on veut au Saint Empire; car si monseigneur l'empereur désire employer son empire, et par tout éclaircir son droit comme toujours auguste, il semble qu'il ne doit point commencer à l'encontre de son petit-fils, mon prince naturel, et en dévastant ses pays et seigneuries. Et chacun se donne merveilles que messeigneurs du sang et du conseil de monseigneur votre fils sont d'avis, et lui baillent consentement de ainsi faire la guerre, comme disent vos lettres. Car comme ils peuvent bien savoir, ce n'est pas à disputer au peuple de Gand des droits de la souveraineté, ni qui est empire, ni qui est*

royaume, ni aussi d'en faire les hommages ni obéissance; mais à faire à leur prince et seigneur immédiat lequel est en vos mains et en qui ils s'en sont toujours rapportés, disant qu'ils ne veulent mettre empêchement ni en rien diminuer le droit de l'Empire, ainsi que plus amplement ils l'ont rescrit à monseigneur l'empereur, et encore pour eux mettre en plus grand devoir lui ont par diverses fois requis d'avoir sauf-conduit pour leurs députés, lui faire tout tel honneur et reverence qu'ils lui doivent comme à leur empereur à cause de sa dignité, et comme grand père de leur prince et naturel seigneur; mais ils n'ont jusqu'ici pu obtenir d'icelui sauf-conduit et faire à croire que si lesdits du sang, qui y consentent comme vos lettres contiennent, eussent leurs biens par deçà, qu'ils ne seraient pas de telle opinion, mêmement de à si petite occasion vouloir détruire le pays.

Et posé qu'aucune obéissance lui fût due par le peuple de Gand, si dut-on par toute bonne raison, avoir procédé par ambassades ou sommations que par hostilité ni par ruse de fait, en suivant la bonne et louable coutume des Romainiens de prédevant observée jusqu'ores; lesquels jamais n'eussent voulu faire guerre sans deffiance ou sommation précédente. Aussi autrement le faire est contre toutes bonnes règles mêmement d'empereur et de princes : ou du moins monseignenr votre fils et ceux

de son sang ou conseil dussent avoir écrit pour ordonner à ceux de Gand, comme ses sujets. Ce qu'il par raison devait faire; ce qui encore n'a été fait.

La question politique, de la plus haute importance, était traitée par le vieux Frédéric. Maximilien la comprenait; mais son mauvais entourage, toute cette suite de seigneurs féodaux, superbes à la cour, et magnifiques dans les fêtes, envieux des bourgeois industrieux et riches, disposaient facilement d'un roi qui ne leur ressemblait que trop. Ces beaux chevaliers, la gloire des tournois, étaient l'opprobre du pays : fainéants par système et par ambition, ils arrachaient au peuple le produit de son industrie. Il fallait à Maximilien de l'argent, et pour de l'argent il aurait consenti à compromettre ses droits et à anéantir les prétentions de son père. Frédéric, à la tête d'une armée aguerrie, exigeait des Gantois obéissance à l'Empire; Maximilien insistait pour un petit subside! Voici comme il s'exprime à cet égard dans une de ses lettres à Philippe de Clèves : après avoir témoigné le regret le plus vif, de ce que ce seigneur ne voulait point être son intermédiaire auprès du peuple, il ajoute : *Car touchant son gratuit et touchant la confirmation de la paix, parnous faite à Bruges, nous étions beaucoup mieux à conduire devers lui en bonne fin que l'article de l'obéissance. Toutefois je vous prie que quand il vous semble que cet article est par vous en possibilité de conduire, faites-*

nous savoir; et nous entreprenons l'autre. C'est assez à conduire l'article de l'argent et de la confirmation de la paix; car sans l'article de l'obéissance, notre peine sera perdue : et nous gâterons plus de solliciter ces deux choses, sans l'autre. Toutesfois nous avons eu aujourd'hui accord de l'empereur qu'il veut oïr parler ceux de Gand; mais aucuns font encore difficulté en cela, ceux de son conseil. Nous vous prions et requerons, autant qu'il est possible; conduisez-vous sagement, vous êtes maintenant notre ennemi et nous le vôtre, par voie de fait, comme vous avez l'autre jour tout entendu par votre confesseur. — Si les Gantois se trouvent devers l'empereur, faites eux être froids, car ils seront bien échauffés de mauvaises paroles.

Le moment de l'entrevue entre les sires d'Esquerdes et de Clèves, convenue avec le premier seigneur et le secrétaire du second, approchait. A la faveur d'un immense avantage remporté sur la garnison de Lille, le sire d'Esquerdes vint à Ypres où se rendirent également Philippe de Clèves et un grand nombre de personnes influentes de Gand et de Bruges; quelques-unes d'Ypres prirent aussi part à leurs secrètes délibérations. On n'a pas de données certaines sur ces conférences; mais les événements subséquents étant conformes aux conditions soumises par le sire d'Esquerdes à Olivier De Kesele, il est permis de supposer que l'on convint d'étendre la révolution dans toutes les

provinces belgiques, et que Philippe de Clèves, capitaine général des Flandres, fut chargé de conduire les opérations militaires. Ses premiers soins furent de s'assurer de la défense de l'Écluse, et de propager l'alliance française. Une seconde entrevue avec le sire d'Esquerdes eut lieu dans la même ville dans le courant de septembre.

La garde de l'Écluse était confiée à Philippe de Bourgogne, son ami d'enfance; les archives de la Toison d'Or, d'un si haut intérêt pour l'histoire, et généralement inconnues même à son prétendu historien, renferment sur ce seigneur et sur les événements de cette époque des détails qu'il m'importe de consigner ici: *En son enquête fut trouvé qu'au temps des divisions de la Flandre et que Mess. Philippe de Ravesteyn, étant à l'Écluse avec ses adhérents rebelles, ès années* 1488 *et* 1489, *faisait la guerre au roi et à monseigneur, ledit Mess. Philippe de Bourgogne était avec ledit sieur de Ravesteyn et son lieutenant menant ses gens d'armes par où il pouvait sembler qu'il en pouvait être note; et à ce moyen il ne devrait être reçu dans l'Ordre. Mais la chose bien débattue et les opinions données et réitérées, ledit Mess. Philippe fut excusé, tant sur ce qu'alors il était assez jeune et n'avait eu jamais serment au roi ni à monseigneur, ni reçu d'eux aucun bienfait, et que plus est il n'avait aucuns biens sous eux, et outre que lors il ne pensait et n'entendait faire*

guerre contre eux mais pour eux, et à leur querelle selon que le disait et lui faisait entendre monseigneur de Ravesteyn, avec lequel dès sa jeunesse il avait été nourri; et singulièrement il fut excusé, parce qu'il était dûment apparu à monseigneur et à messeigneurs, que quand ledit Seig. Philippe de Bourgogne reconnut que Mes. Philippe de Ravesteyn avait serment au roi de France, et qu'il vit les Français venir en aide, qui pour lors étaient ennemis du roi et de monseigneur, il abandonna incontinent ledit seigneur de Ravesteyn et se retira à Utrecht vers monseigneur David, bâtard de Bourgogne, son frère, évêque dudit Utrecht.

Après avoir quitté le sire d'Esquerdes, de Clèves marcha à la tête de ses troupes composées de Flamands et de Français vers Bruxelles, où il comptait de nombreux partisans. La prise de cette ville semblait lui assurer la conquête du Brabant, et, par suite, du pays.

Une coalition aussi vaste que celle qui venait d'être conclue, ne pouvait être ignorée de l'empereur. N'étant que faiblement secondé, parce que sa cause n'était pas populaire, il se retira à Anvers où sa personne était du moins en sûreté. Le 5 septembre 1488, assis en plein air à la cour de l'abbaye de Saint-Michel et couvert du costume impérial, il prononça à haute voix contre Philippe de Clèves une sentence de bannissement. Plusieurs députés des États assistèrent à cette cérémonie.

Le capitaine général des Flandres qui entretenait une secrète intelligence dans Bruxelles, y fut introduit par la porte de Flandre, le 18 septembre, avec cinq cents cavaliers. Maximilien, aussi étonné qu'effrayé de ce coup imprévu, jeta précipitamment dans Malines une bonne garnison, sous la conduite des frères Jean et Corneille de Berghes, pour défendre son fils dont de Clèves souhaitait de se rendre maître.

En général le clergé ne s'était pas prononcé en faveur de Philippe de Clèves; il y était encore moins disposé depuis que la cour de Rome avait plaidé la cause de Maximilien et de Frédéric. Les chanoines de Sainte-Gudule, par leurs scrupules, compromettaient son triomphe; et pour leur faire comprendre leur devoir comme il l'entendait, il leur écrivit une lettre menaçante.

Ceux qui avaient été, dans la conquête du Brabant, d'une grande utilité à Philippe de Clèves, étaient les seigneurs d'Arenberg que les Bruxellois avaient invités à venir demeurer auprès d'eux, afin de les protéger et soutenir contre le roi qui se refusait à reconnaître la paix de Bruges.

Après avoir confié la capitainerie de Bruxelles et du Brabant à Robert de La Marck, sire d'Arenberg, Philippe alla rejoindre les Brugeois dont les campagnes étaient ravagées par les troupes allemandes; et il fit, le 30 du même mois, c'est-à-dire de septembre, l'at-

taque de Middelbourg en Flandre, qui ne résista pas longtemps.

Il revint ensuite à Bruxelles, où il prit de lui-même le titre de stadhouder du Brabant. Sa femme vint l'y rejoindre. La Belgique insurgée étendait tous les jours ses relations : bientôt la moitié du Brabant et le pays de Liége, renonçant à l'influence de Maximilien, suivirent à tous égards l'exemple des Flamands. Le sire d'Esquerdes, qui se tenait à Ypres, protégeait encore l'insurrection de son mieux; mais elle avait rencontré un appui plus sérieux et plus efficace dans François de Brederode, chef des Hoecks, la terreur des partisans de Maximilien. La position de ce roi devenait de jour en jour plus difficile; il était continuellement harcelé soit par Robert de La Marck, soit par Philippe de Clèves, et d'autres fois par tous les deux, de sorte qu'il n'avait pas de repos. Favorisé par les armes et au comble de la fortune, puisqu'il était considéré comme le souverain, Philippe rejeta les projets de pacification que lui fit proposer l'empereur. Celui-ci voyant diminuer son espoir, partit, le 8 octobre 1488, pour l'Allemagne, laissant auprès de son fils le landgrave Albert de Saxe.

Au commencement du mois suivant, Philippe de Clèves fut reçu à Louvain; le seigneur de Chanteraine, commandant du fort, qui avait suivi jusqu'alors la cause de Maximilien, l'abandonna et promit fidélité au stadhouder.

Cependant les bruits les plus inquiétants étaient venus à la connaissance du stadhouder : on disait que la France, dégoûtée de la guerre, cherchait à faire sa paix avec Maximilien et Frédéric. Il se rendit, sur l'invitation des États de Flandre, auprès de Charles VIII, qui lui accorda cependant quelques hommes de guerre et quelques pièces de canon.

Lorsqu'il revint au pays, en mars 1488, les États Généraux étaient assemblés à Gand : on y comptait beaucoup de nobles et plusieurs députés des trois Membres de Flandres. De Clèves s'empressa de s'y rendre ; et, pour tranquilliser l'assemblée sur les dispositions bienveillantes du roi de France à l'égard de la Belgique, il déclara que non-seulement il avait obtenu du roi des munitions et des instruments de guerre, mais que les hommes d'armes, qui arriveraient incessamment, seraient aussi à sa solde.

La guerre étant mieux conduite sous le commandement d'Albert de Saxe, la fortune sembla vouloir quitter le parti des communes et favoriser au contraire celui de l'aristocratie, qui devait à son tour perdre tout son empire dans la centralisation des pouvoirs politiques. Afin d'empêcher autant qu'il était en son pouvoir les communications entre Bruxelles et Louvain, et le Brabant wallon, le landgrave, d'une part, et le prince de Chimay, gouverneur du Hainaut, d'autre part, vinrent prendre possession du village de Neeryssche. La sagesse de ce mouve-

ment fit sensation. Il importait à Philippe de Clèves de s'assurer cette position; il le tenta en effet, mais sans succès, et revint à Bruxelles dans le désordre le plus grand, et couvert de confusion.

Si la Belgique avait à craindre l'abandon de la France, des nouvelles plus rassurantes vinrent dans ces temps calmer les esprits. Philippe de Clèves, malgré ses campagnes et ses courses, n'avait pas négligé de se concilier l'amitié de l'Angleterre. On voit par ses tentatives que ce capitaine habile, quoique souvent malheureux, comprenait l'intérêt et le besoin du pays; il était loin d'être au-dessous de sa mission. Le 7 avril 1488, en présence des ambassadeurs d'Angleterre et du magistrat de Bruges, on fit publiquement à la halle lecture d'une trève de quatre ans, par laquelle il était permis aux Anglais de négocier sur la place de cette ville. Le peuple entravé depuis longtemps dans ses relations commerciales, en témoigna sa vive allégresse. L'autre bruit, de nature à faire diversion aux malheurs des Belges, était relatif aux succès des Hoecks avec qui Philippe de Clèves avait fait alliance : le 14 mai 1489, il la renouvela en quelque sorte avec le comte de Montfort et François de Brederode. De Clèves ne peut être justifié à cet égard que par l'utilité qui en résulta, car ces deux seigneurs renouvelaient dans les provinces hollandaises les déprédations que se permirent autrefois les nobles, avant l'émancipation des com-

munes; et en Belgique c'était au contraire les bourgeois qui s'étaient révoltés contre les seigneurs, qui essayaient de faire peser sur eux toutes les horreurs d'un gouvernement aristocratique et militaire. Le besoin seul a pu commander une union entre les Flamands et les Hoecks.

Il n'était que trop vrai que la France, fatiguée d'une guerre inutile pour elle, cherchait sérieusement à faire sa paix avec Maximilien et Frédéric; cette négociation fut conduite par Engelbert de Nassau, cet ennemi de Philippe de Clèves, lequel n'avait pas quitté la France depuis le combat de Béthune. D'abord il n'offrit que sa rançon, mais il promit bientôt que, si on voulait lui rendre sa liberté, il ne négligerait rien pour faire sentir à Maximilien la faute qu'il avait commise, en faisant la guerre au roi de France. Sa rançon fut fixée, sous cette condition, à 80,000 francs, dont la moitié fut payée au comptant, et pour l'autre moitié il donna des otages. Remis en liberté, il envoya de ses gens vers le roi des Romains, et lui écrivit de sa propre main pour l'engager à faire la paix. Le roi l'aimait et avait confiance en lui; mais il ne pouvait tout à coup condescendre à toutes les conditions que pouvait exiger un ennemi triomphant. Le comte de Nassau pria alors le roi de France de lui permettre de se rendre en personne à Francfort où était Maximilien; ce que Charles VIII lui accorda; et il fut accompagné de l'abbé de Saint-Denis, du seigneur de la

Rochechouart et de Pierre de Sacierges, maître des requêtes. Le traité fut signé dans cette ville le 22 juillet 1489.

Cependant Philippe de Clèves faisait un dernier effort pour se maintenir en Brabant. A la tête d'une armée de 12,000 hommes, composée de Liégeois et de Gantois et de quelques Brabançons, il entreprit avec Éverard d'Arenberg le siége de la petite ville de Halle (juin 1489).

Depuis la paix de Francfort, le Brabant se prononça hautement contre Philippe de Clèves qui se vit ainsi contraint non-seulement d'abandonner le siége de Halle, mais encore de solliciter une capitulation. L'exemple de Louvain, qui avait demandé sa soumission, entraîna les autres villes du Brabant. Albert de Saxe lui permit de se retirer avec sa femme et les cavaliers qui l'avaient suivi à Bruxelles; la commune se chargea de garder ses effets, qu'elle fit transporter à l'Hôtel-de-Ville, et le gratifia, avant son départ, d'une somme de quatre mille florins. Il sortit de Bruxelles, le 26 août 1489, pour se retirer à l'Écluse, en passant par Gand.

Maître de l'Écluse et des deux forts qui dominaient cette ville, il régnait là comme au temps de l'emprisonnement de Maximilien, et prenait le titre de capitaine genéral des Flandres, bien que son rôle se réduisît insensiblement à mener la vie scandaleuse de son allié François de Brederode.

Vers la fin de septembre, il autorisa la ville de Nieuport qui lui était dévouée, à vendre à d'autres petites villes ouvertes des environs leur neutralité qui fut la moitié du temps un droit insignifiant.

Il importait au stadhouder général Albert de Saxe, de réduire celui qui s'intitulait gratuitement le capitaine des Flandres; il vint dans cette intention à Damme en janvier de l'année 1489. Sommé de se rendre ou de faire au moins connaître ses projets, Philippe de Clèves répondit qu'il consentait à ce que le magistrat de l'Écluse fût renouvelé, mais qu'ayant prêté autrefois serment de fidélité au roi des Romains, il garderait les forts en son nom et dans celui de Philippe son fils; il promettait aussi de ne secourir aucun sujet rebelle du souverain. Sa volonté était de garder sa capitainerie jusqu'à décision ultérieure entre le roi des Romains et le roi de France. Cette déclaration indisposa singulièrement le landgrave Albert de Saxe qui, malgré ses troupes et tous ses instruments, ne savait quels moyens employer pour le déloger de ses importantes positions. Protégé par les Hoecks et sûr de l'appui des mécontents qui sont toujours en grand nombre, Philippe ne le craignait pas et il avait même la prétention de dicter la loi.

La petite ville de Biervliet ayant fait sa soumission au roi des Romains, et consenti au renouvellement de son magistrat et à l'emprisonnement du capitaine qui y avait été placé par la ville de Gand et Philippe de

Clèves, celui-ci prit sur-le-champ ses mesures pour faire sentir à cette ville et aux autres qui voudraient l'imiter, qu'on ne l'offensait pas impunément. Il avait appris que le nouveau bourgmestre devait se rendre accompagné de la femme du nouveau capitaine, auprès d'Albert de Saxe à Damme; une embuscade fut dressée et les deux voyageurs furent enlevés et traînés au grand fort de l'Écluse où se tenait de Clèves. Celui-ci somma immédiatement le magistrat de Biervliet de lui délivrer sain et sauf le capitaine emprisonné, et fit savoir que, si l'on se permettait de lui faire le moindre mal, le même sort était réservé aux prisonniers qu'il gardait en otage.

Vers le même temps, il envoya un message auprès du magistrat de Bruges à l'effet de savoir s'il pouvait compter sur lui. Le magistrat répondit que son intention était de se tenir à la paix conclue récemment à Montils. Sur cette réponse, le député déclara que son maître Philippe de Clèves, capitaine général des Flandres, était à même de faire beaucoup de mal à la ville, et que, si elle ne consentait à payer une bonne somme, il intercepterait les navires, et anéantirait ainsi tout son commerce. La ville paya, sans retirer le moindre avantage de ce sacrifice.

Elle ne tarda pas à apprécier les paroles du député; la gêne devint grande, parce que le commerce était entravé. Un soulèvement parmi le peuple était à prévoir. Enfin, le 28 mai 1490, on assembla les corpora-

tions à qui le magistrat exposa toutes ses démarches pour parvenir à un bon arrangement entre le landgrave et Philippe de Clèves, et leur demanda ce qu'elles voulaient; quand les chefs-hommes et les doyens furent de retour dans la salle pour donner leur réponse, ils déclarèrent, en présence d'Engelbert de Nassau et du sire de Gruuthuuse, qu'ils entendaient que sous tous les rapports la paix fût observée; que les cavaliers qui rôdaient dans la ville, en sortissent immédiatement; et que la garnison de Damme se retirât également du territoire flamand. Mais on n'en fit rien.

De Clèves n'avait jamais su pardonner à Adrien Vilain de Rasseghem, le tort qu'il lui avait fait au commencement de sa carrière. Ce seigneur qui venait d'y joindre le nouveau tort d'avoir coopéré à la paix de Montils-lès-Tours, une des causes principales de la chute du pouvoir de Philippe, fut assassiné le 12 juin 1490, près de Gand, par un domestique de ce dernier. Les faits subséquents n'ont que trop confirmé le soupçon de sa culpabilité.

Si, à l'aide d'une force militaire, assez imposante pour l'époque, Albert de Saxe voulait préparer les provinces belgiques à l'homogénéité politique, les moyens mêmes dans lesquels il avait confiance pour parvenir à son but, lui devinrent contraires. La monnaie ayant une valeur inégale dans les provinces, le landgrave, dans l'idée que cette inégalité entretenait

le provincialisme, voulut établir une valeur uniforme, et il imposa partout le cours du Brabant, ce qui n'arrangeait aucunement les habitants des villes industrielles. De Clèves s'empara de cet incident pour semer la discorde et persuada aux deux principales villes de la Flandre, Gand et Bruges, que la nouvelle mesure au sujet de la monnaie était contraire à la pacification tant prônée.

Dès que le mécontentement fut à son comble, la commune de Bruges convint d'envoyer des députés à l'Écluse, à Gand et à Ypres, chargés de prendre ensemble une détermination conforme à l'intérêt du pays et de décider une nouvelle guerre, si elle était considérée comme nécessaire. Le message ne pouvait manquer d'être bien accueilli à l'Écluse, et Philippe envoya (7 août 1490) sur-le-champ à Bruges, George Piccavet pour prendre possession de cette ville et y maintenir son crédit. Ce capitaine eut la précaution d'annoncer que sa mission se bornait à débarrasser la ville des courses continuelles et des exigences de malfaiteurs et de troupes vagabondes. Les Brugeois, qui avaient suivi Philippe de Clèves à l'Écluse, revinrent alors.

Les bons bourgeois et les personnes sensées s'étaient bien aperçus que les troubles qui agitaient le pays depuis quinze ans environ, avaient dégénéré en une querelle particulière : si la cause en avait été grande, la lutte était devenue mesquine. Les ecclé-

siastiques, qui avaient presque toujours suivi le parti de Maximilien ou plutôt de Frédéric, s'efforçaient encore de pacifier les esprits. Déjà les États, réunis à Alost en octobre 1490, avaient tâché de calmer Engelbert de Nassau, qu'on soupçonnait de sacrifier les intérêts généraux à sa querelle particulière. Sa réponse ne laissant que peu d'espoir, et l'attitude qu'il fit prendre à ses troupes faisant présumer que la guerre était imminente, le clergé de Bruges promena, le 18 octobre, selon l'usage, dans une procession solennelle, le Saint Sang. C'était alors un moyen puissant d'agir sur les masses. Le clergé sollicitait du Tout-Puissant une paix durable.

Pressé par l'opinion publique, Engelbert de Nassau fut forcé de se rendre à l'Écluse auprès de Philippe de Clèves. Le seigneur de Beveren et sa belle-mère, Anne de Bourgogne, y étaient déjà ; de manière que toutes les précautions commandées par la sagesse pour parvenir à un résultat désiré étaient prises. Le 23 octobre 1490, Engelbert de Nassau arriva dans cette ville accompagné de ses chevaliers et de députés flamands. Comme on le pense bien, l'entrevue fut animée, et la conciliation impraticable. Toutefois Philippe de Clèves consentit à remettre au roi des Romains la ville et les forts de l'Écluse, à condition que les Brugeois fussent compris dans la paix. Cette réserve, en faveur d'un peuple qui s'était sacrifié pour lui, l'honore.

Dès qu'il fut certain que la fameuse entrevue n'avait rien produit, George Piccavet, capitaine de la ville de Bruges, convoqua la commune pour le 3 novembre suivant. Ce jour, les chefs-hommes et les doyens s'assemblèrent, chacun à la tête de sa corporation, pour entendre la communication du capitaine. Celui-ci proposa de maintenir la paix de 1482 et de se vouer, corps et biens, à la défense de Philippe de Clèves. Et comme la commune, qui était sous l'influence du capitaine, pensait sérieusement alors que ses prétentions étaient sages et prudentes, on promena, dans une procession générale, la châsse de S. Donat, et on ordonna d'y prier pour le salut et la santé du roi des Romains et de son fils le duc Philippe, comte héréditaire de Flandre, comme le dit Jacques Despars dans sa chronique originale. Voici ses expressions qu'il m'est impossible de traduire : *Ende ome dieswille dat ons dochte duechdelic, goddelic ende wel gheordonneert, zo drouch men processie generale met den fiertere van myn heere Sinte Donaes, ende daer was ghelast by den voorseyden heeren dat men zoude bidden nerstelic ome de zalichede ende gezondichede van den Roomsche Conyncy ende van zynen zone den hertoghe Philips ons erfachtich grave van Vlaenderen.*

La captivité de George Piccavet, à la suite d'une déroute de ses troupes, entraîna la perte de Bruges. Dès que le magistrat fut débarrassé de son domina-

teur, le 28 novembre 1490, il se soumit au roi des Romains et ordonna aux soldats de l'Ecluse de se retirer. Cette perte était décisive pour Philippe de Clèves, mais elle ne lui fit rien perdre de son courage et de ses prétentions, parce qu'il voyait bien que les Hoecks et les Français le protégeraient.

Maître de Bruges et de Damme, Engelbert de Nassau étendit ses troupes jusqu'à Ardenbourg, et il se disposait à commencer le siége de l'Écluse. Se flattant de remporter la victoire, il ne voulait, moins que jamais, entendre à aucun accommodement; mais la fortune lui fut contraire. Ceci arriva au commencement de l'année 1491.

Philippe de Clèves, dont les armes obtinrent ces succès sur terre, ne fut pas moins heureux sur mer. Le comte de Nassau, après sa défaite, s'était jeté sur la flottille commandée par Corneille de Berghes et le sire d'Ysselsteyn; attaqués avec courage et poursuivis avec archarnement, ces seigneurs ne purent tenir longtemps, et ils se séparèrent après un court combat (avril 1491).

Comme le pays souffrait considérablement de la guerre, les députés des États tinrent assemblées sur assemblées, et envoyèrent des députations, tant auprès d'Engelbert de Nassau qu'auprès de Maximilien. Enfin quelques-uns d'entre eux se joignirent à des commissaires du Franc de Bruges, pour insister plus efficacement auprès de Philippe de Clèves, qu'ils s'effor-

cèrent de convaincre de l'inutilité pour lui d'une lutte qui devait entraîner la ruine des Flandres; ils le conjurèrent d'avoir pitié du peuple. Sans rien promettre aux députés, il leur remit une lettre close, en les invitant à la donner à Engelbert de Nassau, sans l'ouvrir et sans y voir; et il les engagea à lui apporter sa réponse, le 21 du mois (août). Les députés acceptèrent la lettre, mais ils n'osèrent la remettre au comte de Nassau, de manière qu'ils ne revinrent pas à l'Écluse.

Mais il arriva dans cette ville, en décembre suivant (1491), de la part de la cour, une ambassade présidée par le prince de Chimay. Ce puissant seigneur du Hainaut avait la mission de préparer les voies d'accommodement pour le prochain congrès de Malines. Il insista en même temps en faveur du commerce maritime qui menaçait de se transporter ailleurs. De Clèves envoya ses députés à cette assemblée. Comme les conditions formulées par elle étaient raisonnables, il devenait évident, même pour les moins habiles, que si on continuait la guerre, il s'agissait plutôt de l'amour-propre des chefs de parti que du bien-être des Flandres, ainsi qu'il avait été adroitement soutenu jusqu'alors. Bruges, qui voyait son commerce languir et se porter sur Anvers, pria Philippe de Clèves de prendre promptement son parti et l'avertit que si, avant dix jours, elle n'était pas assurée de son adhésion, elle l'abandonnerait tout à fait. Ses amis

empêchèrent que cette décision ne fût lue à Gand, et probablement dans d'autres villes où dominait le petit peuple. La décision du congrès étant méconnue dans plusieurs endroits et par Philippe de Clèves, les hostilités reprirent des deux côtés avec tout l'acharnement des guerres civiles.

Les communes, ruinées dans cette longue lutte avec l'aristocratie militaire, ne demandaient pas mieux que de se soumettre, et il importait au gouvernement de frapper un bon coup sur le capitaine de l'Écluse qui, pour satisfaire sa haine et son orgueil, continuait une guerre déplorable. Seul, il retardait la seconde réformation civile du peuple, non moins importante par ses résultats que la première ou l'émancipation des communes. Cet esprit orgueilleux qui avait servi tour à tour, selon les besoins de sa passion, les partis du peuple et de l'aristocratie, ne se laissait imposer par aucune menace : il attendait, avec résignation et calme, une flotte anglaise qui était destinée à agir sans pitié contre lui. Elle apparut en effet, le 8 juillet 1492, devant l'Écluse dont elle commença le blocus.

Observé de près, il essaya plusieurs fois de rompre le blocus, mais il n'y parvint pas; et comme il ne pouvait recevoir des secours ni par mer ni du côté de la terre, force lui fut de battre de la monnaie; ses pièces sont de deux sortes : le simple sol de deux gros et le double sol de quatre gros; les premières portent d'un côté les armoiries du duc Philippe et

cèrent de convaincre de l'inutilité pour lui d'une lutte qui devait entraîner la ruine des Flandres; ils le conjurèrent d'avoir pitié du peuple. Sans rien promettre aux députés, il leur remit une lettre close, en les invitant à la donner à Engelbert de Nassau, sans l'ouvrir et sans y voir; et il les engagea à lui apporter sa réponse, le 21 du mois (août). Les députés acceptèrent la lettre, mais ils n'osèrent la remettre au comte de Nassau, de manière qu'ils ne revinrent pas à l'Écluse.

Mais il arriva dans cette ville, en décembre suivant (1491), de la part de la cour, une ambassade présidée par le prince de Chimay. Ce puissant seigneur du Hainaut avait la mission de préparer les voies d'accommodement pour le prochain congrès de Malines. Il insista en même temps en faveur du commerce maritime qui menaçait de se transporter ailleurs. De Clèves envoya ses députés à cette assemblée. Comme les conditions formulées par elle étaient raisonnables, il devenait évident, même pour les moins habiles, que si on continuait la guerre, il s'agissait plutôt de l'amour-propre des chefs de parti que du bien-être des Flandres, ainsi qu'il avait été adroitement soutenu jusqu'alors. Bruges, qui voyait son commerce languir et se porter sur Anvers, pria Philippe de Clèves de prendre promptement son parti et l'avertit que si, avant dix jours, elle n'était pas assurée de son adhésion, elle l'abandonnerait tout à fait. Ses amis

empêchèrent que cette décision ne fût lue à Gand, et probablement dans d'autres villes où dominait le petit peuple. La décision du congrès étant méconnue dans plusieurs endroits et par Philippe de Clèves, les hostilités reprirent des deux côtés avec tout l'acharnement des guerres civiles.

Les communes, ruinées dans cette longue lutte avec l'aristocratie militaire, ne demandaient pas mieux que de se soumettre, et il importait au gouvernement de frapper un bon coup sur le capitaine de l'Écluse qui, pour satisfaire sa haine et son orgueil, continuait une guerre déplorable. Seul, il retardait la seconde réformation civile du peuple, non moins importante par ses résultats que la première ou l'émancipation des communes. Cet esprit orgueilleux qui avait servi tour à tour, selon les besoins de sa passion, les partis du peuple et de l'aristocratie, ne se laissait imposer par aucune menace : il attendait, avec résignation et calme, une flotte anglaise qui était destinée à agir sans pitié contre lui. Elle apparut en effet, le 8 juillet 1492, devant l'Écluse dont elle commença le blocus.

Observé de près, il essaya plusieurs fois de rompre le blocus, mais il n'y parvint pas ; et comme il ne pouvait recevoir des secours ni par mer ni du côté de la terre, force lui fut de battre de la monnaie ; ses pièces sont de deux sortes : le simple sol de deux gros et le double sol de quatre gros ; les premières portent d'un côté les armoiries du duc Philippe et

de l'autre un château. Les secondes ont les mêmes armoiries, mais sur le revers est représenté un lion ayant les griffes ouvertes et le dos tourné vers la porte du château. Ces pièces ont été frappées en septembre de l'année 1492.

Dans l'intérêt du pays et de son fils, le vieux Adolphe de Ravesteyn se rendit à l'Écluse, accompagné du sire de Beveren, de Baudouin de Lille, bâtard du duc Philippe de Bourgogne, et de maître Jean Sauvage. Sa belle défense lui méritait une capitulation honorable, ce qui lui fut accordé le 12 octobre 1492. Le comte de Nassau, stadhouder de Flandre, demanda aux États, le 3 janvier suivant, le 22e denier du revenu des habitants, pour être à même de payer la somme que le gouvernement avait consentie à Philippe de Clèves, et en second lieu, une somme non moins forte pour solder les troupes vagabondes qu'il avait eues à son service et qui avaient fait tant de mal aux gens de la campagne; ces troupes devaient le suivre en pays étranger. Cependant il est digne de remarque que Philippe garda le grand château qu'il céda à Engelbert de Nassau, en octobre 1493, pour une somme considérable.

Il porta, depuis la mort de son père, le nom de Ravesteyn. Sa belle-mère cessant d'habiter le château de Wynendaele qui revenait à l'héritier de son mari, se retira à Zouburch où la jeune princesse Jeanne, destinée à Philippe-le-Beau, vint la voir en 1496; et

Marguerite, de retour de France, reçut aussi chez elle un aimable accueil.

Philippe de Ravesteyn se retira alors en France, où il assista au couronnement de son cousin Louis d'Orléans, surnommé le père du peuple (27 mai 1497). Il le suivit l'année suivante dans la conquête du Milanez, qui fut aussi prompte que facile.

La ville de Gênes ayant fait sa soumission, Louis y établit pour gouverneur Ph. de Ravesteyn. Les Génois se repentirent bientôt de s'être déclarés si tôt; ils firent venir des troupes de divers côtés. Louis-le-Maure, chassé de la ville de Milan, les sollicitait à prendre son parti, leur rappelant leurs anciens engagements, et faisant les plus belles promesses. Les Adornes appuyaient les sollicitations de Louis: mais les Fregoses, ennemis des Adornes, tenaient le parti contraire. Le Sénat était pour la France. On ne fit aucune réponse aux lettres pressantes de Louis; et les troupes de Ravesteyn continrent si bien les factions qu'il n'y eut pas la moindre émeute.

Louis XII préparait dans le même temps de nouvelles forces pour la conquête de Naples, à laquelle de Ravesteyn était chargé de prendre part. Une flotte, équipée en Bretagne et en Normandie, alla rejoindre celle que formait le gouverneur de Gênes. Elle se trouva alors forte de dix-neuf voiles, et elle portait six mille cinq cents hommes de débarquement. La reine

Anne avait contribué de son trésor particulier à l'armer, dans l'espérance qu'elle serait employée contre les Turcs. Philippe de Ravesteyn avait en effet la commission d'agir contre les infidèles; mais auparavant il se dirigea sur Naples, où il arriva au commencement d'août 1501. Quelque onéreuse que fut la capitulation imposée par d'Aubigny, de Ravesteyn ne voulut pas la ratifier. Il déclara que c'était laisser les Français en danger, que de donner six mois à leurs ennemis pour se reconnaître et former de nouvelles intrigues contre eux ou soulever les peuples; et il fit dire à don Frédéric « *Que s'il ne vuidait le lieu où il était, ou qu'il » ne se rendît, qu'il l'irait assiéger et prendre » quelque part qu'il le trouverait.* » Don Frédéric, qui n'avait pas un lieu où il pût se retirer, lui envoya répondre qu'il le priait de lui donner lui-même conseil en son adversité. Alors de Ravesteyn dépêcha auprès de lui Antoine de Crequi, son maître d'hôtel, chargé de lui dire : *Que comme les ennemis qui ont l'avantage se doivent montrer humains aux affligés, sur son affaire volontiers le conseillerait; et pour le mieux, selon son avis, lui mandait que sans autre question, le plus profitable de son cas était de soi mettre et rendre entre les bras du roi, et se soumettre à son vouloir; et en ce, tant sage et débonnaire le trouverait, et appointement aurait de lui, que ce serait jusqu'à devoir être content.* Frédéric n'avait plus de choix : il accepta le sauf-conduit

qui lui était offert, s'embarqua sur ses galères et se rendit en France.

Maître de Naples, de Ravesteyn prépara sa flotte pour combattre les Turcs. La guerre contre les infidèles était toujours considérée comme une guerre sainte, et beaucoup de seigneurs de haut rang, beaucoup des meilleurs chevaliers de l'armée de Naples, montèrent sur la flotte de Ph. de Ravesteyn pour y faire leur salut les armes à la main. Obéissant à la même influence, les rois d'Espagne et de Portugal et le grand maître de Rhodes s'étaient engagés à joindre leurs forces à celles des Vénitiens contre les Turcs; mais Ferdinand Gonsalve déclara ne pouvoir, dans ce moment, se passer d'aucune des troupes qu'il avait amenées dans le royaume de Naples : la flotte portugaise était peu nombreuse et de peu de secours; la flotte de Rhodes ne rejoignit jamais les Français. De Ravesteyn avait quitté les eaux de Naples le 16 août 1501; il avait traversé le détroit de Messine et séjourné quelque temps à Reggio. Il arriva enfin à Zante le 29 septembre. De là il ne voulut point aller joindre la flotte vénitienne qui l'attendait à Corfou, ni concourir à l'attaque de la Valona. Les Français ne savaient point s'associer franchement à des alliés pour lesquels ils ne ressentaient aucune sympathie; l'habileté des Italiens excitait leur défiance, et ils se croyaient toujours sur le point d'être trahis. Préférant agir seuls, ils résolurent d'aller attaquer Métélin,

l'ancienne Lesbos, où on leur faisait espérer qu'ils trouveraient beaucoup de butin. Ils partirent de Zante le 3 octobre, dans cette intention; le 13, ils furent rejoints à Mélos par la flotte vénitienne qui était de trente galères; et, le 23, ils débarquèrent à Métélin, très-fatigués de la mer, où ils avaient essuyé plusieurs tempêtes. Le siége de la ville de Métélin fut bientôt commencé : l'émulation entre les Français, les Génois et les Vénitiens se signala par beaucoup d'actes valeureux; mais les gentilshommes qui s'étaient embarqués en volontaires sur la flotte, comme pour une croisade, montraient peu de discipline ou d'obéissance à Philippe de Ravesteyn. Malgré l'avis de celui-ci, Jean de Parson, sire de Beaumont, fit résoudre de donner l'assaut à une brèche qui était à peine praticable. Jacques de Bourbon, comte de Roussillon, et René d'Anjou, seigneur de Mézières, de deux branches bâtardes de la maison de France, Gilbert de Châteauvert, Philibert de Damas, Aymon de Vivonne, Jean de Tinteville et d'autres seigneurs de haut parage, contribuèrent à déterminer cette attaque, où ils combattirent vaillamment; mais d'où ils furent repoussés avec perte. Un second assaut fut livré quelques jours plus tard, cette fois sous la direction de Ravesteyn, mais avec moins de succès encore. Ce qui le détermina à faire embarquer ses troupes, le lendemain 29 octobre, pour retourner en Europe; mais sur ces entrefaites, arrivèrent huit

galères vénitiennes, qui s'étaient approchées de Constantinople, et qui assuraient que les Turcs, loin de songer à secourir Métélin, étaient fort alarmés pour eux-mêmes. A leur persuasion, les Français débarquèrent de nouveau et tentèrent un troisième assaut, qui n'eut pas plus de succès que les précédents.

Cette fois, de Ravesteyn fit définitivement rembarquer sa troupe, pour gagner un des ports du royaume de Naples; mais la saison était avancée : il fut assailli par la tempête; le vaisseau qu'il montait, *la Lomelline*, échoua avec un autre sur les côtes de Cérigo, et les deux tiers de l'équipage y périrent; le reste fut fort mal accueilli par les habitants pauvres et sauvages de l'île. Au bout de vingt-un jours de souffrances, il en fut enfin retiré par trois galères génoises; et avec le reste de sa flotte, il rentra à Naples sans avoir acquis aucune gloire, sans avoir rendu aucun service à ses alliés, contre lesquels il ne sentait plus qu'aigreur et défiance. Cependant il avait encore laissé quatre galères sous le commandement de Prégent le Bidoux, dans la flotte des Vénitiens, qu'elles quittèrent plus tard à Otrante, en formant contre eux des plaintes plus amères encore.

De Ravesteyn revint depuis en France; mais las de la cour de Louis, comme il l'avait été du haut commandement militaire, il reprit, peu de temps après son arrivée à Paris, en 1502, le chemin de la Belgique et s'enferma dans son château d'Enghien,

où il jouit du bonheur de la vie privée auprès de sa femme.

Cette ville n'avait pas encore pu réparer les désastres de l'incendie du 11 juillet 1497, qui consuma une partie de l'église et la Maison-de-Ville : toute la rue de Bruxelles et le commencement de celle d'Hérines furent la proie des flammes. Les pertes furent considérables pour les habitants et plus encore pour le seigneur de l'endroit, Philippe de Ravesteyn, qui avait cette seigneurie du chef de sa femme, Françoise de Luxembourg.

Peu estimé des seigneurs de son pays, et surtout de ceux de la cour qu'il avait tour à tour défendue et trahie, il ne voyait pas beaucoup de monde; son château d'Enghien était une royale solitude. Moins attaché aux lettres qu'à l'art de la guerre et attentif aux événements politiques, il entretenait des correspondauces actives et étendues, qui le mettaient au courant de ce qui se passait, et il faisait des observations stratégiques sur la conduite des généraux et la manière de conduire les armées; il tenait aussi note des remarques qu'il avait eu l'occasion de faire à l'égard des personnages avec lequels il avait vécu. Il voyait leur vie et leur sort, sans s'épouvanter de leurs malheurs, parce qu'à mesure qu'il avançait en âge, son esprit tournait à la méditation religieuse. Toute sa conduite faisait prévoir que ses passions étant calmées, il se livrerait à la dévotion.

Sa meilleure et son unique société était sa femme, dont il avait été souvent séparé, à cause des événements politiques. Les temps étaient bien changés pour elle; elle était loin de l'époque où, maître de Bruxelles et capitaine des Flandres, son mari était réellement le souverain de Belgique.

Des troubles sérieux avaient éclaté à Gênes. Louis XII y envoya une seconde fois Philippe de Ravesteyn, en qualité de gouverneur, pour que le haut rang de ce seigneur et le souvenir de l'autorité qu'il avait exercée dans cette ville, pliassent plus facilement tous les citoyens à l'obéissance. Mais tandis que Jean-Louis Fieschi et tous les gentilshommes fugitifs s'étaient rangés autour de Ravesteyn, des ambassadeurs de la République arrivèrent auprès de lui, pour justifier la conduite de leurs concitoyens et assurer le gouverneur de leur soumission. De Ravesteyn fit son entrée à Gênes le 15 août 1506, entouré de troupes et précédé par les magistrats à pied. Il cherchait à inspirer de la terreur; il excita plutôt de la défiance et du ressentiment. L'aristocratie bourgeoise, qui avait commencé la révolution, craignait de se compromettre vis-à-vis de lui, et redoutait d'autre part la rivalité des classes inférieures : mais celles-ci, par leur vigueur, firent comprendre à Ravesteyn le danger de provoquer une ville puissante, que le moindre abus d'autorité pourrait pousser à la révolte. Le gouverneur obligea Jean-Louis Fieschi à sortir de

Gênes; il permit la création des magistrats d'après le décret qui faisait un nouveau partage des honneurs publics, et il ne s'opposa point à ce que le peuple créât en même temps huit tribuns destinés à être ses protecteurs. Il exigea aussi que tous les fiefs confisqués sur la noblesse émigrée lui fussent rendus; cette condition ne laissait pas que d'être onéreuse au peuple; car les gentilshommes commandaient par leurs châteaux la moitié des campagnes et tous les chemins qui conduisaient à Gênes; en sorte que, quand ils étaient d'accord, ils pouvaient affamer la capitale; d'autant plus que l'un d'eux, Lucien Grimaldi, s'était fortifié à Monaco, qu'il en avait fait un refuge de pirates, et qu'il interceptait la navigation, en même temps que ses amis coupaient les voies de terre.

Plusieurs endroits de l'Italie se trouvaient encore dans la position politique à laquelle la Belgique venait d'échapper. Pour bien connaître ce qu'était la féodalité, on n'a qu'à méditer sur l'histoire de cette époque.

La division du peuple et de la noblesse n'était pas la seule qui régnât dans Gênes, ni en Belgique. Elle s'élevait parmi le peuple même; et les principaux plébéiens, brouillés avec la populace, commençaient à craindre les suites des extrémités auxquelles elle se portait. Ils avaient cherché à diminuer le pouvoir de la noblesse; mais libéraux hypocrites, ce n'était pas dans le dessein de le faire passer tout entier



entre les mains du peuple. Le petit peuple se plaignait à son tour des plébéiens riches. *On voyait bien,* disait-on, *qu'ils n'avaient cherché à abaisser les nobles que pour s'élever à leur place. Ce n'était pas l'amour de la liberté, c'était leur unique intérêt qui les animait : et de quel avantage serait-il au peuple de se soustraire au joug de la noblesse, pour tomber sous celui des riches plébéiens?* Ces réflexions avaient porté la désunion au point que depuis l'arrivée de Ravesteyn, les principaux plébéiens s'étaient tenus dans leurs maisons, sans vouloir prendre part aux démarches du petit peuple. Celui-ci ne suivit pas moins ses projets, comme on l'a vu. Les tribuns qu'il avait obtenus, toujours escortés d'une foule considérable, faisaient respecter leur pouvoir. Il eût été dangereux de résister au moindre de leurs ordres.

Les réformes introduites par de Ravesteyn avaient été consenties par Louis XII; les hommes marquants du parti populaire étaient contents, et ne demandaient pas davantage : le peuple et les tribuns qu'il s'était choisis ne l'étaient point encore; ils s'écriaient qu'en rappelant à Gênes un gentilhomme orgueilleux, vindicatif, et qui avait abjuré sa patrie pour se vendre à la Cour; qu'en lui rendant des fiefs qui mettaient sous ses ordres des milliers de vassaux et les meilleures forteresses de la Ligurie, on ne pouvait trouver aucune garantie dans les lois qu'il avait si souvent violées. Ils voulaient bien admettre de nou-

veau dans leurs murs Jean-Louis Fieschi, mais sous condition que les fiefs fussent gouvernés par les lois communes et soumises aux magistrats de la République. Gênes se trouvait dans une position analogue à celle qu'avait naguère la cité de Gand.

On a souvent reproché à tous les réformateurs de ne pas savoir s'arrêter dans leurs réformes : le reproche est fondé en effet; en voulant aller toujours en avant, ils compromettent ce qu'ils ont déjà acquis, et ils arrivent souvent à perdre un avantage certain, pour avoir voulu en obtenir un autre dont on aurait pu se passer sans regrets. Mais il ne faut point oublier quel est l'état de la législation, quel est l'ordre public, dans les pays où ces réformes s'entreprennent : de toutes parts on ne voit qu'abus, qu'usurpations et souffrances. Les réformateurs ont presque toujours les plus justes motifs pour détruire ce qu'ils attaquent, encore qu'ils eussent fait preuve de plus de prudence et de modération s'ils avaient su conserver une partie de l'édifice et en profiter, pendant qu'ils renouvelaient l'autre. On les juge ensuite avec sévérité sur les institutions par lesquelles ils remplacent ce qu'ils abolissent : mais elles n'ont pour elles ni l'appui de l'expérience, qui supplée au raisonnement, ni la sanction du préjugé, qui dispense de la connaissance. La force d'énergie conserve encore longtemps le mouvement acquis d'une mauvaise machine : cette même force arrête longtemps aussi le

mouvement qu'on veut donner à une machine bien supérieure, mais qui n'a pas encore joué.

Il était sans doute fort dangereux pour la République de laisser entre les mains de Fieschi, ennemi déclaré de l'ordre populaire, la moitié des deux forts dans les deux rivières et ceux particulièrement d'où la ville tirait sa nourriture; en sorte que ce citoyen pouvait, sous l'ombre de la paix, tenir sa patrie comme assiégée. Cependant les hommes prudents auraient voulu qu'on se soumît à cet inconvénient, plutôt que de s'exposer au danger bien plus grave de rejeter l'arrangement proposé par le roi Louis XII; le peuple, au contraire, loin de vouloir rendre à son ennemi des fiefs auxquels il n'avait d'autre titre qu'une ancienne usurpation, résolut de recouvrer un autre fief également enlevé à la République par une autre famille noble, celui de Monaco, dont Lucien Grimaldi s'était emparé et dont il avait fait, sous la protection d'un château extrêmement fort, un refuge pour les pirates armés contre le commerce de Gênes. Les tribuns du peuple firent venir de Pise Tarlantino, qui avait défendu cette ville avec tant de bravoure, et qui s'y sentait inutile cette année, parce que les Florentins avaient suspendu leurs attaques. Les tribuns mirent sous ses ordres deux mille hommes, avec deux galères et quelques petits vaisseaux; et ils le chargèrent, à la fin de septembre, de l'attaque de Monaco.

De Ravesteyn, irrité de ce manque d'égards, quitta, le 25 octobre 1506, une ville où l'autorité royale n'était plus respectée. D'ailleurs la jalousie de Chaumont, neveu du cardinal d'Amboise et gouverneur de Milan, et celle du lieutenant du roi Roccabertino, qui avait commandé en son absence, rendaient sa situation difficile et désagréable. De nouveaux émigrés de la noblesse avaient recouru à la protection de Louis XII; et celui-ci délivré, par la mort de Philippe Ier, roi de Castille, des craintes qu'il avait conçues pour l'Italie, résolut de rétablir à force ouverte son autorité dans Gênes, d'y conduire lui-même son armée, pour ne pas s'exposer aux échecs que le partage de l'autorité avait causés précédemment à ses lieutenants.

De retour à Enghien, de Ravesteyn se livra alors à la composition de ses mémoires et à la construction de divers monuments. Il restaura en 1512 la chapelle qui fut reconsacrée par l'évêque de Cambrai, Jacques de Croy. Ce fut aussi ce seigneur qui bâtit le grand corps de logis du château, avec ses belles galeries. Le parc fut peuplé de bêtes fauves. De Ravesteyn était loin de penser qu'il devrait abandonner ce château et renoncer pour toujours aux plaisirs qu'il y trouvait, s'il avait le malheur de perdre sa femme.

Plus d'une circonstance de sa vie lui faisait éprouver de vifs regrets; il s'imposait des pénitences assez

fortes, se donnant la discipline et passant la nuit, travesti en cordelier, sous un chêne du parc à une saison encore rigoureuse, jusqu'à la veille de Pâques. Son confesseur, Jean Husman, qu'il avait appelé de la cure de Notre-Dame d'Anvers, pour en faire le directeur de sa conscience et curé d'Enghien, était cependant loin de l'entretenir dans ces actes de dévotion, comme on pourrait le soupçonner. Ce digne prêtre lui dit un jour, à ce sujet : *que le chaperon ne faisait pas le moine, et qu'il ferait chose plus agréable à Dieu et de plus grand mérite de fonder une maison d'orphelins pauvres à Enghien ;* ce qu'il s'empressa de faire.

Le sentiment religieux qu'il affectait avec ostentation était loin de partir de son cœur : ainsi que son confesseur le lui avait laissé entendre, la bure dont il se couvrait cachait le seigneur, mais n'étouffait pas les passions qui avaient agité sa vie. Il déplorait ses excès, mais il regrettait aussi ses plaisirs. Il aurait bien voulu reparaître à la cour du jeune empereur et il ambitionnait le collier de l'ordre de la Toison d'Or qui avait été, en quelque sorte, héréditaire dans sa famille. Comment pouvait-il se flatter d'être admis dans cet ordre, après l'insigne affront fait tout récemment à la mémoire de son père qui était moins coupable que lui aux yeux du vainqueur ? Ainsi que l'observe très-bien un historien, « Il était semblable » à S. Jerôme, qui écrit de lui *que parmi les très-*

» *austères pénitences qu'il fit à Bethléem, se déchi-*
» *rant le corps avec des épines, il ne pouvait perdre*
» *la souvenance des courtisanes de Rome.* C'est pour-
» quoi ledit seigneur, voyant qu'il ne pouvait attein-
» dre la bonne grâce de l'empereur, ni l'honneur de
» son Ordre, s'écriait souvent en soupirant avec le
» Psalmiste: *Peccatum meum contra me est semper.*
» Mais c'était trop tard : il n'avait point, en sa pros-
» périté qui l'aveuglait, prévu que les rois ont de si
» longues mains et si grand ressentiment et mémoire
» des offenses. »

Les archives de la Toison d'Or, déjà citées plusieurs fois dans cet article, contiennent sur ce sujet la note suivante : *Et puis le seigneur de Ravesteyn tâche, par tout moyen, d'être élu à l'Ordre; sur quoi, pour ce qu'il y avait quelque chose à dire à sa réputation, le roi et messeigneurs, en leurs opinions, tous pesèrent grandement cette affaire, parce principalement qu'il était question de l'honneur de Ravesteyn qui était bon et grand personnage, et, comme dit est, prochain parent de l'empereur et du roi; et d'autre part, parce que plusieurs des articles que ledit seigneur de Ravesteyn produisait à sa justification, à ce mêmement qui concernait la guerre qu'il avait faite ès pays du roi de pardecà, touchaient grandement leurs parents : qui, plus est, s'ils fussent véritables, eussent grandement été à sa charge, et que d'iceux néanmoins il se remit*

et rapporta à lui; et si faisait-il de sa conduite en la bataille de Térouane et de sa retraite ou fuite d'icelle et pareillement de la mort de messire Lancelot de Berlaymont advenue au logis de l'empereur à Cambrai. Et tout bien considéré les actes du seigneur de Ravesteyn, messeigneurs conclurent de ne le point élire au présent Ordre. 25 octobre 1516.

Un malheur auquel de Ravesteyn ne songeait pas et qu'il avait pu prévoir, le plus grand de sa vie, vint le frapper en l'année 1523; j'entends la mort de sa femme, arrivée le 5 décembre. Il fit transporter ses restes mortels à Bruxelles, et les déposa dans l'église des Dominicains, dans une chapelle proche du chœur et du magnifique tombeau de son père Adolphe de Clèves; mais le cœur fut enfermé sous une lame de cuivre ornée de ses armoiries, devant le maître-autel de l'église des Augustins à Enghien. A cette occasion, Philippe de Ravesteyn renouvela en 1524 la chapelle des Dominicains de Bruxelles, laquelle fut dédiée alors à S. Philippe. Il y érigea pour sa femme et pour lui un monument funéraire qui ne le cédait sous aucun rapport à celui d'Adolphe. Ce monument, achevé seulement peu de temps avant sa mort, lui coûta environ onze mille florins.

Françoise de Luxembourg n'ayant pas eu d'enfant, sa sœur aînée Marie, qui, après la mort de son premier mari, le fameux comte Jacques de Romont, avait épousé le prince de Vendôme, François de Bourbon,

fut héritière de la ville et du pays d'Enghien, dont elle prit immédiatement possession. Elle rentra dans la propriété des biens qui avaient été confisqués par Maximilien et donnés à son beau-frère. Cet événement était pour celui-ci un nouveau sujet de méditation sur la bizarrerie de la fortune.

Philippe de Clèves se retira alors à son château de Wynendaele près de Bruges, où il passa les derniers jours de sa vie entre les pratiques de la dévotion et les plaisirs du monde. Un soir la musique du bal se faisant déjà entendre, il dit en riant, *il me semble que je ne mourrai jamais*, et en disant ces paroles, il fut frappé d'apoplexie et expira au même instant, le 28 janvier 1527, âgé d'environ 68 ans; ses restes furent transportés à Bruxelles et inhumés auprès de sa femme. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le tome 1er, p. 2, page 260 du Grand Théâtre sacré : « Au côté droit de ce chœur, près du grand autel, on entre par un arc fait dans la muraille du même chœur dans la chapelle de S. Philippe, apôtre, dont la magnificence surpasse la grandeur. Elle fut bâtie aux dépens de Philippe, duc de Clèves et seigneur de Ravesteyn, fils du susdit Adolphe et de Béatrice, sa première femme. On y voit le magnifique mausolée où sont enterrés le même Philippe, duc de Clèves, etc., mort le 28 janvier 1527, et son épouse Françoise de Luxembourg, fille du malheureux comte de Saint-Paul qui fut décapité par ordre de Louis XI, roi de

France, laquelle mourut en Flandre, dans le château de Wynendaele, le 5 décembre 1523, et dont le corps fut transporté avec grande pompe dans cette chapelle le 15 janvier 1524, où elle fut enterrée le lendemain. Leurs portraits, qui sont de fonte, y sont représentés à genoux, et en haut sont, dans une espèce d'arc, les 32 écussons du duc et 32 écussons de la duchesse, dont il y en a treize qui sont tombés par la longueur du temps et sont perdus, et d'autres qui en sont tombés, ne sont pas bien remis en leurs places. Le 10 octobre de l'an 1727, on ouvrit la cave sépulcrale dans laquelle on trouva les deux bières ou caisses de plomb, dans lesquelles reposent les corps de ces deux illustres âmes, et on y trouva devant chaque caisse une plaque de cuivre doré, attachée à la muraille, sur laquelle sont gravées en lettres gothiques leurs épitaphes. Voici celle de Philippe :

» Haut et puissant prince mons. Phil. de Clèves, jadis Sr. de Ravesteyn, etc., fist faire cest chappelle et sepulture où il at vollu son corps reposé, et la dota largement de biens, rentes, ornemens et tout ce qu'il y appartient tant pour le service divin qu'il at ordonné comme l'entretenement du grand curé et de la chappelle, sepultures et vierrières......, dont les Kerquemeestres de N. D. du Sablon et du S. Esprit de S. Éloy sont visiteurs et controlleurs, lequel trespassa l'an de N. S. XV et XXVII le XXVIII de janvier. »

On a fait une autre épitaphe pour le duc Philippe de Clèves, Sr. de Ravesteyn:

Phil. de Clèves, noble prince et hautain
Cy gist estainct, seigneur de Ravesteyn.
Notoir il est, de son noble genre
Ces montrances le te feront entendre.
Noble vertu, d'honneur la directive,
At augmenté sa noble native.
Prudent étoit, et juste en équité,
Sage et discret, aimant la vérité,
Bien tempéré en ses faicts et en dicts,
De bon moyen, ne passant les edicts,
Toujours constant; bien assez il appère
En fortune fut, adverse ou prospère,
Par mer par terre, en belliqueux efforts
Preux et hardy, et vaillant de son corps :
Aux bons honneur, de paix grand amateur,
Du bien publicq le grand conservateur,
Et grand donneur, au pauvre bon fauteur,
A tout le monde de ses biens largiteur :
Or mort l'a pris, et lié en ses fais.
Dieu lui donne Paradis à jamais.

Trépassa l'an 1527, 28 janvier.

Philippe de Clèves mérite une place distinguée dans l'histoire des sciences par ses mémoires stratégiques, dont nous donnerons plus bas le titre. Le marquis Du Chasteler, qui les possédait en manuscrit, en faisait un grand cas, et il en a fait l'objet d'une

dissertation académique qu'il communiqua à l'Académie de Bruxelles. Voici comme De Nelis en parle dans une lettre : *J'ai lu avec le plus grand plaisir, ce que j'avais déjà entendu lire dans les mêmes sentiments, les recherches sur Philippe de Clèves, seigneur de Ravesteyn, et sur ses mémoires militaires par M. le marquis Du Chasteler, directeur actuel de notre académie. La manière dont l'auteur de ces recherches parle d'un manuscrit ignoré de tous nos bibliographes, car pour moi je n'en connais aucun qui nous ait donné des notions, même superficielles, de ce manuscrit avant M. Du Chasteler, dans la famille de qui ce manuscrit s'est conservé depuis qu'il existe; l'intérêt qu'il a répandu sur l'ouvrage, ainsi que sur la personne de l'illustre guerrier qui l'a composé, tout doit faire désirer au public de voir paraître l'ouvrage même, et, en attendant, l'esquisse que M. Du Chasteler en donne, ne pourra être que très-agréablement reçue et orner le premier volume qui doit paraître de nos mémoires.*

La Commission d'Histoire, tome 1er, page 306, a donné le titre de ce manuscrit, en ces termes : *Instructions sur la manière de Guerroyer tant par mer que par terre, données à Philippe, roi de Castille, duc de Bourgogne*, etc., *par*, etc. « Mst. » de 213 pages, continue le rédacteur, petit in-fol. » d'une écriture du commencement du XVIe siècle,

» qui pourrait bien être la minute de l'exemplaire » que l'auteur a présenté au roi de Castille, à cause » qu'on y désigne les endroits où l'on doit placer les » figures. Philippe de Clèves, mort en 1527, était » l'un des hommes de son temps les plus versés dans » l'art de la guerre. Le marquis Du Chasteler a, dans » la séance de l'Académie de Bruxelles, du 24 jan- » vier 1782, lu un mémoire sur ce manuscrit. »

Le rédacteur du Bulletin de la Commission avait déjà parlé de cet ouvrage dans les Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles, tom. 8, p. 82, mais dans les termes suivants : « Quoique dans le manuscrit » de M. le comte Vandersteghen, *l'instruction mili-* » *taire de Philippe de Clèves* soit dédiée à l'archiduc » Charles, elle a été primitivement composée pour son » père, Philippe-le-Beau. » Sanderus nous apprend que la bibliothèque d'Aubert Le Mire contenait l'article suivant (II. 158) : *Philippus de Cleves, dominus de Ravestein, sepelitur Bruxellæ apud Dominicanos; scripsit gallicè, Une Instruction de la Guerre dirigée à Philippe-le-Bel. Exstat apud Ludovicum Verreycken audientiarium. Prodiit in lucem hæc gallica Institutio Parisiis elegantibus typis Guillelmi Morelli anno* 1558, in-8°. L'auteur, M. De Reiffenberg, a donné dans le même volume, l'introduction de l'ouvrage.

Cette édition, qui a effectivement été faite à Paris par Guillaume Morel, est excessivement rare, et elle

a échappé aux investigations de la plupart des biographes; il serait d'une criante injustice de faire au bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale, secrétaire de la Commission d'Histoire, un reproche de ne l'avoir point connue. Juvigny n'a pas été plus heureux que les autres; après avoir suivi l'assertion de Sanderus, l'éditeur de la *Bibliothèque française* de Lacroix du Maine (Paris 1773, t. 5, p. 199) ajoute : Naudé n'a point fait mention de cet ouvrage dans son livre de *Studio Militari*. Moins malheureux dans mes recherches, j'éprouve un sensible plaisir de pouvoir faire cesser l'incertitude qui plane sur la production de Philippe de Clèves. Voici le titre de ce rare volume, une de nos précieuses curiosités littéraires : *Instructions de toutes Manières de Guerroyer, tant par terre que par mer, et des choses y servantes, Paris, Guill. Morel,* 1558, in-8°, magnifique édition digne de son imprimeur qui n'a fait que du bon et du beau. Elle est dédiée à Philippe-le-Bel, roi d'Espagne. On en a une traduction flamande : *Den Crych-handel van den deurluchtighen heere Philips van Cleve, Ravensteyn, etc. saligher gedachten, by hem geschreven ende gededicéert aen den seer deurluchtighen ende seer machtigen heere de keyser Kaerle de Vyfde. Waerinne begrepen zyn alle de Middelen, om Oorloghe te voeren, soo wel te water als te lande, mits ooc de Oncosten van de Provande, Artillerie, Poyer ende Clooten, etc. ghetaxeert soo de*



selve costen mochten in zynen tyt, Anvers, Philippe Nutius, 1579, in-8° de 184 pages. Cette traduction est due à Philippe Nuyts lui-même, qui l'a dédiée à Jean Van Stralen, bourgmestre et colonel de la ville d'Anvers.

La culpabilité de Philippe de Clèves dans l'assassinat d'Adrien de Rasseghem est prouvée par l'acte de réconciliation signé par le premier, le 21 mars 1492. Ce seigneur y *reconnaît être déplaisant, de tout son cœur, du fait perpétré en la personne du défunt seigneur de Rasseghem, dont il demande pardon, et en signe du déplaisir qu'il en avait, il s'oblige à faire dire et célébrer perpétuellement un anniversaire pour la mémoire de son âme à pareille jour qu'il était parti du monde,* etc.

LUPUS.

Lupus (Pierre Wolf ou), célèbre prédicateur de l'ordre des Carmes chaussés, vit le jour à Goidsenhoven, près de Tirlemont, vers la fin de la première moitié du 16e siècle.

Admis parmi les Carmes de l'ancienne observance, il se livra particulièrement aux exercices de la chaire. Son zèle et sa modération le firent estimer de tout le monde, ainsi qu'on le vit immédiatement après le pillage des iconoclastes à Malines en 1566. Dès que ces pillards furent sortis de la ville, le comte de Mérode et le magistrat s'efforcèrent de tranquilliser les catholiques, et de rendre à leur culte les temples qui venaient d'être profanés. Le peuple redemanda ses prédicateurs, et comme il aimait beaucoup la manière du frère Lupus, il manifestait hautement son désir. Le magistrat qui avait confiance en Gilles De Monte, dont la modération lui était mieux connue, préférait celui-ci aux autres qu'on lui offrait;

mais ne voulant point contrarier le peuple, qui avait déjà l'habitude de se poser en puissance, de Mérode consulta le Grand Conseil, et l'on convint, de part et d'autre, de donner à Lupus, avec le consentement de son prieur, l'autorisation de prêcher dans les églises de cette ville. Bien que les églises fussent rendues au culte, le magistrat n'osait permettre la prédication à tous les ecclésiastiques indistinctement. La ville de Bruxelles, qui craignait aussi le zèle aveugle et inconsidéré de certains prédicateurs, avait fait, dans le même temps, des efforts pour obtenir le père Lupus.

Le couvent de Malines s'empressa de son côté de le choisir pour son prieur.

Son crédit auprès du magistrat de Malines allait en croissant, surtout depuis l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas. La ville vint à son secours pour la réparation de son temple, et lorsqu'après avoir fait sa licence en théologie à Louvain, le 6 février 1569, comme on le suppose, il s'était fait inscrire pour le doctorat de la même faculté, elle le gratifia d'une somme de 60 florins, et fit mettre à sa disposition une pièce de vin du Rhin; le 15 octobre 1571, elle chargea le bourgmestre Jérôme Peeters Van Cats, et l'échevin Henri de Mérode, ainsi que le pensionnaire Wasteel, d'honorer de leur présence le banquet qu'on était dans l'usage de tenir à l'occasion de ces solennités. Lupus obtint le bonnet doctoral,

conjointement avec Jacques Van de Velde, religieux augustin.

La discipline monastique reçut de graves atteintes dans ces temps de troubles; sans Lupus, l'institut des Carmes chaussés aurait couru de grands dangers. Le chapitre général tenu à Plaisance, au duché de Parme, en 1575, le choisit commissaire et visiteur de la province d'Allemagne inférieure, et plus tard provincial.

Don Juan, qui pensait pouvoir s'appuyer sur les catholiques, agit auprès des dignitaires de l'Église et de la magistrature pour faire dominer partout la religion catholique. Ses efforts n'eurent pas toujours le résultat qu'il avait en vue : la pacification générale. Un tailleur nommé Pierre Panis, prévenu d'avoir prêché à Bonheyden le 16 mai 1577, fut arrêté le 25 du même mois par l'écoutète de Malines, Guillaume De Clerck, et exécuté sur la place publique de cette ville le 15 juin suivant. Quelques-uns assurent que cette exécution se fit sur l'avis du gouverneur. Pierre Lupus y intervint pareillement. Cet événement excita de vifs murmures, les deux partis crièrent à la violation de la Pacification de Gand. Il serait difficile d'émettre une opinion impartiale à ce sujet; mais toujours est-il évident que don Juan, si estimable sous tant de rapports, ne fut pas exempt d'imprudence dans l'exécution de ses projets.

Cependant l'archiduc Mathias proscrit son rival



don Juan et impose le serment à la Pacification de Gand si souvent violée, ainsi que celui de haine à ce gouverneur espagnol, l'homme des ultra-catholiques. Le 17 juin 1578, Jean De Clerck, chanoine de Saint-Rombaut, Matthieu Van den Hove, curé de Saint-Pierre et puis archevêque de Malines, ainsi que Pierre Lupus et d'autres légitimistes partirent pour Anvers, où s'était réfugié le gouvernement de Mathias, à l'effet de solliciter ce prince de vouloir apporter quelque modification à ce serment, que les bons catholiques étaient dans l'impossibilité de prêter, tel, du moins, qu'on l'exigeait d'eux. Les députés malinois logèrent quatre jours à l'hôtel *la Ruche*. Le 20 du même mois, le magistrat de Malines offrit quatre cruchons de vin du Rhin au Père provincial, au retour de sa mission, en récompense des peines qu'il s'était données.

A cause des progrès des armes du duc de Parme, la position de Malines devenait très-critique; les bourgeois, préoccupés des événements qui se passaient sous leurs yeux, se livraient aux conjectures. La politique retentit même dans la chaire de Vérité. Lupus prêcha, le 21 juin 1579, à Saint-Rombaut, que, dans les circonstances actuelles, il importait aux bourgeois de ne recevoir aucune garnison, ni de la part du Roi ni des États.

Le lendemain de ce sermon, le provincial invita à dîner, au monastère, les députés anversois que ve-



naient d'envoyer à Malines l'archiduc Mathias et le prince d'Orange, à l'effet de s'enquérir sur les lieux des dispositions des habitants. Il est néanmoins prouvé que Lupus n'était aucunement du parti du prince; en accueillant ses députés, il avait seulement le projet de sonder à table leurs intentions.

Quoique, dans ces conjonctures, il fût prudent de s'envelopper de dissimulation. Il n'y avait pas à se tromper sur son caractère politique. Tandis que les partisans de l'archiduc Mathias intriguaient à Malines pour maintenir la révolution, Lupus partit, le 8 juillet 1579, pour Louvain où il arriva dans la nuit: il offrit, au nom des catholiques, au gouverneur Philippe de Reçourt, baron de Licques, la soumission de la ville au roi d'Espagne, aux conditions accordées aux habitants de l'Artois et du Hainaut, et il reprit cette mission le 2 septembre suivant, de manière que, douze jours après, le magistrat de Malines fut renouvelé au nom du prince de Parme.

Le traité de Cologne et mille réformes intérieures réclamaient toute l'attention du gouverneur de la ville et des autorités ecclésiastiques, qui avaient une confiance profonde dans le zèle et les capacités du père Lupus. Le 1er octobre 1579, il fut député, à ce sujet, auprès du prince de Parme à Maestricht, où il resta avec son collègue Jean De Clerck pendant onze jours. Le 7 de ce mois le prince de Parme annula toutes les ventes de biens ecclésiastiques et

des royalistes, ordonnées et faites au nom de Guillaume de Nassau.

Il était du plus haut intérêt pour l'archiduc Mathias de recouvrer la ville de Malines, et aussi n'y négligea-t-il aucun moyen; tandis que les deux députés des deux villes étaient sur le point de se réunir au fort dit Het Donxken, quelques membres du Magistrat étaient, le 11 février 1580, au couvent, en conférence avec le provincial Lupus. Rien ne se traitant sans fête ou réjouissance, la ville fit les frais du vin. La cause catholique devenant de jour en jour plus forte, soit par la présence du prince de Parme, soit par la mauvaise administration de Guillaume de Nassau, la ville de Malines, malgré sa misère, ne se réconcilia point avec l'Union. La conduite de Lupus fut la contre-partie de celle de l'historien du Brabant, Pierre Divaeus. Voici comme Tassis parle du premier dans ses Commentaires : *Tunc etiam Mechlinia operâ Patris Petri monachi Dominicani, viri fortis et suprà modum ergà religionem ipsumque regem affecti, qui plurimùm apud cives valebat, partibus regiis se addixit.*

Les Malinois ne se montraient aucunement disposés à favoriser le parti du mouvement. Olivier Van den Tympel, gouverneur de Bruxelles, hasarda de surprendre la ville, et de conquérir par la ruse ce qu'on ne pouvait obtenir par la force du raisonnement : le 9 avril 1580, eut lieu le sac de cette ville

dit la *Furie anglaise*. Après avoir consulté le commandant, Lupus chercha à échapper au massacre dont elle était menacée; mais les citoyens l'ayant remarqué dans le tumulte lui en firent un reproche : *Père Wolf*, s'écrièrent-ils, *vous aviez bien raison de dire, comme vous l'avez fait mille fois dans vos sermons, qu'il est glorieux de mourir pour ses concitoyens.* Ce reproche lui fut sensible : sa pusillanimité lui fit honte. Déjà les satellites de Van den Tympel étaient au couvent des anciens Carmes, dont le sous-prieur Gérard De Hondt, retenu dans sa cellule par la goutte, fut une des premières victimes : tout le couvent fut abandonné au pillage. Lupus, suivi de quelques bourgeois courageux, se porta les armes à la main dans différents endroits, et après une défense opiniâtre il succomba à la place de l'ancien palais.

Le souvenir de ses vertus resta longtemps dans la mémoire des Malinois, qui l'appelaient *Den heyligen broer Pieter*, c'est-à-dire le saint frère Pierre. On conservait, avec un religieux respect, à Vilvorde et à Malines, ses sermons écrits de sa main, et dans le couvent de cette dernière ville : 1° *Puncta selecta de Virginitate*, in-4°. — 2° *Puncta selecta in Passionem Domini*, in-4°. — 3° *Puncta selecta de Venerabili*, in-8°. — 4° *Spiritualis Peregrinatio*, in-8°. Des biographes mentionnent quelques-uns de ces ouvrages comme étant imprimés; mais je n'en ai rencontré aucun.

VAN THIELT.

Van Thielt (Thomas), fameux abbé apostat de Saint-Bernard, près d'Anvers, reçut la naissance à Malines vers l'année 1534. Il appartenait, selon toute apparence, à la famille de son nom, qui florissait en Brabant.

Il acheva à Louvain son cours d'humanités qu'il avait commencé sous les petits frères du Collége de Standonck. Quoique cette maison fût destinée aux étudiants pauvres, on ne peut cependant en conclure que ses parents et ses proches étaient dans l'impossibilité de pourvoir aux frais de ses études. Plus d'une fois il se rappela avec reconnaissance les secours qu'il avait reçus des uns et des autres dans ces temps heureux de son enfance.

Durant ses études, il laissa entrevoir de la vocation pour l'état ecclésiastique, et depuis il résolut d'embrasser la vie monastique selon la règle de Cîteaux dans le monastère de Saint-Bernard, où il prononça

solennellement ses vœux après un noviciat de deux ans.

Il donnait alors les plus belles espérances. Son abbé, Jacques Van der Meren, lui confia la cure d'Oudenbosch, village du territoire de Berg-op-Zoom, qu'il édifia autant par son exemple que par ses paroles.

Sur ces entrefaites, l'abbé de Saint-Bernard vint à mourir. Il avait fait d'inutiles efforts pour se donner un successeur dans la personne de son frère Jacques Van der Meren, qui n'était même pas religieux. Les moines repoussaient ce candidat, moins pour ce motif que parce qu'ils craignaient qu'il ne les jetât à la merci de la Cour. Beaucoup de maisons religieuses étaient devenues des foyers d'intrigues. Nonobstant l'érection des nouveaux évêchés, le chapitre s'assembla, et par l'influence du prince d'Orange et du marquis de Berg-op-Zoom, Van Thielt fut élu abbé en 1562.

Il s'était si bien concilié le respect du peuple et la bienveillance des grands de Belgique, que la cour de Madrid revint, le 18 août 1564, à son égard, de son ordonnance sur les évêchés. Il fut principalement redevable de cette distinction à Charles de Tisnacq, dont la mère, Marie Van Thielt, était probablement de la famille du curé d'Oudenbosch. Cette condescendance, de la part du roi, mérite d'être remarquée. Sans vouloir excuser Philippe II du despotisme dont il s'est rendu coupable, il résulte de cet acte, comme de plusieurs autres, que, du moins au commencement

de la révolution, il était disposé à faire des concessions au peuple et aux seigneurs de Belgique. Mais la cour de Madrid était divisée à cet égard ; la noblesse espagnole penchait malheureusement vers les voies de rigueur, et elle y poussait le roi qui avait toutes les qualités qui font tour à tour la gloire et la honte des despotes. Quant à la nomination de Thomas Van Thielt, le Saint-Siége ne voulut, sous aucun prétexte, donner son assentiment à cette élection. Avant son installation, Van Thielt vint au mois d'août à Malines, où le magistrat lui donna une fête splendide dans la maison des petits frères, qui avaient soigné son enfance. Le 9 septembre 1564, se fit la cérémonie de son installation.

Cette même année, il admit douze novices, dont neuf firent leur profession après un court noviciat.

Guillaume Silvius, imprimeur d'Anvers, lui dédia, en décembre 1564, une traduction flamande du Concile de Trente, en ces termes : *G. Silvius souhaite une vie longue et heureuse au révérend Père en Dieu Thomas Van Thielt, prélat de Saint-Bernard.* Le chanoine de Saint-Rombaut, Henri Luytens, en lui dédiant aussi son livre, lui donne la qualité d'abbé de ce monastère, et loue même son zèle et ses vertus. Mais à cause du défaut d'assentiment de la Cour romaine, les écrivains catholiques ne le comprennent pas ordinairement au nombre des abbés.

Au mois d'août 1565, Maximilien de Berghes tint

à Cambrai, sa ville archiépiscopale, un synode dans lequel l'abbé de Saint-Bernard fut représenté par Guillaume Van Deurne, natif de Duffel, probablement parce que la cour de Rome ne reconnaissait pas Thomas Van Thielt comme prélat. Au reste, il est vraisemblable que son caractère et sa tendance étaient dès lors pressentis. Les honneurs lui firent oublier les vertus les plus nécessaires aux cloîtres, l'humilité et la soumission.

On ne voyait pas sans indifférence ses fréquents rapports avec les chefs de l'opposition; et on l'accusait de pencher vers les idées nouvelles. Le public répétait qu'il était un des signataires du Compromis, sur lequel circulaient mille contes et interprétations. Quoiqu'on se trompât sur le fait même, on jugeait cependant bien du caractère du prélat. Il accueillait chez lui le prince d'Orange, les comtes de Hornes, d'Egmond, le seigneur d'Hoogstraten et plusieurs autres nobles. On accusa le deuxième de ces seigneurs d'avoir assisté à un dîner donné par l'abbé, dans lequel on aurait proféré un cri séditieux. Le comte avoua le fait, mais nia la circonstance.

Van Thielt se rendit à Malines le 17 avril 1566, à l'occasion de la procession de Saint-Rombaut à laquelle assistèrent les principaux dignitaires monastiques; cette fête, magnifique comme les autres années, fut solennisée par la société la Pivoine qui représenta la légende de S. Rombaut.

Cependant l'audace des sectaires augmentait tous les jours : Anvers était à la veille de désordres déplorables, d'autant plus que les autorités n'avaient ni la force ni les instructions nécessaires. Le lendemain de l'insulte faite à l'image de la Vierge dans la procession du 18 août, le prince d'Orange se retira à l'abbaye de Saint-Bernard auprès de son ami Van Thielt, avant de se rendre à Bruxelles où il était appelé par la Gouvernante.

Quoique l'affaire d'Oustruweel semblât avoir renforcé le pouvoir de la Cour, Van Thielt ne se conduisait pas moins en partisan de la nouvelle religion : ayant annoncé qu'il prêcherait dans son abbaye le 2 juillet 1567, il y accourut une foule de calvinistes qui chantèrent, en chemin, des psaumes traduits en flamand à la huguenote. Le sermon de l'abbé fortifia l'idée qu'on s'était formée de sa créance.

La nouvelle de l'arrivée du duc d'Albe se confirmant tous les jours, il était impossible à Van Thielt de continuer à demeurer au milieu de ses religieux. Le 15 août, et non le 18 comme l'assurent les historiens, il quitta l'abbaye en emportant environ cinq mille florins, et se retira à Duysbourg, dans le duché de Clèves où, le 16 septembre suivant, il épousa, à la manière des calvinistes, Jeanne Van Waveren, d'une famille noble et ancienne de Hollande.

Par l'influence des événements qui se passaient

dans les Pays-Bas, il importait à Guillaume, duc de Clèves, tant soit peu compromis dans ces troubles, de suivre cette impulsion : le 5 octobre 1567, ce prince ordonna l'arrestation de Van Thielt qui, prévenu à temps, échappa au péril dont il était menacé.

Il se tint depuis à Genève où il consacra tout son temps à l'étude de la langue hébraïque qu'il possédait moins bien que le grec. Il y était encore le 26 avril 1571, comme il conste d'une lettre qu'il écrivit à Arnoud Crusius. Il remplit aussi dans cette ville les devoirs du ministère évangélique, ainsi que plus tard à Schriesheym, en Allemagne.

Dès que le prince d'Orange se fut acquis quelque puissance en Hollande, Van Thielt, appelé par la communion calviniste, descendit vers les Pays-Bas. Le prince l'accueillit et le retint à son service, à Delft; il le consulta ainsi que les ministres Jean Taffin, Jacques Michel et Jean Miggrode, sur la légitimité du mariage qu'il se proposait de contracter, en secondes noces, avec Charlotte de Bourbon, ex-abbesse de Jouarre. Quoi que pensât le monde de ce mariage, soit sous le rapport religieux, soit sous celui de la politique, ces quatre ministres donnèrent, le 11 juin 1575, un avis conforme au désir du prince; et le mariage fut célébré le lendemain dans le temple de Brielle.

Van Thielt partit peu de temps après pour Dordrecht où il fit un séjour de plusieurs mois. Ses efforts pour concilier des partis excessivement animés les

uns contre les autres, loin de produire un bon résultat, lui furent nuisibles; et il quitta cette ville vers la fin de juillet 1576.

Bien que remplissant les devoirs du ministère évangélique dans différentes villes de Hollande, il n'en était point pensionné. Cependant la ville de Delft lui fit des propositions pendant qu'il était en mission à Haarlem : tout avantageuses qu'elles fussent, il lui coûtait de renoncer à sa liberté; mais, pressé par les États, par le conseil de l'église de Delft et par la régence même, il consentit enfin à s'engager à desservir la communion calviniste de cette ville. Il resta encore quelque temps à Haarlem, quoique les États de la province eussent promis son prochain retour.

Étant à Amsterdam en 1578, il prêcha aux environs de cette ville pour tous ceux qui ne professaient pas la religion catholique. Il assista, le 3 juin 1578, au synode national qui l'invita, ainsi que le pasteur Arnoud Cornelisz, à présenter aux États une requête à l'effet de pourvoir à l'entretien des ministres du S. Évangile.

L'époque où il commença à Delft son ministère n'est pas certaine. Il paraît qu'il continua, par préférence, ses missions dans les endroits où sa voix pouvait être entendue avec avantage.

Les événements qui se passaient en Belgique lui donnèrent l'idée de retourner en ce pays, qu'il avait scandalisé par son apostasie. En ce temps, le trajet seul.

qu'il fit par mer, était entouré de dangers. Un seul ministre, Gaspar Van der Heyden, desservait le temple du nouveau culte à Bruxelles; Malines n'en avait point. La ville d'Anvers comptait un assez grand nombre de sectaires, mais elle n'avait que trois ministres ou plutôt deux, un certain Cubus et Van Thielt qui y était arrivé dans l'automne de l'année 1578; car Isebrand Balkius, leur collègue, ne s'était engagé que pour six mois, et Jérémie Bastingius avait déplu à la population. Comme Van Thielt cherchait à conserver ses relations avec l'église de Delft, il espérait que son zèle pour propager le calvinisme à Anvers et en Brabant, excuserait son absence.

Le prince d'Orange était à Gand, lorsqu'il appela Van Thielt auprès de lui. Il jouissait de la confiance de Philippe de Sainte-Aldegonde, prêcha publiquement devant ces seigneurs dans l'église des Carmes, et assista à différentes conférences avec les pasteurs flamands qui penchaient pour l'acceptation de la Confession d'Augsbourg et pour une fusion entre la réforme et le calvinisme, proposition inspirée par la politique allemande, qui n'était pas alors du goût du prince d'Orange.

Dès que Thomas Van Thielt put se retirer de la ville de Gand, il le fit avec le consentement de Guillaume: Anvers, où il retourna, lui plaisait infiniment mieux. On lui avait assigné un assez gros traitement sur le revenu de son ancienne abbaye, ce qui fit

murmurer : *Je ne suis pas si mercénaire*, dit-il, *que je veuille vendre au plus offrant mes services et la parole de Dieu. Je ne suis pas avide d'honneurs, mais je suis zélé pour la gloire divine et le salut des âmes.* A part ces petits chagrins, qu'il lui était facile d'oublier, aucune ville ne pouvait lui offrir plus d'avantages qu'Anvers. Il ne cessait de solliciter l'église de Delft de le dispenser de l'engagement qu'il avait envers elle; et il obtint sa demande en 1579, sous la condition de se dévouer entièrement aux Anversois de la communion calviniste. Il le fit immédiatement, sans cependant refuser son ministère aux habitants de Lierre et de Bruxelles.

Étant définitivement établi à Anvers, il lui eût été agréable d'avoir auprès de lui son fils unique, qui étudiait le latin en Hollande, province moins agitée que la Belgique. Au reste, rien ne se laissait à désirer à Anvers sous le rapport de l'instruction de sa secte : une école, érigée récemment pour les communions flamandes et wallonnes, était sous la direction de Bonaventure Vulcanius, dont le mérite litteraire n'a jamais été contesté.

A l'occasion du congrès de Cologne, bien des théologiens politiques s'efforcèrent de concilier les esprits et de faire prévaloir la tolérance religieuse, au moins dans le sens de la Pacification de Gand. Coornhert, en s'adressant à un apostat, dit: *Il reste à examiner si vous avez choisi une religion qui soit*

meilleure que celle (la romaine) *que vous avez abandonnée.* Gaspar Coolhaes souleva à Leyde une autre question sur le pouvoir des magistrats, laquelle se rattachait, ainsi que la précédente, aux débats politiques. Bien des personnes aimant à voir la fin de la révolution, penchaient vers toutes les opinions qui pouvaient déranger les calculs ambitieux du prince d'Orange. Van Thielt, tout dévoué à Guillaume, craignait les résultats des disputes qui s'étaient engagées à Delft et à Leyde; il prêchait la modération, mais uniquement dans l'intention de faire triompher les prétentions de Guillaume et le calvinisme. Dans l'état où étaient les esprits, il ne pouvait vouloir et en effet il ne voulait point de l'acceptation de la Confession d'Augsbourg.

Il est évident qu'à mesure que le crédit du prince faiblissait à Anvers, la considération de Van Thielt diminuait aussi. Sa position devint si désagréable, qu'il désira se fixer ailleurs. Malines, qui lui avait donné la naissance, aurait bien voulu l'avoir; d'autres fois, il était question de lui donner une place de professeur à l'université de Leyde. Mais les événements qui survinrent, après avoir anéanti en quelque sorte le parti catholique, firent oublier tous ses projets et ceux de ses amis. Voici comme il raisonnait sur cet événement dans une lettre du 7 juillet 1581 : *La ville a été dans un grand danger, mais le bon Dieu nous a conservés. Ce*

tumulte, ce changement, et la violence employée à l'égard du magistrat et des colonels, ont indisposé contre nous bien des personnes généreuses et prudentes; et parce que nous avons juré la Paix de Religion, nous sommes accusés d'être des imposteurs, sans foi et sans loi. Bien que je désire de toute mon âme la ruine de l'idolâtrie (la religion romaine), *je déplore cependant ce qui vient de se passer, pour plusieurs motifs qu'il est impossible d'écrire. Puisque le mal est fait et ne peut être réparé, je prie notre bon Dieu de vouloir pardonner à nous tous notre conduite dans cette circonstance et de vouloir faire tourner le tout à sa gloire et au triomphe de la vérité.*

Le 9 novembre 1581, le ministre Van Thielt prononça à la Maison-de-Ville un sermon devant tous les magistrats, au sujet de leur retour dans cet hôtel. Depuis les derniers pillages, ils avaient tenu leurs séances au Refuge des Bernardines, qui fut converti depuis en palais épiscopal.

L'année suivante il fit un semblable discours qui fut suivi de la Cène calviniste à l'église Notre-Dame.

Le 15 juillet 1583, il écrivit une lettre au magistrat d'Anvers à l'effet de rappeler aux échevins et à d'autres fonctionnaires de la ville, leurs devoirs, pour empêcher les prêtres catholiques de se déclarer contre la prédication des doctrines nouvelles. Ces prêtres levaient la tête à mesure que le sort favorisait les

armes du prince de Parme et ils s'attiraient la vengeance du parti protestant.

Lors de la capitulation de la ville, Van Thielt en sortit le 17 août 1585 avec un grand nombre de sectaires, et après avoir hésité quelque temps sur le parti qu'il avait à prendre, il se rendit aux ordres de ses supérieurs, renonça à son projet de retourner en Allemagne, et prit la route de la Hollande.

L'église de Delft le prit de nouveau à son service, et les États généraux lui accordèrent la jouissance de la majeure partie des biens de l'abbaye de Saint-Bernard qui se trouvaient dans le territoire de la République.

A l'occasion de l'inquiétude générale qui régnait dans la République, du temps de Leycester, les États de Hollande appelèrent devant eux douze ministres choisis parmi les plus influents, pour qu'ils s'expliquassent nettement sur la situation du pays; Van Thielt fut du nombre. Tous se prononcèrent (1587) en faveur de l'Angleterre (Voy. Herman Modet).

Depuis la mort du prince d'Orange, ses anciens partisans voyaient tous les jours leur crédit décheoir. *Bien que je sois revenu à mon ancien poste, malgré moi, je suis actuellement,* écrivit-il à un de ses amis le 23 janvier 1588, *méprisé, humilié et répudié, comme si j'étais idiot et privé de toutes qualités; vraiment, ceci me fait une peine cuisante; et j'ai moi-même honte de l'inconvenance et de l'impoli-*

tesse de ceux qui ont part à cette conduite, ayant pour but de me perdre dans l'opinion publique. Cette injuste et scandaleuse humiliation m'est d'autant plus sensible, que je suis le plus âgé des ministres. Le plan de ses ennemis était de semer la zizanie parmi les ministres de Delft.

Il mourut dans cette ville le 13 janvier 1590, et fut enterré dans l'église principale devant la chaire, sous une pierre qui portait l'inscription suivante :

Bernardum colui monachus malè sanus et abbas.
Sed Christus servum reddidit ecce suum,
Cujus amore ardens, dùm pasco fideliter agnos.
Hac recubo tandem mente beatus humo.
THOMAS THILIUS.

Sa femme, qui décéda à La Haye en 1597, lui donna un fils, nommé Samuel, et une fille dont le nom est inconnu.

Nous lui devons deux opuscules très-rares que l'historien ne peut négliger de consulter; en voici les titres : 1° *Seynd-brieff aen N. N. synen goeden Heeren en vrienden, warinne die oorsaecken en waeromme hy vuyt den pausdom vertroken, ende d'abdye van Sinte Bernaerts, buyten Antwerpen, verlate heeft, verhaelt worden, ende syner en der waerheyt vianden valschen achterclap beantwoort wordt.* 1568, in-12 de 56 pages, sans indication de lieu ni d'imprimeur. — 2° *Brieff,* etc.; cette lettre,

datée du 15 juillet 1583, par laquelle il excite les magistrats d'Anvers contre les catholiques, se trouve à la suite d'un opuscule très-rare, savoir : *Christelycke Antwoorde op den eersten boeck der lasteringen*, etc. *van twee apostaten..... die eertydts ministers hebben geweest,* in-12.

BOL.

Bol (Jean), peintre et graveur, naquit à Malines le 16 décembre 1534, de Simon Bol et de Catherine Van den Hoeke, sa seconde femme, qui lui donna huit enfants.

Quelque nombreuse que fût leur famille, les parents de Bol ne négligèrent rien pour l'instruction et l'éducation de leurs enfants, qui furent la plupart élevés pour le commerce. Jean Bol fit, ou du moins commença ses humanités; et, à l'âge de 14 ans, il entra chez un artiste médiocre pour apprendre de lui les éléments du dessin et, par la suite, de la peinture. Les arts florissaient, à cette époque, à Malines : elle comptait dans son enceinte bien cent cinquante ateliers de peintres ou boutiques de tableaux et autres objets d'art.

A peine eut-il fréquenté pendant deux ans l'atelier de son maître, qu'il le quitta pour voyager en Allemagne. Les nouveautés en matière de religion l'avaient

probablement séduit, puisque, selon le témoignage de l'historien Verhoeven, il ridiculisa plus tard, dans quelques-unes de ses estampes, les usages de la religion catholique. Cette Allemagne si agitée attirait à elle l'attention générale, et elle n'accueillait pas seulement les théologiens, mais aussi les artistes. Jean Bol, dont l'éducation artistique était encore imparfaite, se tint deux ans à Heidelberg.

De retour en Belgique, il fit un court séjour à Mons avant de revenir dans sa ville natale. Dès lors, il se livra à la peinture, soit à l'huile soit en détrempe, sans demander l'avis d'aucun maître, et ne réussissant pas mal, il se décida à s'établir dans cette ville.

On pense qu'il se maria alors avec la mère de François Boels, de famille noble, mais qui ne lui donna pas d'enfants.

Ses paysages étaient très-goûtés: la composition en était agréable; sa touche et ses couleurs d'une grande union. Van Mander loue beaucoup un de ses ouvrages en détrempe, qui représentait la fable de Dédale et d'Icare, morceau reproduit et propagé, au moyen du burin, par Jean Sadeler : il n'a rien vu, dit-il, de si beau; du sein de la mer s'élevait une montagne escarpée, qui portait sur son sommet un vieux château: ce rocher peint de plusieurs couleurs était d'une grande harmonie; les mousses et les plantes étaient rendues avec le plus grand art; ses fonds sur le devant avaient



une force singulière. Ce paysage était orné de quelques figures également bien taillées.

Lorsqu'après la prise de Mons, en 1572, le duc d'Albe vint menacer la ville de Malines, ainsi que le prince d'Orange qui s'y trouvait, les habitants attendaient leur sort avec résignation. L'histoire ne présente point un saccagement aussi terrible que celui du 2 octobre : à peine trois maisons échappèrent au pillage. Dépouillé de tout, Jean Bol se retira à Anvers qui témoigna, dans cette circonstance, une honorable sympathie pour les malheureux Malinois. Un amateur des beaux-arts, natif de Bailleul, nommé Antoine Couvreur, le reçut chez lui, lui donna des vêtements et les moyens de se remettre au travail. Entre plusieurs belles choses qu'il fit à Anvers, Van Mander cite un livre rare et estimé, de toutes sortes d'animaux terrestres et aquatiques peints à la gouache, d'après nature.

Il quitta entièrement les grandes toiles en détrempe, ayant remarqué que l'on copiait ses ouvrages et que la copie se vendait également bien; et il ne fit plus que de petits tableaux à l'huile, ou des figures à la gouache, que l'on recherchait beaucoup; et dans ce genre il était unique.

Il sortit de la ville d'Anvers en 1584, alors qu'elle allait passer au pouvoir du duc de Parme : il se tint depuis à Berg-op-Zoom et à Dordrecht où il resta près de deux ans; il demeura ensuite à Delft,

et enfin il se fixa à Amsterdam où son talent fut fort recherché et bien payé; il peignit d'après nature la ville d'Amsterdam : on admirait la rivière de l'Y, le reflet de son eau et les vaisseaux qu'elle portait; dans le lointain on apercevait des villages; le tout admirablement rendu.

Il gravait avec le même succès des sujets pris tantôt dans l'Ancien Testament, et d'autres fois dans la nature, des sites de la Belgique ou des fêtes de village. Sa pointe est légère et spirituelle.

D'autre part, les meilleurs graveurs, tels que les Galle, les Collaert, les Sadeler, les Pas, ont reproduit ses tableaux et ses dessins, de manière qu'il nous est encore possible d'apprécier la justesse de son goût et la fécondité de son imagination.

On voyait autrefois chez Jacques Razet plusieurs beaux morceaux et, entre autres, un Christ de grandeur moyenne richement composé, où la figure, les étoffes, les cheveux et le paysage étaient d'une grande beauté, et ne le cédaient en rien aux précieux tableaux de son temps. Chez l'électeur palatin à Manheim, continue Descamps, se trouve un petit tableau représentant un hyver. Cet ouvrage suffirait pour montrer le mérite rare de son auteur.

Outre son beau-fils François Boels, qui hérita du goût de son maître, il eut encore un autre élève dans Jacques Savery, de Courtrai.

Il termina prématurément sa carrière à Amster-

dam le 20 novembre 1593. Nous avons fait graver son portrait d'après un dessin original de Goltzius. Comme on l'appelait Hans Bol, il forma son monogramme des initiales de ces deux noms, en les accolant l'une à l'autre; et comme plusieurs graveurs, tant du pays que de l'Allemagne, ont adopté le même monogramme, il n'est guère possible de reconnaître chaque maître que par son genre particulier.

Le prince de Ligne possédait trois dessins de Jean Bol, dont voici la description faite par Adam Bartsch : 1° *Paysage à la plume, lavé de bistre. Un vieillard, suivi de deux hommes, accompagne son fils hors des portes d'une ville, qu'on voit vers la droite du dessin. Un palefrenier tient le cheval du jeune homme, qui prend la main de son père pour la baiser. Sur le devant à gauche on voit un homme au galop. Le lointain représente une rivière qui serpente au pied des montagnes ; fort joli dessin,* in-4°. — 2° *Paysage orné de figures, animaux et fabriques. Sur le devant on voit Mercure, qui vient de couper la tête à Argus, la vache Io qui s'enfuit, et Junon occupée à orner la queue de son paon des yeux d'Argus. Dessin arrêté à la plume,* in-4°. — 3° *Quatre différentes montagnes, au sommet desquelles sont de vastes châteaux. Joli dessin fait à la plume et bien terminé ; le devant en est lavé de bistre et le lointain d'indigo,* in-4°.

DENYS.

Denys (Jacques), Chartreux, prit l'habit de S. Bruno à Gand, au commencement du 17ᵉ siècle, sous le vicaire Henri d'Horto, profès de Liége, qui lui avait servi de maître. Jacques Denys avait fait de bonnes études; réunissant les grâces du corps aux charmes de l'esprit et de l'instruction, il surpassa tous ses frères de la province Belgique. Les vers de circonstance, les chronographes qui furent publiés à cette époque à Gand sont presque tous de lui; les poëmes qu'il adressa à Arnoud Havensius, au sujet de son histoire de l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas, témoignent de ses talents pour la poésie. Il semblait destiné aux honneurs claustraux. Tous ses frères étaient convaincus de son aptitude à l'administration. Il fut d'abord vicaire de la chartreuse du Bois-Saint-Martin, et puis recteur de la même maison. Le commissaire de la province, Serval, l'en rappela pour le charger du vicariat de sa maison professe.

Après la mort d'Havensius, il fut unanimement élu par le chapitre pour son successeur dans la charge de prieur de Gand; et quelques années après, le père Emmechove se démit de ses fonctions de visiteur de la province en sa faveur : ce qui était sans antécédent et même d'un exemple dangereux; car Jacques Denys ne comptait alors guère plus de trente-quatre ans, et la prudence avait exigé jusqu'à ce jour de choisir les visiteurs parmi les vice-visiteurs. Son instruction autant que ses vertus l'avaient rendu digne de cette marque de confiance. La Grande Chartreuse s'aperçut bientôt que la province Teutonique était inspectée par un homme vertueux, et même par un littérateur; car ses rapports, en peignant, sous des couleurs très-vraies, lès mœurs de la Belgique, se faisaient remarquer par la facilité et l'élégance du style. Denys fut la terreur du moine qui frondait le prieur pour mieux échapper à la discipline de la maison et à l'observance de la règle. C'est dans des temps de relâchement et de contrainte qu'il est difficile de gouverner, et personne ne le sentit mieux que Jacques Denys. Il est fâcheux que les rapports que les administrateurs de l'ordre monastique étaient tenus de faire sur la conduite et la vie des moines, soient presque tous perdus; ils fourniraient de précieux renseignements pour l'histoire littéraire et politique. Quant à ceux de Jacques Denys, ils les conserva avec soin pour sa propre justification. Tout en attachant beau-

coup d'importance à l'observance de la règle, il n'était inexorable que pour la mauvaise volonté. Dans les premiers temps de son administration, il fut très-difficile sur la table, mais il se relâcha peu à peu de cette sévérité, de manière que vers la fin de ses jours il essuya quelquefois le reproche d'intempérance. Il trouvait son excuse dans les voyages qu'il était obligé de faire, et dans les longs et fréquents entretiens qu'il avait toute la journée pour les affaires de la maison. Le père Emmechove lui pardonnait ce vice en raison des vertus qu'il ne cessait de pratiquer. Néanmoins il avait des défauts bien plus dangereux que l'intempérance. Content de ce qu'il avait, il ne cherchait point à conserver, et il ne s'entendait aucunement en économie; il s'embarrassait encore moins d'augmenter le personnel de la maison. L'église et le réfectoire absorbaient toute son attention. La chapelle était d'une propreté remarquable. Musicien lui-même, elle se distinguait par sa bonne musique; tous les jours une cérémonie nouvelle attirait la foule des fidèles et des curieux. Il fallut lui enjoindre d'exposer plus rarement le Saint Sacrement.

Les religieuses de son ordre, à Gand, avaient mérité toute sa sollicitude; il les défendit contre l'évêque Antoine Triest qui voulait les priver du voile et du manipule.

Une maladie pestilentielle vint affliger la Flandre; il brava toute espèce de dangers pour donner

aux malheureux qui luttaient contre la mort les secours de l'humanité et de la religion. L'épidémie avait atteint la plupart des chartreuses de Bruges; les jours du procureur Melchior Charles étaient menacés; toute la maison était dans une grande désolation. Jacques Denys, n'écoutant que son amour pour les religieuses de son ordre, vola à Bruges et les secourut toutes, se partageant entre le service de la chapelle et les devoirs du chrétien. Cependant on apercevait déjà en lui les premiers symptômes du mal. Saisi d'un abattement soudain, et offensé des précautions dont on s'entourait pour l'approcher, il voulut retourner à Gand. Dès son arrivée dans cette ville, il fit le tour de la maison avant de se mettre au lit, dont il ne se releva plus. Il expira le 10 septembre 1625, à l'âge de 46 ans. Nonobstant l'épidémie ses obsèques se firent avec cérémonie: on y vit trois prieurs et son frère Augustin Denys qui était dans l'ordre de Saint Augustin.

Nous donnons cette biographie pour mettre les historiens laborieux à la recherche de la correspondance des religieux avec leurs supérieurs. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de leur signaler les meilleures sources qui n'ont jusqu'ici provoqué nulle investigation. Les rapports de Jacques Denys sont de véritables mémoires.

HUGO.

Hugo (Herman), historien et poëte mystique, né à Bruxelles le 9 mai 1588, était fils de Guillaume Hugo et de Catherine Le Muau. Ses parents, honnêtes et pieux, soignèrent à la fois son esprit et son cœur.

Après avoir suivi dans sa ville natale les leçons de l'école de la paroisse de Saint-Nicolas, et terminé à Anvers son cours d'humanités dans l'espace de cinq ans, il fut envoyé à Louvain où il fit un cours biennal de philosophie à la pédagogie du Faucon. L'Université le proclama en 1604 le quatrième des maîtres-ès-arts.

Le goût de la dévotion, qu'il avait contracté dans la maison de ses parents, s'augmentait tous les jours par les cérémonies simples et touchantes de la sodalité des Jésuites qui le comptait au nombre de ses membres les plus exemplaires. Aux principales fêtes de cette institution religieuse en l'honneur de la Vierge, le jeune Hugo chantait au pied de l'autel, habillé en

ange, des hymnes sacrés; sa voix douce et mélodieuse charmait les oreilles et touchait le cœur. Les Jésuites ne l'"appelaient jamais autrement que *notre ange.*

Ayant étudié pendant une année la théologie à la même Université, il témoigna, malgré sa grande jeunesse, une vocation remarquable et peu douteuse pour l'état religieux. Admis dans la société des Jésuites par le provincial Bernard Olivier, il partit pour Tournay où il subit un premier examen le 4 septembre 1605; il ne commença cependant son noviciat que le 17 mars 1606, et encore avait-il à peine seize ans révolus. Dès lors son plus grand bonheur était de servir les malades et de visiter les hôpitaux.

Au terme de son noviciat, il occupa successivement, dans l'espace de cinq années, à Anvers, les chaires de grammaire, de poésie et de rhétorique. Il avait à cœur d'entretenir dans ses élèves le goût de la dévotion, moins cependant par des cérémonies obligatoires que par des exemples choisis dans l'histoire ecclésiastique et civile : en amusant les enfants il formait leur cœur à la vertu. C'est lui qui a introduit dans les colléges d'Anvers un usage qui s'est rapidement propagé dans les autres maisons, d'interrompre la leçon ou l'étude quand la cloche annonçait l'Élévation.

Sous sa direction, les meilleurs élèves du collége d'Anvers se réunirent pour composer : 1° *Fama postuma Præsulum Antverpiensium à Rhetoribus,* etc. Anvers, Plantin, 1611, in-8°. — 2° *Litteræ Japo-*

nicæ anni M.DC.VI. Chinenses anni M.DC.VI et M.DC.VII. Illæ à R. P. Joanne Rodriguez, hæ à Matthæo Ricci, S. J. sacerdotibus, transmissæ ad admodùm R. P. Claudium Aquavivam, ejusdem societatis præpositum generalem, latinè redditæ à Rhetoribus collegii Soc. Jesu Antverpiæ. Anvers, Plantin, 1611, in-12. On voit par là qu'en 1611 il était encore professeur de rhétorique à Anvers.

Il fit à Louvain ses études théologiques avec beaucoup de succès; sa conception était si facile et si prompte qu'il saisissait à l'instant les subtilités de la scolastique. Comme ses progrès surpassaient ceux des meilleurs élèves, on lui accorda la dispense de faire son cours dans le délai fixé par les statuts. La théologie ne pouvant lui donner assez d'occupation, il suivait encore les cours de philosophie. Le 11 novembre 1613, il reçut l'ordre de la prêtrise.

On lui confia alors la direction des études au collége de sa ville natale, et il s'en acquitta pendant six ou sept ans avec avantage.

Comme il était d'un commerce très-agréable, et qu'il parlait avec facilité l'espagnol, l'italien et le français, il était recherché des principaux seigneurs et des fonctionnaires les plus élevés. Outre ces langues qui étaient toutes en usage dans la bonne société de Bruxelles, il possédait encore le latin et le flamand, sa langue maternelle. Philippe d'Arenberg, duc d'Aerschot, le choisit pour son confesseur.

La congrégation latine de la sodalité de Bruxelles, laquelle comptait parmi ses membres toutes les notabilités de cette ville, reçut, sous sa direction, un lustre nouveau. A l'effet d'y attirer un grand nombre de jeunes gens des premières familles, il pria le duc d'Aerschot de lui prêter ses musiciens pour l'office du dimanche, ce que le duc s'empressa de lui accorder. Cette nouveauté, en ajoutant beaucoup à l'éclat de la solennité, contribua, ainsi que Hugo l'avait pressenti, à la prospérité de la congrégation.

Il accompagna le duc d'Aerschot dans son voyage d'Espagne auprès du jeune roi Philippe IV, qui venait de succéder à son père, le 31 mars 1621. C'est dans ce voyage, par délassement, qu'il composa ses *Pieux Désirs* dont le genre fut généralement goûté.

De retour aux Pays-Bas, il se concilia aussi la confiance et l'estime du cardinal Alphonse de la Cueva, ex-ambassadeur d'Espagne à Venise, lequel, arrivé depuis peu à Bruxelles, gouvernait déjà tout le pays et dominait la cour de l'Infante. Lors de la mort du pape Grégoire XV, Hugo devait le suivre à Rome, mais l'élection inattendue d'Urbain VIII les retint aux Pays-Bas.

Après avoir reçu de l'infante Isabelle sa nomination de commandant général des troupes aux Pays-Bas, le marquis de Spinola écrivit à Herman Hugo, qu'il estimait depuis longtemps, qu'il serait trop heureux de l'avoir pour *père spirituel*. Hugo accompagna

partout le marquis, aux siéges de Berg-op-Zoom et de Breda. Alors les soldats et les généraux savaient allier la bravoure et la vie militaire aux pratiques de dévotion les plus minutieuses. Lorsque la nuit tombante avait mis fin aux combats et au carnage, le grand Spinola appelait ordinairement ses officiers et son confesseur pour chanter, en commun, les louanges du Seigneur. Mais si les événements ne permettaient pas de se réunir pour la prière, Hugo, assis dans sa tente devant une clypsydre, s'en acquittait seul avec beaucoup de ferveur.

Il ne se bornait pas à donner des soins et des consolations à Spinola, méchamment poursuivi par ses envieux, ou à ses soldats; d'une instruction profonde et très-variée, il étudiait au milieu des camps la stratégie.

Avant d'abandonner la Belgique aux fédéralistes, Spinola demanda à la Gouvernante de donner au meilleur de ses amis une mission honorifique, pour qu'en sa qualité de missionnaire castral il ne fût pas obligé de se rendre dans le Palatinat. Ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir.

De retour de cette mission temporaire, Hugo reprit ses occupations littéraires, se livrant alternativement à la poésie latine et à l'histoire de la ville de Bruxelles.

Cependant le bruit des armes retentit de nouveau dans les Pays-Bas et tira Hugo de sa retraite. Dans l'espoir de sauver Bois-le-Duc, assiégé par Frédéric-

Henri de Nassau, le comte Henri de Berg, qui avait succédé à Spinola, et Montecuculli, se jettent dans la Veluwe. Hugo suivit leurs troupes vagabondes et désordonnées, et leur prodigua ses soins. Il était plus particulièrement au service du prince de Chimay qui, ainsi que nous l'avons dit, l'honorait de sa confiance même avant la mort de ses parents, lorsqu'il était connu sous le titre de duc d'Aerschot.

Hugo eut la direction de l'hôpital formé à Bocholt, petite ville de Westphalie; quoique la malignité de la maladie qui régnait parmi les troupes espagnoles fût très-grande, il sut si bien se multiplier qu'il était, pour ainsi dire, auprès de tous les malades dans le même moment. Il les soignait, comme médecin et comme prêtre, avec une charité remarquable, sans avoir égard à la naissance ni au grade. Si, dans ses courses apostoliques, il rencontrait un soldat atteint de l'épidémie, en l'absence d'un chariot il descendait de cheval pour céder sa place au malade qu'il menait lui-même à Bocholt: les soldats l'aimaient comme leur père. Il ne tarda point à être victime de son dévouement. Sa maladie lui fournit l'occasion de prouver son immense confiance en la miséricorde divine. Il avait déjà reçu les sacrements de l'église, et il était si accablé qu'il ne pouvait se soutenir, lorsqu'on trouva bon de le transporter à Rhinberg où il pourrait être mieux traité. Le comte Henri de Berg, rencontrant le convoi, le fit arrêter, et comme le père Hugo était

dans une situation désespérante, il prévint sur-le-champ Jean de Médicis, marquis de Saint-Ange, qui résidait à Rhinberg en qualité de vice-gouverneur; celui-ci s'empressa d'envoyer au comte deux de ses médecins qui, après avoir porté leurs premiers soins au malade, l'accompagnèrent à la place qui avait été préparée pour lui dans l'infirmerie d'un monastère de l'ordre de Cîteaux; car les Jésuites n'avaient aucune maison à Rhinberg ni dans les environs; il y succomba le 11 septembre 1629, le huitième jour de sa maladie, âgé seulement de 41 ans.

Ses funérailles se firent avec assez de pompe, eu égard aux circonstances. Vers le soir du jour de sa mort, ses restes furent transférés de ce monastère à l'église des Augustines, et déposés dans la tombe de son compagnon d'infortune Jacques Ryswyck, par les ordres du comte de Ritbergh, qu'il avait appelé à la foi catholique. Leur sépulture fut couverte d'une pierre ornée d'une inscription.

Voici les titres de ses ouvrages : 1° *De Primâ Scribendi Origine et universâ rei litterariæ Antiquitate*, Anvers, 1617, in-8°; item, *cui Notas, Opusculum de Scribis, Apologiam pro Wæchtlero, Præfationem et Indices adjecit C.-H. Trotz*, J. C[tus]. Utrecht, 1738, in-8°. Traduit en français d'une manière abrégée : *Dissertation historique sur l'Invention des Lettres et des Caractères d'écriture et sur les Instruments dont les anciens se sont servis pour écrire*, Paris,

1774, in-12. L'ouvrage d'Hugo est très-érudit. — 2° *De verâ Fide capessendâ contrà Balthasarum Meisnerum lutheranum et Henricum Brandium calvinistam, pro Consultatione Lessii ad Neo-Evangelicam Synodum Dordracenam, libri apologetici II,* Anvers, 1620, in-8°. — 3° *Pia Desideria, Emblematis, Elegiis et affectibus SS. Patrum illustrata,* etc., Anvers, 1624, in-8°, avec figures de Boëce de Bolswert qui supporta les frais de l'impression. Item, *sculpsit Christophorus à Sichem pro P. I. P.,* Anvers, 1628, in-8°. Item, *unà cum Barlœi, Sannazari aliorumque Carminibus selectioribus; curâ et cum Præfatione Goth. Verkeroodt,* Gotha, 1707, in-8°. Item, *cum Præfatione J.-H. Ernesti,* 1721, in-8°. Trad. en français par P. I. Jurisc.; mis en lumière par Boëce de Bolswert : Paris, (Anvers) 1627, in-8°. Les planches de cette édition sont les mêmes que celles de la première. Item sous le titre : *L'âme amante de son Dieu, représentée dans les emblêmes d'Herman Hugo sur les pieux désirs, et dans ceux d'Othon Vœnius sur l'amour divin, avec des figures nouvelles, accompagnées de vers qui en font l'application aux dispositions les plus essentielles de la vie intérieure,* Cologne, 1717, in-8°. On en a aussi une bonne traduction flamande, par le poëte Harduyn : Anvers, 1629, in-8°; item *met dichtkunstige Verklaringen door Jan Suderman, doopgezinde :* Amsterdam, 1724, in-8°. Sotuel

en cite une traduction espagnole de Pierre de Solis, Jésuite. L'ouvrage d'Hugo a encore été traduit en anglais par Edm. Arwaker : Londres, 1686, in-8°, avec des planches de Sturt. — 4° *Obsidio Bredana armis Philippi IIII, auspiciis Isabellæ, ductu Amb. Spinolæ perfecta*, Anvers, Plantin, 1626 et 1629, in-fol. Trad. en anglais : 1627, in-fol.; en espagnol par Emmanuel Sueyro : ibid., 1627, in-fol.; en français par Philippe Chifflet : 1631, in-fol.; les mêmes figures ont servi dans toutes ces éditions; il en existe une sans figures, faite à Milan en 1627, in-8°, mais elle n'a que le mérite de la rareté. — 5° *De Militiâ equestri, antiquâ et novâ*, Anvers, 1630, in-fol. — 6° *Vita P. Caroli Spinolæ, pro christianâ religione in Japoniâ mortui*, Anvers, 1630, in-8°. — 7° *Vita Joannis Berchmanni, Flandro-Belgæ religiosi Societatis Jesu : italicè scripta à P. Virgilio Cepario, latinè reddita à, etc.*, Anvers, 1630, in-8°.

VREDIUS.

Vredius (Olivier), historien et poëte très-estimé, fils de Jean De Wree, originaire de Clèves, et d'Anne Van Praet, naquit à Bruges le 28 septembre 1596.

Élevé avec soin par les Jésuites, tant dans sa ville natale qu'à Douai, où il fit un cours de philosophie, il prit du goût pour leur ordre et pour la vie monastique. Ses liaisons avec un jeune noble de sa ville, nommé Pierre-Lambert Adornes, et son condisciple au collége des Jésuites, contribuèrent fortement à nourrir en lui cette vocation. Il leur semblait qu'il leur serait impossible de vivre heureux au milieu du tourbillon du monde, et qu'ils étaient appelés à remplir une mission tout à fait divine. L'influence de leurs professeurs agissait sur leur jeune imagination. Olivier Vredius entra, le 27 septembre 1614, dans la société. Cependant ils ne tardèrent point à changer d'avis; et ils quittèrent tous deux, avant d'avoir fini leur noviciat, cet ordre qui naguère devait combler leur bonheur.

De Wree reprit alors ses études et fit sa licence en droit, probablement à Douai.

De retour à Bruges, il se livra d'abord à la poésie flamande qui était cultivée avec le plus grand succès dans la Flandre Occidentale. Lambert Vossius, dont il forma avec tant de bonheur le génie et le style, conserva pour lui, durant toute sa vie, l'estime la plus profonde. Comme en se communiquant leurs productions, ils s'autorisaient à y faire les changements qu'ils jugeaient utiles et nécessaires, il est résulté de ce commerce qu'aujourd'hui on a de la peine à faire la part de chacun. Leur style est facile et naturel, leur diction pure. Jamais poëtes flamands n'approchèrent de plus près le chantre populaire de la Hollande, l'immortel Jacques Cats. Les littérateurs flamands et hollandais sont unanimes pour reconnaître la bonté et la beauté de leurs vers. Anselme De Boodt vint aussi se joindre à eux, sans pouvoir prétendre à les égaler. Jean Lernutius, dont les vers latins étaient recherchés par les partisans de Juste Lipse, était en quelque sorte le doyen des deux premiers, lorsqu'ils essayaient leurs dispositions. Pierre Adornes, condisciple de Vredius, ne cessa de son côté de lui porter l'intérêt le plus vif et l'amitié la plus sincère : voulant lui en laisser, avant de mourir, un témoignage peu douteux, il le pria de lui promettre d'accepter la tutèle de ses enfants et l'administration de ses biens. Cette réunion de véritables amis n'avait pas

été formée dans le but de faire du bruit dans le monde, et d'éblouir leurs concitoyens sur leurs travaux.

Vredius fit de bonne heure partie de la magistrature de Bruges, soit comme conseiller de la commune, soit comme échevin ou trésorier. Il occupait un banc échevinal, lorsque le prince d'Orange s'avança, le 1er juin 1631, pour surprendre la ville. Depuis longtemps le service de l'armée se faisait mal, et l'administration du pays était abandonnée à de perfides courtisans. Chacun d'eux ne cherchait qu'à faire sa fortune, dans la prévision que sous peu il quitterait le pays. En effet, depuis la mort d'Albert, on ne cessait de répandre le bruit qu'Isabelle abdiquait. L'approche du prince d'Orange jeta la ville de Bruges dans une grande consternation, mais grâce au zèle de quelques personnes dévouées, telles que Michel Routart (Voy. *Lect.,* t. 4, p. 188) et Olivier De Wree, la défense en fut improvisée, et la garnison fut si bien secondée par les bourgeois, que le prince crut devoir rebrousser chemin. Vredius fit sur cet événement ce distique :

aURIaCUs bRUGaM VenIt, VIDIt, abIIt.

La ville, préservée d'un siége, fut tourmentée d'un mal plus nuisible que la guerre, l'incertitude. Le désordre fut tel, même à la Cour, que le magistrat de Bruges ne fut pas renouvelé cette année.

L'état moral de la Belgique n'était guère favorable aux travaux d'imagination. Aussi Olivier Vredius quitta-t-il entièrement, dans ces conjectures, la culture de la poésie pour se livrer aux recherches historiques. Son ami Lambert Vossius, quoique toujours dévoué aux Muses, seconda ces travaux avec la même bonté qu'il lui avait montrée autrefois, lorsqu'il relisait ses vers. Dès que lès matériaux furent rassemblés, il transforma sa maison en atelier; d'un côté, il avait une presse typographique et une autre pour la taille-douce; dans d'autres pièces, il avait ses graveurs et ses dessinateurs. Peu d'auteurs ont consenti à faire autant de dépenses pour donner à leurs ouvrages la netteté et la correction.

Sa bibliothèque et sa collection de médailles et d'antiquités étaient remarquables. Il montrait avec un religieux respect une boite dans laquelle le Saint Père avait envoyé à l'infortunée Marie Stuart une hostie bénite par lui. Un de ses parents, le Jésuite Kneignart, avait eu cette mission. La boite est conservée; quant à son médaillier, il a été acheté, il y a quelques années, par la ville de Bruxelles.

Au milieu de ses travaux, il fut choisi, en 1643, par la commune pour son bourgmestre.

Il mourut le 21 mars 1652, âgé de 55 ans. Il se maria trois fois: ses femmes furent Jeanne Marissael dite De Hase, Marguerite Van Woestwinckel et Catherine Puissin. Mais il n'eut d'enfants que de la pre-

mière : un fils nommé Olivier, et une fille qui épousa Jean-Baptiste Bonaert.

Son épitaphe surmontée de son buste se trouve à Notre-Dame derrière la chaire de Vérité, au lieu de sa sépulture; la voici telle qu'elle est donnée par Foppens.

D. Oliverius Wredius, Brugensis, J. C., hic ex adverso situs est: quem urbi suæ clarum reddidit senatoria dignitas et consularis, Orbi, excellens ingenium, rara eruditio, operosæ lucubrationes, vita christianè acta, viduarum ac pupillorum tutela, promptum in omnes obsequium. Illi viator beatitudinem inter immortales adprecare: cui inter mortales nominis immortalitas jam parta est. Obiit XII kal. Aprilis, anno MDCLII, ætatis LV. Eodem tumulo jacet conjux viro digna Joanna Marissael. Optimis parentibus, filius Oliverius et Joanna-Baptista Bonaert gener, mœsti P. P.

On a de lui les ouvrages dont les titres suivent : 1° *De vermaerde Oorlogh-stucken van den Wonderdadigen velt-heer Carel de Longueval, ridder van 't Gulde Vlies, grave van Bucquoy, baron de Vaux*, etc. *Gedicht door*, etc., Bruges, 1625, in-12 obl. — 2° *Menghel Dichten : Fyge-snoeper ; Bacchus-Cortryck : door*, etc., Ibid., 1625, in-12 obl. dédié à Nicolas Van Troostenbergh, abbé d'Eeckhoute. Le recueil s'ouvre par une épître à Anselme De Boodt au sujet de son poëme : *De Baene des Deughts*, ou la Voie de la vertu. — 3° *Venus-Ban*

gedicht door, etc., Bruges, 1625, in-12 obl. — 4° *Sigilla Comitum Flandriæ et Inscriptiones diplomatum ab iis editorum cum Expositione historicâ. Ex quibus apparet, quid comitibus Flandriæ accesserit, decesseritve et quâ ratione Hispaniarum, aliaque regna, necnon septemdecim Belgii, cæteræque provinciæ, ad Philippum magnum IV, Hispaniarum regem, sint devolutæ*, Bruges, 1639, in-fol.; traduit en flamand par l'auteur : ibid., 1640, in-fol. On trouve dans la traduction des errata qui ne sont pas dans l'édition originale. Item, traduit en français par L. V. R. : ibid., 1641, in-fol. — 5° *Genealogia Comitum Flandriæ à Balduino Ferreo usquè ad Philippum IV, Hisp. regem, variis sigillorum figuris repræsentata, atque in viginti duas tabulas divisa, quæ diplomatibus, scriptisve antiquis, aut coætaneis comprobantur. Opus omnibus historiis ac genealogiis utilissimum; vix enim ulla est toto orbe christiano præclara nobilitas, quin ex aliquo comitum Flandriæ sit oriunda, atque ità genus suum ad Carolum Magnum referre possit*, Bruges, 1642, 2 v. in-fol.; traduit en français : Bruges, 1642, 2 v. in-fol. *Comme ouvrages auxiliaires*, dit M. Warnkœnig, *nous devons citer et recommander comme très-bien exécutés les deux ouvrages de Vredius. Les gravures tant sur bois que sur cuivre, représentant les sceaux, sont en général très-correctes. Le second livre contient une multitude de preuves*

tirées des chroniques et des diplomes ; c'est dans ce genre un ouvrage du premier ordre. Vredius eût accès aux archives des comtes et autres, et employa à ces travaux la plus grande partie d'une fortune considérable. Charles Custis rapporte dans sa Bibliothèque des Historiens belges, lett. V, une anecdote connue, mais qu'il importe d'enregistrer ici : *Pour parler en général des ouvrages de cet auteur, on peut dire qu'ils ont été reçus, comme il arrive à la plupart des peintres dont les tableaux ne sont guères estimés par leurs contemporains. Ils avaient été imprimés avec un grand luxe et des dépenses excessives ; cependant ils restèrent ensevelis dans les ténèbres jusqu'au* 18e *siècle : avant ce temps on les avait vendus en partie au poids, comme on fait du mauvais papier propre à déchirer. Il en résulta qu'un grand nombre d'exemplaires furent perdus et que l'ouvrage devint plus rare. De mon temps même j'ai vu que les enfants jouaient avec les planches qu'ils avaient coupées des sceaux et des généalogies. Mais ensuite, lorsqu'on commença à connaître la bonté et l'exactitude de ces ouvrages, ils ont été recherchés de tout côté, comme ils méritaient d'être, n'étant pas seulement utiles à ceux des Pays-Bas, mais aussi nécessaires aux étrangers, particulièrement dans ses généalogies, où il prétend qu'il n'y a point dans le monde aucune famille illustre qui ne puisse tirer son origine*

de quelqu'un des comtes de Flandre. — 6° *Den Oorsprong en Voortgang van de Carmeliten in rym gesteld door,* etc., Bruxelles, 1649; je ne connais pas cet ouvrage dont je trouve la citation dans les notes biographiques de feu mon ami Haspeslag, et dont M. Willems cite une édition de 1624. — 7° *Historiæ Comitum Flandriæ libri prodromi duo. Quid Comes? Quid Flandria?* Bruges, 1650, 2 p. in-fol.; la première intitulée : *De Officio ac Dignitate Comitis apud ethnicos Romanos, Gothos, Francos,* est connue sous le nom de *Flandria Ethnica.* La seconde porte pour titre : *Flandria Christiana à Clodoveo, primo Francorum rege christiano, usquè ad annum D. CC. LXVII, Pipini Francorum regis XVI.* C'est au sujet de cet ouvrage que l'éditeur de Philippe Mouskes dit dans son Introduction, page 27 : *Vredius, dont l'érudition est incontestable, mais que son amour pour sa langue natale a quelquefois d'autant plus facilement égaré que la linguistique était à peine dans l'enfance,* etc.

CABILLIAU.

Cabilliau (Baudouin), poëte latin, de l'ordre des Jésuites, naquit à Ypres le 10 novembre 1568, de Jean Cabilliau, marchand de bestiaux et de grains, et de Marie Marschau.

Encore enfant, il reçut la tonsure cléricale à Saint-Sauveur de Lille, des mains de Martin Rithovius, son évêque.

Il termina à Douai, au collége des Jésuites, le cours qu'il avait commencé à Lille dans une école privée, et fréquenta ensuite l'Université qui le proclama, en 1587, maître-ès-arts.

Admis dans la société par le provincial Olivier Mannarœus, il se rendit, le 19 septembre 1592, à Bruges et de là à Tournay où il fut inscrit pour le noviciat le 30 du même mois. Le 20 août de l'année suivante il émit les simples vœux.

Selon l'usage, il reprit l'étude du latin et du grec à Anvers, où il arriva le 19 octobre 1593; une année

suffit. Il enseigna depuis le grec, la poésie et la rhétorique dans différentes maisons de la province. Après avoir fait à Louvain un cours triennal de théologie scolastique et reçu, le 23 décembre 1600, la prêtrise, il fut de nouveau chargé de l'enseignement qu'il avait dû interrompre pour ses études théologiques.

Nommé préfet des études à Ypres, il s'acquitta de ses fonctions avec zèle, et remplit encore dans les campagnes les devoirs du missionnaire.

Il prononça, le 22 juillet 1611, les quatre vœux solennels.

En 1612, le collége d'Ypres l'envoya en qualité de missionnaire dans le territoire de Cassel, dont Cabilliau visita les principales familles; il se concilia si bien la confiance et l'estime des personnes les plus respectables et les plus influentes, qu'elles lui témoignèrent le vif intérêt qu'elles prenaient à l'Ordre: elles l'assurèrent qu'elles étaient convaincues qu'il importait à Cassel d'avoir une mission permanente. Ayant obtenu une dotation convenable, le collége d'Ypres confia la direction de la nouvelle plantation à Baudouin Cabilliau, qui la vit prospérer au-delà de toute espérance.

Sincèrement pieux, il se livrait naïvement à toutes les pratiques monastiques : la prière et la poésie faisaient ses délices. Levé en été à quatre heures du matin, il se rendait au milieu de la campagne pour

rendre hommage à la majesté et à la magnificence du Créateur : le lever du soleil était un spectacle qu'il ne se lassait pas d'admirer; les vers qui nous restent de lui témoignent de sa belle âme.

Quelquefois il oubliait que le zèle le plus noble et le plus pur, cesse d'être louable dès qu'il n'est pas dirigé par la saine raison. Toutes les fois que Cabilliau craignait de ne pas arriver assez vite dans l'endroit où il avait promis de prêcher ou de catéchiser, il ne faisait aucune difficulté de traverser les bois et les fossés pleins d'eau ; et si quelqu'un se permettait, dans son intérêt, de lui faire observer qu'il nuisait par là à sa santé, il répondait, avec une méchante plaisanterie, que *les ânons se plaisent dans l'eau et qu'ils se baignent volontiers.* Une fois, après avoir congédié son compagnon, il passa un ruisseau à la nage sans s'être déshabillé ; quand il se présenta à l'église pour faire l'office divin, l'eau tombait encore à grosses gouttes de sa soutane. Ces imprudences, qui tiennent de la folie, finirent par ruiner sa constitution forte et robuste.

La vie de missionnaire avait beaucoup de charmes pour lui, parce qu'il aimait la simplicité et la naïveté des campagnards; il faisait des courses lointaines et pénibles, sans dégoût ni fatigue. Quand le moment de partir pour la mission était arrivé, rien n'était capable de le retenir. Même à l'âge de 75 ans, il faisait encore quatre à cinq lieues. Son plus grand plaisir

était de converser avec les paysans, qu'il instruisait ainsi, sans peine, des principes de la religion.

Dans ses courses apostoliques et lorsqu'il était seul, il prenait souvent un petit cahier dans lequel il inscrivait ses pensées et les vers que la circonstance lui inspirait; si la réflexion lui faisait répudier ce que dans un premier moment d'enthousiasme il avait accueilli, il arrachait la feuille qu'il laissait voler dans les champs au gré du vent. Les paysans ayant trouvé de ces billets couverts de lettres mal formées et de vers remplis de corrections, les prirent pour des grimoires magiques, et attribuèrent la stérilité de leurs champs à l'influence d'un sorcier. Les murmures de la campagne vinrent frapper les oreilles du recteur d'Ypres; mais on rit de bon cœur lorsqu'on fut informé que les vers de Cabilliau, ce Père inoffensif, étaient l'objet de ces absurdes alarmes.

Dans tous les actes de sa vie, on ne peut s'empêcher d'admirer son zèle pour la gloire de Dieu et le triomphe de son église, et de louer son amour sans bornes pour son prochain; mais on a aussi souvent l'occasion de regretter que le père Cabilliau n'ait pas mieux compris les vertus qu'il avait à cœur de pratiquer: pour être humble, il ne faut point ravaler l'humanité; la pauvreté n'entraîne point une entière privation du nécessaire; qui désire avoir le mérite de la sobriété et de la frugalité, peut l'obtenir, même en se conformant aux usages du monde et du rang qu'il

occupe dans la société. Si, surpris par le mauvais temps, Cabilliau se trouvait dans la nécessité d'accepter la table chez un seigneur, il affichait une sobriété singulière, affectant de prendre des plats les plus communs et les morceaux les plus grossiers. Il négligeait aussi de faire ses repas avec ses frères, mangeant dans sa cellule des œufs qui souvent n'étaient pas cuits. Quelques-uns des Pères, qui jugeaient mieux que le poëte Cabilliau des devoirs du religieux ou du chrétien, ayant cru remarquer que leur frère semblait aimer beaucoup les œufs, lui firent adroitement sentir que sa frugalité pourrait bien ne pas être une vertu. *Oui,* répondit-il, *mais dans tous les cas, il y a moins de friandise à manger des œufs que les poulets et les perdreaux qui en proviennent.* Néanmoins les plaisanteries sur le genre d'édification du Père Cabilliau, continuèrent et elle devint proverbiale dans toute la province; ceux qui se promettaient de bien dîner selon leur goût, disaient, *puissions-nous bien édifier, bene edificemus.*

A table, il avait une conversation variée et spirituelle; son austérité stoïque ne lui ôtait rien de sa gaîté.

Après avoir dirigé pendant trois ans la nouvelle maison de Cassel, en qualité de recteur, il revint au collége de sa ville natale et continua ses travaux apostoliques.

Il était déjà parvenu à une haute vieillesse lorsqu'il

fut obligé de partir pour Anvers. Il avait cependant conservé tous ses goûts et sa dévotion bizarres. Dans tous les temps il s'était, par humilité, chargé de certains travaux de la cuisine auxquels il voulait travailler tous les jours; à l'âge de 85 ans, sa vue étant très-faible, il transportait les ustensiles au pied du puits pour les rincer convenablement. Il employait alors toutes ses forces pour puiser de l'eau.

Ses extravagances l'avaient, dès l'âge de 65 ans, accablé de différentes infirmités. Ayant l'habitude de courir tête nue dans les plus fortes chaleurs ou dans les hivers rigoureux, il ne pouvait supporter un bonnet : celui qu'on lui imposait sur la tête était toujours perdu. S'il approchait du feu, c'était moins pour se chauffer que pour jouir de la conversation : vieux et infirme, il ne le faisait même alors que par obéissance.

Ses infirmités ne lui enlevèrent rien de sa mémoire qui était très-heureuse.

Il mourut à Anvers le 13 novembre 1652, vers quatre heures du soir, à l'âge de 85 ans, après huit jours de maladie. Lorsque la nouvelle de sa mort se répandit à Cassel, il y eut une désolation générale.

Il a publié les poésies suivantes : 1° *Lemmata novo-antiqua pancarpia, ex naturâ, historiâ, moribus, illigata tetrastichis,* Ypres, 1614, in-16. — 2° *Epigrammata selecta,* Anvers, 1620, in-16. — 3° *Magdalena,* ibid., 1625, in-16. Ce sont quatre livres de vers élégiaques, dédiés au cardinal François

Barberini. — 4° *Epistolæ Heroum et Heroidum, carmine elegiaco,* ibid., 1636, in-16. — 5° *Phosphorus, sive Joannes Baptista; nativitas, vita, mors, Lyrica, Symbolica Epigrammata, Elegiæ,* Louvain, 1642, in-12. — 6° *Venatio sacra, sive Puer amissus,* ibid., 1642, in-12, dédié à la régence d'Ypres. — 7° *Agar secundò exul,* ibid., 1642, in-12. Ce sont deux livres d'élégies.

CARDON.

Cardon (Daniel), Bollandiste, né à Anvers le 3 septembre 1644, embrassa la règle de S. Ignace immédiatement après avoir terminé ses études. Le 25 septembre 1661, ayant à peine dix-sept ans, il commença son noviciat à Malines.

Selon la règle, il se livra depuis à la philosophie et repassa ses humanités, à l'effet de se préparer à l'enseignement. Pendant tout le temps qu'il en fût chargé il ne cessa de s'appliquer lui-même aux langues, et il parvint à posséder, outre le latin et le grec ainsi que sa langue maternelle, l'espagnol, l'anglais et le français. Il était tellement convaincu du bon effet qu'exerçait le sentiment religieux sur l'imagination des jeunes gens, qu'il ne leur permettait jamais de commencer l'étude avant d'avoir invoqué les lumières du St Esprit.

Lorsqu'il étudiait la théologie, il soutint avec honneur plusieurs thèses. Le 22 septembre 1674 il reçut les ordres sacrés.

Comme son instruction était variée et qu'il avait le goût du travail, ses supérieurs l'associèrent à G. Henschenius et à D. Papebroch pour la rédaction des Actes des Saints; mais trop jeune pour se livrer à des travaux critiques, il utilisa ses connaissances littéraires. Deux religieux qui se livraient avec distinction aux études, Jacques Wallius et Jacques Van Calloen, venaient souvent partager ses travaux.

Il est probable que Cardon aurait été très-utile à la savante publication des *Acta Sanctorum,* si la peste qui affligea la ville d'Anvers en 1678, n'était venue le distraire de ses occupations. Offrant généreusement et sans crainte, dans tous les endroits de la ville, les secours spirituels et les consolations de la religion, il fut à la fin victime de son zèle. Il succomba le 12 novembre 1678, âgé seulement de 33 ans.

Ses ouvrages hagiographiques se trouvent dans les tomes 2 à 7 du mois de mai.

KERCKHOF DIT VAN DEN KERCKHOVE.

Kerckhof dit Van den Kerckhove (Jean-Antoine), généalogiste issu de l'ancienne et noble famille de Van den Kerchove de Gand, naquit à Bruges le 27 avril 1625, de Guillaume Kerckhof dit Van den Kerchove, et de Madelaine Bultynck.

Après avoir fini ses études, il entra au service du roi d'Espagne, et parvint au grade de colonel. En 1652, il fut nommé commandant d'un fort situé entre Saint-Omer et Gravelines.

Malgré les avantages qu'il rencontrait dans cette carrière, il la quitta entièrement pour servir l'autel comme il avait servi le trône : il reçut les ordres sacrés le 27 mars 1655, et vécut depuis en prêtre séculier.

En 1669 on lui donna une prébende de chanoine du chapitre à Messines; mais les malheurs qui accompagnent ordinairement les armées, l'engagèrent à se retirer à Bruges, où il fut immédiatement nommé chapelain de l'église de Notre-Dame.

Il mourut dans cette ville le 3 avril 1685, âgé de 60 ans.

Il avait composé les ouvrages suivants : 1° *Recueil des Blazons,* in-fol.; les armoiries ont été dessinées et coloriées par l'auteur même, lorsqu'il était commandant du fort de Ruyte. Cet ouvrage est autant un recueil de blasons qu'un traité héraldique. — 2° *Boeck der Begravenissen binnen Brugge,* mst., 1 vol. in-4°, enrichi d'armoiries. — 3° *Alphabet des Blazons,* mst., 1 vol. in-4°. — 4° *Livre des Armoiries.* — 5° *Graftonneel, dat is : Aenwysinghe van alle de Serken ligghende in de collegiale Kercke van O. L. V. in Brugghe,* mst. in-fol. composé en 1669. — 6° *Wetten der stad Brugghe, beginnende van het jaer* 1322 *tot het jaer* 1683, mst., 3 vol. in-fol., si l'on y joint la continuation de cet ouvrage par les deux Pierre Ledoulx, depuis cette année jusqu'en 1792. Ce recueil n'offre pas une simple nomenclature des magistrats de la ville de Bruges, il renferme aussi des notices historiques sur les principaux événements qui ont eu lieu durant leur administration. — 7° Un dictionnaire généalogique des familles nobles de la Belgique, en plusieurs volumes in-folio, qui contient au moins deux mille généalogies. — 8° *Boek der Preuwen.* C'est un recueil de preuves généalogiques pour l'ouvrage précédent.

STEYAERT.

Steyaert (Martin), habile théologien du 17me siècle, naquit le 16 avril 1647 à Somerghem, village de la Flandre Orientale.

Il fit son cours d'humanités au collège des Augustins à Gand, et partit ensuite pour Louvain à l'effet d'y perfectionner ses études. Au concours général de 1665 il fut proclamé, d'une voix unanime, le premier. La pédagogie du Château se fit un honneur d'avoir produit ce triomphateur de 18 ans.

Destiné à l'état ecclésiastique, il entra au collége du Pape, dit le Grand Collége, où il suivit les leçons de Van Vianen et d'Huygens. Il fut nommé, au mois de novembre 1668, sous-régent de la pédagogie du Château, en la place de Pierre Govaerts, et, en 1670, professeur de philosophie. Il obtint vers le même temps le grade de licencié en théologie.

Trois ans après, ayant reçu tous les ordres sacrés,

l'évêque d'Ypres, Henri Van Halmale, l'appela près de lui pour lui servir de secrétaire, et, l'année suivante (1674), le pourvut d'une prébende de sa cathédrale.

De retour à Louvain, il sollicita la faveur de soutenir les disputes exigées pour le titre de docteur que, selon les statuts, on ne pouvait accorder qu'au candidat âgé au moins de trente ans. Déjà il s'était fait connaître par deux écrits, dont le dernier (*Deouria Reflexionum in Patris Jacobs quæstionem*) était une critique des principes *relâchés* du père Jésuite François Jacobs, également condamnés par l'évêque d'Arras le 7 novembre 1675. Les professeurs avaient tant de confiance dans les succès de Steyaert, qu'ils lui accordèrent la dispense d'âge; il fut proclamé docteur le 10 novembre 1675, avec Jean Lacman, de Tournay, qui s'est aussi acquis un nom dans les lettres.

Alors l'université de Louvain était divisée au sujet de la morale relâchée; ceux qui partageaient cette doctrine prirent d'abord leur recours vers l'archevêque de Malines, Alphonse de Berghes. Tous leurs efforts vinrent échouer devant la volonté ferme et inébranlable du prélat. Dès lors, les Jésuites se décidèrent à soumettre la question à la Cour romaine. Le parti contraire aperçut le danger qui l'environnait, et sentit qu'il lui importait, avant d'envoyer à Rome, de s'entendre avec les dignitaires ecclésiastiques. Martin Steyaert,

choisi par la faculté de Théologie, se rendit[1] dans les divers diocèses qui étaient sans évêques, pour leur communiquer l'esprit du projet des Jésuites, et la résolution de la Faculté.

Dès que les lettres du roi Charles II à Innocent XI, à l'archevêque de Malines et au Conseil de Brabant, furent arrivées, la Faculté s'assembla et choisit, le 5 avril 1677, pour la députation, Ch. Lupus, François Van Vianen, et Martin Steyaert (Voy. Ernest Ruth d'Ans), qui espéraient beaucoup du nouveau chef de l'Église. Mais il était difficile, à cause de la guerre, d'arriver à Rome. L'internonce promit aux députés d'écrire à son collègue près la cour de France, pour leur procurer un sauf-conduit. Ce document se laissant attendre, on soupçonna que l'internonce, qui était contraire à la députation, cherchait à gagner du temps; enfin cet ambassadeur se trouva forcé par l'opinion publique d'avouer que rien n'avait été fait.

Les députés de Louvain s'adressèrent alors au nouveau gouverneur, le duc de Villa Hermosa, qui, voyant avec déplaisir la conduite des Jésuites à l'égard de leurs adversaires, prit la cause de ceux-ci à cœur, au point qu'il envoya lui-même un courrier au roi de France, qui se trouvait sur les frontières de la Belgique, pour le prier d'accorder aux docteurs le sauf-conduit dont ils avaient besoin pour se rendre

[1] Steyaert, *Opuscula*, t. 1, p. 2 et 3.



auprès du Saint Père. Le roi s'empressa de le leur envoyer.

Le confesseur d'Innocent XI, voyant arriver les docteurs, laissa sentir qu'il pénétrait leur dessein : *Voilà,* dit-il[1], *des gens qu'une intrigue pleine de malice amène ici pour rendre suspecte et odieuse la juste plainte des docteurs orthodoxes.* Ces docteurs orthodoxes étaient les Jésuites qui avaient mis tout en œuvre pour avoir une décision de l'archevêque de Malines, tandis qu'ils agissaient à Rome dans le même but. Cependant les députés de Louvain avaient des protecteurs puissants; et en particulier, Steyaert se concilia l'estime générale. Ils vinrent à bout de faire censurer un grand nombre de propositions, et avec d'autant plus de facilité que personne ne se mit en peine d'éloigner le jugement.

Les malheurs de la guerre en Belgique hâtèrent probablement le retour de Steyaert. Ypres, où il était établi depuis quatre ans, était tombé au pouvoir de Louis XIV. Cet événement l'intéressait vivement. On présume qu'il composa, en 1678, ses notes sur le poëme de S[t] Prosper sur les *ingrats.*

La censure du 2 mars 1679, qui condamna 65 propositions de la doctrine *relâchée,* fut publiée le 8 suivant. Quoique la Faculté de Louvain eût obtenu gain de cause, elle ne fut cependant pas contente;

[1] D'Avrigny, *Mém. chron.,* t. 3, p. 343.

parce que son triomphe n'était pas complet : le 19 avril elle décida qu'elle s'en rapportait à sa profession de foi, contenue dans le livre intitulé : *Censura Lovaniensis ;* et, sur la proposition de Steyaert, elle résolut en outre qu'on inviterait Sa Sainteté à soumettre de nouveau la question à la congrégation.

Martin Steyaert partit pour Rome; cette fois, il fut le principal acteur de la lutte. Le cardinal de Norfolck lui prêta son exemplaire de la *Censura Lovaniensis,* qu'il remit au Saint Père en le priant de se prononcer sur le mérite des principes débattus depuis un siècle et résumés dans ce livre par l'Université. *Nous*[1] *souffrons beaucoup,* dit-il, *comme si nous enseignions des doctrines condamnées ou condamnables. Par crainte du jansénisme beaucoup penchent vers le système opposé, le molinisme ; et, d'autre part, ceux qui répugnent au molinisme, sont amenés à croire qu'il faut s'attacher aux erreurs de Jansénius. Entretemps, il nous semble que ce livre, lancé par nos anciens contre Molina, avant la naissance de Jansénius, contient une doctrine intermédiaire, et admise par l'Église avant la naissance de Molina. Mais nous nous défions de nous-mêmes, et abandonnons le jugement à S. S., prêts à retrancher de notre doctrine tout ce qu'elle effacera de ce livre. Mais si elle n'en élague rien, nous persé-*

[1] Steyaert, *Opuscula,* t. 1, p. 27.

vèverons avec confiance dans les voies anciennes, sans redouter les insultes de nos rivaux, dès que nous aurons l'approbation de la chaire de S. Pierre. Après avoir prononcé ces mots que je rapporte pour préciser des faits peu connus, Martin Steyaert remit au souverain Pontife le livre en question.

Revenant aux Pays-Bas, après un court séjour à Rome, il s'arrêta à Paris : Antoine Arnauld l'accueillit chez lui et l'accabla de témoignages d'amitié. Ce docteur était à cette époque au plus fort de ses démêlés avec les Jésuites, qui gagnaient tous les jours en confiance et en force; obligé de quitter sa demeure au faubourg Saint-Jacques, il s'était retiré à Fontenai-aux-Roses, à deux lieues de la capitale.

Pendant son second voyage, Martin Steyaert avait eu l'occasion de prévoir le triomphe probable des Jésuites à Rome, et finalement dans les Cours catholiques. Aux Pays-Bas la lutte se soutenait, parce que les Jésuites ne trouvaient de l'appui ni chez les évêques ni chez le gouverneur. Soit crainte, soit prévoyance, toujours est-il qu'en ces moments la conviction de Steyaert semblait vacillante. Gilles De Witte, qui tenait fermement à ses principes théologiques, s'efforça de le retenir dans le parti, en l'assurant qu'il serait trop heureux de partager sa fortune avec lui. Mais Steyaert affectait de vouloir passer désormais ses jours dans la méditation des Livres Saints et des Pères de l'Église.

Retiré à Ypres, toujours sous la domination française, il observait ses devoirs de chanoine à la cathédrale, et de prêtre dans l'intérieur de la ville. Il continuait cependant ses relations avec Arnauld. Étant en 1681 à Paris, où il s'était rendu pour les affaires du chapitre, il écrivit à ce docteur, le 18 du mois de mars de cette année, la lettre suivante :

Je vous[1] *suis infiniment obligé du livre que je viens de recevoir de votre part. Je l'ai déjà lu tout entier avec autant de plaisir que j'avais eu de désir de le voir, sur le rapport qu'on m'en avait fait en Flandre. Je n'y trouve pas seulement une apologie invincible et sans repartie contre les calomnies de ce pitoyable écrivain ; mais aussi un traité très-solide sur la différence du texte grec avec la Vulgate, avec des remarques judicieuses sur la version du père Amelotte ; et enfin un petit commentaire, mais bien utile, sur plusieurs passages importants du N. T. La modération y est toute chrétienne, la gravité douce, l'esprit singulier et tenant quelque chose de celui de S. Augustin dans ses derniers ouvrages contre les* MALLETS *de son temps. J'en vas faire part à mes amis chez nous, qui m'avaient déjà chargé de leur en faire apporter quelques exemplaires. Nous nous allons réjouir ensemble de ce beau présent dont je vous remercie encore*

[1] Arnauld, *OEuvres*, t. 25, p. 316.

une fois, et me dis, etc. Il ne faut pas perdre de vue que l'église de France était à la veille de faire sa fameuse déclaration.

De retour en Belgique, Steyaert prononça en 1682 à Louvain, à l'occasion des thèses de Philippe De Vos contre la *Censura*, un discours dans lequel il exposait ce qui avait été fait à Rome pour la défense de l'Université. Il résulte des mémoires des Jésuites de Louvain, que la faculté de Théologie l'avait appelé exprès d'Ypres, où il demeurait, et qu'il défendit la censure avec beaucoup d'acrimonie et d'exagération, s'emportant même souvent contre la société.

L'Université, depuis la mort de Lupus, continuait à se montrer contraire à la doctrine que soutenaient les Jésuites. Augustin Favoriti, secrétaire du pontife Innocent XI, avait écrit, à cette époque, à la faculté de Théologie, pour l'engager à condamner la déclaration du clergé de France; les docteurs, tout en la considérant comme impolitique, s'excusèrent, le 5 septembre 1682, de ne pouvoir émettre l'opinion qu'on leur demandait.

A cette époque, il vaquait quatre places dans la Faculté Étroite. L'internonce Tanara, qui soutenait avec habileté les intérêts de sa Cour, exerça toute son influence pour faire exclure les candidats qui lui étaient contraires, savoir, Huygens, Pasmans, Lacman, Hennebel et Steyaert. Ce revers ouvrit les yeux de ce dernier, qui fut convaincu que la voie qu'il avait

suivie jusqu'alors n'était point celle qui pouvait le conduire au but qu'il s'était proposé.

Lorsque la déclaration du clergé de France fut présentée au chapitre de la cathédrale d'Ypres, qui n'avait pas cessé d'être sous le joug de Louis XIV, Martin Steyaert la rejeta publiquement et fit tous ses efforts pour empêcher le chapitre de la recevoir. Il publia aussi à cette occasion son *Action épistolaire.*

La chaire de Théologie à l'université de Douai étant devenue vacante, Martin Steyaert se rendit en cette ville; mais avant de l'admettre au concours, l'Université lui soumit le serment d'enseigner conformément à la doctrine gallicane, pour laquelle il venait d'être exclu, à son grand regret, de l'Étroite faculté de Louvain. Il est probable qu'il ne connaissait point le réglement de l'Université imposé par la Cour. Son erreur était excusable, puisque l'Université avait d'abord écrit au roi, pour s'excuser de recevoir les quatre articles. D'ailleurs son principal [1] protecteur, dans cette circonstance, l'avait assuré que toutes les fois qu'il s'agirait d'enseigner la doctrine gallicane, il s'en chargeait. Martin Steyaert, qui avait fait de sérieuses réflexions sur les différents partis, refusa, en présence des professeurs et du magistrat de la ville, de prêter ce serment.

Dès lors, il ne garda plus de ménagements; il publia,

[1] Steyaert, *Opuscula*, t. 2, p. 80.

en 1684, une apologie anonyme des Jésuites, ses anciens antagonistes.

Sur ces entrefaites, une nouvelle place vint à vaquer dans la Faculté Étroite de Louvain; Martin Steyaert profita de la position équivoque de Gilles De Witte pour se rendre l'internonce favorable; à la fin de ses thèses il fit imprimer la déclaration des médecins et dénonça au ministre italien les quatre propositions désignées par les Récollets, de même que le *Motivum juris*, que De Witte avait composé pour sa justification. Une profession de foi aussi nette désarma l'internonce. Le père Dominicain d'Aubermont, docteur de l'Étroite Faculté, ayant consulté l'internonce sur l'exclusion donnée en 1683 à Steyaert, ce ministre l'assura qu'il n'y avait plus aucun motif de maintenir cette interdiction. En effet, Steyaert, admis le 30 août 1685 dans le Conseil de l'Université, en sa qualité de docteur, fut élu sans contradiction membre de la Faculté Étroite, au commencement de l'année 1686, et reçu professeur royal de théologie.

Écoutons un instant le docteur Arnauld au sujet de cette promotion; ses réflexions font assez bien connaître l'esprit des partis qui divisaient l'Université et le pays : *Mais*, dit ce docteur [1], *c'est en même temps ce qui doit vous faire reconnaître que vous*

[1] Arn., *OEuv.*, t. 11, p. 382.

faites une injure insigne à vos confrères, quand vous dites qu'ils ne sont point encore justifiés des accusations qu'on a faites contre eux : COLLEGÆ MEI NONDÙM SUIS ACCUSATIONIBUS EXPEDITI. *Car a-t-on jamais prétendu que des soupçons en l'air, fondés sur rien que l'on veuille découvrir, soient des accusations légitimes dont on doit se justifier? L'internonce, votre patron, a reconnu lui-même combien cela était inique dans sa lettre à M. Carnero, dont on a déjà parlé dans la défense. Pourquoi donc vous a-t-on distingué de vos confrères en vous donnant lieu de vous justifier; ce qu'ils n'ont pu obtenir, quoiqu'ils l'aient demandé aussi bien que vous? c'est que vous avez ajouté autre chose. Vous avez déclaré que vous étiez prêt à soutenir toutes les prétentions des ultramontains, et que vous en aviez déjà donné des marques, en avançant, dans un petit libelle en* 1683, *l'une des plus insoutenables de ces maximes et des plus contraires au droit de votre pays, qui est que tous les décrets qui ont été faits à Rome, même par les congrégations particulières, obligent en conscience, dès-là qu'on sait qu'ils ont été affichés aux portes de Saint-Pierre et au champ de Flore, quoiqu'ils n'aient pas été reçus, ni par les ordinaires, ni par les conseils des souverains. Il n'est donc pas étrange que M. l'internonce, persuadé que vous feriez un jour ce que vous faites aujourd'hui, se soit servi, pour lever*

l'obstacle qu'il avait mis à votre promotion, des mêmes voies qu'il avait employées pour vous exclure. Le livre que le docteur Arnauld rappelle à Martin Steyaert est son *Action épistolaire* qu'il avait adressée, en effet, en 1683 aux vicaires généraux du siége vacant d'Ypres, Guillaume Merghelynck et Jean Vinnius, à l'occasion de la publication de la déclaration gallicane.

Peu de temps après avoir été nommé professeur, et dans le courant de la même année, Steyaert fut nommé président du collége de Baius; au mois de février 1687 il fut fait doyen de la faculté de Théologie. Les élèves, qui jugent ordinairement très-bien leurs professeurs, appelaient Steyaert *le sac aux bénéfices*. Il renonça cependant, en 1687, à sa prébende de la cathédrale d'Ypres, qui obligeait à résidence.

Il s'empressa de payer sa dette à l'internonce en faisant l'apologie de la censure de la Faculté, du 3 novembre 1685, au sujet de Gilles De Witte. Il s'y déclara hautement pour les principes ultramontains; et, prenant à cœur de persuader que l'intérêt personnel ne le guidait point, il protestait qu'il n'avait eu aucune part à la censure dont il se rendait le défenseur; c'est-à-dire qu'il n'y avait point concouru par son suffrage, n'étant pas encore membre de la Faculté Étroite. Il s'y dit aussi l'ami de Gilles De Witte, et semble le mettre à l'écart dans cette

dispute; mais il traita avec bien moins de ménagement l'auteur du *Jugement équitable*, le docteur Antoine Arnauld. Il en résulta une polémique très-animée.

Les principaux dignitaires de l'Église, et les docteurs mêmes de la Faculté de Louvain étaient loin d'être unanimes sur cette question.

Cependant G. de Choiseul, évêque de Tournay, vint clorre cette dispute par sa lettre du 30 novembre 1687. La charité pour celui qui s'égarait; son amour pour la doctrine des quatre articles, sur lesquels il s'était expliqué dans l'assemblée de 1682; la déférence de Steyaert, qui l'avait pris pour juge dans sa dernière thèse, et qui avait promis de se rendre à son autorité, furent, entre autres, les motifs qui engagèrent le prélat à écrire cette lettre; elle fut imprimée à Lille en 1688, et le Journal des Savants, de cette année, page 134, en donna l'analyse.

Au mois de février de l'année 1688, Steyaert fut nommé recteur magnifique.

En 1689, son zèle fut récompensé par la régence du Grand Collége, vacante par la mort d'Henri Scaille, et il devint président des disputes sabbatinales.

Si Steyaert avait modifié ses premières doctrines pour se rapprocher du pouvoir, il ménageait néanmoins ses antagonistes, comme le prouve sa conduite dans le différend du père Desirant avec Gautius : il voyait avec déplaisir les prétentions et l'imprudence de ce

moine; pour le tenir dans les limites de la justice et des convenances, il le menaça de tout son crédit. Desirant écouta ses remontrances et fit semblant de vouloir suivre ses conseils.

La confession, sur laquelle les rigoristes et les relâchés émettaient des principes que nous avons de la peine à comprendre, était alors examinée par les principaux docteurs en théologie. Van Neercassel avait donné l'éveil à ces disputes par son *Amor pœnitens.*

L'élévation de l'évêque de Bruges, Humbert de Precipiano, au siége archiépiscopal de Malines, après la mort d'Alphonse de Berghes, vint ranimer le courage et l'espérance des Jésuites, qui avaient toujours compté sur l'appui de ce prélat.

En 1690, lors du renouvellement de la direction de l'Université, au 28 février, Steyaert fut élu vice-recteur.

On doit faire attention à l'esprit qui dominait à cette époque, soit en France, soit en Belgique, pour bien apprécier tous les petits détails de la grande lutte. La philosophie de Descartes menaçait la théologie de modifications auxquelles elle avait résisté jusqu'alors; les Oratoriens s'étaient prononcés pour elle. L'aristotélisme, drapeau sousl equel marchaient les scolastiques, faiblissait, jusqu'à ce que la protection des Jésuites vînt consolider son règne. Les cartésiens, chassés de France, se tenaient à Mons où les Oratoriens les avaient libéralement accueillis. Les

pères Thorentier et Bahier, le premier assistant, et l'autre secrétaire de la congrégation, pressèrent longtemps leurs confrères de cette ville de se soumettre au statut de l'assemblée générale du 16 septembre 1678, qui défendit à tous les sujets de la congrégation d'enseigner le jansénisme et le cartésianisme. Ils allèrent jusqu'à les menacer de les traiter en hérétiques opiniâtrement attachés à une doctrine condamnée par l'Église. On peut juger quelle réponse firent les Oratoriens français, puisque le père Quesnel leur servit de secrétaire. Ils déclarèrent qu'ils condamneraient tout ce que les papes ont eu intention de condamner dans les cinq propositions, mais que pour le fait de Jansénius et tout autre dont on ne peut trouver le moindre vestige dans l'Écriture ni la tradition, ces points ne pouvaient être la pierre de touche de la catholicité des fidèles, et conséquemment qu'on n'en devait pas exiger la créance. Ils ajoutèrent que, si on les poussait à bout, on devait s'attendre à voir démembrer la congrégation. Les doctrines du jansénisme et du cartésianisme marchaient de front, et se prêtaient un mutuel appui; il fallut donc les attaquer et les proscrire toutes deux. Aussi, comme l'observait le père Thorentier, le dernier réglement scandalisait, non parce qu'on y proscrivait la doctrine de Descartes, mais parce qu'on y rejetait le jansénisme. Toutes les autorités étaient singulièrement divisées sur ces questions théologico-philosophiques; l'animosité, de part

et d'autre, était excessive. L'archevêque de Cambrai, Jacques de Brias, choisit trois théologiens de l'université de Louvain, Guillaume Bassery, nommé récemment à l'évêché de Bruges, Zacharie Maes, doyen de Mons, et Martin Steyaert, pour prendre à Mons même connaissance du différend et examiner une requête qui contenait quarante chefs d'accusation contre les Pères de l'Oratoire. Le dernier dirigea presque seul cette enquête, et il s'attira ainsi l'inimitié et la colère des partisans des Oratoriens. Arnauld et Opstraet le harcelèrent de leur plume trempée dans le fiel. Le prélat reçut avec reconnaissance l'avis de Martin Steyaert; mais en voulant concilier les partis, il mécontenta tout le monde, et entretint la lutte au lieu de la terminer. Quant à Steyaert, il préféra garder le silence à l'égard d'ennemis qui n'observaient aucune mesure.

De retour à Louvain, il se concilia la confiance du nouvel archevêque de Malines, et se concerta avec Martin Harney pour porter, avec le consentement de l'Université, un nouveau coup, peut-être plus decisif que les autres, au champion de la ligue cartésienne, le célèbre Gommar Huygens : le 10 novembre 1690, ils tirèrent de ses écrits et de ceux de ses partisans, quarante-deux propositions qu'ils dénoncèrent à Humbert de Precipiano et au Saint-Office à Rome.

Steyaert avait été accusé d'avoir instigué l'évêque de Gand, Albert de Hornes, à suivre l'exemple

de son collègue Humbert de Precipiano qui, étant évêque de Bruges, s'était prononcé le premier, en 1685, contre la lecture des Saintes Écritures en langue vulgaire, fut alors prévenu d'être un des auteurs du décret arrêté dans la dernière congrégation des évêques de Belgique, et qui fut publié par l'archevêque de Malines le 9 janvier 1691. Ce décret n'était pas seulement relatif aux traductions de la Bible, mais il défendait aussi de lire celles du canon de la messe, et recommandait de ne point faire usage d'un autre catéchisme que de celui qui a été approuvé en 1623.

Tels étaient les travaux de Martin Steyaert, lorsque le nouveau pontife Innocent XII l'éleva à la dignité de vicaire apostolique de Bois-le-Duc, en remplacement de son ami Guillaume Bassery.

Cependant le Saint-Office, qui ne cessait d'agir avec la plus grande prudence, n'approuva pas tout à fait le zèle de Steyaert au sujet de sa récente dénonciation; ce tribunal l'invita à terminer amicalement son différend théologique avec les jansénistes. Steyaert écrivit, à cet effet, deux lettres, en octobre et novembre de l'année 1691, aux docteurs de Louvain : ce qui exaspéra Huygens.

L'exemple de Steyaert ne fut pas perdu. Rien de plus facile que d'accuser un auteur d'hérésie sur des phrases extraites de ses écrits. Huygens et Hennebel examinèrent à leur tour ceux de leurs antagonistes, Steyaert et Harney, et principalement leurs

thèses d'où ils prirent trente-sept articles qu'ils dénoncèrent aussi comme entachés d'hérésie, le 26 février 1692. La lettre pastorale de l'archevêque, du 12 octobre 1692, fut promulguée à ce sujet et Martin Steyaert y ajouta une seconde.

Fier d'avoir obtenu ce résultat, Hennebel se disposa à partir aussi pour Rome où il comptait arriver en même temps que la députation pour les 42 articles. Dès que Steyaert fut convaincu que le projet d'Hennebel était sérieux, il envoya au Conseil d'État mémoire sur mémoire afin que ce voyage fût sinon empêché du moins retardé. Mais ne partageant point à cet égard la manière de voir du docteur Steyaert, le Conseil d'État en prévint, le 3 novembre 1692 (Voyez Lect., t. 1, p. 204) l'Université en ces termes : *Comme*[1] *le Dr Hennebel s'est rendu à Rome pour assoupir les questions soulevées dans la faculté de Théologie, que l'Université presse le Dr Steyaert de se préparer sans délai au même voyage.* Steyaert était absent de l'Université, lorsqu'il reçut cette invitation. Le souverain Pontife lui écrivit aussi vers le même temps pour l'engager à entreprendre le voyage; mais le docteur s'excusa sous divers prétextes.

Le haut clergé voyait avec inquiétude la marche progressive des rigoristes; dans l'espoir de les abattre d'un seul coup, il consentit à introduire en

[1] Van Espen, *Opera*, t. 5, p. 273.

Belgique le Formulaire qui avait fait tant de bruit en France. Steyaert se mit à ce sujet en relation avec l'archevêque qui le consultait toujours avant de prendre des mesures de quelque importance.

Jamais la position des relâchés n'avait été plus critique. Steyaert mit toute sa confiance dans Bernard Desirant qui fut choisi pour plaider leur cause contre Hennebel. Cependant il aurait voulu empêcher le voyage de Rome, comme il le laissa paraître lorsqu'Hennebel pria, le 4 avril 1693, l'Université de lui donner le caractère officiel de son agent : alors il s'écria *qu'il n'y avait plus le moindre espoir d'une transaction et que même la nomination de Desirant était révoquée.*

L'héritage de Van Vianen était un objet trop conforme à ses goûts pour ne pas y aspirer ; il le sollicita (7 nov. 1693), au lieu de la charge de censeur des livres qu'il avait depuis un an. La Cour lui fut favorable, bien que le Gouverneur louvoyât au milieu des partis. On sait que Van Vianen avait été le chef du rigorisme.

Peu de temps après, le pontife Innocent XII envoya à l'archevêque son bref[1] du 6 février 1694, relatif à la signature du Formulaire. Steyaert, en sa qualité de vicaire apostolique, manda immédiatement à tous les ecclésiastiques et à ceux qui se desti-

[1] Van de Velde, *Synopsis*, t. 2, p. 364, 367 ; t. 3, p. 870, et un mémoire de l'Université au Gouverneur du pays.

naient aux ordres d'y obtempérer. Ce Formulaire comprenait une formule de serment par laquelle on déclare rejeter sincèrement les propositions condamnées par Innocent X, comme étant extraites de l'*Augustin* de l'évêque d'Ypres. Quoique cette mesure souffrît de fortes réclamations et que le résultat ne répondît pas toujours à l'attente, il n'est pas moins vrai que l'usage des formulaires et des serments a été de tout temps autorisé dans l'Église, pour les opposer à des erreurs subtiles et capables de tromper la vigilance des pasteurs; il ne s'agit aucunement de savoir si l'exigence de la Cour romaine et de la congrégation des évêques de Belgique était une nouveauté, mais d'en apprécier l'opportunité et l'influence. Dans la disposition où se trouvaient les esprits à cette époque, l'introduction du Formulaire fut souvent envisagée comme mesure politique; et, sous ce rapport, il faillit entraîner les suites les plus funestes, tant pour l'unité catholique que pour la nationalité de la Belgique. D'abord on n'avait eu l'intention d'exiger le serment prescrit par le Formulaire, que des personnes suspectes de jansénisme ou prévenues de professer quelques-unes des cinq propositions : mais le zèle empressé de Steyaert lui fit appliquer le bref d'Innocent XII à tous les candidats aux grades académiques et même aux simples bénéficiers; l'archevêque De Precipiano approuva cette mesure et s'en prévalut pour faire maintenir le For-

mulaire, que le père Desirant parvint à introduire dans l'Université en 1705.

Nonobstant sa qualité de vicaire apostolique de Bois-le-Duc, Steyaert continuait de résider à Louvain et d'occuper tous ses anciens bénéfices. Il lui importait, dans ces temps critiques, d'observer de près les manœuvres du rigorisme dont le siége était dans cette école, et avait de profondes racines dans le bas clergé.

L'introduction du Formulaire fut mal reçue à Louvain. Les professeurs jansénistes et cartésiens ne pouvaient pardonner à Steyaert d'avoir devancé l'archevêque dans la publication de son décret relatif à ce coup d'état. Les temps étaient bien changés. Les armes de la France ou de la Hollande enlevaient, chaque jour, à la Belgique une partie de son territoire; elle semblait s'effacer du rang des nations. Les ultramontains seuls étaient dévoués à la nationalité belgique; leurs adversaires conspiraient ou pour la Hollande ou pour la France. Steyaert aussi était bien changé; il n'avait plus cet esprit de conciliation qui l'avait quelquefois rapproché de ses ennemis, et lui avait suggéré de bons conseils lorsque des amis, tels que Desirant et Harney, se flattaient de l'espérance inconsidérée de triompher; une lutte de tous les jours l'avait rendu entreprenant et même audacieux. *Il*[1] *avertit ses*

[1] Steyaert, *Opuscula*, t. 2, p. 239.

auditeurs de ne pas s'étonner qu'il défendît dorénavant, dans ses leçons, avec plus d'animosité, la doctrine commune de l'école et de l'Église, contre certains paradoxes, surtout à l'égard de l'administration du sacrement de Pénitence. La raison en était que le député des évêques, qui pressait la décision de Rome, étant rappelé, il ne fallait plus attendre cette décision ; et pour que personne ne pût douter de ses intentions, Steyaert fit afficher cette allocution qu'il termina par ces mots : *Ainsi*[1] *j'ai dit, ainsi j'ai voulu et veux être entendu ; et comme on en appelle à des témoignages, que l'on s'enquière ; je répète de nouveau publiquement ce que j'ai écrit ; j'offre de le livrer à ceux qui le demandent, et même, par notre autorité vicariale, je permets de le publier par l'impression.*

Cette conduite ne pouvait être tolérée paisiblement par le parti janséniste. Steyaert fut déféré au conseil académique, qui, par ses décrets du 18 mars et du 18 mai, interdit au vicaire apostolique d'enseigner à Louvain. Celui-ci se plaignit à l'internonce Piazza, qui s'empressa d'écrire à ce sujet au recteur. *J'apprends,* dit-il[2] dans sa lettre, *que vos discordes et vos dissentiments croissent de jour en jour ; que vos rivalités de vertu tournent en querelles publiques, et que tous en sont venus à mettre leur gloire à*

[1] Steyaert, *Opuscula*, t. 2, p. 240.
[2] Van Espen, *Opera*, t. 5, p. 277.

jeter le poison à portée d'autrui. Aussi, quand j'y pense, je suis saisi de crainte et de tremblement, surtout quand je vois que cette Université, qui autrefois était une école de sagesse et de piété, est devenue comme un scandale pour les nôtres et l'opprobre des nations. Aussi je gémis d'entendre que le supérieur exerce avec âpreté son pouvoir envers ses sujets, et que ceux-ci n'ont que de l'envie pour ceux auxquels ils devraient du respect, etc. A la réception de cette lettre, le recteur magnifique convoqua l'Université pour le 25 du même mois, à onze heures du matin. L'assemblée conclut simplement d'écrire au Saint-Père et au roi d'Espagne, en leur envoyant toutes les pièces relatives à l'inculpation de Steyaert, et d'en informer l'internonce. Steyaert appela, le même jour, du décret rectoral du 18 mai aux juges synodaux du district de Louvain, ou plutôt à l'internonce lui-même; et l'Université prit le lendemain son recours au Conseil de Brabant, à l'effet de faire protéger la juridiction du recteur. On voit l'acharnement de la lutte. Par l'influence gouvernementale, Steyaert remporta la victoire. Dès lors ses antagonistes furent frappés des mêmes coups qui avaient été portés contre lui : le recteur suspendit plusieurs docteurs pour leur conduite à l'égard du vicaire apostolique.

Cette réaction se fit au mois de juillet 1695, lors de la réélection du recteur. Les deux partis convoitèrent

cette dignité, et comptaient sur leurs forces qui étaient à peu près égales. Les deux rivaux, Huygens et Steyaert, y furent portés le 31 août; il paraît que la majorité fut douteuse : chaque parti prétendit qu'elle lui était acquise. Les amis d'Huygens accusèrent Steyaert et son collègue F. Martin de plusieurs actes de violence, et soutinrent que le premier, après avoir chassé tous ses collègues, s'était proclamé lui-même recteur.

Le parti d'Huygens dénonça cet événement au Conseil Privé, qui suspendit les deux élus jusqu'à décision ultérieure et confia l'intérim à Pierre Marcelis avec la qualité de vice-recteur. Mais la difficulté se termina à l'avantage du candidat qui avait le plus de crédit, c'est-à-dire du vicaire apostolique de Bois-le-Duc, qui fut nommé recteur le 2 décembre suivant.

L'absence de documents m'empêche de caractériser avec certitude cet événement, sur lequel Van Espen écrivit au mois de septembre 1695 à Hennebel une lettre curieuse, conçue en ces termes : *Je suis*[1] *ici* (à Bruxelles) *pour l'affaire du rectorat pendante devant le Conseil Privé ; et elle prend tant d'importance que je crois que le Conseil ne l'examinera point. Au reste la conduite de* (Steyaert) *déplaît beaucoup aux conseillers, parce qu'il s'est intrus dans le rectorat par violence et voie de fait. Quant au droit de* (Huygens) *et la légitimité de son élection,*

[1] Van Espen, *Opera*, t. 5, p. 278.

il n'est pas de difficulté : sa personne cause tout l'embarras. On craint l'Espagne, d'où je ne sais quoi viendra terminer l'affaire. J'insiste beaucoup pour qu'on fasse une enquête sur les auteurs de ces troubles et les factions qui divisent l'Université, et pour qu'ils soient punis et réprimés comme ils le méritent. L'archevêque est venu, mais il est reparti, et il ne m'a pas été possible de l'entretenir. Je saurai facilement de lui ce qu'il nous faut faire.

Le docteur Lovinus exerce les fonctions de recteur; s'il est continué dans tout le sémestre, nous serons arrivés à nos fins. Car nous n'avons qu'un but, exclure (Steyaert); *peu nous importe qui on choisira des autres docteurs de l'Étroite Faculté.*

Le parti rigoriste eut bientôt l'occasion d'apprécier l'importance que ses antagonistes s'étaient acquise par l'élévation de Steyaert à la dignité rectorale : le 21 février 1696, le recteur convoqua le sénat académique et lui dénonça la conduite d'Hennebel, son député près la Cour de Rome, lequel avait soumis à cette Cour un mémoire dont il cita divers passages injurieux pour le roi, l'archevêque et l'internonce ; il finit son discours en demandant si l'Université consentirait à prendre sur elle la responsabilité de cet écrit, et s'il ne convenait pas de rappeler ce docteur. Van Espen se leva et prit la défense de son ami. Le sénat académique déclara qu'il n'avait point autorisé

son député à présenter au souverain Pontife le mémoire en question qu'il ne pouvait approuver; quant à la révocation, les deux facultés de Théologie se prononcèrent seulement pour cette mesure; mais à la seconde séance du 2 mars, la faculté de Droit civil se laissa entraîner par la crainte de nouvelles difficultés.

L'apostasie du moine Michel Loeff vint justifier aux yeux du peuple les mesures préventives du haut clergé, qui avait en effet tout à craindre du cartésianisme, de cette philosophie qui avait déjà porté la main sur le trône de la Vierge et déconsidéré le culte des saints.

En 1696 Steyaert fut choisi doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain. Le 4 juin de la même année, il s'adjoignit les doyens des facultés du Droit civil et de Médecine pour exiger du recteur magnifique la convocation du sénat académique et revenir sur l'affaire du mémorial italien; cette convocation fut fixée pour le lendemain. Quoi que fît Van Espen, les trois Facultés désignées ci-dessus prononcèrent la révocation qu'avait sollicitée Steyaert.

Cependant l'imprudence des hauts fonctionnaires belges avait irrité les esprits; leur pouvoir, loin de croître, s'affaiblissait chaque jour par leur conduite inconcevable. Le gouvernement ne trouvait nulle part de l'appui. Le haut clergé, justement alarmé de sa position, convint de s'assembler pour prendre, de commun accord, les mesures les plus convenables; leur assemblée, d'abord fixée à Bruxelles pour le

7 avril 1697, ne put avoir lieu que le 18 du mois suivant. Tous les évêques de Belgique, à l'exception de celui d'Ypres, qui était sous la domination française, s'y trouvèrent. Steyaert y fut appelé en sa qualité de vicaire apostolique ; mais une indisposition assez sérieuse l'empêcha d'assister aux premières délibérations. Son ami Harney et le fameux Bernard Desirant y furent, et le dernier fut l'âme de toute l'assemblée. On défendit au peuple certaines réunions qui offraient peut-être plus de dangers encore pour le pouvoir qu'elles n'en présentaient pour les mœurs [1]. La congrégation prononça solennellement le maintien du Formulaire, et Steyaert ayant signé toutes les résolutions, s'empressa de les faire publier dans son vicariat, où elles excitèrent de nouveaux troubles.

Quoique les efforts des évêques tendissent à se concilier la confiance de leur clergé, malheureusement les différentes opinions théologiques vinrent paralyser le succès de leurs entreprises ; et, plus d'une fois, leur autorité fut méconnue par ceux même qui devaient leur être dévoués.

[1] Outre les réunions des Labbéïstes, il y en avait d'autres qui avaient un caractère tout différent, ainsi qu'on le voit dans *l'État présent de l'Église Romaine*, mis en français par Sallengre, page 123 : ils s'assemblent (hérétiques ou jansénistes), la nuit ; et les gouverneurs et les magistrats ne leur témoignent pas beaucoup de rigueur. Il est vrai que les évêques, les universités et tout le clergé ont grand soin de fortifier les peuples par les catéchismes.

C'est ainsi que le Conseil Privé avait conçu des inquiétudes sur le but réel de la congrégation épiscopale, il importunait le gouverneur et l'archevêque de Malines pour être informé au juste de tout ce qui s'y était passé; les évêques répliquèrent que ce n'était point eux qu'on pouvait accuser d'être les auteurs des troubles et des dissensions qui désolaient le pays, mais qu'on devait les attribuer à l'université de Louvain qui accordait, sans précaution ni prévoyance, la faculté d'enseigner; pour mieux convaincre le gouvernement, Steyaert signa le mémorial conjointement avec d'autres professeurs de Louvain.

On accusait Steyaert d'avoir tenu la plume dans cette mémorable congrégation, et même de l'avoir dirigée. Ne voulant point rester sous le poids de cette prévention, il prononça publiquement, le 12 août de la même année, à l'occasion de disputes académiques, les paroles suivantes : *Vers*[1] *le même temps quelques étrangers qui ne me font jamais faute d'éloges, chaque fois qu'ils voient une nouvelle faveur tomber sur moi, pour comble de biens, dans un opuscule qu'ils ont partout distribué gratis, me désignent comme l'auteur de l'illustre congrégation des prélats du diocèse de Malines, et des édits salutaires qui y ont été décrétés, et qui font espérer à ce pays le bonheur de la paix ecclésiastique et théologique.*

[1] Steyaert, *Opuscula*, t. 2, p. 408.

C'est moi qui ai réuni les évêques; tout ce qui depuis quelques années arrive à ces gens-là (les jansénistes) *vient de moi. Or, rien de tout cela n'est vrai, et, à part le petit nombre qui en est persuadé, tout le monde sait que c'est faux. Car les décrets des évêques ont été conçus, non quand j'étais à Bruxelles, mais alors qu'un excellent théologien fut les trouver chacun dans sa ville, et en délibéra avec eux. Et non-seulement je n'en étais pas averti, mais je n'en eus connaissance que lorsque tous, les uns de droit, les autres sur l'invitation de l'archevêque, se furent réunis; et l'on m'écrivit, quand j'étais encore en traitement, de venir aussitôt que je pourrais, afin que les décrets arrêtés fussent signés par tous.* Le docteur désigné par Steyaert est Bernard Desirant.

Steyaert, en présence de ses ennemis, brûlait du désir d'augmenter son autorité qui était cependant très-grande, puisqu'il dominait la faculté de Théologie. A cette époque, la place importante de conservateur des archives de l'Université devint vacante; Steyaert la convoitait en silence, et ses antagonistes n'étaient pas d'humeur à la lui contester, parce que, selon eux, il y avait incompatibilité manifeste entre cette place et celle de conseiller de l'Université : il est étonnant que la complaisance de ses adversaires n'ait pas donné l'éveil à Steyaert. Lorsque le 27 juillet 1697, le Conseil de l'Université s'assembla pour la nomina-

tion d'un conservateur, il s'efforça de prouver que cette incompatibilité n'existait aucunement, et dévoila par cette discussion le fond de sa pensée; l'importance de la question engagea le Conseil à en soumettre la décision à tout le sénat académique; mais, avant de convoquer cette assemblée extraordinaire, le recteur réunit encore une fois, le 29 suivant, les mêmes députés. Alors Steyaert, qui avait réfléchi sur les résultats de sa candidature, déclara qu'il retirait sa demande; chaque parti voulait triompher par la ruse. Le Conseil décida que, nonobstant la déclaration de Steyaert, la question d'incompatibilité serait soumise à toute l'Université, comme on en était convenu dans la séance précédente; cette assemblée se tint le lendemain. Dès que tous les membres furent réunis, Steyaert, sur qui on avait les yeux, se leva et remit au recteur un écrit de sa main, en le priant de vouloir en donner lecture; ce papier contenait en substance : *Comme le soussigné présume qu'on soumettra au sénat académique, la question de savoir si le conservateur élu pourra continuer à faire partie du Conseil, et comme cette difficulté peut uniquement avoir lieu dans le cas où il serait élu, le soussigné déclare ne pas vouloir de cette dignité et être content du décanat qu'il occupe, et des prérogatives et bénéfices qui y sont attachés, pourvu que cette dignité ne soit pas restreinte.* Le recteur, après avoir lu cette pièce, interrogea l'assemblée pour savoir ce qu'elle comptait

faire. Les amis de Steyaert s'écrièrent que toute délibération était devenue inutile; mais, sans faire attention à ces clameurs, les Facultés se formèrent : celle de Théologie dans laquelle Steyaert était puissant, sans s'expliquer sur le mérite de la question, résolut de procéder le lendemain à l'élection. La faculté de Droit canonique décida qu'il n'était pas convenable que le conservateur fût en même temps du Conseil : dès que Steyaert eut entendu le résultat de ce vote, il se leva, en criant : [1] *Il est étonnant qu'on ait résolu cette question, quand on connaissait ma renonciation et qu'on savait qu'elle ne regardait que moi.* Toutes les autres Facultés ayant suivi celle de Théologie, le recteur prononça que la question d'incompatibilité avait cessé.

Après la dissolution de l'assemblée, les partis se réunirent en différents endroits pour examiner, à tête reposée, l'esprit de la difficulté qui s'était présentée; ceux qui avaient le plus d'expérience des hommes, et de Steyaert en particulier, convenaient que la renonciation de celui-ci n'était pas sincère; et que son but avait été d'empêcher l'examen de la difficulté avant son élection, certain de pouvoir l'écarter, s'il était nommé. En effet, on ne tarda pas à apprendre qu'il intriguait, tant par lui-même que par ses amis, auprès de la faculté de Médecine dont il lui importait de capter les suffrages.

[1] Van Espen, *Opera*, t. 5, p. 283.

Le 31 juillet, toute l'assemblée fut réunie. Les antagonistes de Steyaert s'efforcèrent en vain de faire remettre à l'ordre du jour la question d'incompatibilité. Après une discussion très-animée, Steyaert fut élu par quatre Facultés, au milieu d'un désordre épouvantable, tel qu'on oublia dans le moment de choisir la députation qui serait chargée, selon l'usage, de lui présenter l'élection et de le prier de l'accueillir. Le recteur se trouva dans la nécessité de reconvoquer les députés l'après-midi pour parer à cet oubli.

Steyaert se trouvait ce jour aux licences où il était tenu, en sa qualité de doyen de Saint-Pierre, de donner sa bénédiction aux candidats; ne pouvant se dissimuler à la première nouvelle qu'il reçut officieusement de son triomphe, il s'empressa de se qualifier de conservateur élu des priviléges, avant même d'avoir reçu la députation; de manière que tout le monde fut prévenu que, nonobstant sa renonciation, le doyen acceptait la charge qu'on venait de lui confier. Cette intrigue eut des conséquences déplorables. Il régna pendant quelque temps une forte agitation dans l'Université; mais quoi qu'on fit, Steyaert, le sac aux bénéfices, ainsi que l'appelaient autrefois les élèves, se maintint dans sa nouvelle dignité et en joignit les émoluments à tous les autres dont, au dire de Feller, il fit un bien noble usage.

Les rigoristes s'emportaient de plus en plus contre

leurs ennemis. A mesure que le crédit de ceux-ci augmentait auprès du gouvernement de Bruxelles et de la cour de Rome, les autres aussi redoublaient toutes leurs intrigues pour assurer le triomphe de leur parti. Les *Jésuites* signalaient publiquement les rigoristes comme des hérétiques, prêts à rompre tout lien avec l'Espagne et avec Rome; ceux-ci, de leur côté, ne se faisaient pas faute de répandre sur le compte des relâchés mille bruits capables de mécontenter le peuple. La puissance des partis est la preuve de la faiblesse du gouvernement et de la nullité ou de la culpabilité des administrateurs.

A cette même époque, commença à circuler la traduction flamande du Nouveau Testament de Gilles De Witte. Comme elle était évidemment faite sur la version française dite de Mons, elle fut dénoncée, en 1697, pour hérésie à plusieurs théologiens tant réguliers que séculiers, qui hésitèrent cependant à donner leur opinion. Mais Steyaert, que rien ne retenait, toutes les fois qu'il s'agissait de défendre les droits de l'Église, prit l'initiative. Henri Bukentop le suivit de près. Steyaert eut aussi, en sa qualité de vicaire général, la précaution de défendre ces deux traductions.

Ce fut encore dans ce temps que parut en Belgique le livre du cardinal Célestin Sfondrati, portant pour titre : *Nodus prædestinationis dissolutus.* Cet ouvrage faisait grand bruit, à cause des opinions sin-

gulières de l'auteur sur la grâce, le péché originel et l'état des enfants morts avant le baptême; peu de théologiens en étaient satisfaits : les archevêques de Paris et de Rheims, ainsi que plusieurs évêques, tels que Bossuet et le cardinal de Noailles, en sollicitèrent la condamnation. Quelques docteurs belges, parmi lesquels figure au premier rang Martin Steyaert, partageaient l'opinion des prélats français, mais moins ostensiblement : *Je ne défends point,* dit Steyaert, *le livre de ce cardinal; bien plus, c'est moi le premier, je pense, qui en ai attaqué quelques points publiquement, mais avec modération.* Il ne pouvait se conduire différemment puisque les jansénistes attaquaient ce livre avec beaucoup de violence.

Steyaert n'était pas moins redoutable dans les thèses qu'il faisait soutenir par les étudiants que dans ses écrits, comme nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le voir. Depuis 1550, il était d'usage à l'Université de faire circuler, tous les jours, des sujets de controverse choisis par les écoliers qui se proposaient de les défendre publiquement avec l'autorisation du président. Comme les élèves ont un penchant naturel pour la doctrine enseignée par leurs professeurs, ceux-ci trouvaient dans les disputes un puissant auxiliaire. Ruard Tapper en avait donné le premier exemple dans le collége des théologiens; et l'usage s'en étant établi, elles furent soutenues depuis avec plus de publicité dans la salle de Théologie aux

Halles. Le président, après un léger examen, ne donnait jamais son refus à des sujets qui n'étaient pas improuvés par les ouvrages admis dans l'enseignement de l'école. Or, des théologiens, tels que François Sylvius et Ant. Wiggers, enseignaient ouvertement que la loi des impôts avait été introduite dans la société comme une peine, et que par contre on pouvait s'y soustraire sans offenser la morale ou la divinité. Leur théologie autorisait[1] le peuple à opposer tacitement au souverain des compensations qu'ils désignaient sous la dénomination de *compensation occulte*. Sans avoir égard aux temps ni aux circonstances, dans lesquels certains docteurs catholiques avaient enseigné une doctrine aussi subversive du bon ordre, le président des disputes sabbatinales, Martin Steyaert, qui ne voyait, pour ainsi dire, que par Sylvius et surtout par Wiggers, autorisa, le 3 juin 1698, un de ses écoliers, Pierre Tourteau, élève au Grand Collége, à défendre sa thèse sur les *impôts;* elle fut immédiatement dénoncée au Conseil de Brabant qui défendit, le 11 juillet 1698, à Steyaert, à Tourteau et à tous les sujets du roi d'Espagne, de soutenir ou d'enseigner en public ou autrement la doctrine des *compensations occultes,* sous peine de correction arbitraire.

Dans la déplorable discussion entre Bossuet et

[1] Steyaert, *Fragmenta*, page 1, à la fin du t. 5 des *Opuscula.*

Fénélon au sujet des *Maximes des Saints* de ce dernier, Steyaert, qui avait condamné le livre de Sfondrati, se rangea sous la bannière de l'évêque de Meaux. Il publia la Constitution d'Innocent XII, et il en donna même la justification d'après les incriminations de Bossuet.

A la même époque, pour détourner les esprits des premières investigations des cartésiens, Humbert de Precipiano fit revivre l'ancienne confrérie de la Vierge dans la chapelle de Steenberg, dans un bois nommé *Oud-Heverlé*, à une lieue de Louvain; Steyaert en fit les statuts et les instructions qui renferment une critique adroite et sage des prétentions du cartésianisme, à l'égard du culte de la Ste Vierge. Depuis Steyaert, les élèves du Grand Collége furent inscrits dans cette confrérie, et tous les mois ils allaient processionnellement à ladite chapelle. Cet usage fut maintenu jusqu'à la suppression de l'Université en 1797.

Cependant la chaire d'O'Sullivan était vacante depuis la mort de ce docteur, et les catholiques, qui se la réservaient, cherchaient à écarter de la Faculté Étroite Gommar Huygens, le chef des théologiens jansénistes. Steyaert se prononça d'abord pour son ami Herman Damen; mais par l'influence de la Cour de l'électeur de Bavière, le moine Desirant obtint la préférence.

Steyaert gardait le silence, effrayé probablement

de l'orage qui se formait dans le lointain et menaçait déjà la Belgique. Dans ces conjonctures un fort parti qui s'était prononcé depuis longtemps en faveur d'une union politique avec les Provinces-Unies, espérait de voir bientôt ses voeux réalisés; mais le parti français par l'influence formidable de l'électeur de Bavière, gouverneur du pays, l'emporta. Le triomphe de l'un ou de l'autre ne pouvait être agréable à un théologien tel que Steyaert, qui s'était vivement prononcé au sujet de la doctrine gallicane.

Lorsqu'en 1699 on renouvela le pavement de l'église Saint-Pierre à Louvain, il choisit le lieu de sa sépulture; ce qui pourrait faire présumer que dès lors sa santé était chancelante.

L'évêque de Ruremonde Réginald Cools, ayant été appelé au siége d'Anvers (1700), Martin Steyaert fut mis sur la liste des candidats. Mais la Cour romaine trouva probablement qu'il ne pouvait être mieux placé qu'à Bois-le-Duc, puisqu'elle nomma pour l'évêché de Ruremonde Ange d'Ongnyes de l'ordre des Capucins.

La guerre théologique qui divisa si longtemps les docteurs et les professeurs de Louvain, faillit se renouveler à l'occasion d'une déclaration sur les controverses de cette école présentées à la Cour romaine, le 10 septembre 1700, par le fameux Hennebel. Quoique les circonstances fussent très-critiques, Steyaert publia contre cette déclaration deux petits écrits. Le

premier, daté du 13 février 1701, est intitulé : *Responsio pacifica ad declarationem Ex. D. Liberti Hennebel novissimè vulgatam.* Le second, écrit deux jours après le premier, porte pour titre : *Consilium pacis, in hodiernis controversiis theologicis.* Steyaert remarque dans ces deux opuscules, premièrement qu'Hennebel et ceux de son parti, en recevant avec respect et obéissance les constitutions apostoliques, ne s'engagent par là qu'à un silence respectueux, ce qui ne suffit pas, du moins par rapport aux constitutions qui contiennent des décisions de foi. Il dit en second lieu que ce n'est pas vouloir sincèrement la paix que de se contenter, dans les circonstances présentes, de dire en général qu'on condamne les propositions dans le sens qu'elles ont été condamnées par le Saint Siége, en même temps qu'on refuse de reconnaître le sens dans lequel il les a condamnées. *On voit des théologiens,* ajoute-t-il, *qui veulent que des propositions de Baius, condamnées par Pie V et Grégoire XIII, se puissent soutenir dans le propre sens qu'elles ont. D'autres prétendent que nonobstant les bulles des Papes, on peut dire de chacune de ces propositions en particulier qu'elle est véritable.* Enfin Steyaert trouve la déclaration équivoque sur la principale controverse entre les docteurs de Louvain, laquelle regarde l'administration du sacrement de la Pénitence : il appréhende que leur principe ne dérive de *la charité dominante,*

sans laquelle personne ne serait justifié, et qu'on ne pourrait recouvrer, quand on l'a une fois perdue, qu'en faisant pendant quelque temps, tant intérieurement qu'extérieurement, des fruits dignes de pénitence. La même année tous les docteurs de la doctrine relâchée, Steyaert, Harney, Desirant, Marcelis, Martin, Damen et Nicolas Pauwels, reprirent la déclaration du premier, et, après l'avoir considérablement augmentée, la publièrent munie de leur signature.

Ses amis le priaient instamment de revoir avec soin ses *aphorismes* et d'en faire un cours complet de théologie à l'usage de la jeunesse qui se plaignait de ne pas avoir un bon abrégé. La mort l'empêcha de remplir cette lacune. On trouva parmi ses papiers des fragments de sa nouvelle rédaction. Quant à l'ancien texte, son ami François Martin le compléta par les paragraphes relatifs aux empêchements du mariage et des censures.

Pour ses leçons, il suivait le cours de théologie de Jean Wiggers, auteur classique et généralement estimé; comme lui, Steyaert était de la doctrine de S. Thomas, réformée par le moine Arauxo; il se bornait à abréger certains chapitres, ou à rectifier ceux dans lesquels Wiggers semblait pencher vers la morale *relâchée*. Dans tous les autres cas, il expliquait de vive voix. Ses leçons ont été publiées sous le titre d'*aphorismes*. Steyaert n'était pas érudit; et loin d'avoir la prétention de le devenir, il ne formait même

pas de bibliothèque : S. Thomas, Sylvius, Wiggers et une bible lui suffisaient; mais une mémoire prodigieuse favorisait heureusement la facilité de sa parole et son génie subtil, entièrement tourné à la dialectique. Il parlait purement et élégamment le latin.

Il fut enlevé par une courte maladie, suite du scorbut, le 17 avril 1701, âgé seulement de 55 ans, dans le Grand Collége à Louvain.

Steyaert avait la taille haute et était d'un abord grave et vénérable, quoique la faiblesse de sa paupière gauche le défigurait. Toutes les fois qu'il voulait se servir de cet œil, il relevait la paupière avec la main.

Ses restes furent inhumés à l'endroit qu'il avait choisi, et décoré d'une épitaphe conçue en ces termes :

D. O. M.

Martinus Steyaert,
Somerghemius,
S. Th. Doctor et Professor,
Collegii Majoris Præses,
Vicarius Generalis et Apostolicus
Diœcesis Sylvæducensis,
hujus Ecclesiæ Canonicus et Decanus,
Privilegior. Academ. Conservator,
hunc lapidem renovati pavimenti primum
sibi supremum
posuit anno Domini clɔ. dc. xcix. æt. LIII.
Obiit XVII Aprilis clɔ. dcci.
Requiescat in Pace.

Son oraison funèbre fut prononcée par Martin Harney.

La plupart de ses écrits ont été réunis sous le titre de : *Opuscula Ex. D. Martini Steyaert,* Louvain, 1729 ou 1742, 6 vol. in-8°; dans les exemplaires qui portent la première date, manque ordinairement un supplément publié seulement en 1734 par le professeur Danes, avec l'intitulé : *Fragmenta Steyaertiana nondùm collecta, Oratio et Elogium funebre,* in-8°. Cette collection ne comprend pas le deuxième écrit théologique de l'auteur avant sa conversion, ni celui relatif à la langue flamande, que désigne Foppens en ces termes : *Edidit Grammaticam linguæ Flandricæ, cujus varios Dialectos exactè repræsentavit.* On n'y trouve pas non plus : *Apologiæ Patrum S. J. contrà censuram Lovaniensem et Duacensem conscriptæ circà annum* 1588. *Adhæret assertio utriusque Censuræ,* Liége, 1684, in-8°. La dissertation de Steyaert : *Obligatio audiendi Verbum Dei in Parochiis,* qu'il dirigea contre Chrétien Lupus, parut en latin et en flamand : Anvers (1674), in-12.

VAN DER CRUYCEN.

Van der Cruycen (Josse), poëte flamand, fils de Jean et de Jeanne Codde, naquit à Gand le 22 octobre 1642; ses parrains étaient Josse Codde et Catherine Van Auweghem.

Au terme de ses études, très-jeune encore, il entra dans l'abbaye de Waerschoot, de l'ordre de Cîteaux, qui venait d'être transférée à Gand. Le prélat Jean Watervliet prit de lui un soin tout particulier, formant à la fois son cœur et son esprit. Van der Cruycen émit les vœux monastiques le 6 août 1662.

Sans négliger ses devoirs monastiques ni rien perdre de son amour pour la vertu, il se livrait avec passion à la poésie flamande; sa facilité lui faisait de cette occupation un véritable délassement.

Dans son amour pour l'étude, il embrassa tour à tour presque toutes les connaissances humaines : histoire, philosophie, mathématiques, tout l'intéressait dès qu'il était question d'éclaircir un point douteux





ou obscur. Le prélat de Waerschoot, Jean Richart, l'engagea à compulser avec soin les archives de la maison, et d'en former les annales; ce qu'il s'empressa de faire. La liste de ses ouvrages prouve jusqu'à l'évidence l'étendue et la variété de ses travaux, et encore n'y avons-nous pas compris ses manuscrits relatifs à la philosophie, à la théologie, à l'Écriture Sainte, à l'arithmétique, à l'astrologie, ainsi que ses sermons, parce que nous sommes dans l'impossibilité de les citer avec précision. Tout prouve que Van der Cruycen sortait de la ligne des hommes ordinaires. Jusqu'à ce jour on ne l'avait connu que comme poëte; et sous ce rapport aussi, il n'est pas sans mérite, selon M. Willems que je consulte toujours avec plaisir.

Il enseigna pendant plusieurs années la philosophie morale, dans des cours publics qui étaient fréquentés par un grand nombre d'étrangers; et il présida plusieurs disputes qui eurent lieu publiquement à Gand en 1678, quand cette ville était au pouvoir des Français.

Jean Richart étant mort le 22 février 1695, les religieux demandèrent à l'électeur de Bavière, gouverneur de Belgique, des commissaires pour procéder à son remplacement; ces commissaires furent l'abbé de Baudeloo, de l'ordre de Cîteaux, et Ghislain Borluut, seigneur de Boucle. Le 10 mars se fit l'élection; le lendemain Jean Cruydolf se rendit avec le paquet des votes à Bruxelles, et le remit le 14 au

chef et président De Coxie. La cour nomma le 18 suivant l'élu de la maison, Josse Van der Cruycen.

Le nouveau prélat s'empressa de remercier le président De Coxie en ces termes :

Monseigneur, ayant vu par la lettre dont il a plu à V. S. ill. de m'honorer, que S. A. E. a eu la bonté de me dénommer, quoiqu'indigne, au prieuré de Waerschoot et qu'ensuite les patentes m'en ont été dépêchées au nom du roi, je viens avec toute la reconnaissance que je dois, vous remercier, Monseigneur, des bons offices que V. S. ill. a bien voulu me rendre pour cela; et l'assurer que je ne manquerai de faire tout ce qui me sera possible pour répondre à la bonne opinion qu'elle a conçue de ma personne, en priant Dieu incessamment avec ma petite communauté pour la très-digne conservation de S. M. I., celle de S. A. E. et de V. S. ill.; pendant que je demeurerai toute ma vie très-parfaitement, etc.

A l'occasion du chapitre général de 1699, Josse Van der Cruycen et l'abbé de Baudeloo se rendirent, le 20 avril de cette année, à Cìteaux où ils arrivèrent le 17 mai, la veille de l'ouverture. L'abbé de Baudeloo y fut choisi visiteur de la province des Pays-Bas espagnols. Les deux députés furent de retour le 20 juin. Leur manière de voyager était de se rendre d'abbaye en abbaye, mais la relation du voyage tenue par le prieur n'offre rien d'intéressant.

Le marquis de Bedmar, commandant général en la place de l'électeur de Bavière, demanda, au nom du roi, au clergé du district de Gand, un don gratuit destiné à la défense commune du pays; une somme de 60,000 florins fut accordée. Le prieuré de Waerschoot fut cotisé à 450 palissades, qui furent livrées le 7 septembre 1701. Tous les corps ecclésiastiques, même étrangers au diocèse, prirent part à cette contribution, les ordres mendiants exceptés.

Van der Cruycen reconstruisit une magnifique église; et il ne soigna pas seulement les intérêts matériels de la maison, mais encore il s'efforça, durant toute son administration, de faire fleurir la discipline monastique. Il avait fait une étude particulière de la règle de Cîteaux sur laquelle il composa des commentaires.

La mort l'enleva le 27 novembre 1706, à l'âge de 64 ans. Ses restes mortels furent déposés dans la nouvelle église en face du grand autel. André Goethals fut son successeur. Sa tombe fut ornée de l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Rever. adm. ac amplissimus D. Judocus Van der Cruycen,
hujus Monasterii prælatus 32,
conditus hoc templo quod condidit, ipse quiescit;
idque sub auspiciis, Virgo Maria, tuis,
utque hic divinos semper celebremus honores
poscimus auxilium, Spiritus alme, tuum.
Obiit 1706 æt. 64, professionis 45, sacerd. 37, prælaturæ II.

Voici ce qu'avoue dans son dictionnaire biographique des poëtes flamands, Witsen Geysbeek, qui semble avoir du plaisir à dire du mal des littérateurs belges. *Judocus Van der Cruycen een kloostergeestelyke te Gend, gaf aldaer in* 1687 *een lyvig boek in het licht, getiteld : De Spreekwoorden van Salomon. Behalve eene zuivere taal en gladde versificatie, en dit is veel! zyn het — de spreuken Salomons op rym.* Sa diction est pure, dit ce biographe, et sa versification facile.

Nous lui devons les ouvrages suivants : 1° *De Spreekwoorden van Salomon, in dicht verlicht,* Gand, 1687, in-8°. — 2° *Verhandelinghe van de aerdbevinghe, waerin bygebracht worden alle de voornaemste aerdbevinghen die er oyt, in de weirelt, gheschiet zyn, doch byzonderlyck de gone van den* 18 *sept.* 1692, Gand, 1692 et 1711, in-8°. — 3° *Pointinge van de bosschen, ofte instructie voor de landtprysers ofte bundenaers om te weten op wat maniere dat de bosschen moeten gepoint ende geset worden volgens het Placcaert van den* 16 *may* 1672, in-4°, sans lieu d'impression ni nom d'auteur. Van der Cruycen publia cette dissertation à l'occasion d'un procès qu'il intenta au magistrat de Waerschoot. — 4° *Op de comeet sterre sig verthoonende,* 1681, Gend, by Danckaert, in-8°.

Voici la liste de ses divers manuscrits : 1° *Het sondigen en leetwesen van David,* avec une longue

préface. — 2° *Memoriael boek des doods.* — 3° *Weegschael, spiegel der christenen toetsteen.* — 4° *Op den peys tusschen Vranckeryck en Spagnen gesloten,* 1678. — 5° *Op den brandt van den torren van de P. P. van de Societyt binnen Gendt.* — 6° *Op 't huwelyck van d'heer Jean Robette coopman tot Cortryck ende Juff. Jeanne Van Daele,* 1679. — 7° *Op 't huwelyck van Karel den II, koninck van Spagnen en Louyse d'Orleans,* 1679. — 8° *Op 't huwelyck van d'heer Matthæus Dubois, adv. in den Raed van Vlaenderen, ende Juff. Jaqueline-Sabine Codde,* 1680. — 9° *'T Verkeert spel tot de cooplieden.* — 10° *Geluckwensch aen de Maegt van Gendt ten opsighte dat uyt haer gesproten is den hooggeleerden jongelinck Judocus Goethals, wesende den eersten in de philosophie tot Loven ende verwillekomt by die van Gendt den* 26 *october* 1681. — 11° *Concordantia in totam regulam S. Patris Benedicti.* Cet ouvrage était achevé au moment de sa mort. — 12° *Historia chronologica Monasterii beatæ Mariæ Virginis de Waerschoot, ordinis cisterciensis ad instantiam reverendi adm. ac ampl. D. Joannis Riohart,* 31 *prioris prælati ejusdem monasterii per Judocum Van der Cruycen, dicti monasterii religiosum, presbyterum,* in-fol., avec des continuations par ses successeurs et surtout par Léon Cambier. La maison de Waerschoot a nourri quelques hommes qui se sont rendus recommanda-

bles à la postérité par leurs travaux littéraires. Outre les deux prélats que je viens de citer, elle a encore produit le père Wouters dont les mémoires ne sont consultés par personne. — 13° *De Compositione multorum seu multiplicium solariorum ad omnes mundi partes, regiones ac situs, in quâlibet superficie.* — 14° *Tractatus de Oratione.*

EDELINCK.

Edelinck (Gérard), une des gloires artistiques de la France que la Belgique est en droit de réclamer, naquit à Anvers le 20 octobre 1640, de Bernard et d'Anne De Winter.

Destiné par ses parents à l'étude des belles-lettres, il s'y appliqua pendant quelques années; mais entraîné par le penchant qui le portait au dessin, il voulut apprendre les premiers principes de cet art. Son maître fut un artiste médiocre de sa ville natale, nommé Gaspar Huybrechts, ami de ses parents. L'académie de Saint-Luc l'inscrivit comme apprenti en 1653. Bientôt il n'eut plus d'autre goût. Son père, dont il était tendrement chéri, ne lui refusa aucun des secours qui pouvaient contribuer à son avancement.

Edelinck, en quittant son maître de dessin, passa chez Corneille Galle qui, charmé de son génie et de ses talents, prit un soin tout particulier de son in-

struction; le jeune artiste, de son côté, répondit aux leçons de son nouveau maître par une si forte application et par une si grande assiduité au travail, qu'au bout de quelques années il n'eut plus besoin du secours de ses préceptes.

La Belgique cessait d'être la terre hospitalière des arts, depuis qu'elle se montrait avare pour les artistes qu'elle avait enfantés. Le génie d'un grand roi et son inépuisable libéralité attiraient en France les meilleurs d'entre eux. Edelinck suivit le mouvement général. Arrivé à Paris, il se mit à l'école de François Poilly, l'un des plus célèbres graveurs de son siècle, et surtout renommé pour la pureté et la correction de son burin. Mais ce ne fut pas assez pour Edelinck d'imiter ce maître dans ces deux parties essentielles; il tâcha encore de se former une manière qui réunît toutes les beautés particulières des plus habiles artistes. Je ne sais comment on a pu reconnaître dans celle que lui inspira Poilly, le compatriote des Bolswert, des Vorsterman et des Pontius, qui se sont tenus à graver d'après Rubens et sont comme les satellites de cet astre. Nous ne pouvons juger Edelinck que sur ses ouvrages composés en France; et d'après ceux-ci, il est évident qu'il était plus propre au genre de Le Brun et au style bien plus soigné et plus correct de Raphaël, qu'à la manière plus ou moins altérée et lourde de son concitoyen qui, d'ailleurs, est du plus grand mérite;

si l'histoire ne nous faisait connaître son origine, l'examen de ses ouvrages nous tromperait, tellement il s'est identifié avec le goût de la France.

Un S. Jérôme en petit, gravé d'après Champagne, qu'il présenta à Le Brun, lui mérita de la part de cet habile connaisseur les plus grands applaudissements. Mais Le Brun ne s'en tint pas à de simples louanges; il enhardit Edelinck à graver le précieux tableau de la Sainte Famille et celui d'Alexandre visitant la famille de Darius, deux morceaux d'une haute réputation, l'un de Raphaël et l'autre de Le Brun lui-même. Cet artiste avait peint aussi la victoire d'Alexandre, et il en confia la gravure à Gérard Audran, à qui il dit, après avoir vu son estampe, que le graveur avait embelli le peintre. Le style d'Edelinck, plus régulier et pour ainsi dire compassé, convenait peu à la fougue d'une bataille où tout est impétuosité et désordre. Si le graveur d'Anvers eût voulu entrer en concurrence avec celui de Lyon, en traitant le même sujet, quoiqu'il fût plein de délicatesse et de goût, son ouvrage aurait manqué de vigueur et de feu; mais le sage artiste ayant le sentiment de ses forces, laissa à la pointe hardie de son rival les mêlées, les enivrements du triomphe, réservant pour son burin plus doux et plus sévère, le spectacle attendrissant de la famille du monarque vaincu qui, abattue par la fortune, se prosterne aux pieds de son magnanime vainqueur qui la visite et la console dans sa propre tente. Sujet

dans lequel je doute fort que le style d'Audran eût pu aussi bien convenir.

Watelet a dit dans l'Encyclopédie Méthodique, en parlant de la Sainte Famille, de Pitau, graveur français : *Le caractère de Raphaël n'a peut-être jamais été mieux saisi dans aucune estampe. L'amateur qui la préférerait même à la fameuse Sainte Famille gravée par Edelinck d'après le même maître, pourrait donner des raisons plausibles de son choix.* Et d'autres ont répété ces paroles sans examen, à la manière des biographes. Nous serions tentés de croire qu'un sentiment très-naturel de prédilection en faveur d'un compatriote, a influencé le jugement de Watelet, s'il ne se montrait ailleurs le sincère admirateur des graveurs belges et hollandais. Quoi qu'il en soit, nous adoptons de préférence l'opinion d'un graveur italien, juge compétent sous tous les rapports. S'étant occupé dans sa jeunesse à dessiner les meilleurs tableaux de Rome, il n'eut pas plus tôt vu l'estampe de Pitau, qu'il s'aperçut que l'ouvrage de l'illustre peintre y était absolument défiguré : *Quanto difformato trovasse Raffaello, non-è da dire.* Dans un âge plus avancé, lorsque l'original eut été transporté de Rome à Paris, il s'en procura une copie ancienne, grava lui-même d'après ce tableau et ses études antérieures, examina de nouveau l'estampe de Pitau, et s'affermit davantage dans l'opinion qu'il en avait conçue d'abord. Plus tard enfin, étant à

Paris, il confronta la Sainte Famille d'Edelinck et celle de Pitau avec l'original même et il reconnut, avec son ami Bervick, qu'en général la première mérite l'estime dont elle jouit, quoique ce ne soit pas le chef-d'œuvre de son auteur, comme Watelet le remarque justement. Quant à l'estampe de Pitau, ils jugèrent qu'elle était bien loin de la perfection de l'original et qu'elle ne pouvait soutenir la comparaison.

Huber raconte au sujet de cette Sainte Famille une anecdote dont tous les biographes se sont emparés, mais dont je ne puis garantir l'exactitude : *Simple dans ses mœurs et modeste à l'excès*, dit-il dans son *Manuel des Curieux, Edelinck mettait un haut prix aux faveurs qu'il recevait : Je me rappelle à ce sujet une anecdote que j'ai entendu raconter à Paris dans une société d'artistes. La Cour, très-satisfaite de la Sainte Famille de Raphaël, voulut savoir quelle récompense il souhaitait. Il demanda pour toute grâce d'être fait marguillier de sa paroisse.*

Un autre ouvrage non moins admirable de cet artiste, est la belle estampe où est représenté un songe de la reine. Cette princesse ayant vu pendant le sommeil un Christ entouré d'une troupe d'anges qui se prosternaient devant lui, Le Brun fit de ce songe un magnifique tableau qu'Edelinck grava, et il réussit si parfaitement dans cette estampe, qu'elle fait encore aujourd'hui un des principaux ornements

des cabinets des curieux. Il en est de même des plus belles statues de Versailles qu'Edelinck grava par ordre de Colbert, et qui seront des monuments éternels du génie et de la capacité de ce grand homme.

L'ouvrage d'Edelinck qui charme le plus et dont il était, à bon droit, le plus satisfait lui-même, est le portrait de Philippe Champagne, peintre de Bruxelles. Il le fit pour l'Académie de Peinture dont il ambitionnait d'être membre. Il ne pouvait présenter à ce corps un sujet plus heureux, puisque cet artiste avait été son recteur : c'est là qu'il se montre également bon dessinateur et graveur; dans cette tête tout est intelligence, tout est vérité. Celui qui la copierait en grand, ne pourrait rien y ajouter : on y reconnaît la peau, la chair, et, sous l'embonpoint, on sent les os mêmes. Les yeux pleins de vivacité semblent voir, les lèvres paraissent humides. Le menton est couvert d'une barbe négligée depuis plusieurs jours que l'artiste a représentée d'une manière très-naturelle. Les cheveux, bien rangés sur le front et sur les tempes, s'étendent en belles masses ondoyantes et bouclées avec variété; quelques-uns se jouent légèrement çà et là, se détachent, s'isolent et se perdent entre les masses mêmes ou dans le fond, chose extrêmement difficile, et dans laquelle Edelinck n'a pas d'égal.

Son mérite était trop universellement reconnu pour qu'il ne donnât pas droit de prétendre aux plus glorieuses marques de distinction. Son Champagne

lui assurait la bienveillance du roi et la considération de la France. Un monarque sage reçoit les étrangers avec circonspection et discernement, mais il accueille et attire même vers lui le mérite quel que soit le pays qui l'ait vu naître. Il n'appartient qu'à la médiocrité de s'en offenser. S'étant présenté à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture en 1677, avec ses plus beaux titres, l'artiste anversois y fut reçu avec un applaudissement universel, et fait conseiller dans la même séance.

Cette Académie datait de quelques années seulement. On remarque dans ses statuts les articles suivants : *Que si quelque académicien vient à tenir école publique de peinture et de sculpture, on l'en empêchera, comme ayant contrevenu à l'intention du roi. — Qu'à l'Académie il ne sera parlé que de peinture et de sculpture. — Que tous ceux qui en feront mépris, aussi bien de ses statuts que de ses emplois, qui mèneront une vie déshonnête, jureront le nom de Dieu, parleront de la religion et des choses saintes par dérision ou diront des paroles sales ou impies, seront bannis de la compagnie et privés des priviléges que le roi leur accorde.* Elle était gouvernée par un directeur, un chancelier, un secrétaire, un trésorier, quatre recteurs assistés de deux adjoints, six conseillers et douze professeurs. Les conseillers étaient divisés en deux classes; la première de ceux qui sont sortis d'autres charges, et

la seconde de gens de mérite, pour l'amour et la connaissance qu'ils ont des beaux-arts. Depuis la jonction de l'Académie Royale à celle de Saint-Luc de Rome, en 1676, ceux qui ne professaient pas toutes les parties de leur art et qui s'attachaient seulement aux portraits, aux paysages ou aux fleurs et aux fruits, ne pouvaient prétendre, tant graveurs que peintres, qu'à la qualité de conseillers. Le peintre Desportes, en parlant de cette institution dont il était conseiller, s'efforce de faire apprécier toute la sollicitude de Louis pour les arts et ceux qui les cultivent: *Les pensions des principaux membres de l'Académie augmentées, des gratifications fréquentes et toujours dignes de la magnificence du grand roi qui les accordait; les titres les plus honorables, les plus glorieuses marques de distinction assurés en quelque façon à ceux d'entre les académiciens qui s'étaient fait le plus grand nom dans leur profession; et, que sais-je, combien d'autres motifs d'encouragement? Serons-nous, après cela, surpris que la peinture, de même que les autres arts aient fait les plus grands progrès sous un roi qui semblait n'être occupé que du soin de les faire fleurir dans ses états? Ce n'était pas au reste sur ses sujets seuls que ses bienfaits se répandaient, combien d'excellents artistes attirés en France par ses libéralités? et combien d'occasions ne leur fournissait-il pas d'exercer leurs talents? Et c'est là une des princi-*

pales causes des merveilleux progrès que fit la peinture. Car ce sont les grandes occasions qui développent et qui perfectionnent les talents des grands artistes. La plupart de ces considérations s'appliquent à Gérard Edelinck que Louis accabla de ses faveurs; il le fit chevalier. Cet artiste, que les biographes se plaisent à représenter comme simple dans ses mœurs, était excessivement vain de sa nouvelle noblesse; il n'oublia point de mettre au pied de ses estampes : *gravé par le chevalier Edelinck.* On voit que sous le grand règne de Louis, les économistes n'avaient point élevé leurs spéculations jusqu'à soutenir qu'un artiste ou un homme de lettres devait être placé sur la même ligne que les industriels. Chaque époque a son caractère particulier : dans l'une, tout est grand; dans l'autre, tout est mesquin.

Admirable par la supériorité de ses talents, il l'était encore par la facilité merveilleuse avec laquelle il travaillait; c'est ce qui lui a fait produire le grand nombre de planches qu'on a de lui, parmi lesquelles les portraits d'une infinité de personnages illustres de son siècle. On ne saurait donner assez d'éloges à sa Madelaine, qu'il fit en quelque sorte pour témoigner à l'Académie sa reconnaissance, comme il avait fait son Champagne pour la mériter. Abstraction faite de quelques défauts dans le tour de la tête et quelque négligence dans le deuxième plan, cette Madelaine offre une réunion admirable de beautés pitto-

resques et de détails. La draperie de la Sainte est telle qu'aucun autre style de gravure ne saurait la représenter avec tant de perfection. Regardée de près, l'estampe paraît traitée avec beaucoup de soin, et vue de plus loin, elle offre aux yeux une abondance de couleur et une facilité admirables. La direction de la taille est ici parfaitement entendue et mieux que partout ailleurs. On sait que dans la Madelaine foulant aux pieds ses atours, se trouve représentée la duchesse de la Vallière et qu'elle fut gravée d'après le fameux tableau de Le Brun, qui se voyait aux Carmélites à Paris.

Chaque nouvel ouvrage était un nouveau titre de gloire et d'estime. On convenait qu'Edelinck possédait le dessin dans un haut degré, et qu'il entendait également le clair-obscur et la perspective aérienne, réunissant la mollesse, la légèreté à la variété, en un mot, tout ce qui contribue à l'exacte représentation du vrai et du beau. Mais on objectait aussi que, quant à la taille, plusieurs artistes l'ont surpassé : quelques-uns de ses compatriotes, dans la vigueur et la chaleur des teintes; Gérard Audran, son rival, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, dans la liberté de la touche et dans l'intelligence de la lumière; Masson, dans la variété des teintes locales; Visscher, dans la vivacité et la hardiesse; Pierre Drevet, dans l'union et la mollesse qui forme aussi le mérite de Ficquet; Flipart, Strange et Bartolozzi, dans le moelleux des carna-

tions; enfin la taille des Balechou, des Witte est plus pure; Woollet avait une manière plus intelligente de traiter le terrain, les arbres, l'eau, les montagnes, les nuages et le ciel; mais quelque fondées que soient ces critiques, il est constant qu'en résultat aucun d'eux ne réunit autant de talents divers qu'Edelinck. Non-seulement personne ne l'a surpassé, mais ne l'a même égalé dans la partie la plus importante de la gravure, qui est la science de représenter la forme des corps, et de leur donner du relief en combinant ingénieusement les teintes, science qui est en général si difficile, mais qui paraît en lui si naturelle, que dans la complication la plus embarrassante des plus étranges accidents, jamais elle ne lui a fait défaut; sa taille rencontrant la moindre convexité ou concavité, se courbe aussitôt, s'élargissant ou se rétrécissant convenablement et d'une manière admirable. Son burin paraît effleurer mollement la chose qu'il représente, comme le pouce d'un sculpteur habile se joue et se promène adroitement sur la craie tendre pour donner la vie et la grâce au modèle. Jamais il n'est trop hardi ni bizarre, mais toujours modéré; il pointille agréablement; s'arrête avec esprit ou prolonge le trait avec art; tantôt un deuxième trait le croise, ou une troisième hachure traverse les deux premières et toujours avec l'apparence de facilité et avec un aplomb soutenu, qualités qui constituent le beau dans toute espèce d'ouvrages. Aussi les estampes de

cet artiste sont-elles vigoureuses de clair-obscur, sans être trop ombrées; le jour y domine sans leur donner un éclat trop brillant; fermes et vigoureuses lorsqu'il le faut, mais sans exagération; pleines de délicatesse, sans excès; variées de ton et cependant harmonieuses.

On regrette qu'Edelinck n'ait pas fait usage de l'eau forte dont la manière, introduite par Gérard Audran, le servit avec tant de bonheur. *Mais ce qui prouve bien la supériorité de cet excellent homme,* dit un contemporain en parlant d'Audran, *c'est que pour imiter les touches de pinceau et rendre parfaitement toutes les gradations et les tons de clair-obscur, il a su imaginer une façon d'opérer, inconnue aux artistes qui l'avaient précédé et qu'il employa avec tant de succès, que cette manière est presque la seule aujourd'hui dont on fasse usage. Elle consiste à préparer la planche à l'eau forte et à ajouter ensuite au burin le travail qui est nécessaire, pour qu'elle fasse tout l'effet que l'on peut en espérer.* Comme on pourrait aussi reprocher à Edelinck de n'avoir point fait usage de la pointe sèche qui est si utile dans certains cas, il m'importe de faire remarquer ici que cette manière n'était pas connue de son temps.

Edelinck avait déjà été honoré de plusieurs bienfaits du roi de France, lorsqu'il obtint un logement aux Gobelins sous le ministère de De Villacerf, que

le marquis de Saint-Simon qualifie de bonhomme. Sa fortune ne changea sous aucun des ministères qui se sont succédé sous le règne de Louis; Louvois et puis Pontchartrain réclamèrent son burin pour l'histoire métallique de leur maître, dont la préface fait connaître tous les collaborateurs, en ces termes: « Au reste, comme il est juste de ne rien dérober au » mérite de ceux qui, de quelque façon que ce soit, » ont eu part à ce travail, on se croit obligé d'ap» prendre au public que M. Anisson, directeur de » l'Imprimerie Royale, a conduit l'édition avec une » exactitude et une intelligence dignes des Manuces » et des Estiennes. M. Coypel fils, l'un de nos plus » grands peintres, a employé toute la grâce et toute » la force de son art à bien exprimer les dessins in» ventés par l'Académie: il y en a deux cents de sa » main, et le frontispice est aussi de lui, à la réserve » du portrait du roi que l'on doit au célèbre M. Rigaud. » Les autres sont de M. Leclerc, fameux graveur, qui » en a aussi gravé plusieurs lui-même. M. Mauger, » en moins de sept années, a gravé en acier deux » cent soixante médailles, et toutes les têtes du roi. » Le reste est de M. Roettiers, Bernard et Roussel; » M. Berain, dessinateur du roi, a fait les dessins » des bordures et des fleurons. *Les têtes du roi en* » *taille-douce sont faites au burin par le chevalier* » *Edelinck*. Les revers sont gravés par les deux frères » Simonneau, par le sieur Audran et quelques-uns

» par le sieur Picard. » Comme les biographes, en assurant qu'Edelinck avait travaillé à ce recueil, ne font pas connaître la part qu'il y a prise, j'ai cru devoir entrer dans ces détails. Ce livre parut en 1702.

Ce fut à l'hôtel des Gobelins qu'Edelinck grava la famille de Darius d'après Mignard, morceau qui, ne s'étant pas trouvé fini au jour du décès de l'artiste anversois, fut cédé à Pierre Drevet, graveur, natif de Lyon, lequel y mit la dernière main. Toujours livré au travail, il passait, pour se délasser, d'un ouvrage à un autre : tandis qu'il se hâtait de finir son Darius, il gravait aussi quelques statues de Versailles.

La mort l'arracha à ses travaux le 2 avril 1707, à l'âge de 66 ans. Ses restes ont été déposés à Saint-Hippolyte, paroisse de l'hôtel des Gobelins.

Il laissa un fils nommé Nicolas, qui reçut le jour à Paris en 1680, mais qui a été indigne d'un tel père. Son frère Jean voulut l'imiter, mais il ne l'égala non plus, ni dans la correction du dessin ni dans l'exécution mécanique.

Voici la liste de ses ouvrages telle qu'elle se trouve dans le *Manuel des Curieux et des Amateurs de l'Art :* 1° La statue équestre de Louis XIV, frontispice pour les *Hommes illustres de France,* représenté en miniature par R. Bonnet et décrit par Perrault, in-fol. — 2° Esprit Fléchier, évêque de Nimes, *Rigaud pinx.,* p. in-fol. — 3° Charles Perrault, de l'Académie française, p. in-fol. — 4° Paul Pélisson, de l'Académie

française, p. in-fol. — 5° Blaise Pascal, p. in-fol. — 6° Jean de La Fontaine, de l'Académie française, p. in-fol. — 7° Jean Racine, de l'Académie française, p. in-fol. — 8° Abraham Teniers, portant moustache. *Se ipse pinx. Edelinck eques sc.,* in-4°. — 9° Albert Durer, à courte barbe, *Edelinck sc. Drevet exc.,* in-fol. — 10° Jean Cousin, portant moustache et une courte barbe. *Id. sc. Id. exc.,* in-fol. — 11° Gilles Sadeler, portant moustache et de la barbe. *Id. sc. Id. exc.,* in-fol. — 12° Abraham Bloemaert, portant moustache et une barbe mince. *Id. sc. Id. exc.,* in-fol. — 13° Pierre Van Bouc, portant une grande barbe. *Id. sc. Id. exc.,* in-fol. — 14° Nathanaël Dilgerus, portant une grande barbe. *G. Edelinck sculp.* 1683, in-fol : c'est une de ses belles estampes. — 15° Le Titien, portant une grande barbe. *G. Edelinck sc. Drevet exc.,* in-fol.

Ces huit portraits, qu'on appelle les grandes barbes, se distinguent par la beauté du burin et par l'intelligence de l'exécution de tous les détails.

— 16° Jacques Blanchard, peintre ordinaire. *Se ipse pinx.,* p. in-fol. — 17° François Tortebat, peintre du roi. *De Piles pinx.,* in-fol. — 18° Israël Silvestre, graveur; au bas la vue du Pont-Neuf de Paris, gravée par Silvestre. *C. Le Brun pinx.,* in-fol. — 19° Pierre Simon, graveur du roi. *P. Ernou pinx.,* in-fol. — 20° François Chauveau, graveur. *Cl. Le Febure pinx.,* in-fol. — 21° Martin Van den Baugart, ou Des Jardins,

sculpteur du roi. *H. Rigaud pinx.,* tr. gr. in-fol. — 22° Jules-Hardouin Mansart, architecte du roi. *H. Rigaud pinx.,* tr. gr. in-fol. — 23° Hyacinthe Rigaud, peintre du roi. *Se ipse pinx.,* gr. in-fol. — 24° Charles Le Brun, peintre du roi. *N. De Largillière pinx.,* tr. gr. in-fol. — 25° Philippe de Champagne, peintre du roi. *Se ipse pinx.,* 1668. *G. Edelinck sc.,* 1676, gr. in-fol. Le graveur regardait ce portrait comme son estampe la plus parfaite. — 26° Jean-Charles Parent, imprimeur du roi. *Tortebat pinx.,* gr. in-fol. — 27° Frédéric Léonard, imprimeur du roi. *H. Rigaud pinx.* — 28° Charles d'Hozier, généalogiste de France. *Id. pinx.,* gr. in-fol. — 29° Jean Dryden, célèbre poëte anglais, d'après Kneller, in-fol. — 30° Le comédien Crispin, d'après Netscher, faisant pendant avec le Mezetin de Vermeulen, gr. in-fol. — 31° Madame Helyot, un crucifix dans ses mains. *F. Luc Recol. inv. Jacq. Galliot pinx.,* gr. in-fol. — 32° François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, représenté en buste, où Mars et Minerve servent de supports. *Le Brun inv. Verdier del. Edelinck sc.,* gr. in-fol. en trav. — 33° André Hameau, docteur en Sorbonne. *Vivien pinx.,* in-fol. — 34° Nicolas de Bampignon, docteur en Sorbonne. *Id. pinx.,* in-fol. — 35° Eustache Tassier, général de l'ordre des Trinitaires. *A. Bouys pinx.,* gr. in-fol. — 36° Jean Bouillé, comte de Meslay, conseiller d'État ordinaire. *Nanteuil ad vivum pinx.,* 1655. *Edelinck, eques,* 1702,

in-fol. — 37° Charles Mouton, jouant du téorbe, musicien de Louis XIV. *Fr. de Troy pinx.,* gr. in-fol. — 38° Le prince de Galles : COGNOSCANT MEI ME. *Id. pinx.,* gr. in-fol. — 39° Louis, duc de Bourgogne, frère de Louis XV. *Id. pinx.* — 40° Louis XIV, représenté jusqu'aux genoux. *J. De la Haye pinx., G. Edelinck sc.,* tr. gr. in-fol.

Sujets historiques d'après différents maîtres :

1° La Sainte Famille de Jésus-Christ d'après le fameux tableau de Raphaël, du cabinet du roi de France, gr. in-fol., pièce capitale dans la gravure au burin. Les premières épreuves sont avant les armes de Colbert, que l'on voit aux secondes; aux troisièmes ces armes sont effacées, ce que l'on remarque facilement par la place qu'elles occupaient. — 2° La Vierge assise et occupée à coudre près de l'Enfant qui dort dans un berceau, et qui est entouré d'anges ; d'après Le Guide : belle pièce connue sous le nom de la *Couseuse*, gr. in-fol. — 3° Une Sainte en religieuse, caractérisée par une fleur de lis, et agenouillée sur la marche d'un trône, présentant un livre à l'enfant Jésus, tenu par la Vierge qui est accompagnée de la Madelaine et d'un évêque. *Nisi conversio efficiatur;* d'après P. de Cortone, sans le nom du graveur qui est Edelinck, gr. in-fol. — 4° Sainte Famille où S. Joseph présente des fleurs à l'enfant Jésus. *Dilectus*

meus; d'après Carle Maratte, gr. in-fol. — 5° Combat de quatre cavaliers, d'un carton de Léonard de Vinci de la défaite de Piccinini, pièce fameuse au bas de laquelle on lit cette mauvaise indication : *L. de La Finse pinx.,* tr. gr. in-fol. et tr. rare. — 6° Sainte Famille, pièce connue sous le nom du Bénédicité de Le Brun ; d'après le tableau fait par ce maître pour les compagnons charpentiers de la confrérie de S. Joseph, à l'église de Saint-Paul à Paris. *Edelinck eques sc.* 1704, gr. in-fol. — 7° La Madelaine pénitente, foulant aux pieds ses atours. Les épreuves sans inscription sont très-rares. On recherche aujourd'hui celles qui sont sans bordure, gr. in-fol. — 8° S. Louis prosterné devant une croix : *Qu'il s'élevait en s'abaissant ainsi!* Le tableau fut peint par Le Brun pour la chapelle de Villeneuve-le-Roi, gr. in-fol. — 9° S. Charles Borromée, en prières devant un crucifix : beau tableau de Le Brun, qui est à l'église de Saint-Nicolas à Paris, gr. in-fol. — 10° Le Christ aux Anges, grande composition : superbe tableau que Le Brun peignit pour Versailles, et qui décorait l'oratoire de la reine. Pièce capitale en deux feuilles, h., 36 p., l., 24 p. 2 l.

Les thèses de Le Brun :

— 11° Grande thèse, où se voit Louis-le-Grand à cheval sur un rocher, grande pièce de deux planches : les épreuves avant le nom d'Edelinck sont rares. — 12° La même thèse avec un groupe au lieu de

l'écriture et du drapeau, où le nom d'Edelinck se trouve au bas de la partie inférieure : thèse soutenue par l'abbé Colbert, ensuite archevêque de Rouen. — 13° — 16° Grande thèse, où se voit Louis XIV, à cheval, précédé de l'ange exterminateur, et tous ses ennemis renversés à ses pieds, avec l'inscription : *Ludovico Magno Europa terræ marique composita vot. pub.* Pièce superbe, appelée la Thèse de la Paix. En trois feuilles, h., 4 p. 6 l., l., 28 p. 2 l. — 17° Grande thèse, où se voit Louis XIV, sur un char de triomphe traîné par les quatre Évangélistes ; pièce appelée l'*Extirpation du Calvinisme.* Cette thèse n'a pas paru, et l'on a même tiré fort peu d'épreuves ; gravée par le chevalier Edelinck, en 2 planches, h., 38 p. 10 l., l., 27 p. 8 l. ; très-belle et très-rare. — 18° Grande thèse, où le portrait de Louis XIV est tenu par la Religion assise sur un globe ; gr. p. en 2 planches. — 19° Grande thèse, Louis-le-Grand donnant la paix à l'Europe ; gr. pièce en deux planches. — 20° Grande thèse, soutenue par M. De Morel, le fils, avec le portrait de Jean-Baptiste Colbert, peint par P. Mignard ; grande pièce de deux planches. — 21° Thèse, soutenue par M. Nuguet, avec le portrait du marquis de Louvois, ministre d'État, peint par Mignard, le reste par Le Brun, comme à la thèse précédente, en une feuille gr. in-fol. — 22° Alexandre, accompagné d'Éphestion, entre dans la tente de Darius, et rassure cette famille. Cette estampe, dont les premières épreuves sont avec

le nom de Goyton, imprimeur du roi, va ordinairement avec les batailles d'Alexandre, gravées par G. Audran, gr. p. en deux planches.—23° Alexandre dans la tente de Darius; grande composition, autrement traitée que la précédente et peinte par P. Mignard, terminée par P. Drevet; gr. p. en t. de deux feuilles. — 24° Moïse, à mi-corps, tenant les tables des dix commandements; d'après Philippe Champagne, pièce gravée par R. Nanteuil et le chevalier Edelinck, 1699, gr. in-fol.; pièce distinguée. — 25° Salomon inspiré de Dieu; d'après le même, in-fol. —26° La Samaritaine; d'après le même, 1676, in-fol., en t. — 27° Notre-Dame de Pitié, assise au pied de la Croix; d'après le même, gr. in-fol. — 28° S. Jérôme; d'après le même, sans le nom du graveur qui est Edelinck, chez De Poilly, gr. in-fol. — 29° S. Ambroise, à mi-corps; d'après J.-B. Champagne, in-4°. —30° S. Basile et S. Grégoire, en demi-figures; d'après le même, in-4°.

HUYGENS.

Huygens (Gilles-Joseph), Jésuite, né à Bruxelles le 7 décembre 1636, entra dans l'Ordre le 26 septembre 1652. Il se consacra principalement à la prédication; doué d'une éloquence peu commune, il réussit au-delà de toute espérance : il avait toujours un auditoire nombreux; ce qui donna probablement de la jalousie à des prédicateurs moins habiles. Ayant prêché l'Avent au milieu d'une foule immense de fidèles qui étaient accourus à la métropole de Malines pour l'entendre, le pléban de N.-D. et les curés de la même ville le dénoncèrent à l'archevêque, pour diverses erreurs ou hérésies qu'ils prétendirent avoir entendues. De son côté, le père Huygens fit imprimer sa défense et remit à Alp. de Berghes ses sermons de l'Avent tels qu'il les avait prononcés : des religieux de son ordre, des théologiens et des professeurs de l'université de Louvain les approuvèrent solennellement. Les dénonciateurs d'Huygens furent Baerts,

pléban; Gilles De Witte; Gevaerts, curé de Saint-Jean; Le Paige, curé des Saint Pierre et Paul. Huygens mourut à Maestricht le 29 juin 1708. Voici le titre de sa défense : *Motivum juris adversus VI Capita calumniosè sibi affecta per quatuor parochos Mechlinienses* (1690), in-4°.

PLUMIER.

Plumier (Denis), sculpteur médiocre dont le nom mérite d'être conservé dans l'histoire des arts, à cause des élèves qu'il a formés, reçut la naissance dans la ville d'Anvers, de Jean-François Plumier et d'Anne Scobbens; ses parrains, Pierre Scobbens et Claire Visschers lui donnèrent, le 4 mars 1688 sur les fonts baptismaux de Notre-Dame, les prénoms de Pierre et de Denis ou Dieudonné, mais il négligea de porter le premier.

Dès l'âge de onze ans, il fut destiné aux arts; le sculpteur Louis Willemsens l'admit, en 1699, parmi ses élèves, et lui donna les premiers principes du dessin et de la sculpture. Son assiduité lui permit de faire des progrès considérables.

Il passa ensuite à Paris, pour perfectionner ses études sous des maîtres plus habiles ou qui du moins jouissaient de plus de réputation. Il remporta le pre-

mier prix à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

De retour à Anvers, il débuta par le groupe de l'Enlèvement de Proserpine qu'il fit pour le marquis de Westerloo. Ce morceau plus grand que nature fut admiré et fut ensuite placé dans le jardin du château d'Enghien.

Sûr de la protection du duc d'Arenberg et du marquis de Westerloo, il quitta la ville d'Anvers pour venir se fixer avec sa femme à Bruxelles. Il ne fut pas trompé dans son attente; ces deux seigneurs l'honorèrent constamment de leur estime et de leur bienveillance.

En 1714, il fit en marbre le buste du conseiller Wynants, que reproduisit le graveur Pilsen, de Gand.

Pour achever le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, construit, en 1705, sous la direction de l'architecte Van Erve pour la somme de 148,350 florins, le magistrat de Bruxelles se proposait, dans ce temps, d'orner de fontaines la façade postérieure de la cour. Les sujets choisis étaient deux statues de fleuves; le dessin en avait été fait par l'architecte J.-A. Agneessens, fils de l'infortuné doyen. Plumier se présenta pour les exécuter; mais bien qu'habitant de la ville, il n'était ni bourgeois ni maître. De Kinder, sculpteur très-médiocre, mais qui avait un compagnon un peu plus entendu sur lequel il se fiait pour l'exécution, profita de ces circonstances pour débouter

son concurrent; il ne réussit qu'à demi. Le magistrat donna à chacun une statue, et pour qu'à l'avenir pareille scène ne pût se renouveler, il fit expédier gratuitement des lettres de bourgeoisie à Plumier, qui fut inscrit dans la corporation des Couronnés le 30 avril 1714. La statue de Plumier, terminée dès l'année suivante, fut placée à droite en entrant dans la cour par la Grande Place : bien qu'elle soit médiocre, elle est cependant infiniment supérieure à celle de De Kinder; aussi gagna-t-elle par la comparaison. Le magistrat ne balança plus à laisser à Plumier l'exécution des quatre enfants et des autres ornements d'après les dessins d'un certain Robert. La ville lui paya pour ces derniers ouvrages huit cents florins. Les deux fontaines, avec leurs ornements, coûtèrent la somme de 5640 florins.

La ville de Bruxelles possédait encore deux morceaux de Plumier, dont l'un était généralement estimé; c'était la chaire de Vérité de l'église des Grands-Carmes. Delvaux, qui était certes bon juge en ce genre, en dit beaucoup de bien dans ses notes manuscrites; Durival la plaçait même au-dessus de celle de l'église de Sainte-Gudule. *Une autre chaire,* dit-il, *qui est bien supérieure à celle dont je viens de vous entretenir, décore l'église des Grands-Carmes de cette ville, et je doute qu'il y en ait dans toutes ces provinces qui puissent lui contester la palme : elle est du sculpteur Plu-*

mier. C'est une composition sage dans son genre, qui ne manque cependant pas de cet enthousiasme poétique qui décèle dans les artistes les grands et les vrais talents, et les rend créateurs. Entre deux palmiers est un roc, et dans le creux de ce roc, on voit le prophète Élie qui s'y tient caché pour se dérober à la fureur de Jésabel : un ange lui apporte à manger. Au-dessus de la chaire et à la cime des deux palmiers, paraît un rideau que deux anges soulèvent. Le prophète Élie et l'ange son pourvoyeur, sont d'un bon mouvement et colloquent bien ensemble : ces deux figures ont beaucoup de mérite. Toutes les parties accessoires et même celles de remplissage de cette belle machine, sont également bien traitées et forment une masse qui intéresse et qui plaît. Point de superflu dans les ornements, point d'inutilités dans les détails. Delvaux nous apprend que cette chaire était en bois de chêne.

L'autre morceau se trouve à l'église de la Chapelle. L'amateur dont nous avons invoqué le jugement au sujet de la chaire de Vérité des Grands-Carmes, donne la critique suivante du second monument de Plumier : *Un morceau de sculpture moderne qu'on prise à Bruxelles beaucoup plus qu'il ne le mérite, se voit dans l'église paroissiale de la Chapelle : c'est un mausolée que la veuve de Philippe Spinola lui a fait ériger : ce mausolée est tout de marbre et ren-*

fermé dans une arcade de mauvais goût. Tout ce monument est de Plumier; il est mal composé, mais les intentions en sont belles; le sarcophage est lourd, mal profilé et du plus mauvais choix; il sert de base au groupe principal. Le Temps tient d'une main un médaillon dans lequel est un portrait; entre les jambes du Temps, la Mort élève la tête; on ne soupçonne sa position que par l'action de ses bras qui fait connaître qu'elle prétend avoir des droits sur celui dont le médaillon renferme le portrait. On devine ce que l'artiste a voulu exprimer, mais on ne voit dans sa manière ni esprit, ni génie : il a placé à genoux, sur la droite, la veuve de Spinola; c'est une figure de glace qui n'a ni caractère ni expression, rien ne la lie à la masse totale; tout demandait qu'elle le fût : cette masse en aurait eu plus d'effet. Derrière le Temps, s'élève une pyramide couronnée par un buste, de demi-relief, de très-peu d'effet; une renommée partage la hauteur de la pyramide; elle ne vole point, rien ne caractérise son action ordinaire; on la croirait clouée contre la pyramide : cette figure est incorrecte de dessin : le raccourci en est vicieux et la draperie maniérée et sans goût.

En 1717, la corporation des Couronnés choisit Plumier pour son maître des pauvres, et il occupa cette charge honorifique jusqu'en 1718, l'espace d'une année.

L'envie de trouver un sort meilleur que celui réservé aux artistes en Belgique, l'engagea à s'établir en Angleterre. Il mourut en 1721, âgé seulement de 33 ans, trois mois après son arrivée à Londres. Ses restes furent inhumés à Westmunster.

Plumier a gravé à l'eau forte.

Delvaux, à qui nous devons la plupart de ces détails biographiques, fut son élève.

REGA.

Rega (Henri-Joseph), le plus grand médecin de son époque, naquit à Louvain le 26 avril 1690, de Pierre Rega et de Christine Van Herrebergen.

Ses parents l'élevèrent avec beaucoup de soin, et dès qu'il fut en âge de commencer ses études, ils l'envoyèrent au collège de la Sainte-Trinité : cette école, si célèbre par les grands hommes qu'elle a produits, proclama, à chaque concours, le jeune Rega parmi ses meilleurs élèves.

Au terme de ses humanités, possédant bien le latin et le grec, il se fit recevoir dans la pédagogie du Porc dont il suivit avec zèle tous les cours. Il n'avait pas encore parcouru le temps qui, selon le réglement, devait être consacré à la philosophie, que déjà il se livrait à la médecine. Si, d'un côté, il est possible, jusqu'à un certain point, de tirer de ce fait une conclusion favorable à l'étudiant, d'un autre côté, il en résulte aussi la preuve du vice souvent reproché à

l'Université, de ne pas respecter elle-même son réglement pour le temps des études. Il convient que l'enseignement soit libre, mais il importe au gouvernement de pouvoir exiger qu'il se fasse conformément au réglement existant : il doit avoir en ceci, comme partout et en toutes choses, une autorité protectrice; sans cela, il n'y a qu'anarchie ou despotisme.

Bachelier de la faculté de Médecine, il remplit diligemment les devoirs de fisc et de doyen, et fit sa licence le 7 avril 1712.

Une place de professeur de cette Faculté était alors vacante. Le magistrat de Louvain, à qui elle appartenait, y nomma son concitoyen, malgré sa jeunesse; ses brillantes qualités faisaient oublier son âge. Son élection se fit le 5 du mois suivant et elle lui conféra, en même temps, une prébende de Saint-Pierre.

Comme cette chaire ne l'occupait à la rigueur que pendant six semaines dans l'année, il n'eut pas plus tôt rempli ses devoirs qu'il partit pour Paris, dans l'espoir de s'y perfectionner dans la chirurgie et la chimie, dont il suivit les cours sous les maîtres les plus habiles.

De retour à Louvain, il se livra à des études profondes sur la physiologie. La chimiatrie, qui ravalait l'art de guérir, le désolait. S'emparant des découvertes de notre immortel Van Helmont, il s'appliqua à les rendre utiles : il voulait faire voir que les parties du corps, bien qu'elles aient une existence

isolée, ont cependant tant de liaison entre elles, que l'une ne saurait être attaquée sans qu'une autre en souffre. La connaissance de ce rapport ou de cette sympathie devait être d'un grand secours pour la pratique de la médecine, puisque, sans cette connaissance, on court risque de porter le remède où il ne faut pas, en confondant la partie qui ne souffre que par contre-coup, avec celle où est le véritable siége du mal. Cette idée, toute neuve à cette époque, ne pouvait appartenir qu'à un homme supérieur. C'est à de semblables conceptions que le génie se trahit, malgré les entraves qu'on lui oppose.

Le 18 février 1718, Rega reçut le bonnet doctoral avec Jean-François Favelet et Ursmar Narez, trois amis qui, se vouant sincèrement une estime réciproque, réunirent tous leurs efforts pour arracher la faculté de Médecine de l'état de langueur et de marasme où elle était tombée, partie par la négligence des professeurs, partie par la déconsidération des systèmes en vogue.

Peu de temps après sa promotion doctorale, il passa à la chaire d'anatomie, qu'il abandonna le 11 septembre de la même année (1718), pour celle de professeur primaire, vacante par la mort du docteur Peeters.

Aimant l'étude avec passion et dans l'espoir de faire fleurir les sciences, il conçut le projet d'une bibliothèque publique et d'un théâtre pour l'anato-

mie. L'ancienne bibliothèque dont Valère André avait été bibliothécaire, n'existait presque plus : on n'avait eu que peu de soins pour sa conservation. Les meilleurs ouvrages étant égarés, il fallait reconstruire à frais nouveaux, et pour cela un autre local était de toute nécessité. Il en était de même d'un amphithéâtre qui permît aux professeurs et aux élèves de se livrer à des opérations et à des dissections. Jamais l'occasion n'avait paru plus belle à Rega, que lorsqu'il fut question de le choisir recteur de l'Université en la place d'Herthals : le jour même de son élection, le 31 août 1719, il fit au sénat académique sa double proposition, qui fut remise seulement à cause des dépenses qui en résulteraient; mais elle fut acceptée et décrétée le 11 du mois suivant. Le local qui parut le plus propre était un bâtiment nommé l'*Artillerie*, qui appartenait à l'État.

Il importait encore de pourvoir à l'administration de la bibliothèque. Rega était persuadé qu'il était dangereux de l'abandonner à un seul homme : selon lui, il n'était pas raisonnable de supposer qu'on trouverait toujours des bibliothécaires qui réunissent les connaissances et le dévouement à la probité; il voulait en conséquence prendre toutes les mesures que réclame la prudence. Le 17 janvier 1720, il proposa au sénat académique de confier l'administration de la nouvelle bibliothèque à quatre membres des Facultés, qui auraient chacun leur tour pour faire le service

durant trois mois; le bibliothécaire ferait les acquisitions après avoir obtenu l'autorisation de ses trois collègues. Rega tenait fortement à ce mode qu'il recommanda encore, le 29 février 1720, avant de quitter les insignes du rectorat; et le sénat académique s'empressa de l'accepter immédiatement après l'élection du nouveau recteur.

Ces efforts en faveur des études prouvent jusqu'à l'évidence que la Belgique n'était pas tombée dans un état de marasme et de torpeur, et que, si elle accueillait les étrangers, ce n'était point par indifférence pour les études et encore moins par incapacité. Comme tout ce que nous venons d'exposer n'était pas connu, nous espérons qu'il sera agréable d'en trouver la preuve dans la pièce suivante que j'ai copiée sur l'original.

« Charles, etc. Nous avons reçu la supplication et requête de nos très-chers et bien-amés, ceux de l'Université de Louvain, contenant que nos glorieux ancêtres auraient fondé cette Université par une affection particulière pour le bien public de nos provinces et sujets, ayant, tant dès sa première érection qu'en après de temps en temps, accordé diverses prérogatives et priviléges, et aussi dans toute occasion lui accordé sa protection; que cependant cette Université n'aurait été dotée d'aucun revenu comme elle ne serait encore à présent, quoiqu'il y aurait grosse quantité de très-belles fondations, lesquelles ne ren-

draient aucun revenu au corps de l'Université, mais seraient pour des particuliers afin de pouvoir commencer, poursuivre et achever leurs études; à quelle fin les colléges auraient été fondés et érigés par de pieuses fondations, sans néanmoins rien contribuer pour l'entretien du corps et des écoles, et autres places publiques; mais la ville de Louvain était obligée de donner quelques places pour donner des leçons publiques et les entretenir, ce qui de temps en temps souffrait des difficultés, jusqu'à ce que les remontrants auraient convenu pour la cession et propriété du grand bâtiment appelé les Halles; mais comme il manquait argent aux suppliants, ils auraient ramassé et épargné les petits droits que les étudiants payent pour l'avancement de leurs études et susception de leurs degrés; qu'en outre, ils auraient de temps en temps obtenu tant de nous que des États de notre province de Brabant, quelques dons et gratifications, ainsi que de quelques particuliers, avec quoi ils se seraient approprié ledit bâtiment nommé les Halles, par un accord fait avec la ville et ses membres, et auraient commencé à y établir les écoles publiques, tant pour donner les leçons que pour y faire les actes des degrés dans toutes les sciences, à quoi aussi les particuliers du corps ont contribué, par leur bon zèle, pour propre maintien de leurs corps respectifs, et que par ainsi, ils auraient à grands frais mis lesdites Halles et les écoles dans un état magnifique

comme on les voit aujourd'hui, ce qui donnait une grande splendeur à l'Université et à la ville ; que cependant ils auraient été obligés de se charger notablement, pour les achever, nonobstant les dons et gratifications susdites, et qu'ils payeraient encore aujourd'hui l'intérêt de 80,000 florins dont ils sont encore chargés, quoique cependant il manquerait encore plusieurs choses pour les mettre en quelque façon dans leur perfection, outre lesquelles serait une *place pour ériger une bibliothèque publique ; laquelle ne pourrait convenablement être érigée dans le corps des Halles ; que les remontrants auraient, depuis plusieurs années, sérieusement songé et prémédité de trouver place et les moyens de pouvoir faire cet ouvrage, lequel serait si nécessaire pour le bien public d'un corps d'Université si renommée, comme celle-ci a le bonheur de l'être ; mais que la difficulté première se rencontrerait pour trouver la place, tant pour faire cette bibliothèque que pour y faire une place de congrès et assemblée du corps de l'Université, et aussi, ériger un théâtre anatomique ou place pour faire l'anatomie des corps, ce qui serait d'une nécessité indispensable ; et qu'ayant consulté des architectes et experts, ils auraient trouvé que, si on avait une place voisine, nommée Artillerie, on pourrait ériger et former les places prédites avec commodité pour le public, laquelle serait un long bâtiment aboutissant par derrière*

auxdites Halles, et sortant en droiture à la Grande Place, nommée Vieux-Marché, appartenant autrefois au corps des marchands de la manufacture des draps, laquelle étant inutile à notre service, aurait été cédée à la ville pour y mettre leur petite artillerie, d'où lui vient le nom d'aujourd'hui; mais que, comme nous en serions resté le maître absolu, et qu'elle ne pourrait être d'aucune utilité moins de nécessité à notre service; que d'ailleurs la ville de Louvain en aurait peu besoin pour son artillerie, puisqu'en tout cas il y auroit des places vuides assez suffisantes, ils nous auraient très-humblement supplié qu'à l'exemple de nos glorieux ancêtres qui auraient toujours montré une affection particulière pour l'avancement et conservation de cette Université, même pour l'augmentation d'icelle, nous nous fussions servis de leur accorder la propriété de cette place avec ce qui en dépend, savoir faisons, etc., etc. Bruxelles, ce 20 novembre 1721. »

Rega publia à la même époque son traité de la *Sympathie,* auquel il avait travaillé depuis quelques années et qui lui assure un nom impérissable dans l'histoire des sciences et des découvertes. Quoique les journaux scientifiques du temps de ce professeur aient favorablement annoncé sa publication, elle est cependant demeurée inconnue aux médecins les plus savants de France : « On sait, dit le Journal des » Savants, le rapport qu'il y a des reins avec l'esto-

» mac par des nerfs de communication ; rapport qui
» cause souvent des nausées dans les coliques néphré-
» tiques; quoique la nature de ces nausées ne soit
» nullement dans l'estomac. On sait combien de dou-
» leurs de tête sont causées par l'embarras des pre-
» mières voies ; en sorte que si l'on voulait remédier à
» ces douleurs par les remèdes céphaliques, au lieu
» de recourir aux évacuants et aux purgatifs, on ne
» travaillerait qu'à augmenter la maladie. Il est donc
» d'une grande conséquence, pour exercer sagement
» la médecine, de savoir le rapport que certaines
» parties ont avec d'autres dans l'état de la maladie.
» C'est ce rapport que M. Rega se propose de montrer
» ici ; il le fait en homme versé dans la pratique, et
» d'une manière qui ne peut être que très-utile aux
» personnes de sa profession. Il parle d'abord du
» rapport général des parties ; il traite de l'origine et
» des causes de ce rapport; puis il vient à celui de la
» tête avec le reste du corps; ensuite à celui de l'esto-
» mac; article qui l'arrête plus que les autres et qui
» mérite en effet un plus long examen. On y voit
» l'union sympathique qu'a cette partie, 1° avec la
» tête, avec la langue, avec la bouche ; 2° avec la
» poitrine ; 3° avec le bas-ventre. Après quoi, il
» donne une idée générale de la fièvre et fait voir que
» le foyer de cette maladie est souvent dans l'estomac;
» il n'en demeure pas à cette remarque, il prouve par
» de bonnes raisons que la plupart des maladies tirent

» leur origine de ce viscère, que c'est dans l'estomac » que les médicaments exercent leur action principale, et qu'ainsi on ne saurait dans le traitement » des maladies faire trop d'attention à l'état où se » trouve cette partie. L'utérus a une correspondance » infinie avec plusieurs parties; correspondance qui » demande une grande attention de la part des mé-» decins et que l'auteur explique ici avec beaucoup » de clarté. La sympathie des autres viscères du bas-» ventre, savoir des intestins, du foie, de la rate, » du mésentère, des reins, de la vessie, etc., fait ici » la matière d'un article considérable et digne, comme » les autres, d'être lu et médité. Le rapport de la » poitrine avec divers organes n'est pas traité moins » savamment. L'auteur finit par celui qu'ont avec le » cerveau et les autres parties internes, les parties » externes du corps, telles que les yeux, le nez, les » paupières, les gencives, les dents, les pieds, etc. » A l'égard des dents, il observe les maux qu'elles » causent lorsqu'elles commencent à pousser, tels » que sont les fièvres, les convulsions, les diarrhées; » et pour les pieds, il remarque ce qui a coutume » d'arriver lorsqu'on les tient trop longtemps sur » quelque chose de froid; car on ne manque guères » alors d'être attaqué de quelque cours de ventre. » Ce livre marque dans son auteur non-seulement » une grande connaissance du corps humain, mais » une grande érudition acquise par une profonde

» lecture. » Les Actes de Leipzig, en analysant l'ouvrage de Rega, en firent également ressortir le mérite et l'importance. Néanmoins le livre tiré à un petit nombre d'exemplaires et distribué probablement par l'auteur à ses amis, ne parvint pas à la connaissance des savants physiologistes qui essayèrent plus tard de traiter le même sujet. L'équité exige de nous de donner la démonstration de cette particularité biographique, parce que les médecins belges se sont plu à accuser de plagiat le docteur Broussais.

« Il y a des rapports singuliers entre les parties de » la génération et celles de la gorge, dit Buffon; les » eunuques n'ont point de barbe; leur voix, quoique » forte et perçante, n'est jamais d'un ton grave; la » correspondance qu'ont certaines parties du corps » humain, avec d'autres fort éloignées et fort diffé- » rentes, et qui est ici si marquée, pourrait s'observer » bien plus généralement, mais on ne fait pas assez » d'attention aux effets lorsqu'on ne soupçonne pas » quelles peuvent en être les causes : *C'est sans » doute par cette raison qu'on n'a jamais songé à » examiner avec soin ces correspondances dans le » corps humain, sur lesquelles cependant roule une » grande partie du jeu de la machine animale* : il » y a dans les femmes une grande correspondance » entre la matrice, les mamelles et la tête; *combien » n'en trouverait-on pas d'autres, si les grands » médecins tournaient leur vues de ce côté-là?* Il

» me paraît que cela serait plus utile que la nomen-
» clature de l'anatomie. »

L'Encyclopédie de Diderot, après avoir cité ce passage au mot Eunuque, ajoute : *Les médecins n'ont pas autant négligé l'observation de ces rapports que M. Buffon semble le penser ici. Ceux qui sont versés dans la médecine savent que cette observation est au contraire une de celles qui les a le plus occupés de tous les temps dès le siècle d'Hippocrate ; mais les souhaits de M. Buffon, à cet égard, fussent-ils absolument fondés, nous pourrions dès à présent les regarder comme accomplis. Nous avons des ouvrages qui ont précisément pour objet ces correspondances modernes entre différentes parties du corps humain, ou dans lesquels il en est traité par occasion ; on peut citer comme une production du premier genre le* Specimen novi Medicinæ conspectûs, *à Paris, chez Guérin; et la thèse de M. Bordeu, médecin de l'université de Montpellier, et docteur régent de la faculté de Médecine de Paris, dans laquelle il se propose d'examiner* An omnes partes digestioni opitulentur, 1752, *et y conclut pour l'affirmative. Un ouvrage du second ordre est une thèse de ce dernier, en forme de dissertation, sur la question* Utrùm Aquitaniæ minerales aquæ morbis chronicis, etc., 1751, *où l'on trouve d'excellentes choses, particulièrement sur les correspondances dont il s'agit.*

L'article consacré à la sympathie dans le même dictionnaire ressemble à la doctrine du médecin de Louvain ; mais ce n'est pas dans son ouvrage qu'il a été puisé : *Tels sont,* y est-il dit à la fin, *les détails physiologiques de M. Senac sur cette matière. Willis y a mêlé sans cesse ses fausses hypothèses, mais il nous manque toujours un ouvrage complet sur un sujet si curieux ; cette besogne savante exigerait tout ensemble un ramas d'observations bien avisées, touchant les mouvements sympathiques des diverses parties du corps humain, beaucoup de génie, de lumières et de connaissances de la névrologie.*

Maintenant qu'il est établi que la doctrine des sympathies de Rega était ignorée même des auteurs les plus savants, on peut facilement ajouter foi à la déclaration de Broussais qui a assuré à M. Baud, professeur à Louvain, qu'il ne connaissait pas le traité de Rega. M. Brockx a eu tort d'avoir dit dans l'*Essai sur l'Histoire de la Médecine belge,* page 106 : « Qu'on lise le livre du médecin belge sur la Sympa- » thie, et il sera facile de voir que l'auteur de l'*Exa-* » *men des Doctrines médicales* en a presque repro- » duit des passages entiers, tout en les formulant en » propositions générales et les rendant plus exclu- » sives. » Si le livre de Rega, malgré ses deux éditions, n'a pas été répandu ; si, par conséquent, l'influence de l'auteur a été presque nulle, son mérite

n'en est pas moins grand. La ressemblance des écrits de Rega et de Broussais provient de ce qu'ils ont considéré tous les deux la plupart des maladies comme l'effet de la sympathie qui existe entre l'estomac et tous les organes, vérité qui est aujourd'hui hors de doute, mais qui n'appartient point à Rega et encore moins à Barthez et à Broussais, puisque nous l'avons reconnue dans Van Helmont.

Élu de nouveau recteur, le 28 février 1722, en remplacement d'Amand Bauwens, Rega porta tous ses soins à l'organisation de la Bibliothèque publique qui avait besoin d'un revenu fixe. Tous les professeurs en sentaient la haute nécessité; ils s'adressèrent à cet effet à l'Empereur. Les administrations, et c'était peut-être un bonheur pour le peuple, n'avaient point la facilité qu'elles ont aujourd'hui de se procurer de l'argent. Sur la demande de l'Université, l'Empereur autorisa cette école, par décret du 4 juillet 1722, à former une tontine au capital de 50,000 florins, et elle leva en outre la somme de 30,000 florins. Toute la gloire de la formation de la Bibliothèque publique de l'Université revient évidemment à Rega, auteur du projet, du réglement, et enfin de la dotation. La reconnaissance cependant nous oblige de citer ici le nom de Dominique Snellaerts (Voy. Valère André).

A la suite d'une alliance intime entre le Gouvernement et le haut clergé, s'introduisirent dans les

divers corps politiques ou administratifs d'importants changements. L'assurance du succès enhardit les hommes du pouvoir, et la consternation se répandit promptement dans les rangs de leurs adversaires qui perdaient leur appui. Rega se joignit aux derniers pour réclamer contre cette oppression (8 octobre 1724) auprès du prince Eugène de Savoye. Ce fut surtout la poursuite contre le docteur Van Espen, accablé d'années et de maladies, qui était de nature à répandre le mécontentement et l'alarme. Par les instances de Rega, la faculté de Médecine écrivit, le 17 décembre 1725, au médecin impérial Garelli, très-influent à la Cour de Vienne, une lettre assez curieuse qui fait apprécier le caractère des membres de la Faculté; en voici la traduction : « Les sentiments[1] nobles » et élevés dont vous êtes animé; votre zèle connu » pour le bien commun et pour le service de S. M. I., » notre profession commune, et le rang que tient la » faculté de Médecine dans l'université de Louvain, » sont autant de motifs qui nous enhardissent à re- » courir à V. E., dans le cas grave où se trouve le » docteur Van Espen, le plus excellent et le plus » habile jurisconsulte de notre temps. Comme cette » affaire n'est pas inconnue à V. E., il est inutile de lui » exposer le préjudice qui résultera contre le bien » public et les droits de notre très-auguste prince,

[1] Voy. Van Espen, *Opera*, t. 5, p. 170.

» de l'oppression de M. Van Espen. *Les adversaires* » *de ce docteur, non contents des ordonnances* » *qu'ils surprirent à la Cour de Bruxelles, au mois* » *de septembre dernier, travaillent tous les jours,* » *par de nouvelles entreprises, à perdre totalement* » *cet excellent homme.* Rien n'est tant à craindre » que le renversement de toutes les bonnes études » dans cette Université, si l'on réussit à perdre un » homme qui dans ces derniers temps en est la gloire » et le principal ornement. L'on verra bientôt en ce » cas le peu de zèle que les jurisconsultes et les ma- » gistrats peuvent encore conserver pour les droits » du prince et pour les libertés de l'Église, s'affaiblir » ou s'éteindre : *et qui est-ce en effet qui osera se* » *montrer à l'avenir en leur faveur, si l'on voit* » *qu'on abandonne et qu'on opprime le coryphée et* » *le principal défenseur de ces précieuses maximes,* » *et qu'en attaquant l'autorité de ses écrits, on* » *ruine absolument l'un des principaux moyens* » *qu'on pouvait employer pour les défendre? A* » *quels maux après cela ne nous trouverons-nous* » *pas exposés, soit dans l'Université, soit dans le* » *reste du pays?* Nous vous le laissons à penser. Il » ne paraît donc y avoir d'autre ressource humaine, » contre un danger si pressant, qu'une prompte et » efficace protection de S. M. I. Et il est certain que » si le plus sage et le meilleur de tous les princes » connaissait le grand mérite et les hautes qualités

» du docteur opprimé, il n'hésiterait pas un instant » à le protéger efficacement. Qu'il nous soit donc » permis de supplier instamment V. E. de recevoir » avec sa bonté et sa magnanimité ordinaires, l'*abrégé* » *de la vie et des écrits du docteur Van Espen* que » nous joignons à cette lettre; et de daigner seconder » nos voeux, en présentant cet écrit, dans des circon- » stances favorables, à S. M. I., ou du moins en lui » en faisant connaître l'objet et la conclusion. Vous » rendrez par ce moyen un service des plus signalés » à S. M. I.; vous contribuerez au maintien de ses » droits, de même qu'à l'avantage de notre Université » et de l'Église entière. Pour nous, nous en conce- » vrons une reconnaissance éternelle, et nous vous en » serons de plus en plus dévoués, étant avec un pro- » fond respect de V. E. les très-humbles, etc. »

L'espoir qu'avait la faculté de Médecine de réussir dans sa demande s'évanouit avec l'arrivée de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, et lors de la nomination à la place de président du Conseil Privé, du comte de Baillet, qui avait abandonné l'ordre des Jésuites, conservant toutefois son estime pour ses anciens frères.

La poursuite contre cet excellent et habile jurisconsulte, traîna en longueur. Aujourd'hui que plus d'un siècle s'est écoulé depuis sa mort, nous nous bornerions à le plaindre, si ses malheurs n'avaient été provoqués par des hommes qui consultaient moins les vrais intérêts du pays que les leurs, dont le vœu

était une domination absolue et sans bornes : pour parvenir à son but, ce parti avait besoin d'assujettir l'Université et le clergé séculier; l'action intentée contre Van Espen se rattache intimement à cette conspiration. Le plus grand nombre des docteurs de l'Université souhaitaient de dérober leur collègue au péril dont il était menacé. Le recteur, qui n'était ni assez livré au mal pour condamner l'innocent, ni assez courageux pour le défendre, chercha à se mettre à l'écart, toutefois sans exposer Van Espen à la fureur de ses ennemis. Le temps de son rectorat était à sa fin; s'il n'était pas continué, c'était à la faculté de Médecine à fournir son successeur. Rega, le seul de cette Faculté sur qui le choix pût tomber, ne paraissait pas disposé à accepter. Au défaut de l'un et de l'autre, on ne pouvait s'attendre qu'à un recteur dévoué aux adversaires de Van Espen. Van Buggenhout et Rega se concertèrent en conséquence : le premier consentit à continuer son administration, à condition que Rega serait son vice-recteur. Le sénat académique du 28 février 1727 confirma cet arrangement. Il ne fut donc plus question que de charger le vice-recteur d'un poids que le recteur disait être au-dessus de ses forces. Le moyen qui opéra cette décharge et remplit le but de ces magistrats, ne fut peut-être pas concerté; mais il vint du moins fort à propos. Voici le fait :

Deux jours avant la fin de son rectorat, Van Bug-

genhout s'était avisé de parler de la procédure contre Van Espen, dont il était juge, devant cinq ou six personnes bien intentionnées pour ce docteur; il l'avait considérée comme décidée par la Cour de Bruxelles. Van Espen ayant été instruit de cette conversation, après la confirmation de Van Buggenhout dans son rectorat, en prit occasion de le récuser. Le recteur consentit à sa récusation, déclarant néanmoins que lorsqu'il avait parlé de la sorte, il comptait que Rega lui succéderait, et que s'il s'était souvenu de ces discours, lorsqu'on lui proposa d'être continué recteur, il n'aurait jamais accepté. Le promoteur, homme du comte de Baillet, ne consentit pas si aisément à la même récusation; il demanda du temps pour délibérer, c'est-à-dire pour consulter à Bruxelles ceux qui dirigeaient toute la cause.

Voici la lettre de Marie-Élisabeth par laquelle elle annonçait à Rega qu'il était chargé de la procédure : *Vénérable, cher et bien amé, comme le docteur Van Espen a récusé le recteur magnifique moderne de l'université de Louvain, dans la cause criminelle que le promoteur a intentée par devant lui, ensuite des intentions souveraines de S. M. I. et C., notre très-cher frère et seigneur, reprises dans les lettres ci-jointes en copie, à cause de quelques discours imprudents et peu prévoyants que ledit recteur aurait tenus à cet égard, et dont il a dû convenir par sa déclaration ensuivie sur la ré-*

quisition dudit promoteur; nous vous faisons la présente pour vous dire que nous avons ordonné audit recteur magnifique de remettre incessamment l'arrêté entre vos mains, pour par vous être procédé en la décision d'icelle en conformité des ordres donnés audit recteur magnifique par nos susdites lettres lui écrites le 8 février dernier; vous avertissant que nous avons fait connaître notre résolution audit promoteur, afin de se régler selon ce : et comme la récusation dudit recteur magnifique a été occasionnée par son imprudence et peu de prévoyance, en proposant indiscrètement son sentiment; nous vous enchargeons bien sérieusement d'éviter toutes sortes d'occasions à ne pas donner lieu à la récusation de votre personne, ni à protraher la décision de ladite cause, la volonté de S. M. et les nôtres étant qu'elle soit terminée au plus tôt et en préférence de toute autre sans aucun délai. Bruxelles, le 22 mars 1727.

On était très-mécontent à la Cour; on ne pouvait pas se flatter d'influencer Rega, homme droit, ferme et intègre, mais on comptait sur les juges.

Rega se mit en devoir de suivre la procédure. Au bout de quatre mois, elle fut instruite. Le vice-recteur n'étant pas jurisconsulte, n'avait autre chose à faire que de s'associer des assesseurs selon les statuts. Par décret du 25 juin 1727, il nomma trois avocats du Conseil de Brabant. Ces trois assesseurs furent ac-

ceptés par les deux parties, et dès lors ils ne pouvaient plus être exclus du jugement.

Comme il fallait cependant faire condamner le professeur de Louvain, à quelque prix que ce fût, on n'eut que la ressource des coups d'autorité. Le vice-recteur fut mandé à la cour de Bruxelles le 27. Là se trouvaient en conseil le père Amyot, habile politique, l'internonce et le comte de Baillet, ami du cardinal-archevêque de Malines. Rega comparut devant le comte; on lui fit de vifs reproches, au nom de l'archiduchesse, de ce qu'il avait choisi De Swert pour un des assesseurs, sans lui expliquer les motifs sur lesquels étaient fondés ces reproches; la chose eût été assez difficile; car toute la difficulté provenait de la mauvaise humeur de l'internonce : *Je vous prie*[1], *Monsieur*, écrivit-il au chevalier d'Heems, *d'avoir la bonté de me dire ce que l'on a fait dans l'affaire en question, et les résolutions qu'on a prises. Il me paraît d'autant plus nécessaire de casser l'avocat De Swert, que j'aperçois que dans toute la ville on se moque, pour ainsi dire, de nous, de ce que nous le souffrons pour assesseur.* On fit entendre à Rega qu'il n'y avait d'autre moyen de satisfaire la Gouvernante, que d'augmenter les assesseurs jusqu'au nombre de sept, et de choisir les quatre nouveaux dans les douze dont on lui donna les noms, savoir :

[1] Arch. du Royaume.

Simon Van Gelder, Van Hamme, Liou, Peterbrouck, Van der Vorst, De Witt, Goevaerts, Casselot, De Fierlant, fiscal de l'audience militaire, et son frère, Descartes, et enfin De Fooz.

Le vice-recteur représenta qu'il ne lui était plus possible d'exclure De Swert, parce qu'il avait accepté et qu'il était déjà nommé dans les actes du procès. Il s'excusa pareillement sur l'augmentation des assesseurs, et surtout sur le nombre de sept qui était exorbitant, hors d'usage et sujet à des frais excessifs pour les parties. Néanmoins, par esprit de conciliation, il fut convenu chez le comte de Baillet, qu'à la réquisition du promoteur, Rega prendrait deux assesseurs entre les douze. Ce qui fut exécuté le lendemain 28 juin, par le choix de Descartes et de Van der Vorst. On fut donc bien étonné lorsqu'à l'ouverture de la première séance, qui eut lieu le surlendemain, on reçut un nouvel ordre de la Gouvernante, adressé au vice-recteur, dont voici la teneur : *Cher et bien amé, comme nous sommes informés que vous aviez nommé pour vos assesseurs à la judicature de la cause intentée par le promoteur de l'université de Louvain contre le docteur Van Espen, ensuite des ordres de S. M. I. et C., notre très-auguste frère et seigneur, les avocats Descartes, Van der Vorst, Cools, Tourneville et De Swert, et que ledit Van der Vorst se serait excusé ; et comme pour des raisons supérieures à nous connues, notre*

intention est que ledit avocat De Swert n'intervienne pas à la décision dudit procès, nous vous faisons la présente, afin que vous ayez à procéder incessamment à la nomination de deux autres assesseurs, à la place desdits Van der Vorst et De Swert, lesquels vous prendrez hors la liste ci-jointe, formée des anciens et renommés avocats, selon quoi vous aurez à vous régler. Bruxelles, le 29 *juin* 1727. Cette liste portait les noms de Simon Van Gelder, de Lion, du fiscal De Fierlant, de l'avocat De Fierlant son frère, de Fooz et de Peterbrouck. Le vice-recteur s'empressa de communiquer cet ordre à De Swert et le pria, sous prétexte d'économie, de se dispenser d'assister à la lecture du procès jusqu'à ce qu'on eût mieux informé la Cour.

Van der Vorst avait cependant été nommé de concert avec le comte de Baillet, et l'autre avocat également exclu était un des plus célèbres jurisconsultes du pays. Le Conseil Privé l'avait consulté plus d'une fois, et ce même Conseil venait de le proposer tout récemment et pour la seconde fois, pour membre du Conseil Souverain de Brabant. Mais il avait encouru la disgrâce de l'archevêque de Corinthe. Rega convint avec les autres assesseurs, le fiscal et le promoteur, de continuer la lecture. Van Espen, qui tenait autant que Rega à avoir De Swert parmi ses juges, ayant formé opposition, le vice-recteur crut pouvoir revenir, nonobstant les réclamations, sur le parti

qu'il avait pris, et jugea incidentellement qu'on laisserait intervenir l'avocat De Swert à la lecture du lendemain. Ce coup était d'une hardiesse remarquable. Le fiscal, rencontrant quelque temps après le vice-recteur, l'aborda pour lui dire : *Monsieur, il y aura des difficultés, parce que vous n'avez voulu prendre aucun des avocats nommés par la Cour, tandis que vous avez déféré à une simple requête du docteur Van Espen;* à quoi Rega répondit avec énergie, *qu'ils fassent ce qu'ils veulent,* et laissa là le fiscal.

Cette lutte entre le parti libéral et les absolutistes est du plus haut intérêt; elle sera mieux appréciée, lorsqu'après la victoire on verra les prétentions extraordinaires des adversaires du docteur. Ce parti s'offensa de la résistance qu'il rencontrait chez Rega; et celui-ci, rudement menacé, envoya par un exprès à Bruxelles, le jour même de sa décision, une lettre justificative, dont voici la teneur:[1] *Madame, pour informer V. A. S. du sujet du procès pendant indécis, par devant le tribunal de cette Université, intenté par le promoteur contre le docteur Van Espen, j'ai l'honneur de représenter à V. A. S., en réponse à la lettre dont elle a bien voulu m'honorer hier, touchant les avocats Van der Vorst et De Swert que j'ai nommés pour assesseurs dans la présente cause :*

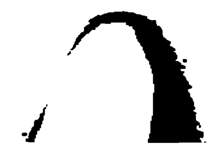
[1] Voy. Van Espen, *Opera*, t. 5, p. 182.



Qu'il n'est pas dans mon pouvoir ni permis en conscience, de nommer un assesseur à la place dudit De Swert, si longtemps qu'il n'est pas récusé ou excusé, SERVATO JURIS ORDINE, *puisqu'il a judiciellement été nommé assesseur par décret aux actes de ladite cause, sans qu'aucune des parties eût trouvé à contredire la moindre chose, et que ledit avocat ait de suite aussi accepté d'intervenir à la judicature d'icelle cause;*

Que ledit procès a été institué privativement en vertu du décret du recteur magnifique de cette Université, ordonnant en même temps audit promoteur d'agir, SERVATO JURIS ORDINE, *en quoi concourent les ordres de S. M. I. donnés à Vienne, le* 21 *décembre* 1726, *produits par le même promoteur au procès, qui ordonnent de plus, bien sérieusement, que droit y doit être fait suivant les lois du pays et canons de l'Église.*

Or il est constant, Madame, tant par le droit commun que par les Placcards de nos princes souverains, glorieux prédécesseurs de notre auguste maître, au fait de la récusation des juges, qu'un juge ou assesseur ainsi établi que ledit avocat De Swert, pour la judicature de ladite cause, ne doit et ne peut être excusé, ne fût pour cause légitime, et SERVATO JURIS ORDINE, *sur le pied plus amplement prescrit audit Placcard et conformément à l'usage et aux instructions des tribunaux respectifs;*



ensorte que pour satisfaire à mon devoir devant Dieu, car c'est son jugement que j'exerce, il m'est impossible, Madame, d'exclure de ladite judicature ledit avocat De Swert, ne fût que par jugement légitime et avec connaissance de cause, il en serait excusé ; d'autant moins qu'une des parties ayant appris que j'avais ce matin commencé la lecture du procès sans l'intervention dudit avocat De Swert, qui était néanmoins aussi arrivé en cette ville, conjointement avec les avocats Cools et Tourneville, elle a requis et soutenu que j'avais à faire la lecture du procès à l'intervention des trois assesseurs présents en cette ville, faute de quoi elle protestait de NULLITATE ET NEGATA JUSTITIA : *ce que je n'ai pu refuser, attendu aussi que les parties avaient de part et d'autre consenti dans la personne dudit avocat De Swert pour assesseur.*

Quant à l'avocat Van der Vorst, aussi nommé par nous pour assesseur à la réquisition dudit promoteur, je puis assurer V. A. S. que s'il s'en excuse, ce qu'il ne m'a fait connaître jusqu'à présent, je ne manquerai pas d'y suppléer aussitôt conformément à mon devoir.

Au reste, je prie V. A. S. de bien vouloir faire attention que la jurisdiction du tribunal de cette Université est entièrement indépendante, ensuite de son érection faite AUCTORITATE APOSTOLICA ET REGIA, *et que par mon serment je suis obligé indispensa-*

blement de m'y conformer entièrement. Louvain, 30 juin 1727.

Tout le parti était furieux; il agit si bien auprès de Marie-Élisabeth, que le vice-recteur fut sommé d'aller immédiatement à Bruxelles pour rendre compte de sa conduite. Rega partit sur-le-champ. Il essuya du grand-maître et du chef-président les réprimandes les plus vives, comme s'il était coupable d'un mépris formel pour les ordres de l'archiduchesse : on l'accusa d'ambition et d'indépendance. Rega s'excusa sur sa prétendue désobéissance, en montrant les premiers ordres de Marie-Élisabeth. A l'égard du dernier reproche, il prouva par l'acte constitutif de l'Université que dans ses remontrances il n'avait rien allégué qui n'y fût conforme : ajoutant que les ordres de l'archiduchesse, qui y étaient contraires, ne pouvaient être regardés que comme subreptices. Ces excuses ne furent point écoutées; on rejeta bien loin les droits de l'Université, et par un procédé des plus extraordinaires, on contraignit ce juge de rendre compte, même de mémoire et sans le vu des pièces, de tout le détail de la procédure et de la conduite qu'il y avait tenue.

On ne se borna pas à ces premières violences. Il n'y eut point de menaces qui ne furent faites au vice-recteur pour l'intimider. On assurait déjà comme une chose certaine qu'il y avait un ordre tout dressé pour le suspendre de l'exercice de ses fonctions. Le bourg-

mestre de Louvain, De Herkenrode, qui avait d'intimes liaisons avec la Cour, l'avertit plusieurs fois qu'on avait le projet de l'enlever et l'enfermer dans une forteresse. Le bruit en était répandu à Bruxelles et à Louvain. Cependant, dans l'intérêt du vice-recteur, les avocats De Swert et Van der Vorst se désistèrent de leur qualité d'assesseur, et le recteur y consentit; mais ce désistement fit naître des embarras très-sérieux auxquels on ne s'était pas attendu. La Cour revint à la charge pour forcer Rega à nommer à la place des assesseurs, l'avocat De Fierlant et De Fooz. Rega résista tant qu'il put; il insista même pour retourner à Louvain où ses devoirs et ses malades l'appelaient; mais tout fut inutile. On lui ordonna, dans l'après-midi du 4 juillet 1727, d'aller à la secrétairerie du Conseil-d'État pour y recevoir de la part de l'archiduchesse une dépêche qui renfermait des ordres positifs. On la lui remit comme un effet de l'indulgence du Gouvernement, en lui faisant sentir que sa désobéissance et sa transgression aux ordres de l'archiduchesse lui attireraient une punition exemplaire; qu'on voulait bien dissimuler, cette fois, dans l'espoir qu'il serait plus prudent à l'avenir, et à condition qu'il exécuterait exactement les nouveaux ordres qui lui étaient remis. Rega se crut obligé de nommer les assesseurs désignés par le comte de Baillet, le 7 du même mois.

Il n'était plus alors question que de convenir du

jour où l'on s'assemblerait pour la lecture du procès. Rega écrivit à cet effet aux assesseurs. Il en reçut une première réponse par laquelle ils paraissaient disposés à commencer les séances le 23 du même mois de juillet; mais un d'entre eux y apporta des obstacles par sa demande de tenir les réunions à Bruxelles, sous prétexte de quelques raisons qui l'empêchaient de s'absenter de cette ville. Il y a grande apparence que c'était encore ici un nouveau piége pour mettre le tribunal du recteur sous la main de la Cour et du comte de Baillet, et pour en rendre les juges plus dépendants. Quoi qu'il en soit, le vice-recteur déclara qu'il avait des raisons très-graves pour ne point déplacer ainsi son tribunal. Les cinq assesseurs se rendirent donc à Louvain et commencèrent la lecture du procès le 29 juillet, à huit heures du matin.

Le lendemain, Van Espen fit demander l'exclusion de l'avocat fiscal, laissant toutefois à Rega de faire ce qu'il trouverait plus convenable à la cause et plus favorable à la justice. Mais le fiscal s'opposa avec tant d'aigreur et d'opiniâtreté à cette exclusion, que le vice-recteur se vit obligé de l'admettre aux délibérations. Ceux qui le mettaient en œuvre craignaient que, malgré toutes les violences qu'on avait exercées pour nommer les juges, la sentence ne fût néanmoins favorable à Van Espen. En présence des intrigues du comte de Baillet et des menaces de la Cour, le vice-recteur et tout son tribunal se conten-

térent de prononcer, le 31 juillet, une sentence interlocutoire qui portait que le *Motif de Droit* de Van Espen serait communiqué à la partie adverse. On ne doutait point que les juges n'eussent pris ce parti pour se tirer d'embarras. On a même prétendu qu'il y avait des défenses expresses de prononcer définitivement, au cas que les juges parussent disposés à absoudre. Le principal motif des assesseurs, en se conduisant ainsi, comme le vice-recteur l'avoua depuis[1], était l'espérance que, la partie adverse ne pouvant répondre aux raisonnements du *Motif de Droit,* le procès ne serait jamais jugé. Ils se flattaient d'ailleurs que leur sentence interlocutoire serait regardée comme une preuve qu'ils n'avaient trouvé Van Espen convaincu d'aucun délit; toutes les personnes non prévenues portèrent en effet ce jugement, et l'on s'attendait en conséquence à ce qu'il ne serait plus question du procès, et qu'on laisserait enfin ce vieillard de 80 ans et frappé de cécité, descendre tranquillement dans la tombe. Mais ses ennemis ne pouvant lui pardonner le tort qu'il leur avait fait ou voulu faire, attendaient en silence la recomposition de la magistrature de l'Université pour porter les coups qui lui étaient depuis longtemps réservés.

Van Espen fut une nouvelle victime de l'alliance

[1] Voy. Van Espen, *Opera*, t. 5, p. 182.

monstrueuse qui formait les vœux les plus coupables contre les droits constitutionnels du peuple. Le sang d'Agneesseus coulait encore, lorsqu'à la Cour on convint de sévir sans pitié, sans miséricorde, et en dépit des usages et des droits du pays, contre le célèbre professeur de Louvain. Dès que son sort, fixé depuis longtemps, fut prononcé par le tribunal de l'Université, le parti absolutiste ne garda plus aucune mesure; et pour s'assurer d'une longue domination, il travailla hardiment à la réforme spirituelle du clergé qui avait été, selon lui, trop longtemps sous l'influence de cette école. Pour empêcher l'Université d'avoir désormais la même puissance, et la mettre dans l'impossibilité de porter des entraves à leurs réformes radicales, les évêques, soutenus par la Cour, réclamèrent d'une part le droit d'instruire la jeunesse qui se destinait à la prêtrise, et enlevaient d'autre part à l'école la nomination aux bénéfices. L'Université, érigée dans des temps de désordre et d'insubordination, avait reçu, à différentes époques, de la cour de Rome et des princes séculiers, une quantité de priviléges si grande, que cette école avait été en quelque sorte revêtue des droits épiscopaux ou avait remplacé l'épiscopat. Ces tentatives, encouragées par les ultramontains, jetèrent l'alarme dans le petit camp de leurs adversaires. En sa qualité de doyen de la faculté de Médecine, Rega provoqua une convocation du sénat académique pour le 17 janvier 1730, ayant

l'intention de dénoncer sans ménagement à l'assemblée la conduite des évêques.

Le conseil du recteur n'avait à se reprocher aucune négligence; mais Van Buggenhout n'avait pas assez de caractère pour oser prendre un parti; son vice-recteur Rega convenait mieux. Aussi ne manqua-t-il point de se prévaloir de ses prérogatives dans cette conjoncture. Au jour fixé pour la réunion, le recteur demanda à l'assemblée, au nom du doyen Rega: 1° *S'il ne convenait pas d'envoyer à Bruxelles, pour consulter, sur les empiétements de l'épiscopat, les meilleurs avocats de la capitale; 2° de demander la protection du magistrat de Louvain pour supplier la Gouvernante de ne rien conclure sans son avis; 3° de soumettre aux Facultés la réplique au mémoire des évêques avant de l'envoyer à la Cour; 4° de demander l'appui des États de Brabant; et 5° d'envoyer une copie des prétentions des évêques au magistrat.* Le sénat approuva la conduite du conseil et chargea les jurisconsultes Du Bois et Hony, qui avaient été choisis le 18 décembre 1729 pour répondre aux évêques, de porter la protestation de l'Université aux pieds de la Gouvernante. Rega ne fit point partie de cette députation à laquelle on joignit cependant son ami et collègue Favelet. On aurait mauvaise grâce d'accuser ou même de soupçonner les sentiments religieux de Rega, qui était plutôt favorable à l'Université qu'hostile à l'épiscopat belge.

Il était le plus heureux des hommes lorsque, pouvant se dérober à la lutte des partis, il était dans son cabinet au milieu de sa bibliothèque formée avec goût et discernement. Un gouvernement abandonné à des factieux ou à des bureaucrates égoïstes engendre chez l'observateur consciencieux et chez l'ami sincère de l'étude, le mépris pour les hommes. L'un devient misanthrope; l'autre, qui trouve chez lui mille occasions d'oublier la peine que lui a fait éprouver la chose publique, conserve mieux son caractère et sa dignité. Rega était désolé que la confection du théâtre anatomique, décrété depuis longtemps, traînât en longueur, et il engagea, le 28 novembre 1730, la faculté de Médecine à faire auprès du recteur les réclamations les plus pressantes. Ce retard apportait en effet un grand préjudice aux études des sciences médicales, la clinique ne se faisant point du tout, et, dans tous les cas, ne se faisant pas convenablement. On aurait tort de l'attribuer à l'indifférence; loin de là, l'Université était animée du zèle le plus louable pour la réorganisation générale des études; mais elle se trouvait dans une position si critique qu'elle était dans l'impossibilité d'exécuter tous ses projets. La Cour, son ennemie, avait entraîné dans sa querelle et l'épiscopat et la ville même de Louvain, ce qui fut pour elle une véritable calamité, comme nous aurons bientôt l'occasion de le voir.

Si, d'un côté, Rega s'était déjà efforcé, de concert

avec ses amis Favelet et Narez, de relever l'enseignement médical, il chercha aussi à éclairer ses confrères sur la pratique de leur art. Dirigés dans leurs études par diverses influences, les médecins étaient chimistes, cartésiens, mathématiciens ou physiciens, de manière que la médecine offrait un chaos de systèmes : on passait continuellement d'un système à un autre, sans pouvoir se flatter d'un choix meilleur. Ce n'est pas tant la conviction personnelle des médecins, observe Rega, que leur ignorance et leur paresse, qui leur font prôner et suivre des doctrines qui les dispensent d'études longues et pénibles. Le tableau plein de vérité, qu'il trace à ce sujet, de la conduite des médecins de son temps, est encore applicable, de nos jours, à tous les médecins systématiques qui, abordant un malade avec des idées préconçues, ne voient partout que leur maladie de prédilection, et perdent de vue tous les symptômes qui ne s'accordent pas avec leur manière de voir, ou leur donnent une interprétation forcée, nullement justifiée par l'expérience ou l'observation. Ayant étudié consciencieusement dans le silence du cabinet et par une sage pratique, le mérite de toutes ces doctrines, Rega finit par comprendre son art, et le réduisit à son état normal, avec toute sa simplicité; il le montra dans son traité *de la Sympathie*, tel qu'il le considérait; et l'expérience d'un siècle a prouvé que ses vues étaient justes et sages. Mais les médecins praticiens, qui,

pour la plupart, avaient reçu une instruction peu soignée, ne pouvaient encore s'élever à cette hauteur philosophique. L'usage de regarder les urines s'était perpétué dans les villes et surtout dans les campagnes. Il y avait, dans le voisinage de Louvain, une femme qui prétendait reconnaître, à l'inspection de l'urine des malades, la nature du mal dont ils étaient atteints, et les remèdes qu'il convenait d'opposer. Une foule de personnes non-seulement de la basse classe, mais aussi de la bonne société, allaient consulter cet oracle; ce qui fournit à Rega l'occasion de publier en 1733 un traité sur les signes que l'urine peut offrir. Il y démontre, de la manière la plus simple et la plus évidente, l'erreur de ceux qui croient que sa seule inspection peut conduire le médecin à connaître la nature des maladies; il signale les fraudes employées par les uromantes et l'adresse avec laquelle ils savent se procurer des éclaircissements, afin de faire montre de leur talent divinatoire. Après avoir prouvé combien l'urine, examinée isolément, est loin de fournir des données exactes, Rega craignant qu'on ne le taxât d'avoir voulu en proscrire l'examen dans la pratique, en donne au contraire la recommandation expresse, suivant en cela l'exemple du père de la médecine, et des médecins les plus distingués de son temps. Voilà pourquoi, dans la seconde partie de son ouvrage, il a soin d'indiquer avec précision les signes diagnostiques que l'inspection des

urines peut offrir au médecin, et sous ce point de vue sa dissertation est, comme l'assure M. Martens de Louvain, un ouvrage qui sera toujours consulté avec fruit, parce qu'il résume tout ce que l'on savait à cette époque sur cette importante partie de la séméiologie.

Après avoir flétri les uromantes, il lui importait de donner une leçon à ces charlatans et aux personnes instruites qui pourraient se laisser abuser. Il se réserva en effet de prescrire des règles, qui pussent guider les médecins, soit dans leurs études soit dans la pratique. Sa méthode, publiée en 1737, n'est pas l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, mais il est, après son traité de la Sympathie, celui qu'il nous importe d'analyser; car sa méthode et sa doctrine se maintinrent dans l'enseignement de l'Université.

En abordant la question de la vie et de la mort, l'auteur énonce divers aphorismes : l'âme, dit-il, est une substance spirituelle qui pense, qui raisonne et qui est immortelle. Le corps est une machine, ou plutôt un automate hydraulico-pneumatique et élastique, composée de parties solides et de parties fluides, rangées entre elles d'une manière admirable, et agitées d'un mouvement continuel; cette machine est naturelle et mortelle. La connexion entre l'âme et le corps est telle, qu'à l'occasion de mouvements qui se passent dans le corps, l'âme a certaines pensées et affections, et que le corps tout de même, à l'occasion de pensées et affections de l'âme, est sus-

ceptible de certains mouvements. Le lien par lequel deux substances aussi différentes en nature, sont unies ensemble pendant la vie, n'est autre que la volonté et le décret de l'Être suprême. La vie de l'homme dépend de l'harmonie entre les parties solides et les parties fluides du corps; cette harmonie produit un mouvement mécanique et organique, au moyen duquel les fluides circulent continuellement et passent par toutes les parties du corps, du moins par le cœur, par les poumons, et par le cervelet. Tant que ce mouvement persévère, les fonctions du corps, soit animales soit naturelles, s'exécutent, et l'âme demeure constamment unie au corps; mais sitôt que ce mouvement s'arrête, les parties se corrompent, le corps n'est plus un organe capable d'obéir aux volontés de l'âme, et les impressions des objets du dehors ne peuvent plus se porter jusqu'à l'esprit; la mort est venue. Comme l'homme est composé de deux sortes de parties, on peut considérer en lui deux sortes de vies; l'une lui est propre en tant qu'homme, laquelle consiste dans l'union de l'âme et du corps; l'autre qui est la vie même du corps, laquelle consiste dans le mouvement et d'où dépend la première vie, en sorte que ce n'est pas sans raison que la vie du corps est le mouvement, et que la vie de l'homme est le sentiment et la pensée. La mort suit donc la cessation du mouvement progressif du sang, en sorte qu'elle n'est autre chose que la destruction de ce mouvement

circulaire, comme elle est aussi la cessation de tous les mouvements propres aux parties solides et aux parties fluides, cessation qui entraîne après elle la corruption; car la vie n'est autre chose que la conservation du corps, tant dans le mélange naturel des humeurs qu'il contient que dans sa structure et sa composition, et par conséquent dans les mouvements qui en résultent. Nous ne mourons donc pas, parce que l'âme abandonne le corps, mais l'âme n'abandonne le domicile du corps que parce que les mouvements organiques cessent; car plusieurs actions accessoires à la vie du corps s'exécutent sans l'intervention de l'âme, ainsi qu'on le voit dans les bêtes et dans les plantes, en sorte que le corps lui-même ne vit pas en tant qu'il est joint à l'âme raisonnable, mais en tant qu'il est composé d'organes capables d'accomplir les actes nécessaires à la vie. Ainsi la vie subsiste par des causes purement mécaniques et matérielles: il n'est pas nécessaire de recourir à l'âme pour expliquer la vie du corps, comme il n'est pas nécessaire, pour la vie des bêtes et des plantes, qu'elles aient une âme.

L'illustre professeur de Louvain, dit M. Broeckx dans son Essai sur l'Histoire de la Médecine belge, *a publié un traité de médecine dans lequel il se déclare l'ennemi de toute hypothèse. Dans son style toujours aphoristique, il démontre que les maladies, et en particulier les fièvres, ont leur siége dans les*

solides, surtout dans les trames nerveuses et membraneuses, et qu'il ne faut pas les chercher dans les humeurs. Rega contribua puissamment à la ruine du système chimique : l'argument le plus solide qu'il opposa à cette école, c'est la diversité des lois d'existence entre les corps bruts et les corps organisés ; il appréciait le tort immense qu'avait fait à l'humanité, l'application fâcheuse de la chimie à la médecine, en basant toute la thérapeutique sur ces décompositions, combinaisons, sublimations, que l'art peut bien provoquer dans un vase inerte, mais que dans le corps humain il ne saurait produire ni avec certitude ni sans danger. En attaquant la chimiatrie de Van Helmont, Deleboe, Willis, Tackenius, Bontekoe, Craanen, et de tous les sectateurs de cette école, il prouve que l'on n'est parvenu par aucune expérience à démontrer la présence d'un acide, qu'on prétendait à toute force dans le sang. Rega rapporte aussi plusieurs ouvertures cadavériques.*

La gouvernante Marie-Élisabeth, voulant probablement réconcilier la Cour avec la faculté de Médecine de Louvain et particulièrement avec Rega, invita cette Faculté à lui procurer l'analyse des eaux minérales du village de Marimont, où elle avait un magnifique château de plaisance. Son médecin, nommé Manderlier, en faisait beaucoup de cas; et elle souhaitait de les soumettre, si toutefois elles le méritaient, au jugement de la Faculté. Celle-ci choisit trois

de ses membres, les professeurs Rega, De Villers et Sassenus, qui partirent le 4 août 1740 : leur travail fut long et consciencieux. Non-seulement ils examinèrent les eaux sur les lieux mêmes, mais ils en portèrent même à Louvain pour les analyser avec plus de certitude au laboratoire de l'Université. La Gouvernante s'empressa, en décembre suivant, de nommer Rega son médecin, et de l'admettre au nombre de ses conseillers intimes. Ce fait seul prouve que les temps étaient changés.

La guerre étant imminente, l'impératrice demanda le 10e denier de tous les bénéfices ; malgré ses priviléges, l'Université devait contribuer dans cet impôt, qui était mal reçu dans toute la Belgique : le Conseil Privé et le Conseil de Brabant s'y montraient contraires. Le 11 mars 1742, Rega fut envoyé à Bruxelles pour défendre les intérêts de l'Université ; il déclara dans son rapport au collége du recteur le 15 suivant, que l'opposition étant forte, il convenait que l'Université protestât aussi. Ce qui fut adopté.

Non-seulement l'Université était continuellement en difficulté avec la Cour de Bruxelles, au sujet de ses immenses priviléges, mais elle avait des embarras plus sérieux avec la ville de Louvain, qui, loin de lui être favorable, semblait être devenue son ennemie ou vouloir se poser comme telle. Tantôt la ville la rançonnait lors de la nomination des professeurs, d'autres fois elle s'efforçait de faire tomber sur elle la ma-

jeure partie des charges pour le logement des troupes. Le concordat intervenu le 2 novembre 1702, recevait une fausse application. D'après ce concordat, l'Université était tenue de pourvoir à l'entretien de quarante hommes; mais pour en finir elle offrait en terme de transaction une indemnité. Le silence du magistrat faisait craindre que la ville ne fît occuper de force les locaux. Bombay et Rega partirent, le 9 novembre 1742, pour le camp du général De Somersfelt aux environs de Bruxelles; ils prièrent le général d'envoyer directement à l'Université les hommes qu'elle était tenue d'entretenir et de loger; mais étant informé qu'il n'était pas dans ses pouvoirs d'accueillir une semblable demande, Rega laissa son collègue au camp, et partit seul pour Bruxelles, à l'effet de réclamer auprès du capitaine général, le comte de Harrach, qui lui donna l'assurance la plus positive de protéger l'Université. Rega vit aussi le chef et président De Steenhout. Tout le monde semblait porté pour l'académie, mais les événements lui devinrent contraires; elle fut forcée de se laisser opprimer par le magistrat : non-seulement elle reçut la loi pour le logement et l'entretien de troupes, mais elle fut forcée de céder le *Ficum* pour les bureaux de la garnison. La Cour et la ville de Louvain ne témoignaient désormais aucune sympathie ni bienveillance pour cette célèbre école, qui était menacée d'une ruine totale.

Cependant les membres de l'Université ne se laissaient pas décourager. Il est digne de remarque que beaucoup d'améliorations et quelques réformes ont été autorisées dans ces temps critiques, malgré les difficultés qui étaient suscitées de toutes parts. Rega avait réellement fondé la bibliothèque et le théâtre anatomique; il eut aussi sa part dans la formation du jardin botanique. On serait injuste, si l'on examinait la conduite de l'Université sans tenir compte des circonstances dans lesquelles elle s'est trouvée.

L'horizon politique se rembrunissait de nouveau. Les rois de Prusse et de France se promettaient un mutuel appui. La Belgique allait être victime de leur animosité contre la puissance autrichienne. Le maréchal de Saxe, qui avait affecté la plus profonde inaction, prend ses dispositions dans un bal qu'il donnait aux dames de Lille, et fait mouvoir toutes ses troupes; il part lui-même et bientôt Bruxelles est investi. L'effroi saisit la garnison et l'alarme se répand au loin. Le 31 janvier 1746, le marquis d'Armentières fut détaché par le maréchal avec ordre de se rendre maître de Louvain. La garnison évacua la place avant l'arrivée des Français; mais les bourgeois, plus dignes que les soldats de porter les armes, poussèrent le courage jusqu'à la témérité; malgré leur impuissance à soutenir, avec le secours des écoliers, même une courte défense, ils fermèrent les portes au détachement envoyé par le marquis, et dans leur

haine contre les vainqueurs, ils s'oublièrent au point de maltraiter les parlementaires qui étaient venus les sommer de se rendre. Une vengeance éclatante devait leur être réservée; les apprêts et plus encore la réflexion leur firent comprendre leurs torts et leur fâcheuse position. Tous les moyens employés par le magistrat avaient été inutiles, lorsque, dit-on, Rega fut prié par ses concitoyens de calmer le courroux des Français, et de solliciter pour la ville une capitulation raisonnable. C'est du moins une tradition qui nous est conservée par les Louvanistes, et qui mériterait d'être justifiée par des témoignages contemporains. On assure aujourd'hui qu'ayant parfaitement réussi, il fut proclamé le sauveur de la cité. La satisfaction des habitants fut très-précaire; car le maréchal de Saxe ne tint aucun compte des conditions accordées par le marquis d'Armentières. En considération de la bonne discipline qu'avait tenue le régiment en entrant dans la ville, il condamna les magistrats à donner une demi-livre de viande par jour à chaque homme de ce régiment, pendant tout le temps qu'il y resta.

Maurice, comte de Saxe, choisit Rega pour son médecin. Le vainqueur de la Belgique, qui se conduisait en souverain, maintint aussi la plupart des fonctionnaires dans leurs honneurs et dignités: Rega fit à sa Cour le service que depuis plusieurs années il n'avait cessé de rendre aux gouvernantes Marie-Élisabeth et

Marie-Anne. A cause du crédit dont il jouissait, il fut souvent utile au corps auquel il appartenait. Les périls qui environnaient les Provinces-Unies ayant provoqué le rétablissement du stadhoudérat, une nouvelle armée fut organisée pour agir contre les Français, sous la conduite du duc de Cumberland. Le maréchal de Bathiany, commandant des Autrichiens, couvrait la ville de Maestricht qu'il importait au maréchal de Saxe de conquérir. Pour soutenir avec honneur les hostilités qui allaient être reprises avec plus d'acharnement que jamais, les Français décrétèrent dans toute la Belgique une énorme contribution forcée; et pour ce qui concerne l'Université, elle frappait sans exception tous ses suppôts, ce qui jeta parmi les professeurs une grande perturbation. Le 15 mai 1747 Rega se rendit à Bruxelles accompagné de l'avocat fiscal Peeters; *nous ne demandons point,* dit-il à l'abbé du Parc, chancelier de l'Université, *une exemption, mais seulement la permission de racheter la capitation par une somme.* Le temps des priviléges était passé; l'abbé répondit sans hésiter que *cela ne se pouvait, les Ordres y étant contraires.* Toutes les fois que l'Université eut une députation à faire, durant l'occupation française, elle employa Rega.

Le duc de Lorraine, qui, après le retour des Autrichiens, prit les rênes du gouvernement des Pays-Bas, lui témoigna sa haute satisfaction; à l'exemple de Marie-Élisabeth qui lui avait donné son portrait en-

richi de diamants, il lui remit le sien pareillement garni de pierres fines. Rega reçut un semblable présent du prince de Lichtenstein. Il était en correspondance non-seulement avec les médecins les plus célèbres de l'Europe, mais il recevait très-souvent des lettres de la main des prélats et des magistrats les plus distingués. Sa réputation d'habile praticien s'était tellement répandue, que, sans l'attachement qu'il conserva toujours pour l'Université, il aurait pu se faire une fortune brillante dans les cours des princes et des rois, notamment du roi de Prusse. Il exerçait la médecine avec tant de générosité et de désintéressement, que non content de refuser quelquefois les honoraires qui lui venaient de la part des riches et des grands, il avait toujours la bourse ouverte pour secourir les pauvres. Jamais il ne se refusa à personne; et quand des occupations indispensables ou la diminution de sa santé, dans les derniers temps de sa vie, ne lui permirent pas de remplir les devoirs qu'il s'était imposés envers les indigens, il en chargea toujours d'autres médecins par qui il se faisait rendre compte de leur état. Ses soins charitables allaient encore plus loin : s'il observait, en visitant ses malades, qu'ils fussent menacés de quelques revers de fortune, il en écartait les coups par les sommes qu'il leur donnait. Plusieurs bonnes familles durent à ses abondantes largesses, d'avoir été préservées d'une chute prochaine. Comme il savait ménager son temps,

le nombre de ses malades ne le détourna ni de ses fonctions académiques, ni de l'étude de la médecine et des belles-lettres. Sa bibliothèque était l'endroit où il passait utilement les heures qu'il pouvait ménager sur ses occupations publiques. Quelle peine il éprouva, lorsqu'au commencement de l'administration du prince de Lorraine, on retira aux professeurs de l'Université la faculté dont ils avaient toujours joui, de recevoir les livres étrangers francs de tous droits d'entrée; il réclama, le 22 mai 1749, contre cette mesure, qui était aussi sensible à ses amis qu'à lui; car sa bibliothèque et même sa maison étaient ouvertes, non à ces bibliophiles maniérés, amateurs de papier rose, mais aux véritables bibliophiles qui se connaissent en bonnes éditions. Le chanoine Charles Major y avait toujours son logement. Rega s'épuisa par la continuité d'un travail trop assidu : il vit sa santé diminuer, et cependant il ne la ménagea pas davantage, plus attentif aux maux des autres qu'aux siens.

Il succomba le 22 juillet 1754, à l'âge de 64 ans, et fut enterré au cimetière de l'église principale, sous une pierre sépulcrale qui portait l'inscription suivante :

D. O. M. Hic sepultus est Amp. ac Cl. D. Henricus-Josephus Rega, Lovaniensis, Medicinæ Doctor et Professor primarius. Seren. arch. Mariæ-Elisabethæ Belgii Gubernatricis Consiliarius et Archiater, qui sibi, piis parentibus Petro Rega et

Christinæ Van Herberghe, et sorori suæ Catharinæ hoc monumentum poni voluit. Vir, propter singularem artis medicæ peritiam verè clarissimus, vivere desiit 22 julii 1754, ætatis 64 ann. R. I. P.

Par son testament, il légua une somme de dix mille florins, argent de change, pour la fondation de deux bourses, principalement destinées aux étudiants en médecine, et une autre somme de deux mille florins pour la bibliothèque de l'Université.

Il publia les ouvrages suivants : 1° *Tractatus medicus de Sympathiâ, seu consensu partium corporis humani ac potissimum ventriculi in statu morboso*, Haarlem, 1721 ou 1739, in-12; Francfort, 1762, in-12; Louvain, 1830, in-8°, avec portrait et des notes de M. Van Sevendonck. Pour mieux faire ressortir et apprécier le mérite de Rega, M. Broeckx a établi un curieux parallèle entre la doctrine de ce professeur et celle du médecin Broussais. M. Martens, de Louvain, vient aussi d'exposer avec talent cette similitude qui est maintenant si bien établie et reconnue, qu'il est sans utilité de s'y appesantir encore. « Rega, » ajoute-t-il à la fin de ses observations sur le traité de la Sympathie, « Rega a donc non seulement établi, par rapport aux fièvres, les principes » que Broussais a développés un siècle plus tard avec » tant de talent; mais, je ne crains point de le dire, » sa doctrine est bien plus judicieuse et plus con» forme à l'expérience médicale, que celle de l'il-

» lustre médecin français ; car, remarquez-le bien,
» Rega n'a garde de dire, comme Broussais, que la
» lésion de l'estomac qui produit la fièvre est toujours
» une phlegmasie de sa membrane interne, et qu'il
» ne faut la combattre que par une médication anti-
» phlogistique ; le professeur de Louvain affirme au
» contraire positivement que la fièvre, lors même
» qu'elle tire son origine de l'estomac (ce qui, suivant
» lui, a lieu communément), n'est pas toujours le
» résultat de quelque inflammation de ce viscère ;
» mais qu'elle est parfaitement produite par la pré-
» sence dans l'estomac de matières nuisibles, et, sous
» ce rapport, il proclame hautement l'utilité du vo-
» mitif dans le début d'un grand nombre de fièvres,
» médicament dont l'emploi est généralement ré-
» prouvé par Broussais, qui le considère comme nui-
» sible et propre à augmenter l'irritation fébrile.
» L'expérience a depuis longtemps prononcé sur ce
» point en faveur de la manière de voir de l'ancien
» professeur de Louvain, et il n'y a pas de praticien
» un peu instruit de nos jours qui ne préfèrera sa
» doctrine sur les fièvres à celle de Broussais, beau-
» coup plus exclusive et par suite moins conforme à
» la vérité. » — 2° *De Urinis tractatus duo. Prior,
quæstio quodlibetica ; An ullâ scientiæ medicæ
investigatione aut experimento quispiam possit ex
solâ urinarum inspectione morborum naturam ad
medelam dignoscere. Alter de Urinis ut signo. In*

quo ordinarius et naturalis hominis sani urinæ aspectus, ejusdemque ab eo mutatæ constitutio morbi tempore proponitur; in causas inquiritur, et quid singulæ variationes indicent tam ex veterum, potissimùm Hippocratis, quàm recentiorum observatione exponitur, Louvain, 1733, in-12; Francfort, 1761, in-8°. Rega nous apprend dans la préface qu'il avait composé ce petit traité pour servir de texte à ses leçons. Son collègue Narez traita aussi le même sujet, et Jean-François Broeucqpez soutint la thèse contraire, comme on le verra dans la biographie de ces médecins. — 3° *Accurata medendi Methodus, quantùm fieri potest ab omni hypothesi abstracta, duobus medicinæ fundamentis certæ experientiæ et rationibus indè deductis superstructa. In tres partes divisa, Pathologiam universalem, particularem et Therapeiam: per aphorismos proposita,* Louvain, 1737, in-8°. — 4° *Dissertatio medica de Aquis Mineralibus iisque saluberrimis tam ad conservandam quàm restaurandam valetudinem fontis Marimontensis, qui ibidem juxtà castrum Regium in Hannoniæ comitatu copiosè scaturit. Quâ ut prolusione post multimoda et accuratissima experimenta physico-chymica, aquarum illarum natura, qualitates, efficacia, et virtutes medicæ, simulque debitus iisdem utendi ad salutem modus dilucidè exponuntur,* Louvain, 1740, in-8°. Son collègue De Villers et le médecin Delval publièrent

chacun une semblable dissertation. *Quoique la chimie à cette époque*, dit M. Martens, professeur de cette science à Louvain, *ne fût point assez perfectionnée pour permettre d'établir avec la plus grande exactitude la composition d'une eau minérale, cependant les expériences nombreuses auxquelles il a soumis celles de Marimont, les réactifs qu'il eut la sagacité d'employer, fournirent des résultats assez précis pour pouvoir indiquer, d'une manière approximative, la composition de cette eau et d'en déduire les vertus médicales. Lui et ses collègues constatèrent que le fond de la fontaine présente un dépôt ocreux; 2° que l'eau est très-limpide et a une faible odeur d'hydrogène sulfuré qui se dissipe promptement lorsqu'elle est exposée à l'air; 3° que sa saveur rappelle un peu celle des eaux sulfureuses, mais qu'elle est surtout ferrugineuse et légèrement astringente; 4° que la poudre de noix de galles lui donne une couleur d'un brun pourpre; 5° qu'elle ne rougit pas le papier bleu de tournesol; 6° qu'elle verdit faiblement, au bout de quelque temps de mélange, le sirop de violette; 7° qu'elle se trouble abondamment par le nitrate d'argent qui la rend laiteuse et lui donne une couleur cendrée passant au brun; 8° qu'elle ne se trouble aucunement par une solution de carbonate de potasse; 9° que sa densité égale celle de l'eau de source du Pouhon de Spa. Les vertus médicinales*

de l'eau de Marimont sont connues depuis long-temps, et l'électeur de Bavière, Maximilien, qui en avait éprouvé les bons effets, venait presque tous les ans, lorsqu'il était gouverneur de la Belgique, passer quelque temps à Marimont, et ne manqua pas surtout d'en faire transporter beaucoup d'eau minérale dans des bouteilles bien closes à Munich, sa résidence habituelle. Rega rapporte dans sa dissertation un grand nombre de cas de guérison obtenus par l'usage des eaux de Marimont. Elles se montrent surtout efficaces, suivant lui, dans les maladies de langueur, dans les affections atoniques des premières voies ou des viscères abdominaux, dans la gravelle, etc. Mais il se garde bien d'en faire une panacée universelle et indique nettement les circonstances où leur usage ne peut être que nuisible. Au reste, l'ouvrage de Rega renferme une foule de règles de pratique très-saines, relatives au régime de vie à suivre par ceux qui font usage des eaux minérales ferrugineuses. — 5° Supplément aux Traités précédents des Eaux de Marimont, où l'on confirme leurs qualités minérales et vertus salutaires, tant par de nouvelles preuves faites à Louvain, que par plusieurs cures communiquées par le Sr Delval, médecin et directeur de ces eaux. On y joint l'Analyse des deux autres fontaines du même endroit, dont l'une est appelée de Roidemont et l'autre Montaigu, avec le détail

des maladies auxquelles elles sont convenables; par les docteurs et professeurs Rega et De Villers, Louvain, 1742, in-8°. — 6° *Dissertatio medico-chymica quâ demonstratur sanguinem humanum nullo acido vitiari. Accedit appendix quâ inquiritur an equidem in primis viis contineatur acidum. Ulterius considerantur remedia anti-acida, præcipuè pulveres absorbentes de quorum tàm usu salutari quàm abusu medicum instructum esse oportet*, Louvain, 1744, in-8°. *La doctrine médicale*, dit M. Martens cité ci-dessus, *qui rapportait toutes les maladies aux vices des humeurs, autrement appelée* HUMORISME, *quoique déjà fortement combattue et ébranlée par Baglivi, Hoffman, Lancisi, etc., était cependant encore suivie par un grand nombre de médecins du temps de Rega. Les alchimistes avaient, comme on sait, contribué beaucoup à établir cette doctrine, dans laquelle on regardait comme principales causes de nos maladies, tantôt l'acidité, tantôt l'alcalinité présumées de nos humeurs et entre autres du sang. Aussi, les principaux remèdes n'étaient pris que parmi les correctifs connus de l'état acide ou alcalin, et principalement parmi les absorbants, puisqu'on croyait l'acidité généralement prédominante. Rega, convaincu des dangers d'un pareil système dans la pratique médicale, et voulant en démontrer toute l'absurdité, prouve de la manière la plus évidente, et beaucoup*

mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, combien les idées régnantes sur l'acidité où l'alcalinité du sang, dues à Van Helmont, Sylvius de le Boe, Willis, etc., sont inexactes. Il s'attache à réfuter jusqu'à la moindre assertion que des médecins entêtés faisaient encore valoir de son temps en faveur de cette doctrine surannée. Déjà à cette époque la chimie commençait à se perfectionner et à perdre le caractère mystique que l'imagination des alchimistes lui avait imprimé. Aussi Rega, à qui les connaissances chimiques n'étaient pas étrangères, s'en sert merveilleusement pour démontrer l'erreur de ceux qui admettent un acide libre dans le sang, et tourne en ridicule la pratique de ces médecins systématiques qui, en véritables Don Quichotte, s'amusent à poursuivre une ombre au lieu d'attaquer une maladie réelle. Ce n'est pas toutefois, dit-il, que les remèdes absorbants, tant vantés par Van Helmont, ne puissent être utiles dans plusieurs circonstances et entre autres pour combattre l'excès d'acidité que l'on remarque souvent dans les premières voies. A cette occasion, Rega, avec ce talent observateur qui lui est propre, remarque judicieusement que quoique l'estomac renferme souvent des matières très-acides, cette acidité ne passe pas pour cela dans le sang, car elle se trouve déjà neutralisée, dit-il, dans les intestins; ce qu'il est tenté d'attribuer à l'influence de la bile; de

sorte que le chyle lui-même, pas plus que le sang qu'il est destiné à former, n'est acide. Rega observe aussi que, quoique les absorbants puissent corriger les aigreurs de l'estomac, ils ne sauraient les prévenir ou enlever la cause du mal, et que d'ailleurs l'usage inconsidéré peut en être très-nuisible, surtout lorsqu'ils peuvent former des concoctions dans les premières voies.

mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, combien les idées régnantes sur l'acidité où l'alcalinité du sang, dues à Van Helmont, Sylvius de le Boe, Willis, etc., sont inexactes. Il s'attache à réfuter jusqu'à la moindre assertion que des médecins entêtés faisaient encore valoir de son temps en faveur de cette doctrine surannée. Déjà à cette époque la chimie commençait à se perfectionner et à perdre le caractère mystique que l'imagination des alchimistes lui avait imprimé. Aussi Rega, à qui les connaissances chimiques n'étaient pas étrangères, s'en sert merveilleusement pour démontrer l'erreur de ceux qui admettent un acide libre dans le sang, et tourne en ridicule la pratique de ces médecins systématiques qui, en véritables Don Quichotte s'amusent à poursuivre une ombre au lieu d'attaquer une maladie réelle. Ce n'est pas toutefois, dit-il, que les remèdes absorbants, tant vantés par Van Helmont, ne puissent être utiles dans plusieurs circonstances et entre autres pour combattre l'excès d'acidité que l'on remarque souvent dans les premières voies. A cette occasion, Rega, avec ce talent observateur qui lui est propre, remarque judicieusement que quoique l'estomac renferme souvent des matières très-acides, cette acidité ne passe pas pour cela dans le sang, car elle se trouve déjà neutralisée, dit-il, dans les intestins; ce qu'il est tenté d'attribuer à l'influence de la bile; de

sorte que le chyle lui-même, pas plus que le sang qu'il est destiné à former, n'est acide. Rega observe aussi que, quoique les absorbants puissent corriger les aigreurs de l'estomac, ils ne sauraient les prévenir ou enlever la cause du mal, et que d'ailleurs l'usage inconsidéré peut en être très-nuisible, surtout lorsqu'ils peuvent former des concoctions dans les premières voies.

DE MUNCK.

De Munck (Joseph-Jacques), historien, fils d'Ignace-Antoine De Munck et d'Élisabeth ou Isabelle Van Look, naquit à Malines le 15 mars 1740, et fut baptisé le lendemain dans la collégiale de N. D. au-delà de la Dyle.

Il eut le malheur de perdre son père lorsqu'il était encore enfant. Sa mère lui permit de faire ses études, qu'il commença à Malines chez les prêtres de l'Oratoire.

Étant à Louvain pour achever ses humanités, il se décida à embrasser l'état ecclésiastique; il quitta, à cet effet, cette ville et entra au séminaire archiépiscopal.

Cependant son oncle paternel, qui avait vu avec déplaisir la résolution de son neveu, s'efforça de le retirer du séminaire. Le jeune De Munck céda à ses instances et se livra depuis à l'étude du notariat.

Dès sa plus tendre jeunesse, il avait laissé entrevoir pour la lecture un goût qui ne fit qu'augmenter

avec l'âge : assis sur les bancs du collége des Oratoriens, il tenait, avec sa plume enfantine, un journal de ce qui se passait de mémorable à Malines ; il employait ses épargnes à se procurer des livres relatifs à l'histoire de cette ville et de la seigneurie de ce nom.

Ses occupations bureaucratiques le mirent d'abord en relation avec l'avocat De Maeyer et le prévôt De Azevedo, qui se livraient avec autant de fruit que de zèle aux mêmes recherches. Il se rapprocha aussi de Jacques Goyers qui travaillait déjà à la Bibliothèque Belgique de l'archidiacre Foppens, et d'Henri-Dominique Van den Nieuwenhuyse, cet intéressant investigateur de l'histoire artistique. La ville de Malines se distinguait, à cette époque, de toutes les autres villes par son amour pour les lettres et les arts, et même par les succès de ses littérateurs et de ses artistes. Les comtes Cuypers de Rymenam et l'avocat De Vivario accordaient aussi à De Munck leur amitié, et un accès libre à leur bibliothèque si riche en documents généalogiques.

En 1765, il aida le prévôt De Azevedo qui préparait une nouvelle édition de la chronique de Remmerus Valerius.

Ayant déjà le titre de notaire, il obtint, par le crédit de son ami Pierre Van den Houte, commissaire général de l'ordre des Récollets à Rome, la charge de notaire apostolique. Ses lettres datées du 5 mai 1772, lui furent remises à Malines le 25 du même mois.

Jacques Goyers, qu'il alla voir avec l'imprimeur Jean-François Van der Elst à Humelghem, dans le courant de la même année, le pria de soigner l'impression d'un poëme flamand, sur les martyrs de Gorcum, que lui avait confié à cet effet Mlle Van Goethem, de Vracene; De Munck promit non-seulement de le faire, mais d'y ajouter même des notes historiques en forme de supplément.

Lors de la publication du journal intitulé : *Mechels Berigt,* il fit pour son ami Van der Elst, qui en était éditeur, l'histoire du siége de Lierre. Les collaborateurs de cette feuille hebdomadaire étaient également désintéressés, toutes les fois qu'il s'agissait entre eux de lettres et de beaux-arts. Pour prix de ses communications, De Munck reçut de son éditeur avec reconnaissance deux exemplaires de son ouvrage, l'un relié et l'autre broché.

Étant devenu très-habile à déchiffrer les anciens papiers, il était souvent à feuilleter de vieux registres et à fouiller dans des archives : chaque fois, il prenait copie de tout ce qui intéressait l'histoire, de manière qu'il acquit en peu de temps des connaissances inédites très-étendues; tous les moments qu'il pouvait dérober à ses fonctions étaient consacrés à ses travaux historiques.

Vers 1781, il contracta avec M. Gyseleers-Thys, actuellement archiviste de la ville de Malines, une amitié d'autant plus sincère qu'elle était fondée sur

l'estime et sur le goût des recherches historiques et généalogiques.

De Munck, sans être indifférent en matière religieuse, espérait beaucoup de l'empereur Joseph II. Tout le monde était d'accord que des réformes étaient indispensables, mais on craignait l'impression qu'elles allaient faire sur la nation. Lors de la suppression de quelques couvents en 1783, chacun en reçut la nouvelle selon ses opinions ou ses intérêts : les sentiments étaient très-partagés; les ouvriers et les marchands jetèrent les hauts cris; les politiques qui avaient l'habitude de la réflexion et la connaissance des hommes secouèrent plus d'une fois la tête, en lisant cet arrêté, non par amour pour des moines, mais parce qu'ils prévoyaient que les fonds de la caisse de Religion n'iraient point à leur destination. Les hommes qui louaient à cette occasion la sagesse de l'Empereur étaient précisément ceux qui espéraient d'avoir leur part du butin; ceux qui mangent du gâteau, dit De Munck dans une lettre que je traduis, trouvent que tout va bien (*Maer die medeleeken, vinden alles wel*). On offrit au notaire apostolique une place dans l'administration de la caisse de Religion, celle d'économe pour Malines, mais quelque dévoué qu'il fût à l'Empereur, il s'en excusa sous prétexte d'incompatibilité entre cette place et celle de notaire apostolique.

Après le triomphe des patriotes, ceux-ci lui firent

un crime de son attachement à Joseph II : le 15 décembre 1789, il fut arrêté dans sa maison, rue de la Béguine, et traîné en prison où il gémit pendant plusieurs mois.

La liberté ne lui rendit pas la santé qu'il avait perdue pour toujours. Il succomba à Malines le 9 mai 1792, âgé seulement de 52 ans.

Par son testament daté de la veille de sa mort, il légua à l'échevin de la ville de Malines, son respectable ami Barthélemy-Corneille Gyseleers-Thys, tous ses manuscrits relatifs à l'histoire de Malines, tant ceux écrits de sa main que ceux composés par d'autres personnes.

Nous devons à De Munck les ouvrages suivants : 1° *Het Leven van de salige Maeget en maertelaeresse Maria bygenaemt de Ellendige, met een Beschryf van het dorp ende heerlykheyd van S. Lambrechts-Woluwe door J.-J. D. M.* Malines, (1769) in-8°. L'auteur avait des notions particulières sur ce village, parce qu'il avait l'habitude d'y passer une partie de ses vacances chez son cousin Michel De Backer, curé de l'endroit. — 2° *Verhael van de Heylige Hostien, geseyt het alderheyligste Sacrament van mirakel, tot Brussel door de trouweloose Joden mishandelt, met eene Beschryvinge van de Capelle daer het H. Sacrament word geeerdt, van de Schilderyen dese geschiedenisse verbeeldende ende die voortreffelyke Persoonen, die deselve heb-*

ben doen stellen, Bruxelles, 1770, in-8° avec fig. — 3° *Twee hondert jarigen Jubelgalm der* 19 *salige Martelaeren van Gorcum door J.-C. V. G. Met een kort Verhael van hun Leven, Wonderheden, Reliquien ende salig Verklaringe door J.-J. D. M.* Malines, 1772, in-8°. — 4° *Beschryvinge der Negenhondert-jaerige Jubel-feest van den H. Rumoldus,* Malines, 1774, in-4°, citée à la page 256 des *Gedenkschriften* du même auteur. Cette description forme le 13ᵉ chapitre de ce dernier ouvrage. La première édition est une des raretés bibliographiques de notre littérature. — 5° *Kort-begryp van het Leven, Doodt, ende Wonderheden van den H. Rumoldus, beneffens van de prachtige Wagens, Cavalcade, etc., van de duysent-jaerige Jubel-Feest,* 1775, in-8°, opuscule de 38 pages, également rare, que l'auteur a extrait de l'ouvrage suivant auquel il travaillait depuis longtemps. On ne peut le confondre avec un semblable livre dont la seconde édition de 40 pages parut dans la même année (Voy. *Lect.* t. 1, p. 254, n° 8°). Le poëte Pauwels chanta cette fête en latin et en flamand. — 6° *Gedenck-schriften dienende tot ophelderinge van het Leven, Lyden, Wonderheden ende duysent-jaerige Eerbewysinge van den heyligen bisschop ende martelaer Rumoldus, apostel ende patroon van Mechelen; waerdoor de Oudtheden mede de Geestelycke ende Wereldlycke Geschiedenissen der selve stadt verlicht ende met veele Be-*

wys-stucken vast-gestelt worden, Malines, 1777, in-4°. L'auteur donne d'abord une description très-exacte et très-curieuse de la ville et du district de Malines; et, à l'occasion de S. Rombaut et de la chapelle qui lui est dédiée, il entre dans des détails historiques très-étendus et non moins curieux. Cet ouvrage est un chef-d'œuvre d'érudition. — 8° *De stadt Lier door de Rebellen Verrast ende door de Borgers van Mechelen ende van Antwerpen Ontset. Dit Verhael opgeheldert met veele Aenteekeningen ende Bewys-stucken tot meerdere kennisse, soo van de Geschiedenisse als van de Persoonen, de welke daer in deel gehad hebben. Door J.-J. D. M.* Malines, 1781, in-8°. Tous les ouvrages de l'auteur se font remarquer par une immense érudition : entre autres notions curieuses, il donne, à la page 38, quelques renseignements nouveaux sur l'usage des canons à Malines, qui avait dès 1357 son directeur pour ces instruments. Divæus l'avait assuré avant lui, De Munck en fournit la preuve.

Voici la liste de ses manuscrits tous imparfaits : 1° *De Weerdigheden der Mechelsche hoofd Kercke.* — 2° *Den Opgang, Voortgang ende Onderganck der Capelle van den H. Nicolaus gelegen buyten Mechelen, by de Koy-Poorte.* — 3° *De Capelle van Sint Jacob, gelegen binnen Mechelen by de Overste ofte Brussel Poorte.* — 4° *Mechelen getrouw aen den Stoel van Roomen gedurende de groote Kerck-*

Scheuringe. — 5° *De Kercke van Sinte Peeter en Pauwel binnen Mechelen. Met de Overvoeringe der Overblyfsels van Margarita-de-Oude naer de Nieuwe Kerck, het Springen van de Sant-Poorte.*

LE GILLON.

Le Gillon (Jean-François), le meilleur peintre d'animaux et de paysages avant le célèbre Ommeganck, naquit à Bruges, le 1er septembre 1739, de Pierre Le Gillon et de Marie-Thérèse de l'Espée, appartenant l'un et l'autre à des familles nobles et honorées.

Veuve depuis 1751, sa mère lui permit de fréquenter l'académie formée sous les auspices de Mathias De Visch, à condition de ne pas négliger ses études au collége des Jésuites. Quoiqu'il eût témoigné du goût et même des dispositions pour le dessin, il y fit des progrès peu remarquables.

Néanmoins, ses humanités finies, il partit pour Rouen en 1760, moins pour apprendre le dessin que pour se familiariser avec la langue française dont l'usage s'introduisait, plus que jamais, dans la bonne société. Jean-Baptiste Descamps, qui enseignait avec réputation à l'académie de cette ville dont il était même directeur, étant devenu son maître, par les conseils de M. De Visch, le dirigea si bien et avec tant

de soin, qu'il obtint l'estime de tous les professeurs : en 1762, Le Gillon remporta dans cette académie la grande médaille d'argent.

Ce succès parut décider sa vocation. La faiblesse de sa vue qui fut inquiétante en 1763, l'empêcha de poursuivre ses études artistiques avec la même ardeur, et par conséquent de prendre une résolution relativement au genre de son choix.

Bien différent des autres artistes qui s'occupaient à produire sans se livrer à l'étude des chefs-d'œuvre des siècles précédents, il brûlait de l'envie de parcourir, lentement et en amateur, la France et l'Italie; la curiosité l'attira partout : la fatigue et les désappointements furent incapables de le décourager; mais en bien des endroits le goût de la dissipation et des plaisirs frivoles, le retint quelquefois trop longtemps pour ne pas donner des inquiétudes. Il passa la majeure partie de l'année 1767 à Paris, où il ne s'appliqua guères; l'année suivante il demeura à Marseille et à Toulouse, et il revint en 1769 dans la première ville dont il mettait l'académie au-dessus de toutes les autres qu'il avait vues et fréquentées : aussi la suivit-il avec cette ardeur et avec cette exactitude dont il avait donné un rare exemple à Rouen. Les professeurs qui le prirent en amitié l'accueillirent chez eux et lui confièrent, plus d'une fois, le soin de poser le modèle. Dans le jour, il parcourait les campagnes dont il dessinait les sites et les chèvres. C'est

de son second séjour à Marseille que date le choix du genre auquel il doit sa meilleure renommée.

Le 15 septembre 1770, Le Gillon s'embarqua pour Civita-Vecchia et se rendit de là à Rome, où il arriva le 30 du même mois; il resta dans cette ville jusqu'en avril 1772. Là, un retour de son génie sur lui-même lui révéla combien il lui restait encore à apprendre et à savoir : comme étourdi de la beauté des ouvrages qu'il avait sans cesse devant les yeux, il enferma ses crayons, et, admirant tout, il travailla peu.

Après avoir visité l'Italie avec un soin minutieux, il revint en 1774 à Bruges par Paris, qui le rappelait toujours et où il vint en effet souvent passer quelques mois. Il s'était senti un penchant décidé pour le paysage et surtout pour les sites pittoresques et les intérieurs animés de scènes champêtres, genre aimable et gracieux dans lequel les écoles de Flandre et de Hollande, mieux que toutes les autres, et seules même, si l'on veut citer des points de comparaison, ont excellé depuis deux siècles. Ses premiers essais furent à la gouache, manière assez généralement adoptée durant la décadence. Il consentit, pressé par ses amis, à former chez lui une petite académie dont les meilleurs élèves sont : Gérard De Son, Jean Verbrugghen et H. Van de Steene; il s'essaya, à la même époque, à peindre à l'huile : ses trois premiers sujets furent médiocres et reçus avec une froide indifférence peu propre à encourager; mais tel est la

nature de l'homme, qu'il s'irrite des moindres obstacles et s'efforce d'en triompher.

En avril 1779 il retourna à Paris, qu'il voulait visiter encore une fois avant d'entreprendre le voyage de Suisse : il séjourna à Lausanne et à Fribourg, dessinant partout et peignant quelquefois pour mieux retenir la magie du paysage.

De retour dans sa ville natale en 1780, il ouvrit de nouveau son école et reprit ses pinceaux qui le servirent mieux, cette fois. Le voyage de Marseille avait fixé son goût, mais la Suisse le fit peintre.

La peinture semblait faire des progrès plus sensibles en France qu'en Belgique, et Paris paraissait destiné à former une bonne école. Le Gillon, qui avait remarqué ces changements et qui trouvait d'ailleurs à Paris un genre de vie conforme à ses goûts, conçut le projet de s'expatrier et de se fixer définitivement dans cette capitale. Ce qu'il fit en 1782.

Ceux qui goûtaient son talent, lui conseillaient de se borner à copier les anciens maîtres; mais un artiste qui sent brûler en lui le feu divin, ne sait s'astreindre longtemps à cette occupation presque mécanique. Le Gillon avait déjà assez la conscience de ses forces pour préférer l'étude de la nature. Il passait l'été à Fontainebleau dont il aimait la forêt.

Dès 1787, on prévoyait son admission dans l'Académie Royale : tout le monde l'en jugeait digne; le titre de peintre du roi de France chatouillait singu-

lièrement son amour-propre, et il souhaitait de le mériter. Dans ce but et pour surprendre la nature, il fit le voyage de Normandie. Il exposa à Fécamp ses tableaux récemment terminés qui furent généralement admirés : son succès fut complet.

Au bruit de sa renommée, quatre membres de l'Académie Royale, de ses amis, insistèrent vivement auprès de lui pour qu'il briguât la place vacante. Sur un des tableaux exposés à Fécamp, qu'il avait peint en cette ville avec un bonheur rare jusqu'alors, l'Académie lui ouvrit, en 1789, ses portes et lui donna le titre tant désiré de peintre du Roi.

Les troubles de la révolution française le ramenèrent dans sa patrie qui n'était pas très-tranquille elle-même ; il ne s'occupa à Bruges que de son art et de ses anciens souvenirs. Paris devenu plus calme le rappela, mais il se tenait de préférence aux environs de cette ville, vivant ignoré loin du tumulte. Le désir de revoir un ami, le poussa en 1797 à y passer quelques jours ; il se sentit subitement atteint d'un mal dont la marche rapide inspira bientôt des inquiétudes ; il succomba à Paris au bout de quelques jours de souffrance, le 23 novembre 1797, âgé seulement de 58 ans. Son compatriote Suvée rassembla ses études et ses tableaux, et envoya le tout à sa famille à Bruges.

Les ouvrages de Le Gillon sont rares et ne peuvent être que peu répandus dans le commerce. Ils décèlent

le génie original de l'artiste qui crée et dont la touche n'est pas moins spirituelle que la pensée. L'expression de ses petites figures est gracieuse, gaie, épanouie, et a cette juste mesure de noblesse que comporte le genre, même lorsqu'il ne rend que des scènes familières et domestiques; son dessin est plus franc et ses contours plus corrects que ne l'étaient ceux de nos peintres de paysages qui n'avaient pas étudié les caractères de tête ailleurs qu'en Flandre. Son coloris n'a pas moins de franchise que de vigueur; il se plaît à faire naître des effets de contraste au moyen de l'opposition de la lumière avec celle de la partie ombrée du tableau; les animaux dont il peuplait le premier plan de ses productions, les boucs et les chèvres surtout, sont très-spirituellement touchés. Comme peintre qui ne s'est occupé de son art que par délassement et en amateur, Le Gillon peut être placé dans un rang très-distingué.

Ainsi que nous l'avons dit, presque toute cette partie de la succession de Le Gillon, qui consistait en objets d'arts, a été recueillie par sa famille; une partie par son frère, par M. Carpentier et M[me] Herwyn, à Bruges; l'autre partie par M. Wautelée, ex-premier président de la cour supérieure à Bruxelles, qui a épousé une des nièces de Le Gillon. Outre quelques tableaux, ce dernier possède plusieurs portefeuilles remplis d'études et de dessins, la plupart inédits.

SPRUYT.

Spruyt (Philippe - Lambert - Joseph), peintre et graveur, naquit à Gand le 3 avril 1727.

Son père Jean-Baptiste Spruyt, natif de Peuthy aux environs de Louvain, eut une vie assez agitée et aventureuse : fournisseur pour les armées de l'empereur et employé dans la douane, ou au service de la province de Flandre pour la recette des impôts, il habita tour à tour Louvain, Gand, Bouchaute, West-Wesel, Bruxelles, La Clinge et d'autres endroits encore. Ce fut par hasard que son fils Philippe reçut la naissance à Gand, Jeanne-Élisabeth Van Galen, sa mère, ayant été surprise des douleurs de l'enfantement dans son logement, au septième mois de sa grossesse, à la suite des fatigues du voyage. Jeanne Van Galen, originaire de Terheyde, près de Bréda, donna à son mari dix-sept enfants.

Devant partir pour l'Allemagne, en qualité de chef des chariots des vivres, Spruyt confia son fils

Philippe à un procureur de Bruxelles, avec prière de veiller à son éducation. Celui-ci promit beaucoup à son ami, mais il tint mal ses promesses. Ne s'occupant à l'école où il avait été mis, qu'à barbouiller des figures informes sur ses livres, malgré le maître, le jeune Spruyt fut bientôt retiré par les conseils de celui-ci qui croyait entrevoir dans ces dessins de bonnes dispositions pour les arts. En 1741, il fut placé par son maladroit Mécène chez un peintre de voitures, nommé Leclair; il avait alors quatorze ans.

De retour à Bruxelles, Jean-Baptiste Spruyt s'empressa d'aller chez le procureur; il vit arriver son fils tout joyeux, mais dans un état de malpropreté qui lui déchira le cœur, et désola encore davantage sa femme. Comme leur fils était petit pour son âge, il avait été employé par son maître à peindre le dessous des voitures et à faire tous les mauvais ouvrages de son atelier. Ses parents le retirèrent immédiatement des mains du procureur et de ce brutal artiste, et le confièrent, cette fois, à Jean-Baptiste Millé, élève de Jacques Van Helmont, qui jouissait d'une bonne réputation à cette époque d'aveuglement et de mauvais goût.

Philippe Spruyt se rendit ensuite à Paris, dans l'espoir de se perfectionner dans un art qu'il aimait de toute son âme. Charles Van Loo, premier peintre de Louis XV, l'admit dans son atelier.

Vers l'an 1757, le jeune artiste gantois partit pour

Rome et visita les principales parties de l'Italie. Antoine-Raphaël Mengs, qui demeurait alors dans cette ville, consentit à le prendre parmi ses élèves. Deux fois il remporta le premier prix de dessin à l'académie du Capitole.

Lorsque Mengs fut appelé à la cour de Madrid, Spruyt partit pour Naples : pendant ce voyage, en 1760, il obtint l'insigne de l'Éperon d'Or, dont il avait du plaisir à se décorer. L'année suivante, il fut de retour à Bruxelles où il trouva de l'occupation pour son pinceau. Il peignait le portrait et l'histoire, et quelquefois le genre.

Le 17 juin 1768, il épousa à Gand Isabelle Maes, qu'il n'eut pas le bonheur de conserver longtemps, tant pour ses enfants que pour lui-même.

Ayant été nommé, en 1770, premier professeur de dessin à l'académie de Peinture à Gand, il alla s'établir dans cette ville qui le considérait comme son enfant.

Les connaissances qu'il avait acquises dans ses voyages, et qu'il perfectionnait par son commerce de brocanteur, jointes à une délicatesse et à une probité rares parmi ces sortes de marchands, lui attirèrent l'estime et la confiance des principaux amateurs de tableaux que possédait la ville de Gand. Chargé de former les cabinets de MM. Van Saceghem, Baut de Rasmon et Plotho, il prouva, par les soins qu'il y apporta, la pureté de son goût et l'étendue de son savoir.



Vers la fin du règne de Marie-Thérèse, de grandes réformes étant déjà imminentes, cette souveraine ordonna de faire le relevé des objets d'art qui se trouvaient dans les églises et les couvents. Spruyt reçut du magistrat de la ville la commission de rédiger le catalogue des tableaux. Il examina le tout avec soin : non content d'en faire la description par écrit, et d'attribuer chaque morceau à son auteur, il prit copie des principaux et les grava à l'eau forte. Comme la gravure en était très-médiocre, peu d'exemplaires de la collection ont été distribués. Son rapport fut envoyé à la Cour le 9 juin 1778.

Il convola en secondes nôces avec Cécile-Catherine Buens, issue d'une bonne famille, alliée aux premières maisons de Gand, mais dont les goûts différaient trop des siens pour pouvoir être heureux ensemble. Ayant accordé un asile au fameux capucin, Pierre Vervisch, il vit son malheur croître tous les jours. Ce moine, avec un mérite réel et des connaissances très-étendues, était entraîné par la violence désordonnée de ses passions; et si le crime lui était nécéssaire pour vaincre un obstacle, il ne reculait pas.

Lors de la réorganisation de l'académie de Peinture, de Gand, qui avait mal marché, il ne fut point compris parmi les nouveaux professeurs.

Le déréglement de sa femme entraîna Spruyt et ses enfants dans une ruine inévitable. Son commerce de tableaux devint son unique ressource; mais

que pouvait-il produire dans des temps de révolution, lorsque le goût semblait perdu à jamais? Son malheur ayant augmenté sa sensibilité pour l'infortune, il se fit une loi, quoique pauvre lui-même, de donner au pauvre cinq pour cent de son bénéfice.

Il mourut à Gand le 5 mai 1801, à l'âge de 75 ans. Cécile Buens lui survécut.

On lui doit, outre le rare recueil dont j'ai fait mention : *Beginselen der Teekenkonst, behelsende de maniere om te teekenen, na printen, teekeningen, schilderyen, plaester ende het leven ofte model,* Gand, in-4° avec 20 pl.

On cite aussi de lui quelques gravures d'après Rubens : *Susanne surprise par les vieillards; Borée enlevant Orithye; la continence de Scipion, et un groupe d'enfants avec des fruits.*

Quelques bibliophiles lui attribuent :

Konst lievende Mengelingen, uitgegeven door de Koningl. Academie van Teeken-Schilder en Bouwkunde binnen Gent, Gand, 1794, in-8°; mais cet ouvrage est attribué, à plus juste titre, à Mr Van de Vivere, de Gand.

MANN.

Mann (Théodore-Augustin), connu sous le nom de l'abbé Mann pour son histoire de la ville de Bruxelles, naquit le 11 (22 N. S.) juin 1735 dans le comté d'Yorck en Angleterre, de parents mieux partagés du côté des mœurs et de la probité que de celui de la fortune.

Son père qui remplit, pendant plus de quarante ans, la place de *surveyor* ou d'ingénieur-directeur des ponts et chaussées, le fit instruire dans les meilleures écoles de la province. Ses progrès furent rapides.

Dès lors toutes les sciences avaient de l'attrait pour lui. Son père qui le destinait au barreau ou au commerce, voyait avec chagrin qu'il se perdait dans des rêves philosophiques. Malgré sa jeunesse, il sentait les erreurs du culte anglican : le catholicisme lui paraissait plus près de la vérité.

Poursuivi par le désir de connaître la véritable

religion, et contraint par son père à se livrer à une profession qui ne lui allait en aucune manière, il prit la résolution désespérée de quitter ses parents et son pays. Il partit vers la fin de l'année 1754.

Plus tourmenté que jamais, il passa plus de deux ans en recherches et en méditations. Il avoue franchement dans son auto-biographie que la vanité ne fut pas un des moindres obstacles qu'il eut à vaincre. Enfin la lecture réitérée du Discours de Bossuet sur l'Histoire Universelle, lui persuada que les caractères de la vérité se manifestaient dans la religion catholique romaine, comme il l'avait déjà soupçonné à Londres. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, reçut son abjuration le 4 mai 1756.

La guerre ayant éclaté dans la même année entre l'Angleterre et la France, Mann et ses compatriotes furent obligés de quitter ce dernier royaume. Son père, gravement indisposé contre lui pour son départ furtif et que son abjuration avait achevé d'aigrir, manifesta par des menaces l'indignation profonde qui l'animait. Mann prit le parti de passer en Espagne, muni de lettres de recommandation pour don Ricardo Wall, ministre d'état aux affaires étrangères, et pour le comte d'Aranda, grand-maître d'artillerie, qui, à son arrivée à Aranjuez, lui firent sentir les effets de leur bienveillance. Don Ricardo le logea dans sa maison, lui obtint une pension du roi et le plaça dans le régiment des dragons de son ami le comte O'Mahony.

Après avoir passé quelque temps à Aranjuez, il se rendit à son corps qui tenait garnison à Calatayud en Aragon. Bientôt l'oisiveté et la disette de livres lui causèrent de l'ennui. Il sollicita et obtint, par la protection de don Ricardo, la permission de fréquenter l'académie militaire de Barcelone. Dominé par son penchant pour les mathématiques, il souhaitait passer dans l'arme du génie; mais son esprit inquiet n'était jamais satisfait. Le comte O'Mahony, qui venait d'être nommé ministre résident auprès des cantons Suisses, lui ordonna de l'attendre à Sarragose, désirant le conduire lui-même à Barcelone. Mann l'attendit trois mois. Dans cet intervalle, l'amour de la retraite prit dans son cœur un tel empire qu'il résolut de chercher tous les moyens de s'y livrer. Avant de communiquer son projet à personne, il essaya sa constance et ses forces; un an entier il médita constamment.

Il traversa la France pour se rendre à la Chartreuse de Nieuport, la seule maison anglaise de cet ordre. Mais il ne voulait point s'y confiner sans avoir été embrasser sa famille. Son père, toujours inflexible, le lui défendit. Après un an et demi d'épreuves dont la sévérité paternelle ne fut pas la moins rude, il fit sa profession religieuse. L'abbé Mann avoue que le temps qui s'écoula depuis cette époque jusqu'à ce qu'il fut supérieur de sa communauté, à l'âge de 29 ans, a été le plus heureux de sa vie. Donnant à l'étude tous les instants que ne réclamaient pas ses

devoirs monastiques, il y consacrait habituellement douze à quatorze heures par jour. Durant cette période, il prit beaucoup de notes et d'extraits de ses lectures, mais il produisit peu d'ouvrages. En 1759, il rédigea une petite *dissertation sur les sons vocaux possibles à l'homme, avec les caractères pour les représenter,* et en 1762, il en composa une sur la théorie des causes physiques des mouvements des corps célestes, d'après les principes de Newton.

Cette application opiniâtre, jointe au défaut d'exercice corporel, dérangea sa santé; dès l'année suivante la goutte commença à l'attaquer pour ne plus le quitter. Nommé prieur de son monastère en 1764, un nouveau genre de vie plus varié et plus actif vint faire diversion à ses études et à ses maux. L'obligation de veiller aux intérêts matériels de sa maison au dehors, lui fit entreprendre de fréquentes courses à cheval, seule manière de voyager autorisée par la localité et la nature du terrain. Sa santé se trouvait bien de ces excursions, mais sa passion pour le travail en murmurait. Enfin lorsqu'en 1768 l'ordre eut été rétabli dans l'administration de la Chartreuse, le prieur se vit maître de revenir à ses livres avec une ardeur d'autant plus vive qu'elle avait été comprimée. La goutte reparut aussi avec une nouvelle violence.

Dès sa première jeunesse, l'abbé Mann s'était complu dans la contemplation d'une certaine harmonie qu'il pensait devoir exister entre les principes

moraux et les attributs souverainement parfaits de l'Être par excellence. Ses études théologiques et ses méditations le fortifièrent si bien dans cette idée, qu'il crut reconnaître distinctement cette corrélation; et, par une progression continue, il l'étendit à tous les êtres d'une manière analogue au degré d'existence de chacun d'eux. Il fit de cette idée la base d'un système de métaphysique, qui l'occupa constamment pendant un grand nombre d'années, surtout de 1767 à 1774. Ses principes philosophiques étaient assez conformes à ceux de l'abbé Needham, avec qui il se lia d'une étroite amitié, et qui, protégé par le ministère, pouvait le protéger à son tour : Needham lui proposa d'abord une place dans l'académie des Sciences récemment érigée à Bruxelles; son élection eut lieu le 7 février 1774.

D'immenses réformes étaient imminentes. Le prieur prévoyait la chute prochaine d'un ordre dont les dissensions intestines diminuaient chaque jour son attachement pour lui, sans affaiblir son respect. Dans cette conjoncture, il fut proposé pour l'évêché d'Anvers qui était vacant. La coadjutorerie de l'évêché de Quebec lui fut offerte en même temps par l'entremise du chevalier d'York, ambassadeur d'Angleterre à La Haye.

L'état religieux ne lui allait plus. *La requête que vous m'avez annoncée,* lui écrivit le comte De Neny le 28 juillet 1775, *a été présentée; elle est en fort*

bons termes. Il y aura quelque difficulté de mettre les choses en règle, sans l'intervention de la Cour de Rome, mais comme cela exigera du temps, il serait à désirer qu'en attendant le Gouvernement pût y pourvoir par un expédient provisionnel. Voudriez-vous bien, mon révérend Père, me dire ce que vous en pensez? vous ne serez pas compromis, et toutes les maisons de votre Ordre doivent compter sur la protection du Gouvernement. Quant à la bulle qui interdit d'avoir recours à l'autorité séculière, tous les ordres en ont de semblables : mais ce sont de ces dispositions qu'on méprise dans ce pays, comme absurdes, contraires aux lois de l'État et à la liberté qui appartient à chaque citoyen de recourir à la protection de son prince, contre l'oppression. Soit mauvaise humeur contre les dignitaires ecclésiastiques, soit envie de faire sa cour à un gouvernement dont il appréciait la tendance philosophique, il composa un petit ouvrage sur les libertés de l'église belgique qui, grâce au comte De Neny, grossit d'année en année.

Déjà j'ai fait connaître l'esprit philosophique qui animait le comte De Neny et toute la Cour de Bruxelles; les travaux de l'abbé Mann en offrent une nouvelle preuve. La politique mise en pratique par Joseph II, était suivie sous le règne de sa mère, mais avec beaucoup de prudence et de circonspection. Je donnerai à ce sujet une lettre du comte De Neny,

laquelle renferme des détails biographiques très-curieux pour l'histoire du 18e siècle; elle est écrite à l'abbé Mann. « Bruxelles, le 1er avril 1776. Mon ré-
» vérend Père, j'espère que vous voudrez bien m'ex-
» cuser en faveur de la multitude de mes occupations,
» si j'ai différé de répondre à la lettre que vous m'a-
» vez fait l'honneur de m'écrire le 4 mars.

» J'ai été convaincu depuis fort longtemps que la
» discipline, qu'on appelle en France LES LIBERTÉS DE
» L'ÉGLISE GALLICANE, a beaucoup plus d'étendue dans
» les provinces Belgiques qu'elle n'en a dans ce
» royaume. Je sais, d'un autre côté, que nos ecclésiasti-
» ques en général n'en ont qu'une idée fort imparfaite,
» et qu'imbus, par de mauvaises études, de maximes
» ultramontaines, ils ignorent également la discipline
» des beaux siècles de l'Église et les gradations par
» lesquelles nous cherchons insensiblement à nous
» en rapprocher. Le feu évêque de Bruges, qui était
» mon ami, avait entre autres cette façon de penser;
» mais je l'ai trouvé totalement changé la dernière
» année de sa vie, ce que je ne puis attribuer qu'au
» conseil que vous lui aviez donné de lire la DÉFENSE
» DE LA DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE par M. Bos-
» suet. Cette circonstance confirme donc ce que je
» viens d'avoir l'honneur de vous dire, que c'est le
» défaut de bonnes études qui entretient l'erreur, et
» qui empêche que les ténèbres ne se dissipent.

» Lorsqu'il s'agit de réformer un abus invétéré,

» enraciné par d'anciens préjugés, nous tenons pour » principe qu'il faut y procéder insensiblement par » des voies modérées, sans exciter des clameurs et » sans faire apercevoir directement jusqu'où la » législation veut aller : c'est une marche que nous » avons suivie avec succès dans plusieurs occasions, » et c'est encore dans cette vue que l'année dernière » nous avons chargé M. Le Plat, professeur en droit » canon à Louvain, de s'occuper spécialement de » l'explication et du développement des fausses dé- » crétales. Dès le règne de Philippe II, on avait établi » une chaire à Louvain qui n'avait pas d'autre objet; » mais cette chaire ayant été constamment remplie » par des ecclésiastiques, il n'en est résulté aucun » bien. La leçon étant venue à vaquer l'année der- » nière, le Gouvernement ne l'a pas conférée; mais » il a assigné l'enseignement de ces matières à la » chaire de M. Le Plat, qui est un séculier fort in- » struit de ce qui regarde l'ancienne discipline aussi » bien que des innovations que la fourberie, l'ambi- » tion et l'esprit de domination y ont introduites dans » les 10e et 11e siècles. Les leçons de M. Le Plat sont » fréquentées avec avidité, et il ne se passe pas de » semaine sans voir paraître à Louvain des thèses où » les vraies et les bonnes maximes sont présentées » fort lumineusement.

» Quant à l'idée que vous me communiquez, mon » révérend Père, de composer sur la discipline de

» l'église belgique un ouvrage à peu près dans le » goût des LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE, il serait » fort à désirer que le public pût être éclairé par un » pareil ouvrage, qui serait beaucoup plus étendu » qu'on ne le pense. En 1768, je fus invité de la part » du ministère de Vienne d'y travailler, et j'en ai » même rédigé quelques chapitres sous le titre de » MAXIMES DU DROIT PUBLIC ECCLÉSIASTIQUE DES PAYS-» BAS; mais la multitude et la continuité de mes » occupations m'ont mis dans la nécessité de l'inter-» rompre. Personne assurément ne pouvait mieux » remplir cette tâche que vous, mais pour le faire » avec facilité, en épuisant la matière, il serait néces-» saire que vous travaillassiez ici, vu la quantité im-» mense de pièces qui seraient à vous communiquer, » suivant l'ordre et l'arrangement des matières. Tous » les principes se trouvent dans Van Espen, canoniste » véritablement savant, que les écrivains français de » notre siècle ont presque tous copié, le plus souvent » sans daigner le citer, et il ne s'agirait que de retra-» cer l'usage que nous faisons de ces principes dans » la pratique.

» Vous voyez donc, mon révérend Père, l'embar-» ras qui se présente pour la rédaction de l'ouvrage » dont il s'agit; je serais bien aise que cette difficulté » pût être levée, parce que je suis persuadé qu'il en » résulterait un grand bien. »

Enfin, au mois d'octobre de l'année 1776, le mi-

nistre plénipotentiaire à Bruxelles lui exprima, en termes précis, le désir de lui assurer dans cette ville un sort honnête au service de l'Empereur. La crainte du climat rigoureux du Canada, la perspective d'un état où il jouirait sans réserve de ses livres et de lui-même, le décidèrent pour ce dernier parti. Le ministre De Starhemberg eut la bonté de faire les démarches nécessaires. Un traitement de 2,400 florins lui fut assigné; et le cardinal Hersan, ministre d'Autriche à Rome, obtint pour lui une bulle de sécularisation, avec une autre qui le rendait habile à posséder des bénéfices. Mann quitta, en juillet 1777, la Chartreuse dont il avait été prieur depuis le 5 juin 1764, et vint habiter Bruxelles auprès de son ami l'abbé Needham. Dans le même mois le Gouvernement lui accorda une prébende de l'église collégiale de Notre-Dame à Courtrai, avec des lettres dites *Significamus,* qui le dispensaient de la résidence.

Le monde savant s'entretenait beaucoup, dans ce temps, des efforts que ne cessait de faire un certain Hartley, pour rendre les corps incombustibles. Les suites affreuses des incendies arrivés au théâtre d'Amsterdam en 1772, et au magasin du roi d'Angleterre à Portsmouth en 1776, activèrent de nouvelles recherches. Après avoir été à ce sujet en relation avec Needham, Hartley essaya d'employer des plaques de fer clouées sous les planchers, et il publia sa méthode en 1774. Il fit construire, d'après elle, sur

le Wimbledon Common, à deux lieues de Londres, une maison à trois étages, pour y répéter ses expériences aussi souvent qu'on le désirait et pour qu'elle servît de monument à son invention. La ville de Londres reconnaissante lui accorda le droit de bourgeoisie, et érigea tout près de cette maison une colonne à sa gloire. L'abbé fut envoyé en Angleterre, en 1777, par le prince De Starhemberg et par l'Académie de Bruxelles, pour vérifier par lui-même des expériences qui faisaient tant de bruit. Il en fut en effet témoin, et il se rendit aussi chez le vicomte Mahon au château du comte de Stanhope son père, à Chevening, dans la province de Kent, pour prendre des informations sur une autre méthode qu'il venait d'inventer, qui consistait en un enduit moins dispendieux que les plaques d'Hartley. A son retour, Mann rédigea sur cette matière un mémoire auquel il ajouta ensuite un supplément. Le Gouvernement fit imprimer l'un et l'autre, et plusieurs journaux s'empressèrent de les répandre. Ils furent même traduits en espagnol et en allemand.

En 1778, le prince De Starhemberg chargea l'abbé Mann de retravailler l'ouvrage que cet écrivain lui avait déjà remis sur la discipline ecclésiastique et religieuse, et pour lequel le comte De Neny, chef-président du Conseil Privé, lui avait communiqué des observations. Ce travail, entièrement refondu, fut présenté au ministre, avec le titre de *Réflexions sur*

la Religion et sur la Discipline de l'Église. L'Église s'était jetée, au commencement du siècle, dans les bras de la puissance temporelle, et celle-ci, fière de son triomphe, au lieu de la protéger, la traitait en esclave. L'histoire, sans contredit la meilleure leçon, ne profite jamais à ceux qui viennent au pouvoir!

L'abbé Mann composa la même année plusieurs mémoires académiques et, entre autres, les tables des monnaies, poids et mesures anciennes et modernes, qui sont imprimées dans le tome 5ᵉ des Mémoires de l'Académie, et que l'abbé Amoretti entreprit de traduire en italien.

Durant les premières années de son séjour à Bruxelles, il travailla beaucoup pour les libraires. Cette ville comptait alors deux imprimeurs très-actifs; pour l'un, nommé Lemaire, il remaniait des livres historiques qui parurent sous son nom ou sans indication d'auteur; pour Le Frank, le second imprimeur de la capitale, il revoyait ses publications sur la physique, l'agriculture ou la botanique; mais la plupart de ces travaux, qui lui procuraient une certaine renommée et un bénéfice certain, ne lui coutèrent que peu de peine; il avait encore du temps de reste qu'il employa à recueillir une foule de matériaux pour une vaste compilation qu'il méditait depuis longtemps, mais qui était beaucoup au-dessus de ses forces : sous le titre de *Encyclognosis cum bibliothecá universali correspondente;* l'auteur se pro-

posait de faire connaître les principaux écrivains de tous les siècles et de toutes les nations, ainsi que les meilleurs ouvrages sur chaque branche des connaissances humaines, d'après le système et les divisions qu'il avait tracés dans ses *Tables ontologiques et encyclopédiques*. Des occupations plus pressantes, ou peut-être l'impuissance, forcèrent l'abbé Mann de laisser cette rédaction imparfaite. Quelques autres ouvrages eurent le même sort, et par la même raison, tels qu'un *Traité sur l'Éducation de la jeunesse*, dont il avait arrêté le plan et posé les principes dès l'année 1777, et un autre *sur l'Esprit des nations, des religions et des sociétés particulières*, dont l'esquisse fut tracée en 1778. L'année suivante, il rassembla des matériaux pour un traité latin, sous le titre de *Dissertatio de libris prætensis sacris diversarum gentium ab origine mundi*.

Lorsqu'au commencement de l'année 1777 il mettait, à Nieuport même, la dernière main à un travail très-curieux sur cette ville, il était loin de penser que ses études auraient été utiles. « Je regarderais, dit-il, » comme un bonheur et comme une gloire pour moi, » si ce que j'ai dit dans ce mémoire pouvait contri- » buer quelque chose à une fin si désirable. Et si, » outre cela, je réussissais en même temps à détruire, » ou seulement à diminuer tant de préjugés injustes » et mal fondés contre la ville et le climat de Nieu- » port, qu'on adopte partout sans examen, je me croi-

» rais plus que récompensé de la peine que j'ai prise » en le composant; et j'accepterai de bon cœur le ri- » dicule et les censures dont les mauvais plaisants ne » manqueront sûrement pas de charger mon travail. » Avoir été utile à mon prochain, effacera et anéan- » tira toute autre sensation. » Ses vœux faillirent être exaucés : le prince de Starhemberg le chargea d'examiner l'état des eaux sur les côtes de la Flandre pour l'ouverture d'un port à l'usage de la pêche, à Blankenberg, ainsi que dans la vue de perfectionner la navigation interne, au moyen de celui de Nieuport. Les mémoires qu'il rédigea à cette occasion, ainsi que ses observations *sur les rivières et les canaux en général, et sur ceux de la Flandre en particulier,* furent remis à l'empereur Joseph II, pendant son voyage aux Pays-Bas en 1781.

Cet Empereur, mélange bizarre de bonnes et de mauvaises qualités, tour à tour loué et blâmé, imprima durant son séjour au pays une direction plus vive aux études. Il semble que sa présence seule ait suffi pour exciter l'émulation. Voulant encourager de tout son pouvoir les travaux si utiles de l'Académie des Sciences et des Belles-Lettres de Bruxelles, il permit (1781) à cette compagnie de choisir dans la collection du feu duc Charles de Lorraine les instruments de mathématiques et de physique qui lui convenaient. Ces instruments furent déposés provisoirement à l'abbaye de Caudenberg sous la garde de

l'abbé Mann, en attendant que l'Académie eût un emplacement plus convenable que celui qu'elle occupait rue d'Isabelle.

Le jour même du départ de l'Empereur, le prince de Starhemberg confia à l'abbé Mann la rédaction de divers traités à l'usage des écoles. Je transcrirai ici la lettre du ministre, trop curieuse pour être négligée :

« Il a été résolu d'introduire dans les petites écoles » des Pays-Bas, un livre élémentaire en six parties. » La première contiendra la méthode d'apprendre » l'orthographe. La seconde, une espèce de catéchisme » de morale qui, sans toucher au dogme, enseigne » les devoirs de l'homme envers Dieu, envers le » souverain, envers le prochain et ce qu'il se doit à » lui-même. La troisième renfermera les premières » règles de l'agriculture. La quatrième, une description abrégée de quelques objets naturels, tels que » des montagnes, des volcans, des carrières, des » fleuves, etc. La cinquième, les premières règles de » l'arithmétique. La sixième, quelques anciens alphabets avec des modèles de l'écriture du 14[e], 15[e], 16[e] » et 17[e] siècle.

» Un des professeurs royaux se trouve chargé » d'exécuter la première et la cinquième partie ; et » j'ai cru, Monsieur, ne pouvoir faire mieux pour la » rédaction des autres parties, que de les confier à vos » talents et à votre zèle.

» Comme on doit avoir dans toutes les écoles le

» catéchisme diocésain, il ne peut s'agir, dans celui
» que vous entreprendrez, de ces devoirs de religion
» qui résultent de la connaissance des mystères; il
» ne sera pas question non plus de l'histoire de la re-
» ligion, cette partie étant traitée avec beaucoup
» d'ordre et de précision dans le catéchisme de
» Fleury dont on recommandera également l'usage.
» Ce que je souhaite, c'est que vous considériez les
» devoirs de l'homme comme découlant des connais-
» sances naturelles; que vous fassiez concevoir aux
» enfants la grandeur et la bonté de Dieu par les
» œuvres de la création; que vous tiriez de ce vaste
» sujet le sentiment de notre dépendance et les
» motifs qui doivent porter l'homme à rendre au
» Créateur l'hommage qui lui est dû; qu'ensuite
» vous donniez des notions claires et sensibles de la
» société, et des avantages qui en résultent; enfin,
» qu'après avoir dépeint le bonheur que procure l'em-
» pire des lois, vous appreniez aux enfants ce qu'ils
» doivent au souverain, à la patrie, à ceux qui l'ad-
» ministrent, ainsi qu'à leur prochain, à leurs parents,
» à eux-mêmes, etc.

» Les principes généraux ou les premières règles
» de l'agriculture peuvent être utiles aux enfants de
» la campagne; mais comme cet article n'intéresse
» pas également ceux des villes, il conviendra de
» faire principalement, en faveur de ces dernières,
» une description facile et riante de quelques objets

» naturels, comme des montagnes, des fleuves, des » volcans, des mines, des animaux, etc.

» Pour faire revivre dans les écoles la connaissance » des anciennes écritures, il faudra que le livre élé- » mentaire renferme trois alphabets. Le premier pour » le caractère du 17e siècle; le second pour celui » qu'on trouve dans les écrits du 16e, surtout vers » le commencement du siècle. Le troisième pour le » caractère gothique du 15e et du 14e siècle. Chaque al- » phabet doit être accompagné d'un modèle de quel- » ques lignes. J'ajouterai qu'il a été résolu de faire » graver tous ces caractères pour le livre en question, » et de faire successivement distribuer dans les écoles » un certain nombre d'anciens actes manuscrits, afin » que les enfants soient exercés dans ces lectures. » Vous pourriez, quant à cette dernière partie de » votre travail, vous concerter avec l'actuaire de la » Commission, Des Roches, et avec l'auditeur, Gérard; » l'on vous remettra les manuscrits dont vous aurez » besoin.

» Vos lumières et votre zèle bien reconnus vous » feront trouver facilement la meilleure façon d'exé- » cuter cet ouvrage. Considérant à quelle classe de » lecteurs je le destine, vous sentirez qu'il doit être » fort clair et fort court. Une autre attention conve- » nable, c'est que les six parties soient tellement » adaptées qu'on puisse en faire un seul livre, et qu'on » puisse aussi, au gré du public, les vendre séparément.

» Après vous avoir développé ainsi toutes les vues » du Gouvernement, j'attends avec une bien juste » confiance les résultats de votre travail; bien per- » suadé que sentant l'importance de faire exécuter » et répandre bientôt un ouvrage dont les suites doi- » vent être aussi intéressantes ques les vues dans » lesquelles on en a conçu l'idée, vous ajouterez à » ce que je me promets de vos connaissances quant » au fonds, le mérite de l'accélération.—Bruxelles, » le 25 novembre 1781. »

Le 31 mars de l'année suivante, les six parties étant achevées, l'abbé les envoya au ministère avec un préambule dont il importe de donner ici un court extrait, à l'effet de faire voir encore mieux la tendance du Gouvernement. Dans son aveuglement pour la nouvelle philosophie, il voulait ôter au peuple ses croyances qu'elle ridiculisait, reproche que nous avons fait dans les articles consacrés à De Nelis et à De Neny. *Ces différents livres élémentaires,* dit l'abbé Mann dans son préambule, *étant destinés par S. A. pour l'instruction des enfants des Pays-Bas, doivent sans doute être imprimés en assez grand nombre. Si l'on en tire une édition de trois à quatre mille exemplaires, un imprimeur peut les livrer correctement imprimés sur un bon et fort papier, à deux liards par feuille d'impression, et y avoir un honnête gain par dessus les frais. D'où il suit que le prix du* TRAITÉ DE MORALE, *en le supposant à six*

feuilles, ne sera que de trois sols ; celui du CATÉCHISME DE MORALE, *de trois liards ; celui du* PRÉCIS D'HISTOIRE NATURELLE, *de trois liards ; et celui des premiers principes d'agriculture, d'un sol : ainsi les trois dernières pièces ensemble ne seront que du prix de dix liards. Quant aux anciennes écritures, comme cette pièce doit être gravée, les planches une fois faites serviront à plusieurs éditions, tout au plus en les retouchant, ce qui réduira le prix de chaque exemplaire presque à rien.*

Si je rapporte ce que l'abbé Mann a pris la liberté de dire, touchant l'impression et le prix des livres élémentaires, c'est encore pour faire voir qu'il a cherché en tout à subordonner son travail aux vues du Gouvernement qui ne désirait, comme on le lui a souvent répété, *que de petits livres qui se vendraient à très-bas prix, afin qu'ils fussent d'un usage plus universel chez le petit peuple et chez les pauvres mêmes...*

Le ministre de Starhemberg, qui lui avait donné cette commission, redoutant l'effet des mesures hardies arrêtées à Vienne, fit appeler l'abbé pendant le carême de 1782, pour lui communiquer ses appréhensions à cet égard et le prier d'aviser, non aux moyens de détourner le coup qu'il savait être résolu, ceux d'y préparer l'opinion publique que l'on ne méprise jamais impunément. Le prince indiqua lui-même, comme un des moyens, la publi-

cation des *Réflexions sur la Discipline ecclésiastique,* en y ajoutant des considérations sur ce qu'on savait des vues et des plans de l'Empereur touchant ces matières, et en montrant jusqu'à quel point ils pouvaient être justifiés par l'ancienne discipline de l'Église. Ce travail, que des circonstances aussi fâcheuses que puissantes rendirent inutile, occupa l'abbé le reste de cette année. Ce traité originairement destiné à être jeté dans le peuple, grossissant outre mesure, n'aurait pu atteindre son but.

Si l'abbé prêtait sa plume à la coterie philosophique de la Cour de Bruxelles, il était cependant loin d'être imbu, comme elle l'était, de la doctrine voltairienne. Au contraire il chercha dans ses écrits à concilier les Écritures Saintes avec la science géologique. *Quelle preuve,* dit-il à la fin du dernier mémoire sur *l'Accroissement graduel de la Surface de la Terre, n'a-t-on pas ici en faveur de la cosmogénie mosaïque? on y voit, comme partout ailleurs, que la vraie religion et la vraie philosophie sont toujours d'accord ensemble; et que ce n'est qu'en les méconnaissant que l'on peut trouver de l'opposition entre elles. Ceux qui, comme Thalès, étaient le plus à portée de recueillir les traditions primitives du genre humain dans leur pureté, parce qu'ils approchaient le plus près de son origine, de tous ceux dont il nous reste des monuments certains, ont vu les choses précisément sous ce même*

point de vue, comme il serait facile de le faire voir, s'il était nécessaire. Il suffira de cette citation pour faire apprécier le caractère religieux de cet abbé, plus philosophe par besoin que par système ou par goût ; l'historien équitable ne peut assez le flétrir pour avoir prêté sa plume à une coterie qui rêvait l'anéantissement de l'Église, et voyait sinon avec mépris, du moins avec indifférence, les traditions sacrées et par conséquent la religion elle-même.

Depuis l'an 1779, l'abbé Mann était parvenu à diminuer les attaques de la goutte, par l'usage d'extraits de ciguë et d'aconit. Comme il était un des premiers qui eussent osé tenter aux Pays-Bas de recourir à ces remèdes, repoussés obstinément par la prévention commune, il en publia, en 1784, les effets attestés par l'expérience qu'il avait pratiquée sur lui-même.

Dans la même année, le nonce Busca, archevêque d'Émèse, puis gouverneur de Rome et cardinal, demanda au ministre plénipotentiaire de pouvoir se faire accompagner par l'abbé dans un voyage qu'il projetait en France, en Suisse et en Allemagne. Ils partirent de Bruxelles le 7 juin 1784. L'érudition n'étant du goût ni de l'un ni de l'autre, ils ne recherchèrent point les monastères et les chapitres des cathédrales avec leurs précieuses archives, mais ils parcouraient les villes et voyaient les campagnes, tantôt en naturalistes et d'autres fois en économistes, rarement en antiquaires. *La place royale de Nancy a servi,*

dit-il, *de modèle à celle de Bruxelles; mais il faut avouer que la copie est bien inférieure à l'original. La façade de l'Hôtel-de-Ville, le premier étage des maisons, les grilles de fer aux coins de la place, le piédestal de la statue de Louis XV, tout enfin y surpasse de beaucoup ce qu'on a fait pour les imiter à Bruxelles. L'Hôtel-de-Ville est très-beau en dehors, mais en dedans nous n'avons rien vu d'extraordinaire. La bibliothèque publique y est placée, mais c'est peu de chose : je n'y ai vu aucun livre rare. La Société Royale des Sciences et Belles-Lettres y tient ses séances; et les salles sont ornées des portraits des académiciens qui se sont distingués par quelqu'invention, ainsi que des portraits de ceux qui ont obtenu les prix des questions proposées par la société : il y a entre autres les portraits de deux dames.*

Quand Mann arriva à Strasbourg, toute la ville était en mouvement au sujet d'une ascension aérostatique, spectacle tout nouveau dans ces contrées, mais connu de l'abbé. Le duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre, s'y trouvait avec la duchesse son épouse; le margrave de Bade avec les princes ses fils et la princesse héréditaire; le duc des Deux-Ponts et le prince de Hesse-Darmstadt y étaient pareillement. *Plusieurs de ces princes,* dit l'abbé, *s'étaient rendus à Strasbourg à l'occasion d'un vaste ballon aérostatique, construit par les mécaniciens De Gabriel et Pierre,*

et qui aurait dû être lancé le 22 *juin; mais étant empêché ce jour-là par la pluie, on en différa le magnifique spectacle, si ardemment attendu, jusqu'au lendemain. Peu de personnes reposèrent cette nuit entre la crainte et l'espérance d'un temps favorable pour le cher ballon, et encore moins dînèrent à leur aise le jour après, par empressement dè se rendre au lieu de la scène. Enfin depuis trois jusqu'à cinq heures après midi, par un temps très-beau et calme, on s'efforça de faire monter la lourde machine. Trois fois elle sortit de sa station, marchant ventre à terre, et trois fois elle retourna paisiblement à sa place, au milieu d'une foule immense de spectateurs; et voilà tout. Content ou mécontent, chacun s'en retourna chez soi. Pour mieux jouir de ce superbe spectacle, et pour pouvoir commander une vue plus étendue de la course aérienne du ballon, nous avons pris la peine de monter* 318 *degrés ou marches jusqu'à la plate-forme de la tour de l'église cathédrale et d'y rester pendant deux heures, grillés par un soleil ardent dont aucun rayon ni direct ni réfléchi ne nous manquait.*

A Bâle, l'abbé et son illustre compagnon reçurent la visite du nonce de Lucerne, Jean-Baptiste Caprara, qui devint cardinal-archevêque de Milan et légat en France, et ils convinrent de faire ensemble une promenade en Suisse. L'abbé garda toute sa vie le

souvenir des témoignages de politesse, de bonté et d'amitié même qu'il reçut du nonce pendant leur voyage. L'abbé fut bien accueilli par le graveur Mechel, qui l'accompagna pendant les deux jours qu'il resta à Bâle. *Le cabinet,* dit-il, *de ce graveur est également riche en tableaux et en estampes. Il emploie* 15 *ou* 16 *graveurs ou élèves sous ses ordres, et son travail est connu dans toute l'Europe. Il a gravé tous les tableaux de Holbein qui se trouvent à Bâle, ainsi que les dessins que celui-ci avait donnés d'une danse de morts, beaucoup plus compliquée que celle qui se voit encore dans un péristyle dans le cimetière de l'église française de Bâle, autrefois couvent des Dominicains. Le frère de M. Mechel a établi une fonderie de caractères typographiques; il en a gravé lui-même les poinçons; il en fond aussi pour l'imprimerie de Kehl dans des matrices de Baskerville qu'on lui a envoyées. Il est le premier qui a trouvé le moyen d'imprimer des cartes géographiques avec des types mobiles : il nous en a montré des essais, et en particulier une carte de la Sicile.*

Les trois voyageurs arrivèrent à la fin du mois de juin à Berne : *L'après-midi,* rapporte l'abbé, *nous allâmes à la campagne du docteur Langhans, médecin catholique, enthousiasmé pour le magnétisme animal de Mesmer. Nous devions être présents pendant qu'il magnétisait une troupe de ses*

patientes. Cette scène singulière aurait été plus amusante sans l'incrédulité d'un de notre compagnie qui avait l'indiscrétion et l'impolitesse de la témoigner ouvertement, ce qui scandalisa fort la troupe entrelacée et liée au baquet mystérieux, ainsi que M. l'opérateur. Notre incrédule, pour se justifier, soutint alors et soutient encore que rien ne l'étonnait en tout ceci, sinon l'audacieuse charlatanerie du docteur mesmérien. Quant à la chaleur, aux picotements, aux tremblements, aux convulsions, aux crises que ces patientes croyaient ou prétendaient essuyer, il n'y avait rien, disait-il, que des effets naturels très-ordinaires même à des imaginations femelles fortement frappées de ce qu'elles croient devoir arriver. Ce jugement nous paraissait sévère, injuste, malhonnête même : cependant il faut avouer qu'il a été complétement justifié par le rapport des commissaires nommés par le roi de France pour l'examen du magnétisme animal, qui vient d'être imprimé par ordre de S. M. à Paris, à l'Imprimerie Royale, 66 pages in-4°. Une circonstance d'une autre espèce frappait notre incrédule et ne l'édifiait pas. Il n'y avait qu'une seule jolie femme entre les patientes, et c'était elle seule qui eut une crise, pendant laquelle elle eut grand soin de ne faire aucun mouvement ou contorsion convulsive qui pouvait déranger ses attraits ; ils augmentèrent, au contraire, quand on l'eut portée

sur un lit de repos ; cette circonstance ne l'aurait pas surpris s'il eût alors lu l'ingénieux et facétieux auteur du MÉMOIRE JUSTIFIÉ, *brochure singulière de 46 pages, qui dit que soit par politesse, par hasard ou par un privilége dû à la beauté, les femmes jolies sont toujours magnétisées les premières, souvent les seules, par les adeptes. Malgré sa propre conviction, notre incrédule savait bien qu'il n'était pas fait pour enlever les suffrages à son opinion ou pour résister au torrent de l'enthousiasme pour le magnétisme animal. Ce n'est que depuis qu'a paru le susdit* RAPPORT DES COMMISSAIRES DU ROI DE FRANCE *sur cet objet, qu'il s'écria avec tant d'autres : Il est donc enfin levé ce voile imposteur qui couvrait le piége le plus adroitement tendu à la crédulité des malades, à la vertu des femmes! Puisse ce coup audacieux être le dernier effort du charlatanisme!*

Les voyageurs partirent de Berne le 1er juillet, et après un court séjour à Lucerne, ils dirigèrent leurs pas vers la fameuse abbaye d'Engleberg, à sept ou huit lieues de cette ville. Le désir de voir l'obélisque érigé nouvellement par l'abbé Raynal à sa propre gloire, les engagea à faire un petit détour. Après avoir traversé des contrées presque sauvages, des bois, et avoir échappé à mille dangers, ils furent récompensés de leurs fatigues et de leurs inquiétudes par la vue de la vallée d'Engleberg. *En y entrant,*

dit l'abbé, *on est étonné de se voir tout d'un coup dans une vaste prairie fort habitée, ornée d'une magnifique abbaye qui a l'air d'un palais, et entourée de pics glacés d'une hauteur énorme : celui nommé Engleberg, semble être suspendu sur l'abbaye ; mais le Titlisberg domine sur tous les autres et offre des précipices à pic qui font trembler seulement de les voir de loin. Je n'ai jamais senti une telle déception de la vue, qu'en entrant dans cette singulière vallée : l'énorme hauteur des montagnes qui l'entourent est cause que l'œil ne lui donnera pas une lieue d'étendue ; elle a cependant trois lieues de longueur sur une heure et demie de largeur. L'abbé prend le titre de seigneur de la seigneurie libre d'Engleberg, et lorsqu'il en prend possession, il fait porter devant lui le glaive de la souveraineté. Les sujets de l'abbaye restent dans l'état de serfs, mais vivant tranquilles sous un gouvernement doux et paternel. Ils sont au nombre d'environ* 1500, *dont un tiers en état de porter les armes.*

Une semblable maison, mais plus importante que celle-là, attira l'attention des deux voyageurs ; et elle le méritait bien ; car la magnifique abbaye de Notre-Dame des Ermites à Einsidlen était remarquable tant par sa situation, ses richesses, que par les hommes studieux qu'elle comptait dans son sein. Notre-Dame d'Einsidlen était la Lorette de la Suisse, tout aussi

célèbre dans ce pays et aussi fréquentée par les pèlerins que l'est l'autre en Italie. Les bâtiments étaient très-réguliers et d'une grande beauté : mais l'église surpassait tout le reste en grandeur, en beauté et en richesse. La sacristie, la pénitencerie, les chapelles, et surtout celle de N.-D. qui était au milieu de l'église, ainsi qu'est celle de Lorette, méritaient d'être vues et examinées à loisir. *Le trésor de l'église, en ornements et en vases sacrés d'or couverts de pierreries, est immense,* dit l'abbé Mann; *entre autres, on remarque un ostensoir ou remontrance pesant* 160 *onces d'or pur, muni de* 303 *diamants,* 857 *rubis,* 58 *saphirs,* 154 *émeraudes,* 19 *améthystes,* 26 *jacinthes,* 44 *grenats,* 1174 *perles fines et plusieurs autres pierres précieuses.*

Cette magnifique abbaye occupait la deuxième place dans la congrégation bénédictine de la Suisse, après celle de Saint-Gall où ils arrivèrent le 14 juillet. Ils y admirèrent la bibliothèque qui était très-riche en bons livres, en anciennes impressions et surtout en manuscrits. La section des manuscrits s'ouvrait par quelques fragments des 2e, 3e et 4e siècles, et depuis le 5e, le nombre en était très-considérable, surtout pour le temps de Charlemagne et de ses successeurs. On y voyait des tablettes cirées des Romains, du papyrus d'Égypte, des manuscrits anglo-saxons et en langue teutonique. Le total des manuscrits anciens montait à 1095. Cette bibliothèque avait eu le bonheur sin-

gulier de n'avoir jamais souffert d'incendie, ni de dispersion en temps de guerre; quoique beaucoup de livres aient été perdus par d'autres voies, comme il paraissait par un catalogue dressé dans le 10e siècle.

Continuant toujours leur voyage, sans un but déterminé, ils s'arrêtaient, tantôt pour admirer le pays et observer ses mœurs ou son industrie, d'autres fois pour examiner à loisir un cloître ou un monastère. Partout ils n'eurent qu'à se louer de l'accueil qu'on leur faisait. A Saint-Blaise, ils furent reçus par le prince-abbé, Dom Martin Gerbert, à qui l'on doit d'excellents ouvrages sur les antiquités ecclésiastiques. *Il est un supérieur,* dit l'abbé Mann, *aussi respectable qu'il est savant, profond, et il passe pour être un des plus savants hommes de l'Allemagne; son caractère est gai, affable, prévenant. Outre ses ouvrages imprimés* DE CANTU ECCLESIASTICO, HERCYNIA SACRA, etc., *il s'est mis à la tête de la société, composée principalement de ses religieux, qui a entrepris de publier le vaste ouvrage, intitulé* GERMANIA SACRA, *sur le modèle de la* GALLIA CHRISTIANA, *mais sur un plan plus étendu : il faudrait peut-être cent volumes pour le compléter.* Les deux voyageurs trouvèrent là, parmi les collaborateurs de cet immense ouvrage, Wurdtwein, évêque suffragant de Worms. L'abbaye incendiée le 23 juillet 1768 se relevait plus magnifique par les soins du prince. Celui-ci avait son chancelier et ses

autres officiers lais qui étaient logés dans des bâtiments séparés de l'abbaye, de même que les artisans de tous genres, nécessaires à la communauté; aucune ville n'étant dans les environs.

L'abbé Mann fut de retour en Brabant au mois d'août de la même année : *En entrant dans le Brabant,* dit-il en terminant la relation de son voyage, *tout change en mieux, chemins, plantis, culture, population : la différence avec le pays de Liége qu'on vient de quitter, est frappante. Entre Louvain et Bruxelles, nous étions obligés d'avouer que ce pays surpassait en richesse et en beauté tout ce que nous avions vu ailleurs pendant ce voyage. Si le pays a cette supériorité, la ville de Bruxelles en a pour le moins autant sur toutes celles que nous avons vues depuis l'avoir quittée onze semaines auparavant.*

De retour à Bruxelles, l'abbé Mann employa le loisir que lui laissait l'état d'agitation où se trouvaient les Pays-Bas, partie à fournir différents mémoires à l'Académie, partie à la composition d'un abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs, avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable, espèce d'indicateur dont la partie historique est tirée d'un manuscrit inédit de Jean-François Foppens, et pour laquelle l'abbé a laissé des corrections peu importantes que l'on conserve à la Bibliothèque publique de la

ville de Bruxelles, écrites de sa main sur un exemplaire imprimé. Mais il est de toute justice de reconnaître que les deux dernières parties lui appartiennent exclusivement, et que la troisième, consacrée à l'histoire naturelle, était neuve; car son ouvrage, commencé à la même époque que l'Oryctographie du conseiller De Burtin, parut cependant le premier. Cette matière était encore chez nous dans son enfance; Mann, Needham, De Launay, De Limbourg, De Witry et le comte De Fraula ne s'en étaient occupés que partiellement.

L'Empereur ayant voulu établir une pêche nationale dans l'Adriatique, l'abbé Mann reçut la commission de présenter dans un mémoire les moyens d'y parvenir en y comprenant la pratique et les réglements en usage dans la pêche de la Flandre: mémoire qu'il termina dans le courant de l'été de 1786. Il fut examiné et approuvé par le Conseil des Finances qui y joignit les copies des réglements sur la pêche qui y sont cités: mais on a lieu de croire qu'il ne fut jamais envoyé à Joseph II à cause des troubles. Une copie fut seulement adressée par l'auteur au comte de Surau, ministre des finances à Vienne, le 15 août 1798.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie, Des Roches, avait été appelé à Vienne, dans l'automne de l'année 1786, pour un travail relatif à l'introduction des écoles normales aux Pays-Bas; l'abbé remplit, pen-

dant son absence, les fonctions de secrétaire de cette compagnie et en fut nommé titulaire lorsque, peu de temps après son retour, Des Roches vint à mourir. On lui confia en outre la place de trésorier, vacante par la mort du comte De Fraula. Ce corps l'avait aussi chargé de faire les observations météorologiques pour l'Académie de Manheim, qui en recevait de différentes parties de l'Europe et les publiait sous le titre d'*Ephemerides meteorologicæ.*

L'abbé Mann fut un des membres de l'Académie de Bruxelles les plus actifs et les plus laborieux. Il donnait à cette société une apparence de vie, surtout depuis la perte de son ami et protecteur Needham. Si ses travaux ne brillaient point sous le rapport de l'invention ou du génie, on ne pouvait cependant se défendre d'un sentiment d'étonnement en en voyant le nombre et quelquefois l'étendue. Malheureusement, avide de gloire et rempli de vanité, il cherchait moins à instruire qu'à faire du bruit dans le monde, et ne se faisait aucun scrupule d'attacher de fausses perles à sa couronne. L'une fois il reprenait l'*Histoire du Règne de Marie-Thérèse* par Fromageot; une autre fois il reproduisait la traduction de l'*Introduction à la Géographie de Busching* par Kilg. On a vu que l'histoire de la ville de Bruxelles lui appartient moins qu'à J.-F. Foppens. Mais la presse n'agissait ni librement ni franchement à cette époque; et ces peccadilles littéraires, qui dans d'autres temps

auraient couvert d'un ridicule mérité, passaient inaperçues. L'honneur du premier corps savant n'était pas publiquement compromis. Le monde littéraire admirait même son activité. En 1780, la Société d'Émulation de Liége, en 1787, l'Académie Électorale-Palatine de Manheim, en 1788, la Société Royale de Londres, la Société patriotique de Milan, l'Académie de Richmont en Virginie, et la Société Batave de Rotterdam l'inscrivirent parmi leurs membres. Le véritable mérite n'a jamais été mieux favorisé que ne l'a été l'abbé Mann. Ah! si les gouvernants et les sociétés littéraires ne voulaient que le bien, et le voulaient sincèrement, la médiocrité parée d'ornements empruntés ne promènerait point superbement son impudence.

L'opposition en Belgique avait pris le caractère le plus alarmant. Le ministre, comte de Trauttmansdorf, choisit l'abbé pour porter au cardinal-archevêque de Malines des paroles de conciliation. On croyait ce prélat réfugié à Cambrai, tandis qu'il était caché à Bruxelles. Le vicariat de Malines rejeta toutes les ouvertures de l'abbé Mann et refusa de lui faire connaître la retraite de l'archevêque. Au moment même que l'abbé Mann rendait un compte verbal de son infructueuse mission, la révolution éclata. Le lendemain, 12 décembre 1789, le Gouvernement partit et les troupes évacuèrent Bruxelles. Isolé au milieu d'une population insurgée, exposé

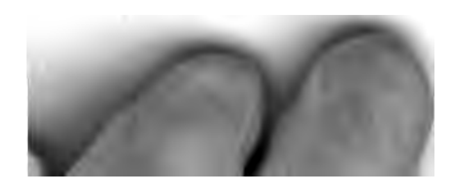
dant son absence, les fonctions de secrétaire de cette compagnie et en fut nommé titulaire lorsque, peu de temps après son retour, Des Roches vint à mourir. On lui confia en outre la place de trésorier, vacante par la mort du comte De Fraula. Ce corps l'avait aussi chargé de faire les observations météorologiques pour l'Académie de Manheim, qui en recevait de différentes parties de l'Europe et les publiait sous le titre d'*Ephemerides meteorologicæ.*

L'abbé Mann fut un des membres de l'Académie de Bruxelles les plus actifs et les plus laborieux. Il donnait à cette société une apparence de vie, surtout depuis la perte de son ami et protecteur Needham. Si ses travaux ne brillaient point sous le rapport de l'invention ou du génie, on ne pouvait cependant se défendre d'un sentiment d'étonnement en en voyant le nombre et quelquefois l'étendue. Malheureusement, avide de gloire et rempli de vanité, il cherchait moins à instruire qu'à faire du bruit dans le monde, et ne se faisait aucun scrupule d'attacher de fausses perles à sa couronne. L'une fois il reprenait l'*Histoire du Règne de Marie-Thérèse* par Fromageot; une autre fois il reproduisait la traduction de l'*Introduction à la Géographie de Busching* par Kilg. On a vu que l'histoire de la ville de Bruxelles lui appartient moins qu'à J.-F. Foppens. Mais la presse n'agissait ni librement ni franchement à cette époque; et ces peccadilles littéraires, qui dans d'autres temps



auraient couvert d'un ridicule mérité, passaient inaperçues. L'honneur du premier corps savant n'était pas publiquement compromis. Le monde littéraire admirait même son activité. En 1780, la Société d'Émulation de Liége, en 1787, l'Académie Électorale-Palatine de Manheim, en 1788, la Société Royale de Londres, la Société patriotique de Milan, l'Académie de Richmont en Virginie, et la Société Batave de Rotterdam l'inscrivirent parmi leurs membres. Le véritable mérite n'a jamais été mieux favorisé que ne l'a été l'abbé Mann. Ah! si les gouvernants et les sociétés littéraires ne voulaient que le bien, et le voulaient sincèrement, la médiocrité parée d'ornements empruntés ne promènerait point superbement son impudence.

L'opposition en Belgique avait pris le caractère le plus alarmant. Le ministre, comte de Trauttmansdorf, choisit l'abbé pour porter au cardinal-archevêque de Malines des paroles de conciliation. On croyait ce prélat réfugié à Cambrai, tandis qu'il était caché à Bruxelles. Le vicariat de Malines rejeta toutes les ouvertures de l'abbé Mann et refusa de lui faire connaître la retraite de l'archevêque. Au moment même que l'abbé Mann rendait un compte verbal de son infructueuse mission, la révolution éclata. Le lendemain, 12 décembre 1789, le Gouvernement partit et les troupes évacuèrent Bruxelles. Isolé au milieu d'une population insurgée, exposé

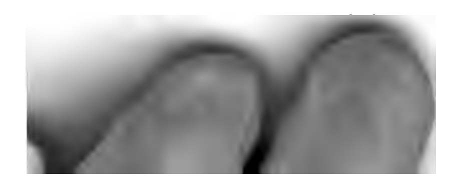


dant son absence, les fonctions de secrétaire de cette compagnie et en fut nommé titulaire lorsque, peu de temps après son retour, Des Roches vint à mourir. On lui confia en outre la place de trésorier, vacante par la mort du comte De Fraula. Ce corps l'avait aussi chargé de faire les observations météorologiques pour l'Académie de Manheim, qui en recevait de différentes parties de l'Europe et les publiait sous le titre d'*Ephemerides meteorologicæ.*

L'abbé Mann fut un des membres de l'Académie de Bruxelles les plus actifs et les plus laborieux. Il donnait à cette société une apparence de vie, surtout depuis la perte de son ami et protecteur Needham. Si ses travaux ne brillaient point sous le rapport de l'invention ou du génie, on ne pouvait cependant se défendre d'un sentiment d'étonnement en en voyant le nombre et quelquefois l'étendue. Malheureusement, avide de gloire et rempli de vanité, il cherchait moins à instruire qu'à faire du bruit dans le monde, et ne se faisait aucun scrupule d'attacher de fausses perles à sa couronne. L'une fois il reprenait l'*Histoire du Règne de Marie-Thérèse* par Fromageot; une autre fois il reproduisait la traduction de l'*Introduction à la Géographie de Busching* par Kilg. On a vu que l'histoire de la ville de Bruxelles lui appartient moins qu'à J.-F. Foppens. Mais la presse n'agissait ni librement ni franchement à cette époque; et ces peccadilles littéraires, qui dans d'autres temps

auraient couvert d'un ridicule mérité, passaient inaperçues. L'honneur du premier corps savant n'était pas publiquement compromis. Le monde littéraire admirait même son activité. En 1780, la Société d'Émulation de Liége, en 1787, l'Académie Électorale-Palatine de Manheim, en 1788, la Société Royale de Londres, la Société patriotique de Milan, l'Académie de Richmont en Virginie, et la Société Batave de Rotterdam l'inscrivirent parmi leurs membres. Le véritable mérite n'a jamais été mieux favorisé que ne l'a été l'abbé Mann. Ah! si les gouvernants et les sociétés littéraires ne voulaient que le bien, et le voulaient sincèrement, la médiocrité parée d'ornements empruntés ne promènerait point superbement son impudence.

L'opposition en Belgique avait pris le caractère le plus alarmant. Le ministre, comte de Trauttmansdorf, choisit l'abbé pour porter au cardinal-archevêque de Malines des paroles de conciliation. On croyait ce prélat réfugié à Cambrai, tandis qu'il était caché à Bruxelles. Le vicariat de Malines rejeta toutes les ouvertures de l'abbé Mann et refusa de lui faire connaître la retraite de l'archevêque. Au moment même que l'abbé Mann rendait un compte verbal de son infructueuse mission, la révolution éclata. Le lendemain, 12 décembre 1789, le Gouvernement partit et les troupes évacuèrent Bruxelles. Isolé au milieu d'une population insurgée, exposé



au pillage, menacé de mauvais traitements, l'abbé passa, loin des consolations de l'amitié, des jours douloureux que l'étude ne pouvait adoucir. Témoin d'excès qu'il condamnait hautement, préparé à des vengeances qui, peut-être atteignant quelques grands coupables, n'auraient pas épargné beaucoup d'innocents, il mesurait avec effroi l'étendue des maux que traîne après elle la guerre civile, et dont rien ne lui semblait capable de sauver la Belgique.

Les chanoines de Courtrai, prétendant que ses lettres de *Significamus* étaient devenues nulles par le changement de gouvernement, l'obligèrent à résider, sous peine de perdre sa prébende qui était alors son unique moyen de subsistance. C'était là une vengeance ordinaire dans les guerres civiles. Tant de peines d'esprit aigrirent ses humeurs; les maladies auxquelles il paraissait avoir échappé, reparurent pour ne plus lui laisser de trève. Cependant l'Académie, qui, composée en majeure partie de partisans de l'Empereur, improuvait la conduite de quelques-uns de ses membres, désirant le retour de son secrétaire, fit solliciter auprès des États de Flandre l'ordre de considérer les lettres de *Significamus* comme continuant provisoirement de sortir leur effet; et il eut la faculté de revenir à Bruxelles.

Les chefs du Gouvernement étant rentrés dans cette capitale le 23 décembre 1790, l'abbé reçut d'eux l'invitation d'exécuter certains travaux que les

circonstances exigeaient, et la Commission Royale des Études ayant été rétablie sur le pied qu'elle avait été formée en 1777 par l'impératrice, il en fut nommé assesseur au mois de février 1790. Ce surcroît d'occupation devait le distraire de ses études favorites; mais toujours dévoué à la Cour, il lui fit le sacrifice de ses goûts; et quoique la plus grande partie de son temps fût absorbée par les affaires de ce département, dont le nombre et la difficulté s'étaient accrus par l'état de la révolution, il sut encore donner aux sciences des moments dont elles profitèrent.

Cependant l'invasion des Pays-Bas par les Français, au commencement de novembre 1792, vint de nouveau renverser l'édifice qu'on s'efforçait de reconstruire. L'abbé se rendit d'abord à Maestricht avec Podevin, actuaire ou greffier de la Commission des Études, et de là en Angleterre avec lord Elgin, envoyé extraordinaire de S. M. Britannique à Bruxelles.

La Société zélandaise des Sciences, à Flessingue, l'avait élu comme membre honoraire, et celle des antiquaires de Londres lui accorda la même distinction en 1793.

Après avoir reçu à Londres l'accueil le plus flatteur de ses nombreux amis, l'abbé revint le 18 avril 1793, à Bruxelles où il trouva le gouvernement autrichien rétabli, et où il reprit ses fonctions de commissaire d'Études.

L'abbé était bien changé ; les grands événements de France lui avaient dessillé les yeux. *Rien ne ressemble moins à la sagesse,* disait-il alors, *que la manie de vouloir tout réformer : rien n'est moins philosophique que ces continuelles déclamations contre les anciens établissements ; déclamations qui tiennent lieu de génie à tant de soi-disant philosophes. Le vrai sage est modeste ; il ne préfère pas témérairement son opinion à l'expérience des siècles ; il ne croit pas que toutes les lumières ont été données exclusivement, ni à lui ni à son siècle. Il sait que les meilleures lois ont leurs inconvénients, et que les établissements les plus utiles sont plus ou moins défectueux : il sait enfin que si l'on voulait détruire tous les abus et inconvénients, on ne laisserait rien subsister, on bouleverserait tout, en donnant lieu à cent fois plus d'abus et d'inconvénients à la place.* Tous ses derniers écrits m'ont convaincu qu'il regrettait d'avoir servi le philosophique gouvernement de Joseph II dans ses extravagances. Voici du reste son opinion sur la révolution brabançonne et sur celle de France, qui agissait fortement sur l'esprit public des Belges : « Les Français ont leurs » émissaires dans tous les pays de l'Europe, qui se » cachent le plus souvent sous la qualité d'émigrés, » et qui sont d'autant plus à craindre, qu'on a moins » lieu de les soupçonner pour ce qu'ils sont. Ils tra» vaillent sans relâche en secret à propager leur

» funeste système dans tous les rangs des États, et à
» se faire partout des partisans prêts à coopérer dès
» que l'occasion s'en présente. Cette dangereuse secte
» se cache ainsi en prenant toutes les formes : elle
» flatte les souverains pour les mieux tromper et
» pour travailler plus efficacement à leur chute. Les
» cabinets, les conseils, les tribunaux, les magistra-
» tures, les universités, les académies, les sociétés, les
» armées même en sont farcies, et on les laisse faire
» à leur aise. Les matières inflammables sont par-
» tout en activité, et personne ne se met en peine
» d'en arrêter la fermentation, ou de se précaution-
» ner contre l'incendie qui menace de tout consumer.
» C'est ainsi que tous les moyens de révolution et
» de subversion sont en pleine activité et vont grand
» train vers leur but. — Pour venir aux effets de
» cette terrible explosion révolutionnaire par rapport
» aux Pays-Bas en particulier, il est certain que lors-
» que les États de la Belgique sont sortis des bornes
» de la constitution pour s'ériger en souverains, ils
» ne pouvaient être considérés que comme des re-
» belles qui se jouaient de la religion et de la crédulité
» du peuple pour maintenir leur usurpation. Main-
» tenant l'animosité du reste de la nation contre eux
» et les ci-devant patriotes en général, est montée au
» plus haut degré à cause qu'on les regarde, et non
» sans raison, comme les premiers auteurs des maux
» et des dangers qui pèsent sur la nation. Mais dans

» ce moment, en 1794, cette faction est expirante et
» nullement à craindre : tandis que les démocrates,
» sous le nom de Vonckistes, gagnent terrain partout
» et menacent d'écraser bientôt, tant les royalistes
» que les aristocrates des États. C'est contre cette
» dangereuse faction qu'il faudrait sévir sans relâche,
» en réprimant en même temps l'insubordination
» aristocratique partout où elle se montre. — Tout
» ce qui est Vonckiste est ennemi, par principe, de la
» royauté et d'accord avec les Jacobins français. Ils
» travaillent à propager le système, plus ou moins
» ouvertement, dans les loges des francs-maçons,
» dans les clubs, dans les sociétés choisies, dans les
» cabinets littéraires, dans les estaminets et les ca-
» barets d'un bout du pays à l'autre; quoique dans
» les grandes villes et dans les parties des provinces
» près des frontières de la France, avec plus d'ac-
» vité qu'ailleurs. — Ceux qui travaillaient ci-devant,
» sous le nom de royalistes, à bouleverser la religion
» et la constitution, très-mécontents de voir ce but
» manqué, et eux-mêmes en être les victimes, sont
» devenus en grande partie Vonckistes, ou ouverte-
» ment, ou secrètement : c'est de là que ceux d'entre
» eux qui ont les moyens en main et dont il est le
» devoir d'arrêter le progrès du système démocrate,
» n'en font rien et le regardent tout au moins avec
» insouciance, laissant faire les propagandes sous
» leurs yeux mêmes, sans opposer un seul obstacle;

» ou s'ils font semblant d'en opposer, ce n'est que
» pour sauver l'apparence et donner une fausse sé-
» curité qui tient le reste de la nation dans un en-
» gourdissement peut-être fatal : car il n'est pas à
» douter que dans un moment de crise, ce dangereux
» parti ne se montre au jour et ne fasse cause com-
» mune avec leurs frères les républicains français.
» On sème déjà des billets incendiaires pour cet effet;
» on distribue des médailles de ralliement avec l'in-
» scription VIVRE LIBRE OU MOURIR. Les émissaires
» français sont répandus par tout le pays et travail-
» lent à propager leur système jusqu'auprès des chefs
» du Gouvernement. — Pendant que tout ceci se
» trame, et que nous sommes à côté d'un volcan
» politique en pleine éruption, on joue, on danse,
» on donne des fêtes brillantes et on court les spec-
» tacles pour voir jouer des pièces immorales et ré-
» volutionnaires, tout comme dans un temps de pro-
» fonde paix et d'une sécurité parfaite : symptôme
» le plus marqué d'un danger éminent du corps po-
» litique. » Ces réflexions, faites à la demande d'un ministre, furent communiquées au Gouvernement le 24 février 1794. L'auteur n'y désignait point par leurs noms les émissaires français qui révolutionnaient la Belgique; mais on les trouve dans la copie de la main de l'auteur; c'était, selon lui, le comte de Rivarol, et puis d'Hacquet, secrétaire de M. de la Gravière, envoyé de France à Bruxelles; Beaunoir,

auteur des *Masques arrachés,* et enfin Barret, président du club des Jacobins à Bruxelles du temps de la première invasion française.

L'interruption que son émigration avait mise dans ses travaux, fut cause qu'il ne publia aucun ouvrage depuis cette époque, jusqu'au temps où ses prédictions se vérifièrent, lorsqu'une nouvelle invasion des Français l'obligea de quitter Bruxelles pour la dernière fois, au mois de juin 1794, avec toute la haute administration. Il eut encore pour compagnon de sa fuite l'actuaire Podevin. L'amitié les avait rendus nécessaires l'un à l'autre; et au milieu des maladies aiguës et presque continuelles qu'essuya l'abbé Mann, son âme trouva dans l'affection qu'il lui témoigna un allégement à ses propres chagrins. Poussés ensemble d'asile en asile, ils ne firent que s'arrêter quelquefois à Ruremonde, à Kayserwert, à Dorsten, à Paderborn, à Bamberg, à Ratisbonne et à Lintz. En ces deux dernières villes, l'abbé éprouva à la tête et dans les viscères des attaques de goutte si violentes, qu'on fut obligé de lui administrer deux fois les derniers secours de la religion. La salubrité de la ville de Lintz et la beauté de ses environs l'avaient déterminé à s'y fixer, quand, au mois d'avril 1797, les Français pénétrèrent dans la Styrie, et la Cour ordonna aux émigrés de se retirer en Bohême ou en Moravie. Arrivé à Prague, l'abbé Mann trouva sur le siége archiépiscopal de cette ville le prince de Salm, dont

il avait été diocésain en qualité de chanoine de Courtrai. Ce digne prélat ne cessa de le combler de marques d'estime et d'affection.

L'Europe jouit de quelques intervalles de calme; les tempêtes politiques ne grondèrent que loin de l'asile où l'abbé était caché; sa santé s'étant un peu améliorée, il reprit à Prague ses travaux littéraires, trop longtemps interrompus par les voyages, par les peines de l'âme et celles du corps, souvent moins cuisantes et moins homicides. Aussi n'avait-il, pendant un assez long espace de temps, rien mis au jour que des notes sur l'agriculture des Pays-Bas, pour le Bureau d'Agriculture britannique que le parlement venait d'instituer à Londres, et dont il fut élu membre honoraire en mai 1794.

Il traduisit à la même époque en français ses *Principes métaphysiques*, d'abord composés en anglais, et tira une copie de l'original pour être déposée au *British Museum.* Fidèle à ses anciennes idées, il étudia pendant quarante ans les divers systèmes philosophiques, qui surgissaient en France et en Allemagne, et il se prescrivit, du moins lors de ses malheurs, le devoir de défendre l'église catholique contre le danger de leurs sophismes, comme il en fit l'aveu dans une lettre qu'il écrivit, le 1er janvier 1807, au Saint-Père. Cette présentation colossale, eu égard aux talents de l'auteur, honore néanmoins sa mémoire. Si l'on ne voit pas sans indifférence qu'il se rangea parmi

les amis de l'ordre, on doit cependant déplorer que ce revirement s'est opéré si tard. Jamais, il est vrai, il ne fut anti-religieux; mais dans ses moments les plus heureux, il fut anti-romain et tout-à-fait philosophe. Les mesures à prendre pour la publication de cet ouvrage dont il s'exagérait les résultats, et quelques autres affaires, qu'il désirait vivement mettre à fin, appelaient l'abbé Mann à Vienne, tandis que le délabrement de sa santé le retenait à Prague. Il fallut donc qu'un autre le remplaçât. Podevin n'aurait pu se résoudre à quitter son ami, malgré ses instances et le désir de lui être utile, s'il ne l'avait laissé aux soins de sa propre sœur. Elle prodigua au compagnon de leur exil les soins dont ils s'étaient acquittés jusqu'alors en commun.

Les récréations mêmes de cet écrivain étaient laborieuses. C'est ainsi que depuis longtemps, lorsqu'il était fatigué d'autres occupations, ou que ses souffrances l'en rendaient incapable, il se délassait à compiler une chronologie de l'histoire universelle, depuis le commencement de l'année 1700 jusqu'à la conclusion de la paix générale en 1803, époque où ce livre fut imprimé à Dresde. L'auteur a laissé des matériaux pour le continuer jusqu'en 1807, avec des corrections et des additions destinées à une édition nouvelle. Les événements politiques ayant empêché de donner d'abord le supplément de la première édition, il fallut mettre de nouveau la main à l'œuvre

pour le compléter, et son éditeur Walther, de Dresde, y consacra aussi une partie de son temps. *J'ai eu en son temps,* lui écrivit l'abbé Mann, le 12 septembre 1808, *votre lettre du* 12 *février dernier, par laquelle vous me marquez que mon supplément avait passé à la censure et que vous espériez au mois suivant de pouvoir en commencer l'impression. Quand cette lettre m'est parvenue, j'étais à la mort par une goutte remontée, et je suis resté plusieurs mois entre la vie et la mort, n'ayant jamais sorti depuis lors de chez moi, jusqu'à présent. M. Bousifet vous a envoyé, en mon nom, les articles de l'histoire de l'année* 1807 *et jusqu'au commencement de la présente année qu'il a copiés sur ma minute.* Walther le prévint que le roi avait généralement défendu d'imprimer rien d'offensant pour l'empereur des Français. *Non-seulement le roi le voulait, mais la politique,* dit-il, *le prescrit aussi* J'insiste sur ces petites particularités d'un ouvrage peu connu, mais qui mérite réellement d'être tiré de l'oubli. On y trouve une bonne chronologie de la révolution brabançonne.

On a lieu de s'étonner qu'avec une santé aussi chancelante, souffrant presque toujours des douleurs inouies, menant, par goût ou par impuissance de se mouvoir, la vie la plus sédentaire, il ait poussé si loin sa carrière. Ses dernières années ne furent qu'une suite de maux cruels, supportés avec une patience

et une résignation qui ne se démentirent pas un seul instant. La religion et l'amitié l'occupèrent seules sur le déclin de sa vie. Lorsqu'il trouvait l'occasion de parler des personnes qu'il avait aimées, la douceur de cet entretien semblait émousser l'aiguillon de la douleur.

La mort l'enleva, le 23 février 1809, à Prague, à l'âge de 74 ans. L'esprit toujours présent, il vit approcher sa fin avec la foi du chrétien et la fermeté d'un sage.

Dans la liste que nous donnons de ses ouvrages, nous avons soin de distinguer ceux qui lui appartiennent, des publications dont il s'attribuait l'honneur, mais qu'il a seulement revues et quelquefois un peu corrigées ou remaniées.

Voici les titres de ses ouvrages : 1° *Mémoire sur les diverses Méthodes inventées jusqu'à présent pour garantir les édifices d'incendie. Fait par ordre du Gouvernement des Pays-Bas*, 1778, in-4°. *Supplément au Mémoire, etc.*, 1779, in-4°. Quérard assure dans sa France littéraire « qu'il y a encore » une édition de ce livre, sous le titre de l'*Art de* » *garantir les maisons d'incendie*, Bruxelles » (Lyon), frères Perisse, 1779, in-8° de 56 pages. » Cette dernière forme le N° III d'une espèce de » recueil périodique qui a paru sous le titre : *Des* » *Moyens d'augmenter et de conserver son revenu* » (par une société d'agriculteurs suisses). Chaque

» numéro de ce recueil se vendait séparément. » — 2° *Mémoire sur les Lois du Mouvement des Fleuves et sur la Quantité de leur Pente, en particulier des Rivières et Canaux de la Flandre, d'où l'on déduit une méthode générale et très-facile de niveler tout ce pays. On y détermine la profondeur que doivent avoir les canaux et les écluses, et on indique plusieurs moyens d'obtenir un parfait écoulement des eaux superflues et incommodes*, 1781, in-4°. Cet ouvrage n'a pas été publié; le Gouvernement de Vienne se le réserva pour son usage. Ses autres mémoires, relatifs aux mêmes questions, n'ont pas été imprimés. — 3° *Dissertation critique sur les traductions et éditions de l'Histoire Universelle par une société de gens de lettres*, Bruxelles, 1780, in-8°. — 4° *Lettres sur l'utilité de la langue grecque*, dans le recueil publié par le marquis Du Chasteler : ibid., 1781, in-8°. — 5° *Carte du dernier voyage du capitaine Cook, gravée à Augsbourg par Lotter*, en 1781. — 6° *Routes des capitaines Cook et Fourneaux autour du monde en* 1772-1775, *gravées à Augsbourg par le même*, en 1781. — 7° *Mémoire sur la Conservation et le Commerce des Grains*, Malines, 1784, in-12. — 8° *Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique, Civile et Naturelle de la ville de Bruxelles et de ses Environs*, Bruxelles, 1785, 3 p., 2 v. in-8°. Il a été fait de cet ouvrage médiocre deux éditions différentes. La seconde parut sous le même

millésime à l'insu de l'auteur. En 1829, P.-J. Brunelle, à qui l'on doit une petite description de la même ville, annonça une troisième édition en trois volumes in-8°, continuée jusqu'au jour de la publication, avec des corrections et des augmentations; mais rien n'a paru. L'auteur avait préparé lui-même une édition de son livre; la Bibliothèque de la ville de Bruxelles en possède le manuscrit autographe. L'ouvrage primitif se compose de trois parties : la première, qui donne l'histoire civile et religieuse, est empruntée à Jean-François Foppens; la deuxième comprend une description des quartiers de la ville avec leurs principales curiosités; elle a servi de modèle à M. Collin de Plancy; enfin la troisième est relative à la géologie surtout des environs, matière favorite du médecin De Burtin : elle a aussi paru séparément sous le titre de : *Essai de l'Histoire Naturelle de la ville de Bruxelles et de ses Environs,* Bruxelles, 1785, in-8°. — 9° *Recueil de Mémoires sur les grandes Gelées et leurs Effets, où l'on essaie de déterminer ce qu'il faut croire de leurs retours périodiques et de la gradation en plus ou moins du froid de notre globe,* Gand, 1792, in-8°. Ce recueil contient les pièces suivantes : 1° *Mémoire sur le Changement successif de la Température et du Terroir des Climats, avec des Recherches sur les Causes de ce Changement.* — 2° *Mémoire sur les Gelées extraordinaires dont il est fait mention dans l'histoire*

depuis les temps les plus reculés jusques et comprise celle de 1788-1789, *suivi de Considérations physiques sur les grandes Gelées.*— 3° *Mémoire du baron de Poederlé sur les effets de l'hiver de* 1788-1789, *sur la Végétation aux Pays-Bas.* — 4° *Recueil d'Observations sur l'orage du* 13 *juillet* 1788. — 5° *Table chronologique de l'Histoire Universelle du XVIII*e *siècle,* Dresde, 1803, in-4°; trad. en allemand : ibid., 1804, in-4°. L'auteur laissa d'importants changements pour une seconde édition; la Bibliothèque publique de Bruxelles en possède le manuscrit. — 6° *Principes métaphysiques des Êtres, et des connaissances,* Vienne, 1807, in-4°. —7° *Traité de la Religion et de laDiscipline de l'Église Catholique,* in-fol. Il écrivit deux ouvrages sur la discipline ecclésiastique; l'un, composé par lui, était plutôt théologique; l'autre, rédigé sur les papiers recueillis par le chef et président De Neny, est au contraire canonique. Les Archives du Royaume possèdent le premier, et la Bibliothèque de Bourgogne, le second. Ce dernier est enrichi d'une note curieuse de M. De Reiffenberg à qui je fais la faveur de ne pas la transcrire ici. — 8° *Mémoire sur les Causes de la Formation des Grêlons et des Glaçons dans les Orages,* mst. in-fol. — 9° *Des Courants de la mer et de leurs Effets sur le fond et les côtes des Mers à l'ouest de l'Europe,* mst. in-fol. *Cet ouvrage,* dit l'auteur dans une note marginale, *fut composé en anglais en* 1789, *et*

envoyé à la Société Royale de Londres. L'auteur le traduisit ensuite en français. — 10° *Mémoire sur l'Établissement d'une Pêche nationale sur les côtes de la Carniole, de l'Istrie et de la Dalmatie autrichienne, d'après celle qui existe en Flandre*, mst. in-fol. — 11° *Relation d'un Voyage en France, en Suisse et en Allemagne, fait par ordre du Ministre, avec le nonce Busca, dans l'été de* 1784, mst. in-fol.

On trouve de lui dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles les dissertations suivantes :

Tome 1er, p. 63 : *Mémoire sur l'ancien État de la Flandre maritime, sur les Changements successifs qui y sont arrivés, et les Causes qui les ont produits ; sur la Nature de son Climat et de son Sol ; sur les Marées de cette côte, et leur Comparaison avec la hauteur de différentes parties du pays adjacent.* L'auteur donna plus tard deux suppléments à ce mémoire, lesquels ont été insérés dans le 4e volume du même recueil, l'un contenant un précis d'histoire naturelle des Pays-Bas maritimes, et l'autre exposant les moyens d'augmenter la population.

Dans le même tome, p. 265 : *Mémoire sur les Moyens de parvenir à une Théorie complète des Météores.*

Dans le même tome, p. 287 : *Mémoire sur la Congélation de l'eau de la Mer, déduit d'une suite d'expériences faites à ce sujet.*

Dans le tome 2e, p. 1 : *Mémoire sur le Feu élémentaire, considéré en général dans toute la nature ; avec des Conjectures sur ses différentes Modifications, ses Lois d'action, sa Fin, et ses Usages universels.*

Dans le même tome, p. 159 : *Mémoire sur l'Histoire Naturelle de la mer du Nord, de ses Courants et Bancs, de ses Productions et de la Pêche qui s'y fait.*

Dans le même tome, p. 257 : *Mémoire dans lequel on examine les Effets et les Phénomènes produits en versant différentes sortes d'huiles sur les eaux, tant tranquilles qu'en mouvement, d'après une suite d'expériences faites à ce sujet.*

Dans le tome 3e, p. 231 : *Dissertation dans laquelle on tâche de déterminer précisément le port où Jules-César s'est embarqué pour passer en Grande-Bretagne et celui où il y aborda ; ainsi que le jour précis où il fit le voyage. Avec carte.*

Dans le même tome, p. 385 : *Mémoire dans lequel on examine l'opinion de plusieurs auteurs anciens et modernes, qui soutiennent que les mers Noire, Caspienne, Baltique et Blanche, ont anciennement communiqué ensemble.*

Dans le tome 4e, p. 91 : *Mémoire sur les Marées aériennes, c'est-à-dire, sur l'effet produit dans l'atmosphère terrestre, par l'action du soleil et de la lune.*

Dans le même tome, p. 123 : *Mémoire contenant le Précis de l'Histoire Naturelle des Pays-Bas maritimes*. Ce mémoire est divisé en quatre sections, 1° *du Sol et des Productions ;* 2° *des Habitants, leur Génie, leurs Mœurs, leurs Coutumes*, etc.; 3° *de la Nature de l'Atmosphère et des Saisons, des Phénomènes météorologiques ;* 4° *Influence du Soleil et de l'Atmosphère sur la santé des habitants : Nature de leurs Maladies.*

Dans le même tome, p. 163 : *Mémoire sur les Moyens d'augmenter la population, et de Perfectionner la Culture dans les Pays-Bas autrichiens.* Suite à son premier mémoire académique, ainsi qu'au précédent.

Dans le même tome, p. 199 : *Mémoire sur la question : Dans un pays fertile et bien peuplé, les grandes fermes sont-elles utiles ou nuisibles à l'État en général.* Le marquis Du Chasteler écrivit, à ce sujet, à l'auteur une lettre qui a été imprimée à la suite du même mémoire.

Dans le même tome, p. 285 : *Mémoire sur les différents Moyens dont on peut se servir pour se garantir des funestes effets de la foudre dans les orages.*

Dans le tome 5°, *Sciences*, p. 1 : *Vue générale des derniers Progrès des Sciences académiques, et de ce qui reste à faire pour les amener de plus en plus vers leur perfection.*

Dans le même tome, *Sciences*, p. 49 : *Dissertation sur les Déluges dont il est fait mention chez les anciens, suivie de quelques Considérations physiques et mathématiques sur ces Catastrophes.*

Dans le même tome, *Sciences*, p. 61 : *Dissertation sur les Syrtes et les Marées de la Méditerranée.*

Dans le même tome, *Sciences*, p. 148 : *Mémoire sur la Conservation des Aliments.*

Dans le même tome, *Sciences*, p. 233 : *Tables des Monnaies, Poids et Mesures, anciennes et modernes, de diverses nations.*

Dans le même tome, *Sciences*, p. 437 : *Extraits et Résultats des Observations météorologiques faites à Bruxelles par ordre de l'Académie, pendant les années* 1784 *et* 1785.

Dans le même tome, *Sciences*, p. 443 : *Histoire Météorologique de l'hiver de* 1785 à 1786 ; — *Suite de l'Histoire Météorologique, jusqu'à la fin de l'année* 1786 ; — *Histoire Météorologique de l'année* 1787.

Dans le même tome : *Histoire de l'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, depuis* 1785 *jusqu'à* 1788 *inclusivement.*

Le sixième volume des mémoires de cette Académie aurait contenu plusieurs dissertations de l'abbé Mann, lesquelles se trouvent en originaux à la Bibliothèque publique de Bruxelles : 1° *Mémoire sur la*

Découverte faite récemment des vestiges du Portus-Itius de César, près de Boulogne-sur-Mer. — *2e Mémoire sur l'Accroissement graduel en élévation de la Surface de la Terre.* Voici ce qu'il avance dans une courte introduction, omise dans le mémoire qu'il envoya à l'Académie : « Dans les recherches que j'ai » faites depuis plusieurs années, sur la théorie de la » terre et dans les résultats que j'en ai présentés » successivement à l'Académie de Bruxelles, en divers » mémoires (celui-ci faisant le sixième et le dernier » sur ce sujet), je me suis appliqué beaucoup plus à » recueillir des faits certains relativement à toutes » les parties du globe et à les ramener à un même » point de vue, qu'à faire des raisonnements systéma- » tiques, qui ne prouveraient que mes propres idées » sur ces objets. J'ai indiqué les principes généraux, » sur lesquels je fonde ce travail, dans la première » partie de mon Mémoire sur l'ancien État de la » Flandre et sur les Changements successifs qui y » sont arrivés, lequel se trouve dans le tome 1er des » Mém. de l'Ac. de Bruxelles. Dans un autre j'ai » donné des preuves non équivoques d'une altération » constante et très-sensible, dans la température des » climats et dans la nature des sols. Dans un Mé- » moire imprimé dans la collection académique de » Manheim, dans l'Histoire Naturelle de la Mer ad- » mise par l'Académie de Bruxelles dans son deuxième » volume, je crois avoir donné, d'après des faits



» avérés, la vraie cause de la formation des bancs de » mer. Puis, un Mémoire que j'ai envoyé à Manheim » indique, par un très-grand nombre de faits, les » changements arrivés sur toute la surface de notre » globe par les alluvions, par le décroissement gra- » duel de la mer et par l'effet des feux souterrains. » — 3° *Vue générale de diverses Théories de la Terre, qui ont été imaginées depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours;* ce Mémoire fut accueilli par l'Académie de Bruxelles dans sa séance du 13 mai 1793. — 4° *Mémoire sur le Port et la Ville de Nieuport;* adopté dans la même séance académique.

L'abbé Mann a envoyé à différentes académies plusieurs mémoires sur la physique et la géologie; pour celle de Manheim, ceux qui suivent : *Mémoire sur les nouvelles Terres et Iles qui ont paru successivement au-dessus de la surface de la mer.* — *Mémoire sur un nouveau principe d'Hygrométrie.* — *Notice sur un Halo solaire le* 19 *mars* 1797, *et le temps remarquable qui le suivit.* — *Observations météorologiques de* 1784 *à* 1792.

Pour la Société Royale de Londres : *Traité des Courants de Mer et de leurs Effets sur le Fond et les Côtes de la Mer,* achevé en 1796. — *On the formation of great Hailstones and pieces of Ice in great Thunder storms.* — *A Treatise on Rivers and Canals,* composé en 1780. — *Notice de la grande Gelée de l'hiver de* 1798 *à* 1799, *à Prague.*—Pour

la Société Économique de Bohême : *Mémoire sur l'Agriculture des Pays-Bas autrichiens.*

L'Esprit des Journaux contient de lui quelques mémoires peu importants.

Voici les titres des ouvrages de la seconde série : 1° *Histoire du Règne de Marie-Thérèse,* Bruxelles, 1781, in-8°; 2e édition augmentée: ibid., 1786, in-12; rare. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes,* donne sur cet ouvrage une note qui a été reprise par Quérard dans sa *France Littéraire :* « L'abbé Mann » a reproduit, avec des augmentations, l'ouvrage de » l'abbé Fromageot qui avait paru avec son nom sous » ce titre : *Annales du Règne de Marie-Thérèse,* » Paris, Prault, 1775, in-4° et in-8°. » 2° *Abrégé de toutes les Sciences; édition refondue, corrigée et augmentée à l'usage des écoles catholiques,* ibid., 1782, in-12, plusieurs fois réimprimée.—3° *Dictionnaire géographique de Vosgien,* Bruxelles, 1783 et 1792, 2 v. in-8°; ces éditions, et la dernière surtout, ont été revues et augmentées par l'abbé. La seconde est encore recherchée, malgré les bouleversements politiques, pour l'histoire monastique que l'éditeur y a ajoutée. La *Biographie Universelle,* tome 23, page 100, dit avec raison : *L'abbé Ladvocat composa à Bagneux, village près de Paris, et il donna sous le nom de Vosgien, comme traduit de l'anglais, ce dictionnaire. C'est en général un abrégé du grand Dictionnaire de Bruzen de la Martinière. L'édi-*

tion que donna Feller en 1788, *en* 2 *vol. in*-8°, *renferme des additions importantes.* La seconde édition du travail de Feller avait paru à Liége, en 1791. — 4° *Introduction à la Géographie, à la Politique,* etc., *nouvelle édition, corrigée et rendue conforme à l'état actuel des choses, et propre à l'usage des pays catholiques, de Busching,* Bruxelles, 1786, in-12, édition corrigée et augmentée. Barbier, sous le N° 8811 de son *Dictionnaire des Anonymes,* assure que cette traduction est de G.-L. Kilg, et que la seconde édition, publiée en 1780, parut avec le nom du traducteur. C'est à tort que la *Biographie Universelle* donne la traduction attribuée à l'abbé Mann comme nouvelle. — 5° *Dictionnaire des Jardiniers et des Cultivateurs, trad. de Philippe Miller,* ibid., 1786-1789, 8 v. in-8°, édition corrigée et augmentée de notes. Cet ouvrage a reçu, il y a quelques années, un nouveau titre et a été jeté ainsi sur la place! La traduction française a été faite sous la direction de Laurent-Marie de Chazelles de Prisy, doyen des présidents à mortier, au parlement de Metz, massacré aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août 1792. Les notes sont du médecin Hollandre. Quérard dit avec raison: *Il y a une édition de Bruxelles,* 1786, 8 vol. in-8°, *qui contient quelques augmentations, mais on n'y a pas joint le supplément.* Ce supplément, dû également au président, parut de 1789 à 1790 en 2 vol. in-4°.

VAN POUCKE.

Van Poucke (Charles), statuaire, naquit à Dixmude le 17 juillet 1740, de Charles et de Marie De Marck.

Si les jeux de son enfance n'avaient pu faire présager son illustration future, ils indiquèrent du moins ses goûts : de ses mains faibles et peu assurées, il façonnait la cire et l'argile, et sa vocation parut décidée. L'Académie de Bruges a la gloire de le compter au nombre de ses élèves, et Henri Pulincx, sculpteur assez médiocre, celle de l'avoir formé dans son art.

En 1763, à l'âge de vingt-trois ans, il partit pour Paris où le sculpteur Pigal s'efforçait de porter dans la sculpture un goût plus épuré et l'imitation raisonnée de l'antique; mais il ne resta dans cette ville que le temps nécessaire au perfectionnement de ses études. L'Italie était le but de son voyage, et Rome l'objet de ses amours.

Très-jeune encore, il avait fait connaissance avec

deux compatriotes, Suvée et Muynck; cette liaison cimentée par l'estime réciproque et une rare sympathie d'affections et de goûts, nourrie à Paris, se fortifia à Rome; tous trois jurèrent de ne s'oublier ni dans la prospérité ni dans le malheur. Un seul moins heureux parut avoir besoin que l'amitié des deux autres vînt à son secours; l'amitié fut fidèle : Charles Van Poucke, surtout, ne cessa de donner à André Muynck les témoignages les plus sincères d'un attachement désintéressé. Une autre liaison contractée à Rome même avec le peintre Valke, natif d'Ypres, ne fut pas moins intime et honorable pour les deux artistes. Van Poucke, plus heureux que son ami, l'accueillit auprès de lui et le secourut de tous ses moyens.

Sa première production, le coup d'essai de son ciseau, est conservée à Rome dans l'hospice de Saint-Julien-des-Flamands, un de ces asiles que la charité de nos ancêtres avait multipliés dans la capitale du monde catholique, et où la franche et cordiale hospitalité du peintre Muynck recevait si volontiers, à défaut de pèlerins, les Belges que l'amour des arts faisait affluer dans cette ville classique. Cette production est un groupe de marbre de Carrare, représentant, d'après une traduction ascétique, la Ste Vierge qui donne l'habit de pèlerin à S. Julien. Ce groupe, ingénieusement conçu et correctement exécuté, occupe le fond de la chapelle, et le jour ménagé dans

la voûte y répand une harmonie pittoresque. Cet ouvrage, que le graveur Lonsing, de Bruxelles, lié d'une amitié particulière avec l'auteur, s'empressa de traduire par son burin, justifia de grandes espérances.

Il fit encore un bas-relief pour son compatriote (1774) L.-E. Van Outryve, qui le destina pour l'église de l'hôpital Saint-Norbert à Rome.

Quelques portraits heureusement travaillés et plus heureux encore de ressemblance, concoururent à lui donner de la célébrité.

Après un séjour de deux ans dans cette ville, il fut appelé à Naples par Ferdinand IV, qui, très-jeune encore, venait d'épouser une archiduchesse d'Autriche; il y fit les bustes du roi, de la reine et de leurs trois enfants. Il les finit avec tant de bonheur, au gré de ses patrons, que l'impératrice Marie-Thérèse le chargea de les faire une seconde fois pour elle.

Van Poucke voulant porter lui-même ses ouvrages à l'illustre Impératrice, partit pour Vienne en 1776. Marie-Thérèse l'accueillit avec cette bienveillance qui lui était naturelle; elle l'aurait immédiatement admis au nombre des artistes de sa Cour, si on ne lui avait fait remarquer que rien ne dénotait dans ces bustes, que leur auteur sortirait de la tourbe des artistes ordinaires. Cependant l'accueil qui venait de lui être fait pouvait lui faire espérer une bonne récompense; en effet, conformément à son noble caractère, Marie-Thérèse le récompensa en roi: outre

la somme de 800 ducats, prix de son travail, elle lui remit, en témoignage de sa haute satisfaction, une bague enrichie d'un brillant précieux et une tabatière en or. Lorsqu'il revint à la Cour pour prendre congé, il fut présenté à l'Impératrice avec un autre artiste de ses amis. Cette magnanime souveraine donna à l'un et à l'autre une médaille en or portant son portrait et cinquante ducats pour frais de voyage; elle assura en particulier Van Poucke de la protection du prince Charles de Lorraine, gouverneur de Belgique.

Van Poucke obtint facilement la confiance et l'estime de ce bon prince. Ce fut alors que, déjà précédé de son nom et muni de recommandations puissantes, il vint se fixer à Gand où il trouva dans la munificence d'un clergé instruit et ami des arts, les grands moyens de développer toute la force de son talent.

Cependant il brûlait du désir de revoir ses parents : le 26 septembre 1776 il reçut un brillant accueil à Bruges qui se faisait une gloire de l'avoir formé, et se tint quelque temps à Dixmude.

La ville de Gand, sa patrie adoptive, s'empressa de lui commander divers ouvrages. L'église de Saint-Bavon, superbe monument d'architecture elle-même et déjà si riche en monuments de sculpture et de peinture, réclama son ciseau. Les statues colossales de S. Pierre et de S. Paul lui échurent.

Mais il lui était de toute impossibilité de s'en acquitter immédiatement; car, pendant son séjour à

Rome, il s'était engagé à faire divers ouvrages qu'il devait exécuter dans cette ville. L'évêque le chargea de choisir en même temps le marbre dont il aurait besoin pour ces statues.

Ce fut à l'époque de son second voyage à Rome qu'il vit le grand Canova, et l'étude des chefs-d'œuvre de cet artiste ajouta peut-être au talent de Van Poucke une nuance qui n'est pas sans mérite.

Il recueillit une infinité d'objets de sculpture, de peinture et des ouvrages d'art; il fit lui-même beaucoup de dessins. Il avait cru se préparer ainsi, pour un âge plus avancé, les jouissances qui perpétuent les illusions de la jeunesse. Vain espoir! toutes ces richesses étaient confiées à un frêle navire, et ce bâtiment périt en route devant Barcelone. Il employa le temps qu'il devait passer avant de rencontrer un autre navire, à réunir une nouvelle collection, moins riche il est vrai que la première.

De retour à Gand, en septembre de l'année 1778, il se mit au travail et s'empressa de faire les statues commandées. Bien qu'elles fassent de l'effet dans leurs niches en marbre noir, il est cependant évident pour tout connaisseur que l'artiste y a trop prodigué le marbre. Il avait eu l'occasion de voir de meilleurs modèles; mais faisant le plus souvent la plupart de ses ouvrages à son image, ils sont massifs et sans grâce. Peu de temps après, en 1782, il créa pour la même église, le mausolée de l'évêque Van Eersel, compa-

rable selon quelques-uns à ce que le sculpteur Canova a fait de plus poétique et de plus gracieux. Si l'ordonnance peut mériter les suffrages unanimes, l'exécution des deux statues laisse beaucoup à désirer. Celle de la Foi n'est pas de lui; elle est due à Janssens de Bruxelles. Ce monument est certes loin d'être déplacé à côté des ouvrages de Jérôme Duquesnoy et de Verschaffelt, mais il faut avouer, en l'honneur du premier, qu'il ne commande et ne partage pas la même admiration. L'église de Saint-Bavon doit encore à Van Poucke plusieurs autres embellissements; les deux chapelles latérales de la grande nef sont exécutées d'après sa pensée et ses dessins, dans la manière des sanctuaires d'Italie.

L'église de l'abbaye de Baudeloo à Gand, convertie depuis en bibliothèque publique, celle de Saint-Jacques dans la même ville, reçurent aussi des productions de son ciseau. Saint-Sauveur, de Bruges, lui commanda, vers 1780, les quatre Évangélistes. L'étranger vint également réclamer le concours de son talent pour l'embellissement de ses temples et de ses palais. Un mausolée de Van Poucke orne l'église de Saint-Paul à Londres.

Lors de la renaissance des arts, après la tourmente de la révolution, l'École-Centrale du département de l'Escaut lui confia une chaire; l'Institut de France et l'Académie de Saint-Luc à Rome se l'adjoignirent en qualité de correspondant et de professeur.

Directeur de l'Académie de Dessin, à Gand, dont il voyait avec plaisir les rapides succès, il concourut aussi, de toute son influence, à la Société des Beaux-Arts érigée en 1808. Il y accepta la charge de président honoraire, et voulant être plus directement utile, quoique d'un âge avancé, il prit en même temps les fonctions de directeur de la classe de Sculpture. C'est pour l'homme de mérite un plaisir d'être utile; le succès est la récompense qu'il ambitionne : il ne voit que les arts.

Van Poucke mourut à Gand le 12 novembre 1809, à l'âge de 69 ans, après une longue maladie qui fit souvent alterner les espérances et les alarmes, et pendant laquelle il eut plus d'une fois l'occasion de manifester les sentiments religieux qu'il a constamment professés. Ses obsèques se firent à la cathédrale à Saint-Bavon, couverte de deuil, en présence de ses chefs-d'œuvre.

C'était un homme intègre et juste. Des épreuves subies dans sa jeunesse lui avaient fait connaître le prix de l'argent, et il en garda toute sa vie le désir d'amasser; sa femme contribuait de son côté à alimenter cette passion. Après sa mort, comme on voulait déplacer des bustes en plâtre, leur poids fit soupçonner que Van Poucke y avait caché de l'argent; ct, en effet, on découvrit dans plusieurs des sommes considérables. Sévère seulement envers lui-même, indulgent envers les autres, ami de l'ordre, attaché jusqu'au

scrupule à remplir avec exactitude ses devoirs, comme homme religieux et comme citoyen, il eut de grands talents et fut modeste; il multiplia ses bienfaits et fut discret. Des regrets sincères ont honoré ses derniers moments.

Il laissa une fortune indépendante à ses deux enfants.

Voyez l'article biographique sur Palfyn dans nos *Lectures*.

VAN BEUGHEM.

Van Beughem (Charles-Antoine-François de Paule), poëte et écrivain ascétique, fils de Pierre-Jean-Joseph Van Beughem, secrétaire du tribunal militaire suprême, et de Françoise-Joséphine De Grève, naquit le 10 février 1744, dans la paroisse de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles.

Il acheva ses humanités au collége des Jésuites de cette ville, et fit ensuite à Louvain, à la pédagogie du Lys, un cours de philosophie. Déjà il se faisait remarquer par sa piété et sa conduite exemplaire, comme le témoigna le recteur. En 1763, il obtint le grade de bachelier de la faculté de Théologie, et cinq ans après (24 sept. 1768) il reçut les ordres sacrés.

La carrière de l'enseignement semblait devoir combler ses vœux. Il fut d'abord professeur de poésie à Turnhout, et passa de ce collége à celui de Courtrai qu'il dirigea pendant quatre ans.

Tout en se livrant avec amour à l'éducation de la

jeunesse, il accordait quelques instants à la poésie pour laquelle il avait toujours eu un goût tout particulier qu'il conserva toute sa vie. Cet amour qui avait pris de bonne heure le caractère d'une véritable passion, s'était déjà trop prononcé, même lors de son séjour à Louvain, pour qu'il se vouât tout entier aux études universitaires qui avaient presque exclusivement pour objet les sciences physiques et mathématiques. C'est à Louvain qu'il se fit connaître par quelques vers latins, à la louange de l'abbé d'Heylissem; cette pièce fut imprimée en 1762 sur la thèse de cet abbé. Van Beughem en composa une autre, en 1765, à l'occasion de la licence de Staes, de Bruxelles, qui fut depuis curé de Querps. Le poëme latin en l'honneur de Schreuder, que le collége de Hollande présenta, en 1767, au sujet de son triomphe académique, est aussi l'ouvrage du poëte bruxellois; il parut chez Martin Van Overbeke. Ce fut encore le même auteur qui composa la chanson et le poëme offerts, en 1771, à un autre primus, M. Simons. Enfin il est l'auteur d'un hymne latin qui eut beaucoup de succès dans ce temps; on s'en disputa des copies; il fut traduit en français et en flamand; l'original fut publié, à son insu, à Anvers en 1773.

S'il écoutait quelquefois avec complaisance les économistes, il était loin d'être sous l'influence d'une fausse philosophie. Ces nouveaux philosophes qu'on désigne sous le nom d'encyclopédistes, exerçaient une

grande influence sur la Cour de Bruxelles et dans les Flandres. Guidé dans ses études par une philosophie illusoire, le vicomte Jean Vilain XIIII porta d'abord l'attention des États de cette province sur la nécessité d'ériger une maison de répression contre la fainéantise et la mendicité; et d'après les observations de quelques députés, il abandonna ce premier projet qu'il convertit en un système de correction qui a servi de modèle pour les pénitentiaires du monde civilisé. La province de Flandre et l'évêque de Gand Van Eersel fondèrent, chacun, en 1775, pour cet établissement, des bourses spécialement consacrées à la répression de la fainéantise. En présence de ces efforts de la part d'hommes aussi recommandables et aussi haut placés, Van Beughem paya son tribut à la philanthropie de l'époque; et il ne négligea aucun moyen en son pouvoir pour seconder le zèle des principaux dignitaires de la province et principalement du vicomte Vilain XIIII, dont le crédit pouvait lui être un jour très-favorable : il fit sentir les avantages qui résultaient pour le peuple de la suppression de la mendicité. On se bornait à vouloir extirper un mal dont on ne cherchait point à connaître la cause.

Lors de l'arrivée à Courtrai du nouvel évêque de Tournay, en 1777, Van Beughem composa des emblèmes pour le décors de la ville; et il en offrit au prélat le recueil précédé d'un poëme dédicatoire.

Il passa, dans la même année, au collége Royal de

Gand, avec la qualité qu'il avait à Courtrai, c'est-à-dire de régent. Cette mutation fut en quelque sorte un legs qu'il recueillit de la succession du comte son protecteur. Il eut bientôt l'occasion de regretter la ville de Courtrai où sa vertu n'avait pas été un instant méconnue.

Dès 1778, le désordre du collége était à son comble. Il était de toute impossibilité pour Van Beughem d'endurer plus longtemps les désagréments qu'on lui faisait essuyer. Il demanda sa démission : « *Toutefois, Messieurs,* dit-il dans sa requête, *faites-moi la grâce de croire que ce n'est ni par humeur, ni dans un moment nébuleux que j'écris ; je ne demande pas d'abandonner entièrement l'éducation de la jeunesse : je demande d'occuper un moindre rang. — J'ai encore régenté la seconde, et je me sens un nouveau zèle pour la régenter selon le nouveau plan.* » Le gouvernement n'accueillit point cette demande : le président De Neny, De Crumpipen et d'autres fonctionnaires étaient d'avis qu'on devait tâcher de satisfaire le pétitionnaire ; sa famille se joignit à eux. Son cousin De Lannoy, qui lui donna part des bonnes dispositions du Gouvernement à son égard, lui dit : *Je vous recommande donc bien particulièrement d'attendre. C'est un devoir que vous avez contracté en acceptant la place que vous occupez.*

On avait beaucoup fait dans les colléges Thérésiens pour l'instruction, mais on n'avait pas sé-

rieusement réfléchi à la religion, qu'il est imprudent de négliger même dans le haut enseignement. Pour comble de malheurs, les professeurs n'avaient que peu d'estime les uns pour les autres. La dévotion, qui dans tous les temps de sa vie a honoré son caractère, lui porta ici malheur. Les familles voyaient, en général, de mauvais œil ces nouveaux établissements élevés sur ceux des Jésuites; mais on rendait justice à Van Beughem. Il obtint, à cette même époque, une prébende du chapitre de Sainte-Pharaïlde à Gand.

Les gouverneurs-généraux étant arrivés à Gand, le 30 juin 1781, à l'effet de faire inaugurer l'Empereur comme comte de Flandre, il fut choisi par son chapitre pour les complimenter à l'abbaye de Saint-Pierre où ces personnages étaient descendus. Certes, de tous les chanoines de Sainte-Pharaïlde, il était le plus capable; le prévôt De Potter s'en rapporta volontiers à ses talents. Comme les mémoires contemporains, de cette époque, sont assez rares, je donnerai un extrait d'une lettre de Van Beughem relative au séjour des gouverneurs à Gand : « Le soir il y eut illumination par toute la ville; le » collége n'est pas resté en arrière. Les dépenses » qu'on a faites pour la cérémonie sont excessives. Le » lendemain, après la messe, célébrée à Saint-Pierre, » il y eut ce qu'on nomme ici une *carrossade;* le cor- » tége fut nombreux, et ce fut le prince qui fit et

» reçut le serment; la princesse vit la cérémonie d'un » balcon au marché du Vendredi où l'estrade était » placée, morceau d'une grande entreprise; on alla » ensuite chanter le Te Deum à Saint-Bavon. Le soir » il y eut encore illumination : le Kauter, le palais » épiscopal, et le dragon de bronze au haut du bef- » froi se sont le plus distingués. L. A. sont parties ce » matin vers les 2 heures, laissant dans le cœur des » Gantois l'estime et le respect qui leur est dû non- » seulement pour le rang qu'elles occupent, mais » encore pour toutes les marques d'affabilité qu'elles » donnèrent pendant leur séjour en cette ville et » pour le présage qu'on est persuadé être en droit de » former, d'un gouvernement heureux. C'est ce que » je me réserve de vous détailler plus au long. Gand, » 1er août 1781. »

Après la mort de l'évêque d'Anvers, Wellens, le bruit courut que Van Beughem était au nombre des candidats de l'archevêque de Malines. Sa sœur, qu'il aimait tendrement, s'efforça de vaincre les obstacles qu'elle craignait de rencontrer en lui. L'épiscopat en effet ne lui allait point. Au reste, le Gouvernement avait jeté les yeux sur le vicaire général de Tournay, Corneille De Nelis.

Van Beughem était à Gand le 19 novembre 1785, lors de la seizième ascension de Jean Blanchard, sur laquelle l'histoire ne rapporte que des données peu certaines. « *Ne pouvant résister,* dit-on, *à la froide*

» *température jusqu'à laquelle son ballon s'était* » *élevé, il le creva, laissa tomber sa nacelle, s'accro-* » *cha aux cordes et descendit sans se faire mal,* » *mais en causant quelques dégâts.* » Voilà ce qu'on savait de plus précis sur cette seizième ascension; mais une lettre de Van Beughem remplit encore une lacune dans l'histoire de cette curieuse invention. « Le bal- » lon, dit-il, est parti avant-hier (le 19 de ce mois), et » j'ai vu ce beau spectacle, étant mieux placé pour le » voir que si j'avais été dans l'eneeinte même. Un bon » jardinier qui avoisinait l'enclos m'avait dressé une » estrade d'où j'ai pu tout découvrir distinctement. » M. Blanchard avait fait monter un petit ballon à la » Montgolfière, peu de temps avant son départ. » Ce petit ballon lui traça la route qu'il allait tenir, » c'était vers le Nord-Est. Madame l'Épinard (que les » Gantois dans leur langage nommaient madame Spi- » naegie) se disposait à l'accompagner, lorsque Blan- » chard lui dit qu'elle avait à opter l'un des deux, » savoir, que lui ou elle devait partir seule, le ballon » n'étant pas propre à enlever deux personnes; il fal- » lut se résoudre. M. Blanchard entra dans la gon- » dole : il était deux minutes avant midi et demi; il » faisait un peu de vent, mais le ciel était serein; » quelques flocons de nuage seulement blanchis- » saient ci et là l'azur du firmament. Enfin les cordes » étant coupées, le ballon s'élève, la nacelle, où était » Blanchard en quittant la terre, vacille comme pour

» chercher l'équilibre. Deux coups de canon annon- » cent le départ, et l'intrépide aéronaute, debout au » milieu de la gondole, parvenu à la hauteur d'un » grand arbre, le corps droit, l'air gai et riant, salua » de son chapeau orné de plumages, les spectateurs » qui tout stupéfaits tenaient le silence. En moins de » deux minutes il parvint à six fois la hauteur de votre » tour de Saint-Michel. Cependant il avait pris son » drapeau blanc à croix rouge, qu'il fit flotter à droite » et à gauche pour annoncer que tout était bien. En » trois minutes de temps, il avait déjà plané au-des- » sus de toute la ville de Gand, car il était parti de » la Byloque. Ayant passé la ville, il lâcha le parachute » avec un chien qui descendit posément à Oostacker, » à plus d'une lieue de l'endroit du départ. Je suivis » Blanchard des yeux pendant un quart d'heure, jus- » qu'à ce que lui et son ballon ne parurent plus avoir » ensemble la grosseur d'un noyau de cerise. Alors » un léger nuage blanc le déroba à mes yeux; je re- » vis cependant encore, à deux ou trois reprises, cette » petite tache noire; mais enfin elle disparut entiè- » rement. »

» Blanchard était alors certainement à quatre » lieues de distance de Gand, et il était venu là en » un quart d'heure de temps. »

» D'après la relation du prince Charles de Ligne » qui, à cheval, était couru à bride abattue pour le » suivre jusqu'à mi-chemin d'Anvers, le ballon volait

» encore vers la même direction, c'est-à-dire entre
» Anvers et Bruxelles, vers Turnhout et plus loin.

» Enfin nous apprenons cet après-midi que le bal-
» lon a emporté l'aéronaute le même jour jusqu'à la
» mer, deux lieues au-delà de Delft, c'est-à-dire à
» 34 lieues de Gand. Le pauvre Blanchard, voyant
» qu'il allait planer au-dessus du grand océan, fit
» maints et maints trous dans son ballon pour des-
» cendre; cela n'empêcha pas qu'il ne tombât dans la
» mer. Mais comme il avait jeté l'ancre sur une petite
» cabane construite sur les côtes, il revira à bord aidé
» par quelques paysans. Son globe est en pièces, c'est
» le même avec lequel il fit le trajet d'Angleterre. Il est
» arrivé à Gand aujourd'hui à deux heures de l'après-
» midi, à l'hôtel de S. Sébastien au Kauter. Grands et
» petits s'empressent à aller le voir; mais pour moi
» qui n'aime pas de gêner les gens, je me propose
» d'attendre jusqu'à demain, car l'homme a besoin
» de repos.

» *P. S.* D'autres prétendent que ce n'est pas à deux
» lieues au-delà de Delft qu'est tombé le ballon, mais
» au-delà de Hulst. La différence est peu de chose;
» elle n'est que de 22 ou de 24 lieues. Gand, le 21 no-
» vembre 1785. »

Van Beughem avait rempli dans cette ville, durant douze ans, la place de principal du collége, lorsque, par suite de la révolution brabançonne, cette école fut supprimée. On se tromperait fort si l'on soutenait que

Van Beughem était hostile ou seulement contraire à la réaction qui s'opérait : c'est le tort qu'eut Van Boeckhout, son concitoyen, lorsqu'il lui reprocha, sous le voile de l'anonyme, d'être ennemi des Jésuites. Van Beughem lui répondit dans son *Antidote*, page 7 : *L'inconnu fait voir qu'il n'est pas bien informé de l'histoire de ma vie. Je me suis montré constamment l'ami des enfants de Loyola et eux constamment les miens. Depuis ma plus tendre enfance, je me plaisais à converser avec eux ; ils avaient quelque chose d'attrayant, de conciliant pour la jeunesse. Ayant profité de leurs leçons et conduite pendant sept ans et plus, j'ai reçu de leur part des témoignages, de vive voix et par écrit, qui m'ont fait honneur ; il m'en reste encore des preuves ostensibles. Devenu successivement principal, pendant dix-huit ans, dans deux pensionnats des provinces autrichiennes, je les ai admis dans mon collége comme professeurs et commensaux ; et quand je rencontre un ancien membre de cette respectable société de ma connaissance, je sens encore* (1814) *mon cœur se dilater.*

Quoique Van Beughem n'ait pris aucune part aux excès de la révolution brabançonne, il est néanmoins certain que non-seulement il partagea le sentiment de la généralité de la nation, mais qu'il professait la plus profonde estime pour les deux personnages les plus influents de cette époque, Henri Van der Noot

et le cardinal de Franckenberg. Dans l'oraison qu'il prononça à l'église de la Chapelle à Bruxelles, le 2 juin 1790, à l'occasion du jubilé de la confrérie de la Ste Croix, il fit l'éloge de l'archevêque de Malines, qu'il considérait comme un autre Athanase. La révolution était à son apogée; et le parti aristocratique était enivré de son triomphe sur ses antagonistes. Après avoir désigné quelques personnages qui portaient un vif amour pour la Ste Croix, Van Beughem s'écria : *Je ne saurai me taire sur tous; il est un cardinal archevêque, le primat, l'Athanase de la Belgique, Jean-Henri, à la louange duquel je dois dire qu'après avoir visité les parcelles sacrées de la Croix avec la plus profonde vénération, il les fit renfermer dans un reliquaire plus décent et plus magnifique, et ranima, par son exemple, la piété des fidèles. N'est-il pas à présumer que la noble et vigoureuse énergie qu'il a montrée dans les temps difficiles de la Belgique, n'a été que l'effet de sa piété tendre et confiante envers la Croix, ce qui honore la Croix et l'honore lui-même.* Une autre des brochures de Van Beughem, l'*Antidote,* donne, à la page 9, l'idée qu'il s'était formée de Van der Noot; elle est bien différente de ce que l'esprit de parti en a fait concevoir : *J'avoue,* dit-il, 1° *que ma science sur les droits civil et politique des Belges est très-inférieure à celle de M. Henri Van der Noot;* 2° *outre la fausseté de l'assertion de l'inconnu, je dois avouer que*

je n'ai eu l'honneur de parler à M. H. Van der Noot qu'une seule fois de toute ma vie, et cela passé plus de vingt ans, et cela encore, pendant deux minutes seulement; 3° *si je ne craignais de le distraire, je rechercherais l'avantage de faire la connaissance d'un homme si cher aux Belges ou à la presque totalité des Belges; car, quoiqu'il fasse peu de cas des amorces trompeuses du langage, je le crois l'un des hommes le plus en état de me donner des lumières sur des points intéressants.* On a bien tort de reprocher à Van der Noot de ne pas avoir eu de littérature, tandis que ce reproche concernait même la partie la plus éclairée de la nation. Il est évident que le siècle de Louis XIV n'exerça aucune influence chez nous. La position particulière de la Belgique en fut probablement la cause.

Van Beughem habita depuis la ville de Tournay où il fut nommé secrétaire du siége vacant.

Sa prudence durant les troubles et son attachement à l'Église catholique l'ayant fait connaître avantageusement, le cardinal de Franckenberg l'appela auprès de lui, peu de temps avant le retour des Autrichiens; il importait à ce prélat de s'adjoindre pour secrétaire une personne qui ne s'était point compromise.

La lettre du prélat est trop honorable à la mémoire de Van Beughem, pour ne pas la transcrire ici. « Monsieur, dans l'embarras où je me suis trouvé par » la perte de mon secrétaire Van Zeebroeck, ma

» première idée avait été d'abord de vous proposer
» de vouloir bien le remplacer; mais je ne l'osais,
» connaissant votre établissement à Gand, et ce fut
» M. d'Abermes qui me fit espérer que peut-être
» vous ne seriez point éloigné d'accepter ma propo-
» sition. Là-dessus, je l'ai prié de vouloir vous sonder
» si cela pouvait faire votre convenance. Or, je me
» flatte que le zèle que je vous connais pour le bien
» de l'Église et d'un si vaste diocèse que le mien, vous
» engagera à vouloir bien venir à mon secours dans
» un temps où j'en aurai, plus que jamais, besoin;
» c'est dans l'attente d'une résolution favorable de
» votre part que je suis avec l'estime et l'attache-
» ment le plus sincère, etc. Bruxelles, le 3 décem-
» bre 1790. »

La Belgique ne jouit pas d'une longue tranquillité. A l'approche de l'armée française en 1792, le cardinal, qui avait tout à craindre, se laissa entraîner par l'exemple des principaux fonctionnaires; la conduite des émigrés depuis la capitulation de Tournay, le transport des archives, le départ du Grand Conseil et des hautes administrations, tout venait augmenter d'heure en heure ses alarmes. Van Beughem demeura à l'évêché; il avait d'autant moins à craindre que son collègue, le chanoine Duvivier, tenait tant soit peu des principes français. Cependant la majorité se prononçait en faveur de l'ancienne constitution du pays, et osait interpréter, dans un sens raisonnable, les mots

d'égalité et de liberté. D'autre part, pour mieux préparer les Malinois à cette espèce d'émancipation tant préconisée, le commandant de la ville organisa un club. Mais les bourgeois qui, sous l'empire des anciennes lois constitutionnelles, n'avaient pas cessé, depuis des siècles, de jouir de toute l'égalité et de toute la liberté qu'il est possible de leur accorder, écoutèrent les promesses des Français avec indifférence; le club ne fut pas fréquenté. L'attachement de Van Beughem à ces mêmes lois dans lesquelles le peuple avait une foi vive, laisse présumer quelle fut sa ligne de conduite dans ces circonstances.

La première occupation française fut seulement un temps d'épreuve pour la Belgique, qui se trouvait sous le poids d'une guerre de principes. Abandonnée un instant aux troupes de la Convention, elle retourna sans violente réaction à la domination autrichienne pour retomber, peu de temps après, sous les baïonnettes des Jacobins.

Ce retour était à prévoir. Aussi l'Université, alarmée sur la marche et la conduite des Jacobins, convint de s'assurer des bonnes dispositions de la plupart des dignitaires ecclésiastiques, par qui elle se flattait de diriger l'opinion publique. Le 6 juin 1794, Van Beughem prêta de nouveau le serment qu'on exigea des titulaires et des gradués; Van de Velde, de Beveren, en écrivit le procès-verbal en forme de note.

Avant l'arrivée des Jacobins, Van Beughem quitta,

le 29 juin 1794, la ville de Malines à la suite du cardinal archevêque : ces deux personnages se tinrent successivement à Ruremonde, à Utrecht et puis à Amsterdam, où ils firent un séjour de sept mois environ. Quoiqu'absents du pays, ils ne cessèrent de veiller aux interêts spirituels de leur vaste diocèse : incertains quelquefois sur le parti à choisir dans des temps aussi critiques, ils continuèrent leurs relations avec Huleu qui était parti pour Rome à l'effet de consulter le Saint-Père. Van Beughem revint à Malines le 1er septembre 1795; nous empruntons les renseignements qui précèdent à une copie autographe de sa déclaration à la municipalité. *Mon intention,* y dit sans crainte Van Beughem, *est d'y demeurer fidèle, avec la grâce de Dieu, à la vraie religion qui est la religion catholique, apostolique et romaine, celle de mes ancêtres, et à mon maître ledit archevêque; mon intention est aussi d'être constamment paisible, sans faire jamais aucun tort à personne.*

Lorsqu'après l'incorporation de la Belgique à la République, on exigea des prêtres l'observation de la loi du 7 vendémiaire an IV, Van Beughem refusa de prêter un serment qui répugnait à ses convictions religieuses, et profita de la faculté que donnait la loi aux ministres du culte de s'abstenir de tout ministère.

La conduite de Van Beughem ne fut pas moins honorable que celle de Van Gils. L'université de Louvain et l'archevêque de Malines exercèrent, à

cette époque, une bien grande influence. Pour que la lutte soit mieux appréciée et que le caractère de Van Beughem soit compris, je transcrirai ici la déclaration de l'archevêque au sujet du serment; on sait que ces deux dignitaires avaient à cet égard une même opinion : « Citoyen commissaire, écrivit le prélat le » 3 messidor an V, la religion catholique, apostolique et » romaine que je professe de tout mon cœur et dont » je suis un des premiers pasteurs, obligé de donner » l'exemple aux autres, me défend positivement de » prêter un serment de haine, soit que cette haine » se rapporte à la personne d'un roi, soit qu'elle » regarde l'état de la royauté même. Dans le premier » cas, nous devons aimer notre prochain quoiqu'il » nous fasse le plus grand mal. Dans le second cas, » la royauté étant bonne en elle-même et établie par » Dieu même, elle ne peut être un objet de haine. » Il ne nous est donc pas permis de haïr ni l'un ni » l'autre sans renoncer aux principes du christia- » nisme, moins encore de prendre Dieu à témoin » d'une action qu'il nous défend rigoureusement » sous des peines éternelles.

» Cette impossibilité, dans laquelle nous nous » trouvons, de pouvoir remplir ce qu'on exige de » nous dans la présente circonstance, ne doit aucu- » nement rendre notre fidélité suspecte; car je me » flatte que vous voudrez bien faire connaître au » Gouvernement que ni moi ni aucun membre de

» mon clergé, n'aurons la moindre difficulté de pro-
» mettre à la République, même sous serment, s'il le
» faut, de ne jamais coopérer ni directement ni indi-
» rectement au rétablissement de la royauté en
» France, et que ledit gouvernement peut être entiè-
» rement assuré qu'il n'aura jamais des infractions à
» punir dans les prêtres, et ne les trouvera en deçà
» de ses vues que lorsque sa constitution et ses lois
» ne se trouveront pas conciliables avec les lois de
» Dieu et les préceptes de l'Évangile.

» Nous avons donné et donnerons pour tout le
» reste des preuves évidentes de notre soumission
» aux puissances auxquelles la divine Providence
» nous a soumis; et le clergé belgique s'est si sage-
» ment conduit jusqu'à cette heure, en souffrant avec
» patience la perte de tous ses biens, qu'on n'a guères
» trouvé de quoi faire des plaintes contre lui. Salut
» et fraternité. »

La détermination des prêtres à l'égard de cette loi, était assez générale; les murmures du peuple entretinrent le zèle de plusieurs d'entre eux. La loi de vendémiaire fut sur le point d'être méconnue, lorsque le commissaire du Directoire, pour éviter une conflagration, permit, le 2 prairial an V (21 mai 1797), de célébrer une dernière fois le sacrifice de la messe et le salut dans les églises de la ville. Le concours fut immense, car les malheurs du temps augmentaient chez le peuple le sentiment religieux.

Le lendemain de ce jour qui avait été pour les Malinois une véritable fête, le peuple se porta en foule, dès six heures du matin, à Saint-Rombaut pour y réciter le rosaire. Le commissaire n'avait défendu que la célébration de la messe; mais, s'il y avait pensé, il aurait probablement étendu sa défense jusqu'au recueillement. Vers neuf heures du matin, le son des cloches appela de nouveau les bourgeois à l'église; chacun se demanda ce qu'il y avait à faire à Saint-Rombaut; les uns s'y rendirent par simple curiosité; d'autres y accoururent dans l'intention de faire l'office du rosaire. Grand fut l'étonnement quand, nonobstant la défense, on vit le secrétaire de l'archevêque, Ch. Van Beughem, sortir de la sacristie en costume sacerdotal, et marcher avec calme vers le maître-autel; il dit la messe; et après ce sacrifice, il fit, à la tête des fidèles, à l'église même, la procession des Rogations. Quelques-uns admirèrent cette conduite; d'autres, plus circonspects ou plus peureux, la blâmèrent à cause des malheurs qu'elle pouvait attirer sur la ville.

Le 23 mai, à quatre heures du matin, Van Beughem fut arraché de son lit et mené à la prison où il fut retenu d'abord dans une petite chambre du geôlier. La considération dont il était généralement entouré fut manifeste, lorsqu'au 14 prairial, (2 juin), appelé devant le tribunal, il fut impossible à l'autorité de rencontrer trois juges : trois assesseurs

donnèrent leur démission et deux autres cherchèrent des excuses. Un seul osa montrer du zèle : c'était un certain Sayvedra qui fut son dénonciateur.

L'événement est trop important pour en négliger les détails dont chaque partie jette du jour sur l'histoire générale de cette époque. N'ayant pu être jugé le 2 juin, à défaut de juges, Van Beughem ne demandait pas mieux que de l'être. Voici comme il envisageait le fait qui lui était imputé à crime : exposée par lui, sa conduite sera mieux comprise : « Il est » bon de remarquer ici que le sacrifice que j'eus » l'honneur d'offrir le lundi, fut ce jour là unique » pour le peuple dans cette commune. Je n'entre pas » dans le détail de l'affluence des fidèles qui y accou- » rurent, des pieuses larmes qui coulèrent des yeux » des assistants, du langage si expressif et si touchant » de leurs sanglots et de leurs souvenirs. Je ne pus » lever les yeux sans en être édifié et attendri au » fond de l'âme. Tout catholique convient que le » saint Sacrifice de la messe est la communication la » plus intime de l'homme avec la Divinité, et quand » on considère que le Sauveur et le législateur J.-C. » l'institua, non afin qu'on cessât de l'offrir, mais afin » qu'il fût offert jusqu'à la consommation des siècles; » quand on considère qu'il en fit même un précepte, » disant : ***Hoc facite in meam commemorationem,*** » *faites ceci en mémoire de moi;* quand on considère » que celui qui l'ordonne est non-seulement législa-

» teur, mais le souverain législateur du ciel et de la » terre, aveu que je suis prêt à faire à la face de tous » les tribunaux de l'univers; quand on considère que » ce même législateur dit qu'au dernier jour il rou» gira de ceux qui auront rougi de lui devant les » hommes, et qu'il reconnaîtra ceux qui, devant les » hommes, l'auront reconnu avec franchise; quand » on considère que moi-même qui parais ici devant » le tribunal d'un juge temporel, j'aurai un jour à » paraître devant le tribunal du législateur et juge » suprême, juge dont j'implore la miséricorde, étant » peut-être celui des hommes qui en ai le plus be» soin; quel est celui qui balancera à dire que ses » lois, si sages, si saintes, si divines, doivent être pré» férées lorsqu'elles se trouvent opposées aux lois » des hommes qui eux-mêmes, tôt ou tard, auront à » paraître à son tribunal? Ce langage n'est pas le » mien seulement, c'est celui des Apôtres : *qu'au » nom de Jésus, tout genou fléchisse, au ciel, sur » la terre et dans les enfers.* » Tel est le langage qu'il comptait tenir devant le tribunal des Jacobins; nous l'avons pris de la minute de sa défense.

Quoiqu'il fût observé de près, il avait ses relations avec ses amis qu'il encourageait dans leur opposition. La conduite de quelques prêtres (Voy. Lect. t. 4, page 318) portait un dommage considérable à l'Église. L'influence de Van Beughem produisit son effet; dans l'espoir que le courage sauverait la religion,

tous les prêtres de Malines reprirent, le 9 juin 1797, le service divin.

Le Gouvernement s'effraya ; il voulut sévir, plus fortement qu'il ne l'avait fait, contre le parti catholique dans lequel ses ennemis trouvaient un redoutable appui. Les églises allaient être fermées. Van Beughem, du fond de son cachot, conseilla de se réunir dans des maisons particulières pour réciter en commun les prières de la messe et du rosaire. Sa prévision ne fut que trop fondée (18 sept. 1797).

On considérait Van Beughem comme l'agitateur du parti catholique à Malines. Le Gouvernement, à qui il fut dénoncé comme tel, ordonna de le transporter à Versailles. Le citoyen Olivier le prévint, le 6 janvier 1798, en présence de Rymenant, qu'on avait reçu l'ordre de le déporter à Rochefort, mais cet ordre, il ne l'exhiba point. Quoiqu'une défense dût être considérée comme inutile et toute opposition comme dangereuse, Van Beughem fit inviter le juge-de-paix à lui donner copie de l'ordre qu'il prétendait avoir reçu ; le lendemain, 8 janvier, vers midi, un brigadier de la gendarmerie vint lui en donner lecture dans sa prison et lui ordonna de se préparer sans délai. Deux heures après, il fut retiré de sa prison où il était resté sept mois, et conduit en voiture à la gendarmerie.

Vers trois heures, il partit pour Bruxelles. Son compagnon de voyage et d'infortune était Dolmans, curé du Grand Béguinage de Malines. Le Treurenberg

était la prison qui les attendait, et Van Beughem y trouva, à son arrivée, sa sœur entourée de ses six fils. Le lendemain, après avoir dit à sa sœur un pénible adieu, il fut dirigé sur Hal pour être remis de brigade à brigade; mais n'ayant pas trouvé à Soignies de gendarmes disponibles pour l'accompagner à Quiévrain, on l'envoya à Mons.

Il profita de ce contretemps pour solliciter le commissaire du Pouvoir Exécutif, Delneufcourt, de lui permettre de prolonger, de quelques jours seulement, son séjour à Mons. Ce magistrat se conduisit à son égard avec tous les ménagements que réclamaient ses malheurs; quoiqu'il n'ait pas accordé sa demande, Van Beughem n'eut qu'à se louer de ses procédés. Les promesses du commissaire, et des témoignages d'estime et de compassion exprimés avec l'accent d'une conviction sincère entretenaient en lui l'espoir de rester; mais le 18 janvier, des gendarmes vinrent inopinément à la prison et forcèrent Van Beughem, ainsi que plusieurs de ses compagnons, à les suivre immédiatement à Quiévrain. Sa séparation de dix prêtres qui étaient comme lui en butte à la vengeance de la République, fut d'autant plus pénible qu'elle était tout à fait inattendue.

Le lendemain, 19 janvier, vers neuf heures, il partit entouré de gendarmes pour Valenciennes où il arriva vers midi. La vue des ruines de cette ville, témoins de la fureur délirante des partis, l'accabla de

sinistres idées; il perdit soudain de sa sérénité. Arrivé à la maison d'arrêt, il y trouva, à son grand étonnement, son collègue le chanoine Duvivier qui était sous le poids du repentir le plus vif.

La prison de Cambrai où il passa ensuite, moins rigoureuse envers les détenus politiques, adoucit un peu sa position, en lui permettant d'être tranquille. En général, les prisonniers y jouissaient de quelque liberté, au point de pouvoir recevoir des amis sans être soumis à la moindre surveillance. C'est là que Van Beughem apprit la lutte qui s'était élevée entre des théologiens de Malines, de Tournay et de Louvain, au sujet du serment. Il continuait même ses rapports avec Van Eupen qui se tenait à Paris. Dans l'espoir de trouver en M. Van Hulthem, son ancien élève, un protecteur bienveillant, il implora tout son crédit; Van Hulthem s'empressa de l'en assurer. Mais le zèle indiscret d'un prêtre de Cambrai, Hubert Delannoy, vint lui enlever toutes ses illusions et compromettre les prisonniers ecclésiastiques. Ceux-ci s'empressèrent d'écrire au commissaire du Pouvoir Exécutif de cette commune et à son collègue près le tribunal de Douai qui devait juger prochainement Delannoy. Ils craignaient, comme le bruit en courait, d'être traînés dans d'autres cachots.

En effet, le lendemain de cette seconde lettre, c'est-à-dire le 10 mars 1798, vers dix heures de la nuit, on annonça à Van Beughem et à ses compagnons

qu'ils devaient être prêts à partir, au lever du soleil, pour Saint-Quentin.

On les plaça, à six, malgré le temps le plus affreux, sur une charrette découverte. Les compagnons de Van Beughem étaient le curé Dolmans, Van de Wouwer, curé de Berchem, Geeraerts, vicaire de Duren, Keukemans, prêtre séculier d'Anvers, et enfin Du Voisin de Calais. Van Beughem avait pratiqué un lit portatif qu'il formait avec un sac de toile : en arrivant dans une nouvelle prison, il le remplissait de foin ; un autre sac plus petit servait d'oreiller ; il se couvrait de ses habits. *Si nous souffrons,* écrivit-il le 15 mars 1798, *par-ci par-là quelque chose de dur, j'espère que le Seigneur voudra bien l'agréer en satisfaction pour mes anciens péchés. Mais la chose n'est pas jusqu'ici comme vous l'appréhendiez : on ne nous lance aucunes paroles injurieuses et personnelles. Et nous espérons que le Seigneur sera notre secours et notre force.*

Le 12 mai 1798, ils arrivèrent à Versailles ; voici comme il l'annonça à sa famille : « Saint-Denys, le » 11 mai 1798. Par bonheur j'ai encore l'occasion et » le plaisir de vous écrire. Je suis depuis hier dans la » maison d'arrêt de Saint-Denys, qu'on nomme » Franciade, à deux lieues de Paris. Mes compagnons » sont le curé de Peruwez, deux vicaires de cam- » pagne et un prêtre d'Anvers. M. Dolmans a obtenu » de rester à Compiègne, à raison de maladie, pour



» quelque temps. J'ai eu de la peine de devoir le » quitter; nous étions si bien ensemble. On ne permet » pas aux déportés d'être transférés par Paris, sans » une concession du ministre.

» Jusqu'ici, il y a peu d'apparence que je puisse » faire usage des recommandations officieuses que » des personnes respectables ont faites pour le cas » que j'aurais été déporté en Espagne. On insiste, » malgré mes efforts, pour que nous allions à Roche- » fort. Ayez soin de votre santé et portons l'un et » l'autre notre croix avec résignation et courage; » grâces à Dieu, ma gaieté ne se ralentit pas, au mi- » lieu des désagréments inséparables de ce genre de » situation. S. Ambroise dit que Dieu permet que des » maux nous arrivent en ce monde, afin de nous ex- » citer à avoir recours à lui, et que l'adversité nous » engage à le prier.

» Humilions-nous devant le Seigneur et bénissons- » le dans tous les événements. — *P. S.* Versailles, » 12 mai. J'arrive à Versailles. Je crois que demain » je partirai pour Rambouillet. »

Il partagea à Versailles la chambre de deux musiciens. Ses amis les plus dévoués, qui le suivaient partout, Spectebroort, Janssens et Joostens, se mirent en mouvement auprès des officiers de la Gendarmerie et de Charles Van Hulthem, à l'effet de prévenir un nouveau transfert. Les bruits les plus inquiétants et les plus contradictoires circulaient; Van Beughem n'osait

prendre à la lettre les assurances que lui donna, le 17 mai, M. Van Hulthem. Cependant le lendemain, vers cinq heures du soir, l'inquiétude avait cessé. Spectebroort et Janssens vinrent certifier que, sur les instances de M. Van Hulthem, le ministre de la Police ayant déjà décidé que Van Beughem pouvait résider à Compiègne, il pouvait être en quelque sorte certain de garder la prison à Versailles; ce que ses amis obtinrent du commandant jusqu'à décision ultérieure du ministre.

Après le départ de ses malheureux compagnons pour Rambouillet, on lui donna une chambre assez commode. D'un côté il avait pour voisin Denis Froisy-Frémont, juge du tribunal civil du département d'Eure-et-Loire; et de l'autre côté, son appartement touchait à un petit réfectoire où se réunissaient sept prisonniers, un officier des carabiniers et l'inspecteur de la police. Cinq pots de fleurs étaient devant sa fenêtre; et toute sa bibliothèque se composait de deux volumes qu'il fit acheter à Versailles pour quelques sous; inutiles précautions contre l'ennui des prisons! Sa confiance en la miséricorde divine était seule capable de lui apporter de véritables consolations.

Le 20 mai, qui était un dimanche, il apprit avec joie, vers neuf heures du matin, qu'il lui était permis, ainsi qu'aux vingt-cinq prisonniers arrivés la veille, de se promener tous les jours une heure sur la voie publique, sous la fenêtre de sa chambre; mais cette au-

torisation fut retirée peu de temps après, à cause de difficultés survenues entre les prisonniers.

Le gardien de la prison, dont Van Beughem s'était acquis l'estime et l'amitié, lui confia son fils à qui il enseigna la grammaire. Il espérait que cette complaisance lui assurerait la reconnaissance du père; et il ne fut pas trompé. Il fut même assez heureux de pouvoir interposer son crédit en faveur de prisonniers plus rigoureusement traités; trois prêtres belges, Wiricx, Savery, religieux Augustins, le premier de Tirlemont et le second d'Anvers, et Jacobs, prieur de Saint-Michel de cette dernière ville, arrivés le 28 juillet 1798, craignaient de devoir partir immédiatement pour l'île de Rhé. Puisque rien n'était préparé pour eux, on voulait les enfermer dans des cachots; mais Van Beughem, sensible à leur sort, sollicita son ami de lui accorder la faveur de loger ces trois respectables prêtres dans son appartement; ses paroles touchèrent le gardien. Le directeur accorda sa demande, et il promit aux trois ecclésiastiques de les laisser auprès de leur digne protecteur jusqu'au 2 août; il semblait désolé de ne pouvoir faire plus.

Versailles recevait, de temps à autre, un convoi de déportés belges. Ses amis les plus dévoués venaient le voir assez souvent. Si M. Van Hulthem ne se rendit qu'une seule fois auprès de lui, il n'est pas moins constant qu'ils se portaient réciproquement une amitié sincère.

Après avoir passé deux ans dans la prison de Versailles, il reçut la permission de se promener dans la ville, liberté dont il avait été privé par l'imprudence de quelques-uns de ses compagnons. Chaque jour lui apporta du soulagement. Le préfet Germain Garnier lui dit, en 1802, *si la chose dépendait de moi, je vous mettrais de suite en pleine et entière liberté ;* et en effet, le 26 mai 1803, il put se choisir dans la ville une habitation, sous la responsabilité du maire.

Content dans sa petite chambre, il se livrait avec ferveur aux prières et à la méditation; dès lors il partagea son temps entre la culture des lettres et la visite des hôpitaux. Assidu auprès des malades qu'il servait en prêtre et en chrétien, il les attendrissait autant par sa conduite que par la persuasion. Plusieurs eurent honte de leur vie passée et remercièrent le saint homme qui s'efforçait de leur faire connaître la voie du salut et le bonheur d'un repentir sincère. Une conduite aussi honorable et aussi digne lui concilia l'estime de plusieurs bourgeois de Versailles, qui se firent un plaisir de l'accueillir chez eux.

Mais une liberté soumise à des entraves, finit par être aussi désagréable que la servitude. Heureux d'abord dans son modeste logement, rue Dauphine ou de la République, il aspirait après le moment où toute sa liberté lui serait rendue. M. Van Hulthem lui manda, au commencement de septembre 1803 : *J'écris aujourd'hui au Ministre de la Justice une*

lettre fort pressante pour qu'il vous accorde enfin votre liberté... Je n'oublie point d'avoir étudié à votre collége, et d'avoir eu le bonheur d'assister à vos leçons de dimanche... Le cardinal Caprara, à qui j'ai parlé de vous, m'a dit qu'il sera charmé de vous voir à votre passage par Paris. Ces derniers mots étaient de nature à répandre la joie dans son cœur; le malheureux se berçant d'illusions donne presque toujours à des promesses consolantes un sens trop précis et trop favorable.

Van Beughem était encore à Versailles lors de l'arrivée du souverain pontife Pie VII dans cette ville; voici comme il en parle dans une lettre du 3 janvier 1805. « Aujourd'hui vers midi est entré à Ver-
» sailles S. S. Pie VII. J'ai eu l'honneur de le voir ar-
» river en voiture; mais toute la cavalerie qui avait
» précédé, avait causé un si grand nuage dans la rue
» par le hennissement et la sueur des chevaux, qu'à
» ce moment-là il ne fut pas possible de le distinguer
» dans la voiture. Je le vis ensuite à l'entrée de l'é-
» glise Saint-Louis, où il fut harangué sous le dais
» par l'évêque. Je le vis encore mieux lorsqu'étant
» assis dans le trône, il permit les salutations ordi-
» naires, et lorsqu'entrant dans la sacristie il donna
» à droite et à gauche sa bénédiction; car j'étais alors
» assez près : mais je le vis encore beaucoup mieux,
» lorsqu'étant entré dans la maison épiscopale, je le
» vis passer dans le vestibule où j'avais la tête entre

» celles de deux grenadiers qui formaient une haie
» serrée, au milieu de laquelle il traversa pour aller
» voir le château. Je me rendis ensuite au château :
» mais je ne trouvai pas moyen de le joindre : j'avais
» parlé, dans la maison épiscopale, à un monsieur de
» sa suite, que je ne connais pas, mais qui m'a paru
» être un prélat : il était en violet : je lui dis en latin :
» *Sum secretarius Em. D. de Franckenberg* : il me
» répondit : *Non adest.* Je lui dis encore : *Sum jam
» captivus per annos septem ; annon liceret alloqui
» S. S. dominum?* Mais je ne reçus point de réponse
» ultérieure, du moins telle que j'aurais eu dessein de
» l'obtenir, ce qui ne me paraît pas surprenant, car
» il avait l'air d'un homme pressé. Quant au Pape, il
» me semble qu'il a un grand air de bonté : un peu
» pâle, les cheveux noirs et courts ; la calotte blanche ;
» la soutane aussi blanche ; le camail de velours ; le
» chapeau aussi recouvert de velours cramoisi avec
» un petit bord qui m'a paru être d'or. Tout ce qui
» précède, je l'ai écrit pendant que le pape dînait ou
» était chez l'évêque. Je viens enfin de le voir partir
» vers Paris à quatre heures et demie, dans une voi-
» ture à huit chevaux. On dit que deux princes qui
» l'accompagnaient étaient les princes Joseph et Louis.
» Des troupes à cheval les précédaient et les suivaient
» au bruit du canon. »

Van Beughem partit aussi pour Paris avec le consentement du maire de Versailles. Je trouve les détails

de son entrevue avec le Pape dans une lettre conçue en ces termes : « J'ai enfin le plaisir de vous annoncer » un événement mémorable qui se passa le 2 avril » dernier, jour de S. François de Paule, mon troisième » patron; jour auquel je fus admis à une audience » particulière de Sa Sainteté le pape Pie VII, entre » cinq et six heures de l'après-midi, audience qui » dura au moins un quart d'heure, en voici le précis » historique :

» Le premier avril, veille dudit jour, je me rendis, » à sept heures du matin, chez M. le maire de la ville » de Versailles, avec lequel j'eus un entretien parti- » culier qui dura plus d'une heure. Je compris enfin » que je pouvais tenter une course jusqu'à Paris, et je » l'entrepris le même jour à dix heures. Arrivé à Paris » à midi et demi, et informé qu'il convenait, pour » obtenir audience de Sa Sainteté, de préparer une » lettre pour la lui demander, je l'écrivis aussitôt et » je mis au bas de l'adresse ces mots : *De la part du* » *secrétaire de feu le cardinal Franckenberg.* » Muni de cette pièce, je me rendis de suite aux Tui- » leries : mais le Suisse qui était à la porte me dit que » Sa Sainteté étant prête à partir et assiégée d'affaires, » il était impossible d'avoir audience. Sur ce, je le » prie de remettre ma lettre à son adresse; il me le » promit et me donna heure pour le lendemain à » quatre heures de l'après-midi. Le lendemain, vers » les neuf heures, je fis ma visite à M. Van Hulthem,

» avec lequel j'eus une conversation qui dura une
» heure. Il me donna une lettre ouverte pour le sé-
» nateur De Viry, chargé de veiller à ce que rien ne
» manquât à Sa Sainteté; afin que cet homme déjà
» fort âgé, et qui avait été précédemment préfet à
» Bruges, m'obtînt une audience du Pape. Je me rendis
» chez ce sénateur, dans le moment où il allait mon-
» ter en voiture avec un prélat de marque, qu'on me
» dit être cardinal. Il me témoigna combien il avait
» de peine de ne pouvoir m'obtenir l'avantage désiré,
» vu le prochain départ du Pape. Le prélat, en haus-
» sant les épaules me le témoigna aussi. Je ne perdis
» pas cependant courage. M'étant rendu aux Tuile-
» ries vers les trois heures et demie, le Suisse de la
» veille me dit *montez*. Mais ce n'était pas tout de
» monter; il fallut encore vaincre successivement
» quatre obstacles, à quatre portes différentes. Après
» que deux de ces barrières m'eussent été ouvertes,
» non sans difficultés, je vis passer par la salle où j'étais,
» avec grand appareil, l'archi-chancelier Cambacé-
» rès, l'archi-trésorier Le Brun, sa bru et un petit en-
» fant qu'on portait sur les bras; des cardinaux, des évê-
» ques et autres. Après que tous ces Messieurs avaient
» accompli leurs visites, apparemment pour souhaiter
» un heureux voyage à S. S., et que j'eusse encore es-
» suyé quelques compliments qui tenaient de la néga-
» tive, le sénateur De Viry, ouvrant une battante,
» m'appela du doigt; je fus introduit dans une salle

» superbe où je me vis seul; et peu de temps après dans
» une salle plus superbe encore, dans laquelle je me
» trouvais avec plusieurs cardinaux, évêques et autres
» personnages distingués. Un ecclésiastique qui avait
» l'air respectable, revêtu d'un rochet de dentelles, et
» d'un camail de pourpre, vint à moi et m'invita à
» m'asseoir, ce que je fis. Là, me trouvant vis-à-vis de
» quelques tableaux de dévotion, j'aperçus un portrait
» de Jésus-Christ dans lequel des traits divins attirè-
» rent mon attention. Je me disais : *Encore quelques*
» *minutes, et j'aurai l'honneur de m'entretenir*
» *avec le représentant de l'Homme-Dieu sur la*
» *terre.* J'en conçus de nouveaux sentiments de vé-
» nération, de courage, de confiance. Quelques mo-
» ments après, deux prélats m'avertirent de venir par-
» ler au Pape. Je traverse une enfilade de chambres;
» je rencontre un ecclésiastique qui me recommande
» tout bas en italien d'être court : un autre prélat qui
» le suit de quelques pas, me dit encore la même
» chose. Après quoi, entrant avec moi, et se tenant
» à ma gauche, à trois pas de distance, me montrant
» de la main, il dit en italien : *Je présente à V. S., le*
» *secrétaire du cardinal Franckenberg ;* aussitôt il
» se retire et me laisse seul avec le Pape dans la même
» chambre. Mon exorde fut d'honorer Jésus-Christ
» dans la personne de son vicaire sur la terre. Je me
» prosterne; je touche du bout de mes lèvres l'extré-
» mité du pied droit qu'il tenait le plus avancé. Déjà

» il m'avait fait signe des deux mains de me relever. » Alors il alla occuper son fauteuil qui était à droite, » plus avant dans la chambre, et je l'y suivis. Sans » tarder davantage, je lui expose en latin le motif » qui m'avait amené. Il m'écouta avec bonté, me fai- » sant des questions sur les différents articles de ma » représentation, il me parla avec beaucoup d'estime » du cardinal Franckenberg. Il me dit à ce sujet des » choses que je ne savais pas encore, savoir qu'il lui » eût fait plaisir de le voir arriver à Rome, qu'il l'avait » invité d'y venir; il ajouta que c'était un homme » pieux, religieux, etc. De mon côté, je fis part à S. S. » de quelques circonstances qui durent honorer la » mémoire du cher et digne cardinal auquel j'avais » eu l'honneur d'appartenir de si près. Le Pape m'é- » couta ensuite sur quelques autres objets avec une » attention paternelle; sur lesquels il me fit des ré- » flexions judicieuses, instruisantes, officieuses, le tout » en latin : excepté une minute ou deux que nous » parlâmes en français. Il me dit aussi que dans deux » jours il allait partir, et me parla de manière à me » faire espérer et croire qu'arrivé à Rome, il s'occu- » perait particulièrement de mon affaire. Craignant » d'abuser de ses précieux moments, je fis un demi- » pas en arrière; aussitôt il se lève, s'empare de ma » main droite et la serrant, puis-je dire, de la manière » la plus amicale, il me conduit jusqu'à la porte de » sa chambre; là il me dit encore quelques paroles

» gracieuses. Et après lui avoir témoigné le souhait
» que je formais, que la bonté divine s'intéressât par-
» ticulièrement à la prospérité de l'Église, je mis un
» genou à terre; il me donna une bénédiction libé-
» rale. En me retirant, je fis encore une inclination
» profonde et respectueuse. Étant sorti du palais des
» Tuileries par la place du Carrousel, et vivement
» touché de la scène attendrissante dont j'avais eu
» l'honneur d'être partie, quelques larmes me vin-
» rent aux yeux. Un ami qui m'avait attendu là pen-
» dant deux heures et demie s'en aperçut : je me fis
» un plaisir, par un récit succinct, de le rendre parti-
» cipant de ma joie. Le lendemain je repartis pour
» Versailles, louant et remerciant Dieu, sans oublier
» S. François de Paule, auquel, comme vous le savez,
» chère sœur, notre pieuse et respectable maman
» avait une dévotion particulière. »

Cependant ses parents ne cessaient d'employer tous leurs amis pour lui faire rendre toute sa liberté; enfin ils se crurent heureux de pouvoir le prévenir qu'il lui était loisible de la récupérer entièrement, sous la condition de faire une soumission qu'ils ne déterminent pas dans leur lettre. Une transaction n'allait point à son caractère; il écrivit à ce sujet quelques lignes qui méritent d'être rapportées ici dans leur texte original : *Quod primam attinet quâ agitur de submissionis declaratione pro recuperandâ libertate, dico imprimis me nundùm accepisse literas*

parisienses ab eo quem, non nominatum, mihi scripturum significas. Deindè adverto nullam, quòd sciam, esse legem quæ actum istum submissionis ab hominibus, in casu meo positis, requirit. Insuper non dicitur circà quæ objecta versari deberet ista submissio. Timendum proindè esset nè, acquiescendo ignotis, impingerem in legem legibus humanis superiorem; quo facto fierem reipsâ prævaricator legis, adminùs conscientiæ : culpâ autem violatæ legis conscientiæ non benè emitur libertas; et quam ego jucunditatem aut pacem haberem per libertatem tali pretio emptam? verbo, libertatem opinor mihi deberi purè et simpliciter. Ce scrupule vis-à-vis d'un gouvernement qui montrait tant de mépris pour les chefs de l'Église honore la mémoire de Van Beughem, dont le sort devait être bientôt changé.

Il paraît que l'archevêque de Malines, Roquelaure, s'opposait à sa mise en liberté et à son retour en Belgique; c'est du moins ce qui résulte de deux lettres de M. Van Hulthem :

« Monsieur, il y a longtemps que je désirais » vous remercier des détails intéressants que vous » avez eu la bonté de m'envoyer sur le collége des » ci-devant Jésuites de Bruxelles et des études que » l'on faisait chez eux; et je me serais déjà acquitté » de ce devoir, si je n'avais espéré pouvoir vous an» noncer, en même temps, votre entière délivrance;

» j'avais écrit plusieurs fois, à ce sujet, au ministère » de la Police, et hier, à ma grande surprise, je re» çois une lettre du conseiller d'État, Réal, chargé » du premier arrondissement de la police générale » de l'Empire, qui m'annonce que le ministre, *avant » de disposer sur ma demande, a consulté l'ar» chevêque de Malines qui s'oppose, autant qu'il » est en lui, à votre retour, le croyant sujet à de » grands inconvénients surtout à Bruxelles : qu'il » serait inutile d'insister davantage aujourd'hui » contre cette opinion que le ministre doit nécessai» rement partager.*

» Il faut que l'archevêque de Malines ait été bien » mal informé à votre égard; je vois avec peine qu'il » n'y a rien à faire pour le moment; mais, comme » j'espère retourner dans la Belgique sous peu, je me » propose de voir M. l'archevêque. Si, comme il est » probable, je vais à Malines, je ne négligerai rien » pour lui donner des notions plus vraies et lui in» spirer de meilleurs sentiments à votre égard, etc. » Paris, 9 prairial an 13. »

« Monsieur, j'ai reçu la lettre, écrivit-il à Van » Beughem le 22 septembre 1807, que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire en date du 16 courant. » Le ministre de la Police consentirait volontiers à » votre retour de la manière que vous le demandez, » *si M. l'archevêque de Malines n'y était tou» jours contraire*. Je ne trouve pas d'autre moyen

» que de lui écrire et de voir *si ceux qui l'en-*
» *tourent ne sont point devenus plus raisonnables*
» *et plus humains* que quand je suis passé il y a
» deux ans par Malines; je m'en chargerai volontiers
» et je vous ferai connaître le résultat de ma dé-
» marche. »

Voici comme il annonça à sa famille cet événement attendu, mais inespéré: « Versailles, le 4 février 1812.
» Un petit événement que je vais raconter eut lieu
» passé quelques jours: c'était le 31 janvier: un petit
» homme gros, de bonne mine, vêtu de noir, vint
» me dire, à midi, d'aller parler à M. Pétigny, maire
» de Versailles, ajoutant que c'était de sa part qu'il
» venait me le dire et qu'il m'attendait à la munici-
» palité. M'étant enquis s'il savait de quoi il s'agissait,
» il me donna une réponse négative. Parvenu à la
» municipalité, je me fis annoncer comme ayant été
» appelé par M. le maire lui-même; le maire parut
» aussitôt. Après les premières civilités, il me pré-
» senta une chaise et me dit, sans autres préambules,
» que j'allais recevoir un passeport pour aller résider
» à Bruxelles. Le passeport me fut expédié et mis en
» main sur-le-champ, et sur la proposition que je fis
» de me voir, à mon départ, remplacé à l'hôpital
» pour le secours des Hollandais et des Flamands
» malades en si grand nombre, il me dit que cela
» regardait l'évêque. M. l'évêque m'a déjà dit sur cet
» article : *Nous ferons ce que nous pourrons.*

» J'espère donc, chère sœur, que je pourrai pen-
» dant cette année redevenir habitant de ma ville
» natale de Bruxelles. Quant au mode d'y être, je ne
» puis former jusqu'ici que des conjectures et j'aurai
» le temps d'y penser puisque, vu les malades, il
» pourrait se faire que ce ne serait qu'après Pâques
» que je pourrai m'y rendre, étant encore toujours
» ici le seul ecclésiastique à Versailles qui entende
» les deux langues, et persuadé qu'il y aurait une
» sorte de dureté de quitter brusquement les visites
» hospitalières sans même donner un temps conve-
» nable pour mettre un successeur à ma place. *P. S.* Je
» ne sais pas encore quel est celui qui, cette fois, a
» sollicité ma mise en liberté. Je sais seulement que
» le préfet, comte de Gavre, et le ministre de la Police
» générale y sont intervenus. » Cette lettre dépeint admirablement le caractère de Van Beughem; la liberté qu'il avait tant et si souvent désirée, cessait d'avoir de l'attrait à ses yeux dès qu'il pensait aux malheureux soldats qu'il avait toujours tendrement aimés. Chacune de ses lettres est empreinte du vif intérêt qu'il leur portait. Enfin, lorsque son départ pour Bruxelles était à peu près décidé, le même sentiment semblait devoir le retenir encore quelque temps à Versailles; en annonçant, le 13 mars 1812, sa prochaine arrivée, il ajoute, comme par instinct, *je ne sais pas au juste quand je partirai d'ici,* (Versailles), *cela dépendra de quelques circon-*

stances; mais je crois que ce sera en avril ou en mai. Il ne reste plus aucun malade brabançon dans notre hôpital; il reste un seul malade flamand de Pitthem et seulement dix à douze malades hollandais; car les trois régiments hollandais qui étaient en garnison à Versailles sont partis.

Après avoir été quelque temps chez sa sœur, il loua un appartement dans la rue des Fripiers; il y réunit les débris de sa bibliothèque; et en tapissa les murs de quatre pièces de son appartement. Il porta des soins tout particuliers à l'éducation du fils aîné de l'un de ses neveux, chez lequel il passait, à cet effet, une partie de la matinée. Il lui enseigna les principes de la langue française et de la langue latine, l'histoire, la géographie, l'arithmétique. Ses entretiens avec son élève étaient plutôt des conversations instructives que des leçons sévères. Il ne s'attachait pas moins à former son cœur qu'à orner son esprit. La religion formait toujours la base de ses enseignements moraux; mais, malgré l'austérité de ses principes, le maître admettait toutes les objections de l'élève et les combattait avec une douceur angélique. Ses explications se faisaient remarquer par beaucoup de lucidité; il s'étendait surtout sur l'interprétation des poëtes latins. La poésie avait fait, dès sa plus tendre jeunesse, le charme de ses loisirs, et il en faisait ressortir les beautés avec tout l'enthousiasme d'une conviction sincère. Une longue expérience lui

avait appris que l'on ne captive pas longtemps l'attention d'un jeune élève, si l'on ne tempère ce que l'instruction a d'aride ou d'abstrait. Aussi mêlait-il souvent à ses leçons quelque particularité ou anecdote qui aidait son élève à retenir ce qu'il lui enseignait. J'ai cru devoir entrer dans ces détails, parce qu'il s'agit d'un homme qui s'est voué à l'instruction et qui y a occupé un rang assez élevé.

Il visita ses amis de Malines où il vit indistinctement MM. Du Trieu, Dolmans, Huleu et Forgeur, et d'autres ecclésiastiques encore. La vertu qu'il avait toujours pratiquée, était gravée trop profondément dans son cœur pour qu'en présence de ses anciens amis, il se souvînt des tristes événements qui l'avaient si souvent affligé du chagrin le plus cuisant.

A Bruxelles, il voyait familièrement le baron de Peuthy, de Laserna Santander, Lesbroussart père, Baudewyns, Van Hulthem, Van Brabant et De Landtsheere.

La reconnaissance le porta pareillement à Gand où il fut accueilli par MM. Goethals, Helias, De Volder, et encore par l'imprimeur Goesin qui avait édité plusieurs de ses opuscules.

Quelle ne fut point sa joie lorsqu'il vit tomber le colosse de l'Empire et se former à Bruxelles un gouvernement provisoire sous la dénomination d'*Administration de la Belgique*. C'est une erreur assez commune de supposer que la Belgique n'a pas

alors réclamé son indépendance. Voici un des premiers actes de cette nouvelle administration tout à fait nationale qui était bien capable de lui concilier l'amour des Belges. « Les victoires éclatantes que les » armées de L. H. P. A. ont remportées par le secours » de Dieu, ayant affranchi le clergé de la Belgique » de toutes les entraves mises à l'exercice de la reli- » gion catholique, apostolique et romaine, le Gou- » vernement, conformément aux intentions de L. H. » P. A., maintiendra inviolablement la puissance » spirituelle et la puissance civile dans leurs bornes » respectives, ainsi qu'elles sont fixées par les lois » canoniques de l'Église et les anciennes lois consti- » tutionnelles du pays.

» En conséquence, les affaires ecclésiastiques » resteront en mains des autorités spirituelles, qui » soigneront et surveilleront en tout les intérêts de » l'Église. C'est donc aux autorités ecclésiastiques » que l'on devra s'adresser pour tout ce qui concerne » la religion.

» En transmettant cette résolution à votre clergé, » vous pouvez, Messieurs, lui assurer la protection » spéciale du Gouvernement.

» Bruxelles, le 7 mars 1814.

» Dans l'absence de Monsieur le duc de Beaufort.

» Le comte E. DE ROBIANO. »

Bien qu'au temps de la chute de Napoléon, lord Bentinck, au nom de ces mêmes puissances, eût déclaré qu'elles avaient adopté, comme une loi inviolable, de rendre à tous les peuples leurs anciens droits et priviléges, le bruit courut que la Belgique serait probablement réunie à la Hollande; chaque jour venait confirmer cette nouvelle qui répandait tant d'inquiétudes dans le pays. Le Belge avait oublié ce qu'il avait souffert de la domination autrichienne ou ne voulait pas s'en ressouvenir dans ce moment. Le parti de la France était nul; l'union avec les Provinces-Unies n'était désirée que par quelques négociants, en petit nombre, mais vivement réclamée par une légion d'employés qui, fidèles à leurs appointements, ne manquent jamais de saluer le nouveau Messie qu'on leur annonce. Les cris des feuilles publiques et l'enthousiasme des théâtres sont, eu égard à leur origine bien connue, trop peu considérables pour que l'historien les prenne au sérieux. L'Autriche réunissait les sympathies. C'était pour favoriser la réussite de cette réunion que Van Beughem prit la plume contre la Hollande, dans laquelle il prévoyait pour l'Église les malheurs qui l'ont effectivement accablée sous cette domination. *Nous sommes persuadés d'ailleurs,* dit-il dans son Bouclier, *que ce sera l'empereur d'Allemagne ou du moins son cher frère Charles que nous verrons au milieu de nous, avec l'espoir de voir revenir les beaux jours de*

Marie-Thérèse. On aurait tort cependant de soutenir qu'il se prononçait pour le gouvernement conçu par Van der Noot ou pour les idées politiques de l'évêque de Gand.

Chaque jour aussi venant confirmer les bruits qu'on n'avait cessé de répandre et d'accréditer, les inquiétudes se changeaient en alarmes. Les amis du pays se réunirent dans des maisons particulières. J'ai trouvé dans les papiers de Van Beughem deux pièces qui sont relatives à ces réunions et je les insère ici à cause de leur importance; la première est un projet de serment qui semble avoir subi des modifications au conseil; et l'autre est une lettre que Van Beughem écrivit, à ce sujet, au Saint Père. Voici le serment :

« Considérant 1° que la religion catholique, apos-
» tolique et romaine, est la seule admise et reconnue
» légitime dans les Pays-Bas catholiques;

» 2° Qu'aucun individu n'y peut être troublé dans
» le droit de la professer et de l'exercer librement et
» publiquement ;

» 3° Que quelques personnes paraissent désirer d'y
» *admettre* pour souverain un protestant.

» Attendu d'ailleurs : 1° que François II ne nous
» a pas manifesté officiellement qu'il nous avait
» abandonnés ;

» 2° La réciprocité des serments ;

» 3° D'autres motifs graves et pressants; »

Je crois devoir me déclarer, et je me déclare

par les présentes contraire à l'admission d'une personne quelconque, non catholique, pour l'exercice de la souveraineté dans lesdits Pays-Bas.

Dans l'autre pièce, Van Beughem instruit le Saint-Père de la bonne disposition des Belges, de rentrer sous la domination autrichienne. En voici un extrait : *Cùm tamen utilitatis aliquid habere possit quid hic subjungo, superaddo eum esse hodiè in Belgio Austriaco statum, ut plerique, imò ferè omnes, maximè desiderent religionis romanæ catholicæ conservationem : quocircà verentur iidem ne Belgas posthàc gubernaturus assignetur acatholicus princeps, mirùmque ipsis videtur, dolendumque, Franciscum secundum necdùm copias suas ullas misisse in Belgium catholicum, ad cujus tuitionem, vi juramentorum ab ipso præstitorum, tenetur adstrictus, tùm ut ab eodem Belgio arceat acatholicismum, tùm quoque ut temporalibus Belgarum juribus faciat satis.*

A sa grande douleur, ses vœux ne furent point exaucés. Lorsque, entrant dans les voies philosophiques pour saper jusque dans ses fondements l'église catholique et lui enlever sa puissante hiérarchie, le Gouvernement se prévalut des articles organiques sur le concordat conclu entre l'empereur des Français et le souverain Pontife, Van Beughem, qui avait eu à ce sujet une conversation aux Tuileries, assura à ses amis que le Saint-Père n'avait pas reconnu ces

articles; et pour en prévenir les fidèles, il distribua, le 26 juin 1816, une petite feuille in-quarto, portant pour titre : *Réflexions sur l'art de la Traduction*, laquelle offre de l'intérêt, lorsqu'en la lisant on se rappelle la tendance politique et religieuse du Gouvernement hollandais et les difficultés qu'il éprouvait de la part de l'évêque de Gand. Dans ces temps de troubles, bien des ecclésiastiques venaient consulter Van Beughem sur les difficultés sans cesse renaissantes qui leur venaient du Gouvernement. Sa conversation était celle d'un homme d'une instruction variée.

D'après ce qu'on vient de voir, il n'était pas possible que sous le régime hollandais, Van Beughem reprît dans l'enseignement le rang auquel ses antécédents auraient dû l'appeler. D'ailleurs son âge avancé, ses infirmités et la vie austère qu'il menait ne lui auraient pas permis une occupation active. Ces motifs l'empêchèrent sans doute aussi d'accepter des fonctions ecclésiastiques. Il se bornait à dire la messe dans sa paroisse quand sa santé ne s'y opposait pas.

Comme beaucoup d'hommes de lettres de son époque et des temps antérieurs, il aimait l'étude pour elle-même, et fût fort insouciant des biens de la terre. Il avait fait, dans sa jeunesse, une transaction peu avantageuse dans un procès considérable que ses parents avaient gagné dans deux degrés de juri-

diction. Plus tard il avait perdu, par les circonstances politiques, la position qu'il s'était créée par ses talents.

Ses infirmités exigeant des soins continuels, il se retira auprès de sa nièce, rue des Barraques à Bruxelles, qui, malgré la faiblesse de sa santé, consacrait tous les loisirs que lui laissait son institut de jeunes demoiselles, à prodiguer ses soins à sa vieille mère et à son vieux oncle.

Il termina sa carrière à Bruxelles, le 21 décembre 1820, à l'âge de 76 ans, dans les sentiments d'une fervente piété. Ses obsèques eurent lieu au Béguinage le 23 suivant, vers cinq heures du soir, et son inhumation se fit à Saint-Gilles, sépulture de plusieurs membres de sa famille.

Van Beughem aima toute sa vie l'étude, le travail et les pratiques de piété. Il ne dormait que cinq à six heures. Levé vers trois heures du matin, il passait presque toute sa journée, assis à une table couverte de livres. Malgré des travaux aussi longs, il s'adonnait, surtout dans les derniers jours de sa vie, aux jeûnes les plus rigoureux. Pendant le carême, il ne mangeait jamais de viande.

Van Beughem a laissé un grand nombre de pièces de vers en latin, en flamand et en français, dont plusieurs ont été réunies par lui sous le titre : *Documenta è variis Veteris Testamenti historiis petita,* Malines, 1797, in-8°, obl. Ce recueil en trois langues

se compose du *Canticum*, des *Documenta* et du *Mellificium*, qui avaient paru séparément.

Voici les titres des opuscules : 1° *Christiani hominis post S. Communionem*, Anvers, in-8°; on en a fait, ainsi que nous l'avons dit, des traductions en français et en flamand. — 2° *Christiani hominis ex hâc vitâ migrantis Suspiria*, Louvain et Turnhout, in-8°, de 28 stances. — 3° *Hymnus Gratiarum actionis pro beneficiis à Deo acceptis*, Louvain, in-8°, en 32 stances. — 4° *Studioso adolescenti ad virtutem aspiranti amica Cohortatio*, Gand, in-12, en 28 strophes; trad. en flamand par l'auteur : *Vriendelyke Aenspraek tot de deugdminnende jongheid, bevattende veele zedelessen*, Turnhout, in-8°; ibid., 1787 et 1790, in-8°; Louvain, 1793, in-8°; Versailles, in-8°; imité en français par l'auteur : Versailles et Bruxelles, in-8°. — 5° *Fructus supressâ Cortraci mendicitate exorti*, Courtrai, 1776, in-12; trad. en flamand par le poëte Nolf, échevin de Courtrai, et publié sous le titre : *Redevoering over de Vrugten der vernietigde Bedelary, uitgesproken voor de zeer edele, wyze en voorzienige Heeren Burgmeester en Schepen der stad Cortryck in het Collegie derselve stad, den 28 maert* 1776, Courtrai, in-8°. — 6° *Suppressio Mendicitatis, sive specimen statutorum, stimulorumque pro eâ abolendâ*, Gand, 1778, in-8°. — 7° *Exempla priorum temporum adolescenti ad*

virtutes aspiranti oblata, in-12, pièce aussi en 28 stances, mais différente du n° 4. — 8° *Probi studiosi Effigies,* in-8°. — 9° Un sermon en flamand prononcé dans l'église de Saint-Martin, à Courtrai, en 1781 : Gand, in-4°. — 10° *Oratio in funere Govardi-Gerardi Van Eersel,* Gand, in-4°, prononcé en 1778. — 11° *Oratio in funere Mariæ-Theresiæ Augustæ,* Gand, in-4°; trad. en français par Lesbroussart; ibid., in-4°. Van Beughem prononça cette oraison funèbre le 4 janvier 1781. — 12° *Homo, providi Dei opus; oratio quam dixere quatuor Collegii Regii discipuli Gandavi,* Gand, 1784, in-12, avec une traduction française en regard, par J.-B. Lesbroussart. — 13° Un sermon en flamand prononcé à Gand, dans l'église de Saint-Liévin : Gand, 1785, in-4°. — 14° *Redevoering over de vernietigde Bedelary,* ibid., in-4°; discours prononcé le 5 décembre 1786. — 15° *Crepusculum matutinum et Crepusculum serum, sive Exercitia pro tempore matutino et vespertino in gratiam studiosæ juventutis. Partim prosâ, partim modulis rhythmicis,* Gand, 1786, in-8°; des traductions flamandes ont été imprimées à Turnhout et à Louvain. — 16° *Modus recitandi Rosarium,* Turnhout, in-8°, en 15 stances. — 17° *Laudatio Sanctorum Angelorum,* ibid., in-8°, en 43 stances, avec une traduction flamande en regard par l'auteur. — 18° *Exultatio christiani hominis obtentam cœli palmam Martyribus gratulantis,* ibid., in-8°, en

30 stances. — 19° *Canticum ad christianæ fidei Heroes qui in ætatis flore virtutibus enituere*, Gand, in-8°, en 28 stances. — 20° *Documenta è variis Veteris Testamenti historiis petita*, ibid., in-12, en 209 stances, trad. en flamand par l'auteur et publié sous le titre de : *Zedelessen uyt verscheyde historien van het Oud Testament, verzameld en op rym gesteld*, ibid., 1789, in-12. — 21° *Mellificium Apiculæ, sive Documenta petita ex Evangelio*, Gand, in-32, anonyme. Cet ouvrage, en 321 stances, a été reproduit en flamand par l'auteur et publié sous le titre : *'t Honing-bloemen of Zedelessen uyt het H. Evangelie*, Anvers, 1790, in-12. Ces trois derniers numéros ont été réunis en un volume par l'imprimeur Hanicq, de Malines, et ont été réimprimés. — 22° *Oratio in laudem Sanctæ Crucis, habita Bruxellis die* 2 *junii* 1790 *in perantiquâ ecclesiâ parochiali Mariæ Virginis de Capellâ*, Gand, in-4°. Van Beughem prononça ce discours à l'occasion du Jubilé de l'Adoration de la Ste Croix. Pour être admis, il fallait comprendre le latin; des bédeaux connaissant à peu près cette langue empêchaient d'entrer toutes les personnes qui ne savaient répondre aux questions qu'ils leur faisaient. Cette confrérie, suivie par les meilleures familles de Bruxelles, était assez ancienne. Van Beughem en donne l'histoire : *O Croix!...* s'écrie-t-il, *tandis que je fais de vains efforts pour célébrer vos louanges, la Pales-*

tine nous annonce un Henri III, duc de Brabant, enrichi du trésor sacré ; il nous apporte cinq parcelles de la vraie Croix de N. S. Ce temple où nous sommes assemblés est le lieu saint qu'il choisit pour être dépositaire de ces précieuses reliques, afin que le peuple les y révère et qu'on leur fasse des fêtes dignes d'elles. A peine le peuple a-t-il mis la main à l'œuvre ; à peine a-t-il fait les premiers préparatifs nécessaires pour la solennité, que les prodiges multipliés, opérés par la vertu toute puissante de ce bois sacré, y invitent tous les peuples du pays et de l'étranger. Il ne se passe ni année, ni mois, ni semaine, pas même de jour, sans qu'une foule de chrétiens viennent lui rendre hommage. Quelques-uns se consacrent par une dévotion particulière à la Croix, forment une confrérie, se font inscrire sur un registre et concourent de toutes leurs facultés à l'ornement des reliques et à la magnificence du culte qu'on prépare. Il n'y a que peu de temps que Jérusalem nous a fait ce don, et déjà les associés s'assemblent. Le milieu du quatorzième siècle est l'époque à laquelle les frères de la Ste Croix tinrent leurs premières assemblées (Frères de la Ste Croix, voilà le nom qu'ils se donnent). Les archives de l'église en font foi. Elles attestent aussi qu'au jour de la Très-Sainte Trinité on portait ces reliques en procession, ainsi que le premier janvier, et que les jours de fêtes solennelles, on les expose

sur l'autel, surtout le Vendredi-Saint, anniversaire de notre rédemption, jour auquel une tendre piété pour la Croix de J.-C., faisait au peuple passer toute la nuit en prières et en exhortations saintes. La guerre belgique qui eut lieu au dix-septième siècle fit cesser cette dernière pratique. — 23° *Noodige Beginselen tot de christelycke leeringe ofte Catechismus,* Gand, in-12. — 24° Les vers latins et le billet mortuaire en la même langue, qui se trouvent dans la vie d'un ancien ami de Van Beughem, le jésuite Van Dale, par M. Caytan; cette biographie est intitulée : *Vader der Arme,* Bruxelles, 1804, in-8°. — 25° *Vriendelyke vermanning aen een Godminnend Kind op den dag dat 't H. Sacrament des vormsels heeft ontfangen,* Malines, in-8°. — 26° *Gaudium fidelis animæ cœlo receptæ post toleratum martyrium,* en 24 stances, inséré dans un livre ayant pour titre : *Le Guide spirituel,* Paris, 1801, in-8°, et reproduit à Douai. — 27° *Hortatio pro refrigerio animarum fidelium defunctorum,* Versailles, in-8°; trad. par l'auteur en français : ibid., in-8°; Bruxelles, in-8°; et en flamand : ibid., in-8°. — 28° *Félicitation à la Sainte Vierge,* Versailles, in-8°. — 29° *L'Ame fidèle à Jésus souffrant,* ibid., in-8°. — 30° *L'Ame fidèle à Jésus ressuscité,* ibid., in-8°. — 31° *Souhaits pour la nouvelle année,* ibid., in-8°. — 32° *Antidote contre le somnambulisme, ou discussions sur quelques traits extrava-*

gants d'Épiménide et de son associé inconnu, Bruxelles, 1814, in-8°; c'est, comme on voit, une réponse au Réveil d'Épiménide. — 33° *Bouclier opposé aux traits anti-religieux d'un agresseur inconnu, qui se tient caché sous le voile de A. B. C., discutés*, etc., Bruxelles, in-8°. Cette brochure, publiée le 18 avril 1814, est dirigée contre un opuscule intitulé: *La Réunion de la Belgique à la Hollande sera-t-elle avantageuse ou désavantageuse à la Belgique?* Van Beughem n'examine cette question que sous le rapport religieux. L'événement a prouvé que ses craintes et ses espérances n'étaient pas sans fondement: *Ajoutons à tout cela*, dit-il, *la préférence qu'on donnerait insensiblement aux non-catholiques pour les emplois civils. — Nous voyons déjà qu'il existe assez d'énergie chez les Belges pour mesurer leurs forces contre celle insinuée par l'auteur, si celle-ci tendait à vouloir venir nous opprimer.* — 34° *Unité des catholiques, attaquée par deux agresseurs inconnus, dont l'un se tient caché sous le voile de V. B.* (Van Boeckhout); *l'autre sous celui de A. B. C.; et reconnue, soutenue, professée par*, etc., Bruxelles, in-8°. *Les Belges*, dit Van Beughem à la page 16, *seraient donc, autant que les Bataves, assujettis, selon l'inconnu, à ce qu'il appelle* Loi fondamentale des Provinces-Unies. *Je le pensais bien que cet anti-religieux sophiste voulait en venir là. Mais quel effet produirait cette*

loi sur l'exercice de la religion des Belges? Je frémis, quand j'y pense. En effet, une fois admise, si elle ne leur ôtait pas entièrement le précieux don de la foi même, chose dont nous ne convenons pas encore; du moins tout le monde doit convenir que les Belges catholiques seraient rendus perclus dans l'entière ou dans la majeure partie de l'exercice de leur religion : gênés dans l'observation des conseils évangéliques; gênés dans l'édifiante solennité de leurs divins offices, sermons et processions; gênés dans l'administration des sacrements; gênés dans l'équité des jugements officiaux; gênés en mille incidents. L'inconnu viendra-t-il, après cela, encore nous inviter à une incorporation qui, en matière de religion, nous réduirait à être des membres perclus, pour ne pas dire morts, de la nation belgique. — 35° *L'Art de la traduction,* in-plano.

Nous n'avons trouvé dans les papiers de Van Beughem qu'une seule pièce manuscrite qui mérite d'être mentionnée parmi ses ouvrages littéraires, c'est l'histoire, en vers latins, de sa captivité, avec l'indication de tous les Belges qu'il a trouvés dans les prisons.

PAELINCK.

Paelinck (Joseph), peintre, naquit à Oostacker, près de Gand, le 20 mars 1781.

Non loin de sa maison paternelle se trouvait un château où son père se rendait assez souvent. Le propriétaire, M. Morel de Boucle, l'employait volontiers et accueillait avec la même bienveillance son enfant, le petit Joseph, qui tâchait de se rendre utile au jardin et agréable à la cuisine. Souvent Joseph oubliait le devoir qui lui avait été imposé, pour s'amuser à tailler des figurines. Mais il y mettait tant d'esprit que la cuisinière n'avait pas le courage de le gronder; et M. Morel ainsi que son épouse s'intéressèrent bientôt à ce jeune homme : Paelinck, dirent-ils au père, votre Joseph a des dispositions pour les arts; si vous lui donniez de l'éducation, il pourrait parvenir. Puisque vous n'en avez pas les moyens, laissez-le venir chez nous : il aura le logement et la table et fréquen-

tera l'Académie. Le père, transporté de joie, courut annoncer à sa femme une aussi bonne nouvelle.

Joseph logea trois hivers chez son bienfaiteur à Gand. Son assiduité à l'Académie fut digne d'éloges, et il ne tarda pas à surpasser ses condisciples.

La révolution française, qui bouleversa tant de fortunes et plongea tant de familles dans le deuil, frappa cruellement M. Morel. Le professeur Goesin, témoin des progrès de Joseph Paelinck, eut compassion de lui, et le recommanda vivement à la sollicitude du directeur de l'Académie, un peu artiste lui-même, qui promit de continuer la bonne œuvre de M. Morel. Alors on répétait aux enfants qu'ils devaient s'efforcer de se rendre capables et que l'instruction et la moralité équivalent à la fortune. Si quelqu'un, relâché dans sa foi, sans mœurs ni connaissances, se permettait de braver l'opinion, les pères de famille étaient unanimes pour le montrer à leurs enfants comme un saltimbanque. Telles étaient les maximes que Paelinck dut entendre souvent. Enfermé dans sa petite mansarde, il était sans cesse au travail, variant par l'apprentissage de la lecture l'étude du dessin. Peut-être la solitude de sa jeunesse lui enleva-t-elle le facile usage de la parole.

Déjà Paelinck sentait qu'indépendamment des conseils de ses professeurs, il devait puiser dans les poëtes et les historiens, et que son éducation ne pourrait être classique s'il n'était à même de con-

tinuer ses études à Paris et à Rome; dans ce but, il se livra plus particulièrement à la langue française, qu'il lui importait de comprendre, si, comme il en témoignait le désir, il voulait fréquenter l'école de David.

La ville de Gand ne possédait pas encore la Société des Beaux-Arts qui a rendu d'immenses services; et l'administration communale, sortant fraîchement du dédale financier où la dernière révolution l'avait plongée, ne pouvait venir au secours des jeunes artistes, de manière que, pour la seconde fois, le sort de Paelinck dépendait de la générosité de ses bienfaiteurs et des amis des arts, que cette opulente cité a toujours comptés dans son enceinte; bientôt une pension lui fut assurée.

David, qui l'admit dans son atelier, ne tarda pas à le distinguer de ses élèves. Paelinck avait envoyé aux admirateurs de ses premiers essais quelques-unes de ses compositions, lorsque l'Académie de Gand mit au concours le jugement de Pâris. Il se plaça sur les rangs à l'insu de David et remporta le premier prix. Ce tableau, qu'on vanta beaucoup dans le temps, est encore à l'Académie; il est un curieux monument qui témoigne de l'état des arts en Flandre à cette époque. C'est encore à Paris que Paelinck a peint pour l'église cathédrale de Gand une Ste Colette recevant, des mains du magistrat de cette ville, le diplôme pour l'établissement de son couvent, ta-

bleau qui lui fit honneur et qui, en effet, était capable de justifier les espérances qu'on avait eues.

De retour à Gand, il revint auprès de M. De Loose-De Potter, et obtint, par sa protection, la place de professeur à l'Académie de Peinture, en remplacement de son ami Pierre Goesin-Verhaeghe.

Les succès qu'il obtint l'entourèrent en peu de temps d'une certaine considération dans tout le pays; et il ne tarda point à devenir le chef d'une nouvelle école. Les qualités de sa manière sont précisément celles qui manquaient aux peintres contemporains de sa jeunesse : à la peinture molle et sans nerf de Lens, continuée par François, il fit succéder une certaine vigueur de coloris. Si *l'académique* et le *nu* ont peut-être trop dominé cette école, c'était un reste de celle de David. Admirateur passionné de Rubens et de Van Dyck, il se rapprocha, beaucoup plus qu'aucun peintre de son temps, de leur manière, mais il ne put se l'approprier complètement.

Peu exact à se rendre à l'Académie, il employait encore quelquefois le temps qu'il devait aux élèves à parcourir un vieux bouquin; car il eut de bonne heure le goût des livres et des estampes. Il reçut chaque fois, de mauvaise grâce, les remontrances que les directeurs croyaient devoir lui faire. Les honneurs dont on l'avait accablé ayant aiguisé son amour-propre, il prétendit qu'un artiste ne devait pas être astreint à un réglement aussi rigoureux.

M. Paelinck aurait dû se pénétrer d'une vérité que les professeurs ne comprennent presque jamais, c'est que dans toute bonne administration on leur confie l'enseignement moins pour eux que pour les jeunes gens qu'ils sont appelés à former. Les directeurs de l'Académie comprenaient très-bien cette vérité ; et quoiqu'ils estimassent sincèrement M. Paelinck, ils ne voulurent, sous aucun prétexte, céder à ses fantaisies : il fut rayé de la liste des membres de cet institut.

Rien ne le retenant à Gand, il résolut de satisfaire l'envie qu'il nourrissait depuis longtemps de visiter l'Italie. Nonobstant sa conduite à l'Académie, M. De Loose n'avait point cessé de l'honorer de son estime et de sa protection : afin de le mettre à même de voyager en Italie et de séjourner quelque temps à Rome, il obtint pour lui une pension de la ville de Gand.

Une absence d'environ quatre ans fut entièrement consacrée à ses études. Les chefs-d'œuvre de l'Italie enflammèrent si bien son génie, que nulle part et en aucun temps Paelinck n'a été aussi beau que durant son séjour dans cette terre classique des beaux-arts.

Il fut admis à peindre pour le palais Quirinal, à Rome, un tableau dont le sujet était les Embellissements de Rome par Auguste ; c'était une allusion à l'homme extraordinaire qui, semblable à Charlemagne, dominait la partie la plus civilisée de l'Europe. Les poëtes et les peintres rivalisaient ensemble pour

flatter l'heureux général. Sans avoir les qualités du courtisan, Paelinck avait, comme tous les artistes, le désir de plaire. Deux Belges eurent l'honneur de travailler à l'embellissement du palais Quirinal (Voyez Odevaere); quant à Paelinck, il s'est fait, toute sa vie, une gloire d'avoir mérité cette distinction.

C'est encore dans la capitale du monde artistique qu'il peignit son admirable tableau de l'Invention de la Croix. Le peintre a saisi dans cette composition le moment où S. Macaire, honoré à Gand, afin de reconnaître la vraie croix de celles qui avaient été trouvées à Jérusalem par l'impératrice Hélène, les présente à une mourante qui se ranime au contact de la véritable. Un grand nombre de figures ornent ce tableau; on y voit la mère de la malade et plusieurs autres personnes dont la physionomie indique bien l'étonnement. L'Invention de la Croix est à l'église de Saint-Michel à Gand. Travaillé avec peine et cent fois retouché en certains endroits, ce beau morceau, qui devait éterniser le talent de l'artiste, ne semble pas devoir lui survivre.

En 1811, Paelinck fit exposer publiquement à Gand deux toiles: l'une, une esquisse d'un Christ en croix, et l'autre représentant un vieillard des environs de Rome; ce tableau était destiné à la société des Beaux-Arts, fondée pendant son absence, et devait servir pour sa réception.

Toutes ces pièces envoyées de Rome étaient autant

de témoignages de sa vive reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus à Gand. Son principal protecteur, M. De Loose, ne fut pas oublié : il obtint une Sainte-Famille, qui, comme les autres tableaux, mérita les suffrages des connaisseurs. Les amateurs des beaux-arts, en se reportant à des époques antérieures, sont souvent dans le cas d'apprécier l'influence de la mode et la puissance des coteries. On était fatigué, en Flandre, des actions théâtrales de l'école de David; on sentait l'inconvenance de la nature gazeuse d'André Lens, lorsque le peintre d'Oostacker, reformé à Rome, apparut sur la scène artistique; exempts de ces défauts, ses ouvrages plaisaient et étaient admirés; l'œil s'y reposait avec plaisir.

Revenu une seconde fois à Gand où il avait déjà fait quelques portraits, Paelinck fut choisi par le roi des Pays-Bas pour faire le sien en grandeur naturelle. La ressemblance satisfit tellement ce monarque lorsque l'artiste lui présenta son ouvrage, à La Haye, qu'il le chargea de peindre, pour pendant, le portrait de la reine qui le choisit, en 1815, pour son peintre.

Ce fut à cette époque qu'il commença ses liaisons avec une demoiselle de famille noble dont la mère l'avait prié de faire son portrait. Cet ouvrage marcha avec une lenteur calculée; et bientôt Barbe-Joséphine Maelcamp, c'est le nom de cette demoiselle, l'invita, à son tour, à entreprendre son portrait. Ce tableau fut peint à l'atelier où la demoiselle se rendait de

bonne heure; et pour que l'ouvrage ne subît aucun retard, elle avait la précaution de se munir de tout ce qui devait composer leur déjeûner qu'elle préparait elle-même à l'atelier. Enfin leur mariage fut décidé. Fier de sa qualité d'artiste, et plus fier encore des éloges dont on l'avait comblé, dans des moments d'enthousiasme, il opposait à la famille Maelcamp l'exemple de plusieurs artistes qui avaient épousé de grandes dames d'illustres maisons. Selon lui, le talent ennoblissait; et dans sa mauvaise humeur, il refusa obstinément de terminer le portrait de sa future belle-mère, dont le châle n'est qu'ébauché.

Ayant suivi la Cour à Bruxelles, il obtint un atelier à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet d'y peindre le roi et la reine des Pays-Bas pour les villes de La Haye, de Berlin et de Londres. En outre, il y fit en pied les portraits de la princesse Marianne, celui de lord Clancarty, ambassadeur d'Angleterre, et de plusieurs autres personnes de distinction, puis un grand tableau placé à l'église de Sleydinge près de Gand. En 1817, il peignit pour l'église de son lieu natal le Christ dont il avait fait l'esquisse à Rome; et la société des Beaux-Arts de Gand lui remit, à cette occasion, une médaille en or pour lui témoigner sa satisfaction.

Paelinck travailla dans ce temps à une immense composition de la bataille de Waterloo. J'en ai vu le dessin à l'Hôtel-de-Ville; quoiqu'il ait fait pour ce tableau des dépenses considérables en objets d'équi-

pement des différentes troupes, il n'y mit même point la première main; sincèrement, c'était un sujet au-dessus de ses forces.

Dans des temps moins heureux, M. Paelinck avait promis des tableaux à la plupart des amateurs de la ville de Gand qui le pressaient de réaliser ses promesses. C'est ainsi qu'en 1819 il se vit forcé de peindre pour deux mille francs les Disciples d'Emmaüs. Ce tableau fut exposé publiquement au bénéfice des hospices, à Bruxelles et à Gand; et il fut généralement admiré : on convenait que c'était un de ses meilleurs ouvrages. M. Limnander, pour qui il avait été peint, l'offrit à l'église d'Everghem où était son château; la remise s'en fit avec une certaine pompe. Je me trouvais du cortége. Le curé, à la tête de son petit clergé, vint au-devant de nous; de retour à l'église, il entonna des prières, et l'organiste, électrisé, frappant outre mesure, fit résonner la voûte de sa musique criarde. Placé sur le maître-autel entre deux grandes fenêtres, ce tableau perd de son effet; pour l'apprécier, l'amateur doit approcher des marches de l'autel.

Encouragé par les suffrages du public, Paelinck prit définitivement la résolution de se fixer à Bruxelles; il acheta une spacieuse maison dans la rue des Comédiens et construisit un vaste atelier. C'est là que fut terminé le portrait du roi en costume royal, destiné au gouverneur de Batavia.

Nonobstant les soins des directeurs et le zèle

irréprochable des professeurs, l'Académie de Dessin et de Peinture de Gand, loin de suivre le mouvement progressif des autres écoles, déclinait à vue d'œil : à chaque concours, les élèves étaient moins nombreux et plus faibles. Dans l'espoir de prévenir la décadence dont elle semblait menacée, l'Académie fit un appel aux maîtres de l'art, en proposant un sujet difficile à traiter et en accordant une indemnité plus considérable qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. La belle Anthia se rendant au temple d'Éphèse avec deux de ses compagnes fut le sujet du concours de 1817; mais aucun des trois tableaux qui avaient concouru n'obtint le prix. Le même sujet fut proposé une seconde fois pour 1820. Ce concours fut nombreux; et le grand prix fut adjugé à M. Paelinck, à la presque unanimité du jury; mais l'artiste n'eut pas les suffrages des hommes de goût. Tout prouvait que l'Académie devait s'imposer de nouveaux sacrifices pour se donner des élèves qui pussent lui faire honneur.

Du reste les critiques assez fondées dont, à chaque exposition, les tableaux de Paelinck étaient l'objet, finirent par le dégoûter; les attribuant à l'envie et à la malveillance, il se renferma dans son atelier pour travailler à des sujets de commande.

Sa femme, qui avait pris du goût pour les arts, s'était faite, en quelque sorte, artiste pour mieux seconder son mari. Ayant l'usage du monde et la connaissance de la société, elle était à même de lui

donner des conseils pour l'ordonnance de ses tableaux; elle lui était même utile à l'égard des élèves qui fréquentaient en grand nombre son atelier. A la fin du mois, elle avait toujours un nouveau prétexte pour poursuivre ces jeunes gens : non-seulement elle avait tous les propos, mais elle avait aussi tout l'acharnement de la petite bourgeoise envers son débiteur. Simple dans ses mœurs et n'aimant point le monde où il se sentait déplacé, Paelinck était heureux dans son ménage; et peut-être encore n'appréciait-il pas assez son bonheur.

Sa toilette de Psyché, qu'il exposa à Gand dans le cloître des Augustins, vint fort à propos pour effacer le souvenir de la belle Anthia, objet de beaucoup de critiques. Le peintre choisit le moment où Psyché, qui avait été abandonnée sur le haut d'un précipice par le conseil de l'oracle, se trouve transportée par Zéphyre, d'après l'ordre de Cupidon, dans un palais somptueux. Là elle entend des voix harmonieuses, elle est servie par des nymphes qui l'aident à se parer pour recevoir la visite de son époux. Il est fâcheux que Psyché, la figure principale, soit froide et sans expression. Ce tableau se trouve au Musée de La Haye.

Trois peintres d'histoire se disputaient alors les premiers rangs. Paelinck ne devait rien céder à ses rivaux, sous le rapport des talents artistiques; mais il leur était incontestablement inférieur à d'autres

égards. N'étant point répandu dans le monde, il attendait tout du succès de ses ouvrages et de la bienveillance de ses anciens amis de la Flandre, tandis que ses rivaux s'entouraient du prestige de la faveur.

Il eut encore le malheur de perdre sa femme qui, brouillée avec ses proches parents, l'institua son légataire universel. Dans le premier moment de cette perte, il semblait ne pas en sentir toute l'importance.

Moins laborieux qu'autrefois, il dissipait un temps précieux à se former une collection de gravures anciennes. Ce goût qu'il avait eu, dès sa jeunesse, étant poussé jusqu'à l'excès, sa jeune femme pensa qu'il était de son intérêt et de son devoir d'interposer son influence ou son autorité. Les deux époux transigèrent. Deux heures furent accordées au mari pour satisfaire sa fantaisie, le reste du temps devait être employé à l'entretien du ménage. Mais cette transaction ne fut pas exactement observée. Un arrangement avec un libraire de Malines facilita à Paelinck le moyen de tromper quelquefois son épouse et de se procurer indirectement quelques vieux livres à planches. Ami de la propreté et du beau, il poussa ses soins jusqu'à passer des heures à blanchir au soleil ses estampes qu'il étendait à cet effet sur des verres après les avoir mouillées. Il aimait avec passion sa petite collection, et brûlait d'une envie ardente de l'augmenter, envie que le hasard seul ne favorisait pas toujours.

Depuis que de jeunes artistes avaient fait concevoir de leurs talents les espérances les plus fondées, Paelinck s'était enfoui dans son atelier pour travailler à des tableaux commandés. Ces sujets, qu'on impose à l'artiste, ne l'inspirent ordinairement pas; aussi la plupart des ouvrages composés à cette époque par Paelinck sont de jolis tableaux qui témoignent de son savoir et de son habileté, mais n'étant point le produit spontané de sa pensée, ils donnaient à ses ennemis l'occasion d'exercer leur malveillance avec une apparence d'équité.

La nouvelle école qui s'élevait inaugura son avénement à Bruxelles, au salon de 1830, par le Dévouement de Van der Werf, inspiration de Rubens. Dès lors l'atelier de Paelinck devint comme désert; il en conçut un chagrin d'autant plus cuisant qu'il sentait son impuissance pour lutter avec les jeunes artistes.

La formation de l'Académie Royale de Peinture par la ville de Bruxelles vint lui apporter quelque dédommagement et une légère satisfaction. Il fut nommé professeur de dessin. C'est principalement à ses réclamations que les professeurs de cette Académie doivent l'indépendance dont ils jouissent : il craignait de rencontrer une seconde fois les désagréments qu'il avait essuyés à Gand. Par l'érection de cette école, la ville de Bruxelles a prouvé qu'elle appréciait sa position, ses devoirs et les intérêts de ses commettants. Le Gouvernement, au lieu de chicaner

sur des bagatelles, aurait dû s'emparer du projet pour y introduire les principaux articles du réglement de l'Académie Royale à Paris, formée sous les auspices de Louis XIV, dont nous avons donné, à dessein, une légère idée dans la notice biographique sur Gérard Edelinck. Il est certes de la plus haute nécessité d'entretenir l'émulation parmi les jeunes artistes, mais à côté de ce devoir, j'en remarque un autre que l'esprit de coterie dédaigne, la reconnaissance et le respect pour la vieillesse d'honorables artistes.

Nonobstant le déclin de Paelinck dans la capitale, sa réputation se maintenait dans les campagnes et les petites villes. Il fit, à cette triste époque de sa carrière, l'Adoration des Bergers pour le couvent de la Trappe, près d'Anvers; et une autre, pour Wachtebeke; le départ de Tobie, pour Opbrakel, près d'Audenaerde; le retour de Tobie, pour Maria-Audenhove; l'Adoration du Sacré Cœur, pour Ruremonde, au pays de Waes; l'Assomption de la Vierge, pour Muysen, près de Malines; la Fuite en Égypte, pour cette ville. Les habitants de grandes cités et les vrais amateurs, si l'on en excepte M. Paul Surmont, de Mons, ne commandèrent à Paelinck rien ou presque rien. Les immenses toiles représentant la Beauté, la Danse des Muses, Apollon et quelques Muses, le Jugement de Midas, qu'il peignit vers la fin de sa carrière pour M. le sénateur Heyndrickx, ornent un salon de sa

belle maison de campagne à Destelberghe, à une lieue de Gand.

Les coteries dont M. Paelinck peut être considéré comme une victime, croissaient tous les jours. Elles montrèrent leur dédaigneuse puissance à l'occasion de l'exposition publique en 1836. La vivacité des couleurs, la fougue de l'imagination, la tendresse des sujets, enfin tout ce qui éblouit et charme le vulgaire, firent pâlir quelques bonnes compositions dignes de passer à la postérité. On parla de celles-ci; on exalta les autres. Les journaux, interprètes complaisants des coalitions littéraires, caressent, flattent, cajolent leurs dociles favoris; tous ceux qui prennent part à ces associations répandent des fleurs parfumées sur les pas de leurs amis. Que de réputations pompeuses! plus d'un homme de talent, trop délicat pour se prêter à ce trafic humiliant, est forcé de végéter dans l'oubli : vrai, sincère et ne voulant que le bien, il n'est point de leurs amis. Le littérateur et l'artiste qui débutent, s'ils sont admis dans la coalition, deviennent des demi-dieux dont l'adoration est commandée; mais celui qui décline, dont le pied touche le tombeau, celui-là est une victime qu'on se réserve pour faire parade d'un sentiment d'indépendance : on réclame la confiance du public au moyen du vice le plus odieux, d'un crime, de l'ingratitude enfin. Tandis que des milliers de médiocrités étaient fêtées et portées jusqu'aux nues

par ces faméliques écrivains, on accabla Paelinck, ce vétéran des arts, de la manière la plus brutale et la plus cruelle; va-t'en te coucher, s'écria-t-on d'une voix de Stentor, à lui qui navré de chagrin et de dégoût semblait prévoir l'arrêt du destin; et le Gouvernement, à qui incombe le devoir de refouler les passions dans leurs limites respectives, garda un silence insoucieux! Le charme de la flatterie l'avait ébloui.

Paelinck s'attira ces désagréments par son Abdication de Charles-Quint, dont je suis très-éloigné de faire l'éloge. Chaque figure a bien les traits qui lui appartiennent et que la tradition a conservés; mais aucune d'elles n'est modifiée par les nuances que les passions du moment devaient y jeter. Du reste, on remarque beaucoup de délicatesse dans les détails de costume, une touche moelleuse, des ombres bien transparentes et pittoresquement traversées par la lumière. Il y a surtout dans la partie supérieure du tableau un rayon de soleil, jouant sur la draperie des rideaux du dais, et qui y produit un fort bel effet que le peintre a rendu avec infiniment de bonheur. Les étoffes, les robes et autres costumes sont extrêmement soignés et joignent à la fraîcheur une grande vérité historique.

Dégoûté de la ville de Bruxelles et du pays même, il affectionnait d'autant plus ses estampes et ses livres. Il était malade, lorsque lui prit l'envie d'aller

s'établir à Paris pour y faire le commerce d'estampes. Sa femme le retint.

Vers la fin de ses jours, ses médecins lui ordonnèrent de changer d'air et d'habiter la partie la plus élevée de la ville. Il quitta donc sa maison de la rue des Comédiens et se logea au faubourg de Schaerbeeck.

Quelques amis qui s'intéressaient à son sort redoublèrent d'efforts pour l'adoucir. Ils firent sentir au ministre de l'Intérieur que M. Paelinck avait été oublié toutes les fois qu'on avait fait une distribution de croix. Le ministre reçut d'abord ces sollicitations avec indifférence; son motif était puisé dans les reproches qu'avait mérités M. Paelinck; mais faible, comme il l'était toujours, il lui remit la décoration demandée quelques jours avant sa mort.

Paelinck mourut le 19 juin 1839, à l'âge de 58 ans. Son fils unique l'a suivi de près au tombeau.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOTICES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.


3





Conditions de la Souscription :

ATHENÆUM DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS, [illegible] volumes in-4°, [illegible] d'environ 50 portraits gravés. [illegible] est sous presse.

Ouvrage du même Auteur,

[illegible] :

HISTOIRE DES FAMILLES DE BELGIQUE, leur Origine, leur [illegible] et leur [illegible]

VADE-MECUM DU PEINTRE, [illegible] de [illegible], etc., par [illegible] avec 200 planches et texte explicatif.

En [illegible], [illegible]
Cahier, [illegible]

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE BELGE avant le [illegible] siècle, par C. [illegible] Gand, 1837. In-8°.

RECHERCHES HISTORIQUES ET CRITIQUES sur la Vie, les Ouvrages et la [illegible] de Gand, [illegible], par [illegible], professeur à l'Université de Gand. Gand, 1838. In-8°, avec portrait.

HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XVI pendant les années où l'on [illegible] la révolution française, par Joseph Droz.

CONFÉRENCES sur les [illegible] les plus importantes de l'Église catholique, par Nicolas Wiseman, traduites de l'anglais et précédées d'un [illegible] sur les progrès et la situation du catholicisme en Angleterre, par Al. [illegible], 2 vol. in-8°.

DISCOURS sur les rapports entre la science et la religion révélée, prononcés à Rome par Nicolas Wiseman. Vol. in-8°.